This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

EXCHANGE
JUL 1 1933

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

ANNÉE 1931-1932

CLXXXII[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME XXIX

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY - PARIS - STRASBOURG

1932

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

ANNÉE 1931-1932

CLXXXIIe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XXIX

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY-PARIS-STRASBOURG

1932

Digitized by Google

Extrait du nouveau règlement voté par l'Académie le 28 mai 1915.

Article 28

Il y a chaque année deux séances publiques.

L'une a lieu dans le courant du mois de mai; l'autre en novembre ou décembre.

Elles ne doivent pas durer plus de deux heures.

L'heure de la séance est fixée par le président, qui nomme deux commissaires pour en faire les honneurs.

L'ordre de la séance publique de mai est réglé ainsi qu'il suit :

1° Compte rendu annuel;

2° Discours des récipiendaires dans l'ordre de leur réception et réponse du président;

3° Lectures dont la Société a fait choix pour cette séance;

4° Proclamation du bureau nouvellement élu.

L'ordre de la séance de novembre ou décembre est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture des rapports sur les prix accordés par l'Académie ou par les Sociétés qui se sont placées sous son patronage;

2° Indication des sujets mis au concours;

3° Distribution des prix.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUHAITS DE BIENVENUE

A LA DÉLÉGATION

DE L'INSTITUT POLONAIS DE DROIT ADMINISTRATIF

CASIMIR-LE-GRAND

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

le Vendredi 10 juillet 1931

Par M. le Chanoine Eugène MARTIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Heureuse et fière est notre Compagnie, de vous recevoir dans la salle de ses séances intimes, sous le placide regard de son fondateur, votre royal et très cher compatriote.

Mais, en vous témoignant sa vive gratitude pour l'honneur que vous lui faites, de prendre une journée entière sur votre séjour à Paris pour lui apporter l'hommage cordial de votre savant *Institut Casimir-le-Grand*, il me semble opportun de nous excuser de vous avoir introduits dans un bâtiment en complète transformation.

Ce bâtiment renferme la riche et importante bibliothèque municipale, et l'Académie, comme je vous le dirai dans un instant, fut créée, en quelque manière, pour cette bibliothèque, qui, toutefois, ne fut installée ici qu'en 1794, dans les boiseries de la bibliothèque de la fameuse Université de Pont-à-Mousson, transférée à Nancy, dès la mort de Stanislas. Le premier siège de la bibliothèque, fondée par Sa Majesté polonaise, et donc celui de notre Compagnie, fut l'ancien Palais ducal. A l'une, la vaste

Digitized by Google

Galerie des Cerfs, fournit un local, qui sembla tout d'abord assez favorable, et l'autre tint ses réunions dans une salle voisine : c'est aujourd'hui le *Musée lorrain*, dont vous ne sauriez manquer, Messieurs, de visiter les collections : vous y trouverez maints souvenirs de Stanislas, qui vous intéresseront.

Le dessein de constituer, à Nancy, une bibliothèque publique avait été suggéré au Roi par Pierre-Joseph Lapimpie, chevalier de Solignac, qui, chargé d'une mission en Pologne, s'était fixé à Varsovie, avait entrepris d'écrire l'histoire de ce royaume et s'était attaché à Leczynski, lors de sa deuxième et malheureuse tentative de monter sur le trône, jadis occupé par Jean Sobieski, le sauveur de la Chrétienté, avec notre duc Charles V, à la victoire de Vienne. Stanislas ne fut pas difficile à convaincre, car il aimait les livres. Un édit du 28 décembre 1750 fonda la bibliothèque et un second, daté du même jour, institua deux prix annuels, en faveur de Lorrains, l'un pour les sciences, l'autre pour la littérature et les arts.

Solignac fut nommé bibliothécaire et quatre censeurs lui furent adjoints, à la fois pour le choix des ouvrages et pour le jugement des concours : tel fut le noyau de notre Compagnie.

Solignac, qui appartenait à plusieurs académies, et venait d'être associé à l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, de Paris, avait persuadé, très aisément d'ailleurs, au monarque, de transformer ce corps des censeurs de la bibliothèque en une académie, qui grouperait autour d'eux les personnalités ecclésiastiques, littéraires, artistiques, judiciaires et scientifiques de la cour et de Nancy.

Mais La Galaizière, le puissant chancelier, s'y opposa : il craignait qu'une compagnie autonome, ainsi formée de l'élite de la province, ne réveillât les souvenirs de l'ancienne nation lorraine et ne rappelât les bienfaits de la dynastie ducale.

Ce qu'on n'avait pu obtenir de l'ombrageux ministre, on le réalisa par un biais : des censeurs adjoints furent créés, qui prirent l'habitude, avec le bibliothécaire et les censeurs titulaires, de se réunir, tous les jeudis, au Palais

Digitized by Google

ducal, dans une salle voisine de la bibliothèque. Ils s'occupaient du choix des livres et du jugement des concours, leur mission propre; mais, comme il leur restait du temps, et qu'ils étaient des travailleurs, ils se communiquaient les résultats de leurs labeurs et en discutaient en toute compétence et courtoisie.

Ainsi, existait en fait, chaudement encouragée par Sa Majesté polonaise, une « académie », sous le nom plus modeste et moins inquiétant de *Société littéraire*.

Mais, si prudente fût-elle, cette Société n'entendait pas travailler dans l'ombre : elle voulut s'agréger des notabilités du monde scientifique et littéraire et se concilier les faveurs du public lettré. Elle décida de tenir, chaque année, trois assemblées solennelles : le jeudi qui suivrait la fête des Rois; le 8 mai, fête de saint Stanislas, qu'elle avait choisi pour patron, et le 20 octobre, anniversaire de la naissance du Roi, son protecteur.

La première séance publique eut lieu, le 3 février 1751, dans la Galerie des Cerfs; elle avait été précédée, le matin, par une messe du Saint-Esprit, dans l'église primatiale, la cathédrale actuelle; toute la noblesse et la magistrature, la municipalité, le clergé séculier et régulier et les personnes les plus distinguées de la ville y assistèrent : ce fut un événement, à Nancy.

Non seulement la *Société littéraire* avait brillamment conquis droit de cité; elle avait attiré sur elle l'attention de philosophes, de poètes, de savants dont la France était fière : Montesquieu, le président Hénault, Fontenelle, La Curne de Saint-Palais, Saint-Lambert..., Tercier qui avait longtemps séjourné en Pologne et qui en connaissait parfaitement la langue... sollicitèrent la faveur d'y être associés.

Montesquieu, dans sa requête, avait écrit au monarque : « Sire, il faudra que Votre Majesté ait la bonté de répondre elle-même à votre Académie du mérite que je puis avoir... » Le mot était prononcé; mais, pour ne pas effaroucher son chancelier, Stanislas ne l'adopta pas : le 27 septembre 1751, il imposa à la création de Solignac, comme titre officiel, le nom de *Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*.

Digitized by Google

La Compagnie s'était choisi un sceau. Apollon y était représenté assis sur des nuages, montrant d'une main une bibliothèque et de l'autre tenant une couronne de laurier; et l'exergue portait ces mots : *Leges et præmia Musis.*

D'après les statuts qu'elle reçut alors du monarque, son protecteur, la Société devait être composée de 40 membres, dont 8 étrangers à la Lorraine; parmi ceux-ci, notons des notabilités polonaises : Joseph-André Zaluski, le prince Jablonowski...

La *Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy* survécut à Stanislas. Frappée, comme toutes les institutions de même genre, en 1793, par la Convention nationale, elle se releva, dès 1802, sous le nom, d'abord, de *Société libre;* puis, de *Société académique;* puis, à la Restauration, de *Société royale;* puis, en 1848, de *Société* — sans adjectif — *des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.* Ce n'est qu'à l'occasion de son Centenaire, qu'elle décida de prendre le nom de son fondateur et qu'elle devint ce qu'elle est restée, l'*Académie de Stanislas.*

C'est qu'elle gardait fidèle le souvenir de Sa Majesté polonaise.

Elle s'était fort intéressée au projet, lancé dès 1803 par Blau, professeur de rhétorique au Lycée, et repris, après le premier Empire, en 1823, d'ériger une statue à Stanislas « le Bienfaisant »; elle avait eu l'initiative d'une souscription à cet effet, et, quand la statue fut prête, œuvre bien médiocre qui dépare quelque peu notre place Stanislas, elle fournit les inscriptions qui, sur le piédestal, rappellent les fondations charitables, littéraires, artistiques, et les embellissements de ses villes, que notre Lorraine doit au souverain qui lui vint, Messieurs, de votre noble pays.

L'inauguration en fut faite le dimanche 6 novembre 1831 : c'était au lendemain de la capitulation de Varsovie. Notre cité et notre Compagnie qui avaient accompagné de leurs vœux ardents l'insurrection du 29 novembre 1830; applaudi aux succès de Schrynecki, pleuraient alors sur les malheurs de votre Pologne, en même temps qu'elles marquaient, par un monument durable,

Digitized by Google

leur impérissable reconnaissance au roi, leur insigne bienfaiteur.

Est-il nécessaire, Messieurs, d'en dire davantage pour que vous soyez assurés que vous vous trouvez ici en famille? Nous vous recevons dans une très cordiale intimité, regrettant que le peu de temps dont vous disposez, nous ait contraints à nous borner à une réception purement académique. C'est avec empressement que nous aurions souscrit au premier projet que vous nous aviez soumis d'organiser, à l'occasion de votre visite, une grande manifestation franco-polonaise; mais Nancy, cette année-ci même, et Lunéville ont eu le spectacle de ces journées réconfortantes de mutuelle amitié, à l'occasion de visites de S. Exc. l'ambassadeur de la République polonaise, en nos régions auxquelles votre patrie fournit nombre de travailleurs industriels et ruraux, très appréciés.

Nous nous mettons à votre disposition, si vous le désirez, pour vous faire visiter les souvenirs de Stanislas, en son ancienne capitale des duchés de Lorraine et de Bar; et, tout à l'heure, si vous l'agréez, notre secrétaire perpétuel, M. Pierre Boyé, historien de Stanislas, à qui rien de ce qui concerne notre cher monarque n'est inconnu, vous dira quels liens puissants, par Stanislas, unissent la Lorraine à la Pologne. Ces liens, votre aimable visite, Messieurs, contribuera fort à les resserrer entre nous. Soyez-en remerciés très affectueusement!

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 DÉCEMBRE 1931

RAPPORT

SUR LES CONCOURS

POUR LES PRIX LITTÉRAIRES

Par M. André GAIN

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait, en confiant au dernier venu parmi vous le rapport d'ensemble sur les prix littéraires, me procurera le plaisir d'analyser successivement les ouvrages que vous avez jugés dignes des prix *Stanislas de Guaita*, du prix du *Souvenir*, du prix *Dupeux*. Un volume de vers, encore manuscrit, deux ouvrages historiques déjà publiés, retiendront successivement notre attention.

Le recueil de M. Pol Caput porte un titre d'un symbolisme maniéré qui ne saurait à lui seul le recommander. Il se nomme : *Des larmes sur les roses...* Mais un coup d'œil sur les poèmes qui le composent aura vite fait de vous rassurer : les vers ainsi baptisés n'émanent point de quelque plume féminine plus soucieuse d'émouvoir que d'exprimer; la mièvrerie et la fadeur n'auront point place ici, encore qu'elles aient égaré l'auteur dans cette ligne liminaire. M. Pol Caput, disons-le tout de suite, vient d'avoir vingt et un ans : caractère bien trempé,

Digitized by Google

se faisant honneur de gagner sa vie dans un modeste emploi de l'Administration des Postes, il n'appartient point au groupe des poètes par genre ou par désœuvrement. Si la poésie n'est pas encore sa langue habituelle, l'aisance de ses rimes et souvent de ses tournures, atteste qu'il possède mieux que la bonne volonté, si fréquente en cette matière, mais l'étincelle indéfinissable qui fait le poète. Votre rapporteur — que dis-je — votre commission toute entière, l'a sacré tel, et nous sommes heureux de lui confier ce diagnostic dont, j'imagine, il se se doutait bien un peu.

Ce recueil de cinquante trois poèmes est divisé en six parties. La première, et l'une des plus courtes, est intitulée *L'âme du poète*. L'auteur qui fait profession de reconnaissance envers les grands romantiques, a dédié l'un de ses poèmes à celui de ses maîtres qui les lui a le mieux fait aimer. C'est par une *Ode aux chantres de la douleur* qu'il prélude :

Nous avons trop chéri vos désespoirs si beaux,
Et l'amour, exilé de nos graves jeunesses,
Repose avec la gloire, au fond de vos tombeaux.
La nature a gardé vos divines tristesses,
Pour les pleurer tout bas, dans nos soirs de printemps.
Et, redoutant déjà les destins de la France,
O maîtres, nous portons la splendide souffrance
Qui fit votre génie et brise nos vingt ans.

En évoquant ces modèles : Musset, Lamartine, Hugo, dont le génie rend l'exemple inaccessible, le jeune poète qui se plaint déjà — et il n'a que vingt ans — d'être

Un passant douloureux qu'oublia le bonheur,

souffre de son impuissance à chanter comme ils l'ont fait... C'est peut-être la plus romantique, d'inspiration et de facture, entre toutes les pièces de ce recueil, que celle où, pour le tombeau où il se voit couché, M. Caput rejette tour à tour l'ombre du cyprès, l'éternelle verdeur du

Digitized by Google

buis, le saule cher à Musset et la rose symbole d'orgueil : il se contentera de violettes.

Quand je ne serai plus qu'une âme disparue,
Pour parer mon exil parmi les trépassés,
O gloire, te verrai-je à mes vœux accourue?
Si tu ne souris point à mes espoirs glacés,
A l'heure où la rosée, en pâles gouttelettes,
Pleure avec chaque étoile, au seuil froid des tombeaux,
Qu'une vierge dépose au moins des violettes.
Sur mon front de rêveur et mes désirs si beaux.

La seconde partie comprend neuf pièces sous le titre qu'eût aimé Frédéric Amiel : *Paysages rêveurs*. M. Pol Caput y célèbre les saisons de l'année et les heures du jour. Voici : « *L'été vainqueur* », « *Paysage nocturne* », « *Soir d'automne* », « *Après l'orage* ». Sur tous ces thèmes, rebattus comme l'écrivait votre rapporteur « depuis six mille ans qu'il y a des hommes et qui peignent », mais personnellement sentis, le poète, j'allais dire l'artiste, nous apporte des pièces d'une belle tenue et d'une originalité suffisante, essentielle qualité, lorsqu'il s'agit de ces paysages plus spirituels encore que colorés où le plagiat demeure menaçant. Peut-être pourrait-on reprocher à M. Pol Caput la sonorité légèrement monocorde de ces « paysages », rêveurs sans doute, mais mélancoliques davantage. L'adolescent lui-même s'en étonne.

Quand l'aube aux pieds d'argent se lève dans l'azur;
Quand, chassé par le jour, fuit le hibou morose;
Quand la rosée en pleurs, au jardin calme et pur,
Pose un éclat de perle au front de chaque rose,
Pourquoi donc, ô mon cœur,
Cette morne langueur?

C'est peut-être ici s'accorder d'un peu trop près au diapason romantique et le poète gagnerait sans doute à s'écouter moins. Des tâches plus viriles l'appellent qu'il est capable d'assumer, et ces impressions languides risqueraient à la longue de le faire sombrer dans un pessimisme incolore et monotone. Le « mal du siècle », qu'il ne l'oublie pas, n'est plus du nôtre, et nos propres affec-

Digitized by Google

tions nous suffisent. Hélas! le jeune homme avait une excuse dont la troisième partie nous révèle le secret : il aimait et la vie parfois non moins cruelle que la mort l'a séparé de celle après laquelle il soupirait : c'est au culte de Marie-Reine qu'est donc consacré le nouveau chant, intitulé *Tourment d'amour*. De la jeune fille « aux grands yeux de lin » le poète nous a peu confié : trop vite elle se montra hautaine, insensible, car c'est à son indifférence que le poète parait dédier d'abord sa « *dolente chanson* ». Mais l'amour romantique est toujours si grave, si embué de larmes, que l'on s'y perd un peu. Quelle pensée désespérée, par exemple, de parler à l'enfant qu'il aime des séparations inéluctables, de lui dire :

Et l'heure de la mort pour toi se fera douce.
Puis, lorsqu'un long cortège, assemblée pour ton deuil
Écoutera tomber les pleurs du glas qui sonne,
Un ange descendra te ravir au cercueil :
L'amour est immortel et le mien te couronne.

Triste couronne que ces fleurs mortuaires : les jeunes filles aujourd'hui ne sont plus héroïnes qui parent ainsi leurs cheveux. Où sont les femmes de Musset?... M. Caput en fit l'épreuve et le sait désormais, si le propre du grand amour est de braver la mort, même d'en imaginer l'épreuve pour goûter au bonheur éternel, combien préfèrent la fuir et l'oublier. Ne viendra-t-elle pas toujours trop tôt? L'idylle fut brève. Sur leurs routes divergentes Marie-Reine et le poète se sont éloignés. Pourtant, sur la table, l'œillet qu'elle offrit naguère est à peine effeuillé :

Souvent j'évoquerai votre courte tendresse.
Les aveux sont des fleurs que l'on cueille en tremblant
Et qui semblent garder, pour les soirs de détresse,
Comme un parfum dolent.

Le souvenir de l'absente inspirera M. Pol Caput, poète de la solitude, plus peut-être que sa présence ne l'avait exalté. Écoutez, par exemple — je m'excuse de multiplier ces citations, espérant que peut-être vous y prendrez

Digitized by Google

plaisir — ce sonnet consacré au souvenir de l'aimée et intitulé : *Blonde Étoile d'automne.*

Un dimanche d'octobre apaisait la cité.
Nos yeux s'étaient unis dans sa langueur sereine
Et nous rêvions encor, quand la nuit souveraine
Étendit sur nos fronts son silence argenté.

J'aimais votre air pensif, votre grave beauté
Reflétant les pays où l'âme vous entraîne :
Votre Alsace au ciel froid, la sœur de ma Lorraine
Et la Provence d'or, vibrante de clarté.

Le sort qui nous sépare, amie inconsolée,
Ne me laisse de vous qu'une image voilée,
Ne vous offre de moi que des vers douloureux.

Mais vous les redirez, ces chants de lassitude,
Et vous luirez toujours dans mon cœur ténébreux,
Blonde étoile d'automne, aux soirs de solitude.

Cette pièce n'est-elle pas d'une tonalité bien lorraine? N'évoquez-vous pas, en l'écoutant, notre promenade de la Pépinière par un soir brumeux d'octobre, la chute précoce de la nuit après la douce lumière d'automne, à l'heure où du sol humide s'élève une brume légère, tandis que le promeneur attardé presse le pas..? Plus tard, en l'avril des lilas fleuris, le poète devait revoir la femme qu'il aimait, mais le beau rêve exalté par le crépuscule n'a pas supporté la clarté du printemps.

Vous avez lu ces vers, simple aveu de mon âme,
Où dans des mots vibrants l'espoir avait fleuri;
Vous avez lu ces vers, ô pitoyable femme,
Et vous avez souri!

Vous avez méprisé mon ardente souffrance,
Le regard dur et vague, avec des airs distants,
Vous avez méprisé, sans un mot d'espérance,
Ma vie et le printemps.

C'était un soir d'avril, où la brume légère
Pose une écharpe bleue au front pur des forêts;
C'était un soir d'avril, aux parfums de mystère,
Qui garde les secrets...

Digitized by Google

M. Pol Caput en vain se jure d'oublier, la peine vibre en ses vers, en sanglots : nous n'attendions pas moins d'un cœur aussi généreux et convaincu. L'envie même le torture et la solitude l'exaspère.

> Vibrant au souvenir de mes tristes vingt ans
> J'accompagne, en secret, d'un long regard d'envie,
> Ceux qui vont, deux à deux, dans les soirs éclatants,
> S'enivrer de la vie.

Souhaitons, Messieurs, que ce sympathique jeune homme ne serve pas une seconde fois de jouet au sexe faible et qu'il trouve une compagne moins cruelle que Marie-Reine...

Le sortilège d'ailleurs s'est dissipé. Voici maintenant M. Pol Caput *devant la vie :* c'est le titre de sa quatrième partie. Félicitons-le de ce changement d'horizon, car tout en respectant sa douleur sincère, nous attendions de lui des poèmes moins subjectifs. Ceux qu'il dédie au souvenir de ses premières années, à la mémoire de ses maîtres, à sa mère enfin, nous le montrent familier des hautes pensées, précocement mûri. Peut-être regretterions-nous pourtant l'odeur de cimetière qu'exhalent à la longue tant de pensées funèbres, si elle ne nous valait précisément une pieuse visite au cimetière, l'*heure des chrysanthèmes*, fidèle évocation de ces journées de Toussaint qui sont l'honneur de notre Lorraine, dévote à ses morts, fidèle au passé.

Le cinquième chapitre qui a pour titre *Labeurs humains* est le moins original et celui qui sent le plus l'effort d'école. Il comprend une suite de cinq sonnets plus une ode *Au paysan de France* où sont célébrées les nobles grandeurs du travail, le travail intellectuel incarné en la personne de Faust, puis le travail des champs :

> Le sabot des chevaux défonce le sol gras,
> Guidé par la main ferme et les cris volontaires
> Du laboureur qui pointe alourdissant le pas,
> Le soc d'acier luisant au sein bruni des terres...

Digitized by Google

C'est encore le travail héroïque du soldat, devant lequel ce jeune s'incline *in memoriam*.

Dans les champs où grondait le canon souverain
Vous avez enduré l'amère solitude,
L'insomnie et la faim, le froid, la lassitude,
La balle vous narguant de son cruel refrain.

C'est enfin sous le titre *Vers l'Infini* que le jeune poète a groupé trois pièces d'inspiration surtout religieuse qui témoignent d'une réelle distinction de pensées et d'une audace victorieuse dans le rythme. C'est, par exemple, cette vision fulgurante de la Résurrection du Christ.

Deux fois déjà, l'aurore a précédé le jour,
Sans que le Christ encore ait quitté ce séjour.
Mais l'aube a déployé son écharpe nacrée :
Comme un éclair, Jésus, vers les cieux éclatants,
S'élance et te ravit, ô mort, sa chair sacrée.

Ces deux derniers vers sont remarquables.

Et enfin vous apprécierez, je pense, le rythme de ce *Miserere* qui termine le recueil sur une note profondément humaine :

Vous êtes la beauté qui voile sa splendeur;
Près de vous les élus tressaillent de bonheur;
Les croyants, à genoux, vous proclament leur roi.
Seigneur, ayez pitié des âmes sans la foi.

Sur bien des cœurs s'étend une morne détresse
Que n'éclaire jamais un rayon d'allégresse :
Vous qui veillez la nuit sur l'oiseau qui soupire,
Seigneur, ayez pitié des lèvres sans sourire.

Il en est qu'assombrit un plus morne destin.
Convives oubliés au terrestre festin,
Dans l'ennui solitaire, ils passent chaque jour :
Seigneur, ayez pitié des regards sans amour.

La douleur n'a qu'un temps, l'amour est éphémère.
Mais, pour nous consoler de cette vie amère,
Vous envoyez l'espoir qui berce la souffrance :
Seigneur, ayez pitié des cœurs sans espérance...

Digitized by Google

. . . . . .

Je m'excuse, messieurs, du nombre et de la longueur de ces citations, vous me les pardonnerez si elles justifient, à vos yeux, comme je l'espère, le prix que vous allez décerner à leur auteur. M. Pol Caput est né poète, nul, je pense, ne songera à nous démentir. Il écrit habituellement en strophes, le plus souvent en sonnets, mais il s'est aussi mesuré avec les poèmes en tercets. Cette souplesse de talent est du plus bel augure. Déjà on peut glaner, chez M. Caput, quelques très beaux vers.

C'était un soir d'avril où la brume légère
Pose une écharpe bleue au front pur des forêts...

On goûte, à le suivre, une réelle fraîcheur de sentiments, on admire une véritable disposition à ce faire naître et à communiquer l'émotion. Son vers, écrit votre rapporteur, « est chantant sans monotonie. Il est doux sans miévrerie, caressant sans fadeur. Il sait se faire nerveux, ferme, martelé même au besoin ». On ne peut reprocher à M. Caput qu'une trop parfaite dévotion aux thèmes romantiques; cette fidélité se traduit par un abus des larmes et du désespoir; elle l'entraîne parfois à une vaine grandiloquence; on a regretté également qu'il abusât de la rime riche. Mais s'il a paru convenable de signaler ces défauts, votre commission n'en a pas moins été unanime à préférer M. Pol Caput aux autres candidats. Son œuvre littéraire est incontestablement d'une éminente qualité, et nous sommes heureux de consacrer son talent.

Permettez-moi d'ajouter qu'il est heureux de voir à l'heure actuelle, alors que la jeunesse vole si nombreuse aux plaisirs les plus grossiers, un jeune homme de son âge, presque un enfant en dépit de sa douleur *éternelle*, dédaigner cet entraînement pour les plaisirs, combien plus élevés, de la recherche et du travail poétiques. Louons M. Pol Caput de rendre ainsi hommage au prestige des lettres, de s'efforcer d'en augmenter l'éclat en composant lui-même de beaux vers harmonieux et français. Et puisqu'il souffrait tout à l'heure d'être dans un monde rail-

Digitized by Google

leur, l'*éternel solitaire*, permettez-moi d'espérer que le bienveillant suffrage de votre Compagnie contribuera à faire cesser l'isolement immérité dont il se plaint.

MESSIEURS,

En passant du prix Stanislas de Guaita au prix du Souvenir, votre rapporteur dirigera vos regards vers des spectacles moins pacifiques. C'est une lourde tâche qui vous incombe de choisir chaque année l'ouvrage qui vous paraît le plus propre à entretenir le culte du Souvenir et à garder la mémoire de responsabilités criminelles. Tantôt vous rappelez le supplice des plus innocentes victimes, comme ces enfants au berceau fusillés à Dinant, dont il y a quelques années vous évoquiez le martyre, tantôt un récit de bataille ou d'exploit mérite votre suffrage. Cette année, parmi les ouvrages présentés vous avez choisi pour le couronner un mémorial des victimes de la guerre dans un village lorrain.

L'auteur en est l'abbé Léon Manet, curé de Villey-Saint-Étienne (1), qui a écrit pour sa paroisse le *Livre d'Or de la grande guerre* (2). Qui de vous, Messieurs, ne connaît ce petit village de l'arrondissement de Toul? la silhouette vous en est sans doute familière bien que peut-être vous ignoriez son nom. Lorsque l'express vous ramène de Paris, après avoir dépassé les interminables casernes de Toul, vous cherchez instinctivement des yeux, sur votre gauche, le promontoire de Liverdun, signal de notre banlieue. Cependant la vallée de la Moselle se prolonge, riante quoique déserte, et votre recherche est longtemps déçue. Mais vous voyez alors défiler sur la rive gauche, pour vous faire prendre patience, un coquet village lorrain aligné tout en longueur comme pour une revue; une forte maison d'allure féodale le précède, ses toits

(1) Villey-Saint-Étienne, canton de Domèvre, 636 habitants.

(2) MANET (Abbé Léon), *Villey-Saint-Étienne, Le Livre d'Or de la grande guerre.* Préface de Mgr RUCH et lettre du maréchal LYAUTEY. Nancy, Vagner, 1930, in-16, IV-198 pages.

Digitized by Google

rouges s'enlèvent sur le ciel; un clocher du XII^e siècle le domine : c'est Villey. Le village n'a pas été ravagé par la guerre : il demeure intact; comme tant d'autres il a profité du sort étrange de Nancy, proie offerte semblait-il à l'ennemi, dont il dédaigna l'assaut, tandis que la capitale, au cœur du pays, fut si longtemps menacée. Il aurait fallu peu de chose sans doute pour qu'il en fût autrement. Que le camp retranché de Toul eût joué le rôle d'arrêt auquel il était destiné et Villey-Saint-Étienne serait aussi célèbre aujourd'hui que les Vaux et les Douaumont. La côte de Villey eût valu celle des Éparges... Mais à quoi bon refaire l'histoire?.. Dans le petit village épargné, il y a comme jadis quelques vignerons qui regardent sécher leurs ceps, chaque année plus rares, une centaine de carriers travaillent aux carrières voisines à extraire les pierres que se disputent les soudières puis il y a là encore, Dieu merci, un curé lorrain, bien de chez nous, qui occupe ses rares loisirs à scruter le passé de sa chère paroisse. La vie donc n'a point changé : ce sont les mêmes champs, les mêmes arbres, les mêmes mœurs, mais dans le groupe des hommes la guerre, elle, a fauché, vous le pensez bien : Villey, comme toutes les communes de France, eut son groupe pressé de victimes.

M. l'abbé Manet a eu l'idée pieuse de réunir leur nom dans un livre d'or, le livre d'or de la grande guerre, et de glaner pour chacun d'eux les traits d'une courte biographie. Livre d'or : je ne sais pas à vrai dire si ce terme trop usé est le titre le plus heureux. N'est-ce point plutôt là le livre de pitié, le livre de souvenir par excellence? Le sympathique pasteur du petit troupeau — 600 âmes — a été frappé sans doute de la triste impersonnalité des noms gravés sur tant de monuments dont nos campagnes sont semées. Partout, sur les stèles banales, des listes de noms trop vite oubliés. Aujourd'hui, la piété des survivants fleurit leur stèle, demain l'offrande sera plus rare. Déjà pour l'enfant qui fouette sa toupie sur les dalles, souvent ces inconnus ne sont rien. Dans deux ou trois générations leur souvenir même aura passé. De loin en loin, à quelque anniversaire solennel, la prière collective du peuple secouera cet oubli, qui retombera

Digitized by Google

chaque année plus lourd et enfin définitif. Les jeunes se représenteront ces aïeux — ces jeunes gens tombés à vingt ou vingt-cinq ans — comme des vieillards inconnus. On s'imaginera les morts à l'image des survivants or nous serons bavards ou renfrognés, désagréables et cacochymes...

Pour se défendre contre le temps, pour évoquer fidèlement le souvenir des morts, il fallait un livre, Messieurs, comme celui-ci. Grâce à l'abbé Manet dans notre million et demi de morts, trente-quatre d'entre eux ne seront point des « soldats inconnus ». Cela vaut mieux ainsi. Et je respecte sans doute ce culte de l'*Inconnu*, qui, treize ans après la tourmente, garde ses fidèles quotidiens, dont le mystère et l'impersonnabilité même captivent les foules, qui convient à notre époque égalitaire. Mais cet anonymat n'en est pas moins effrayant. On voudrait posséder la certitude que l'Inconnu n'a pas été tué en fuyant, que l'Inconnu comptait parmi les meilleures des victimes et non parmi celles dont le pays n'a pas à pleurer la perte. C'est une curieuse idole que celle-là, Messieurs, car si c'est au pur souvenir des morts que ce culte est dédié, un cénotaphe eût suffi. Les trente-quatre victimes de Villey, elles, ont donc ici leur notice, leur courte notice.

Ils s'appelaient Paul Grojean, Félix Thiéry, Victor Pierson, Louis Colson. Ce sont là gens de chez nous et leur modeste existence n'eût pas été, sans leur fin tragique, de celles que l'histoire retient. Ils comptaient parmi ceux qui retournent simplement à la terre après l'avoir longtemps travaillée et dont il ne reste, dans le cimetière communal, qu'une trace banale, vite effacée. Voici que leur mort glorieuse leur vaut l'honneur d'un mémorial plus durable qui transmettra leur souvenir et leurs traits à la postérité. Le *Livre d'or* de Villey-Saint-Étienne ne veut pas être un bréviaire d'héroïsme. Comme ailleurs, puisque tous sont cités ici, aux cœurs fiers doivent se mêler les âmes communes. On ne s'en douterait point cependant à la lecture de ces brèves biographies où quelques lignes sans rhétorique aboutissent toutes à une croix de bois.

C'est Alphonse Gruyer, tué à Morhange le 20 août,

Digitized by Google

tandis que cinq autres habitants du village sont dans la même bataille blessés ou faits prisonniers; Alphonse George tué à Longuyon, nul ne sait comment. « Peut-être faisait-il partie de l'équipe de jeunes gens et d'hommes qu'on réquisitionna pour enterrer leurs concitoyens assassinés et les morts de la bataille. Ils étaient vingt et un. Quand leur lugubre besogne fut terminée, on les attacha les uns aux autres, on les aligna contre le mur d'un bâtiment de la caserne des chasseurs à pied et, sans pitié, on les fusilla. » Sa veuve mourut pendant l'occupation. Leur enfant avait deux ans quand le père fut massacré. Eugène Voirin tombe à Champenoux, Paul Grojean à Ypres, Eugène François disparaît à l'attaque de Flirey; Victor Pierson meurt en héros près d'Herbéviller, Émile Grojean est frappé à mort sur le charnier de Notre-Dame-de-Lorette, Henri Bernard est tué au Bois-le-Prêtre et son père, le garde du canal, succombe au chagrin en 1915. Paul Cherrier, un de ces petits pupilles de l'Assistance publique, que nous nous souvenons avoir vu promener leur tristesse de la tranchée sans espérance à la permission sans joie, eut les pieds gelés la même année, en février; revenu du front il écrit le 3 juillet à sa famille d'adoption : « Nous partons au repos demain... » et le repos c'est, trois jours plus tard, le cimetière du Pétan. Le capitaine Burtaire — un capitaine de vingt-six ans — est tué sur le parapet au bois de le Gruerie et repose à La Harazée; le téléphoniste Albert Rambour, tombé au Vieil-Armand, est enterré dans la tranchée où jamais son corps ne fut retrouvé. Ferdinand Jentges, Belge naturalisé en 1913, écrit à sa femme : « Je voudrais avoir des ailes, pour m'envoler là-bas, ne fût-ce qu'une paire d'heures; après on pourrait s'en retourner voir les Boches et tâcher d'en démolir quelques-uns pour finir la guerre... » à sa fille : « Je te revois dans ta robe blanche, le jour de ta première communion... », et à son fils : « Ne deviens pas trop vite grand, car c'est trop triste la guerre... »; il est tué le 18 septembre 1915 d'un éclat d'obus à la tête. A la veille de l'attaque de Champagne, le même mois, Lucien Decker écrit : « Bientôt va venir le jour du grand combat; j'ai confiance en Dieu, dans cette Marne, où

Digitized by Google

l'an dernier, on a remporté une grande victoire qu'on regarde comme un miracle... Ayons confiance. » Il disparaît, le 25, à Mesnil-les-Hurlus, peut-être écrasé dans une sape. Jules Bonnet, près de là, est pulvérisé le même jour dans l'explosion d'une mine : 6 sur 8 des soldats de la classe 15, sont morts. Pour tous, la tombe sans cercueil n'est même pas un asile : le corps de Victor Lagrange tué à Rambucourt est dispersé par les obus dans le cimetière bombardé.

Marcel Voirin n'avait que seize ans à la déclaration de la guerre. Son frère aîné, Eugène, est tué à Champenoux le 14 septembre 1914; le 16 août suivant, il a eu dix-sept ans la veille, Marcel va s'engager à Toul. Le 11 novembre 1916, à Sailly-Saillisel, dans la Somme, la petite troupe dont il faisait partie est cernée par l'ennemi. Les Allemands, racontera un survivant, somment les Français de se rendre, les coups de feu crépitent. Marcel Voirin reçoit une balle dans le dos, il tombe et crie à ses camarades qu'il voit sur le point d'être pris : « Partez ! Laissez-moi ! » et avant d'expirer, il ajoute : « Oh ! si maman me voyait ! » Il venait d'avoir dix-huit ans.

Mais en voilà assez. Je ne vous parlerai ni d'Eugène Gabé qui défend à sa mère de pleurer les morts, ni de Marcel Grojean que les gaz achèvent sur un lit d'hôpital, ni de Camille Gabé, qui râle toute une nuit le crâne ouvert, sur un champ de bataille de l'Aisne... Car pourquoi poursuivre? surtout, pourquoi choisir? Toutes ces pages se valent, toutes elles exhalent la même odeur de sang, la même tristesse de cendre, la même douleur. J'ai lu bien des pages consacrées à cette guerre, j'en connais peu qui m'aient fait revivre, si aiguë cette impression des jours de deuil où la Providence avait les rigueurs d'une fatalité. En lisant vos phrases dépouillées et vibrantes, la tête entre les mains, je songeais, Monsieur le curé, aux phrases déchirantes des vieux chroniqueurs relatant les catastrophes, aux plaintes désolées d'un Florus, aux lamentations du moine d'Ely sur la ruine de son pays. A mille ans de distance, je croyais les entendre encore...

Après avoir dénombré les victimes, vous avez voulu, M. l'abbé, citer les survivants. Vous l'avez fait, dites-vous,

Digitized by Google

pour ne pas « laisser tomber dans l'oubli les noms de leurs camarades, partis comme eux à l'appel de la Patrie en danger. S'ils sont revenus au village, *ce n'est pas de leur faute*, comme on dit ». La discrétion vous commandait ici de ne pas qualifier, mais d'énumérer simplement les combattants, les unités auxquelles ils appartenaient, les blessures — combien nombreuses — quelques citations. Vous avez donc établi trois listes alphabétiques des mobilisés, l'une des habitants de Villey en 1914, la seconde, de ceux qui, nés à Villey, s'étaient établis ailleurs avant la guerre, la troisième enfin des anciens combattants qui n'étant venus à Villey qu'après la guerre, y étaient domiciliés à la date du 1er août 1930.

Quelques pages sur le village pendant la guerre, pages un peu sommaires à mon gré, mais vous avez l'excuse de n'être curé de Villey que depuis 1924, terminent votre volume. Vous avez dit quelques mots de la mise en état de défense du village en août 1914, puis des menus incidents inséparables d'une longue occupation. Vous n'avez pas voulu parler de l'état moral de la population au cours de ces quatre années et c'est, pour ma part, la lacune que je déplore le plus. Peut-être d'ailleurs est-il encore difficile de dire sur ce sujet toute la vérité. Vous avez tenu par contre à énumérer avec la date de leur séjour le cantonnement de toutes les troupes qui du mois d'août 1914 au mois d'avril 1919 ont été hébergées à Villey au cours de leurs déplacements ou y sont venues au repos : j'ai compté cent soixante et onze corps de troupe françaises, africaines, américaines ou italiennes. Enfin vous rendez en terminant un hommage à votre prédécesseur défunt, l'abbé Boyer qui avait projeté d'écrire ce livre et qui avait commencé à en réunir les matériaux, un hommage aussi au conseil municipal de Villey qui, par une subvention de 1.000 francs vous a permis de l'illustrer. Puisse, selon votre vœu, la lecture de l'œuvre que nous allons couronner inspirer « aux enfants du village la reconnaissance pour les victimes, le respect pour les survivants, et un vif amour de la France, pour laquelle les uns et les autres ont tant souffert. » Puissiez-vous encore, si je puis, à mon tour, formuler un souhait, con-

Digitized by Google

naître dans notre vaillant clergé lorrain plus d'un imitateur. Puissent de tels livres du souvenir bien servir la cause de la paix. Ce n'est pas en France que, découverts devant des tombes, nous nourrirons jamais l'espoir d'un nouveau carnage. Il n'est pas de plus sûrs amis de la paix que ceux qui décrivent la guerre telle qu'elle fut, telle qu'elle demeure dans nos souvenirs d'épouvante : vous êtes de ceux-là, soyez-en remercié.

A mesure que les années passent, le prix du Souvenir devient de plus en plus un prix d'histoire. Avec le prix Dupeux dont il me reste à vous rendre compte, votre compagnie, Messieurs, dispose donc de deux prix historiques. Pour le concours ouvert en vue d'attribuer le prix Dupeux, votre commission a reçu divers ouvrages. Elle en a retenu deux. Celui de M. Georges Mauguin, ancien officier de notre 69e d'infanterie intitulé : *Le maréchal Ney et le maréchal Blücher à Nancy en 1814* (1) a d'abord retenu son attention. Cette forte brochure de 87 pages, publiée en 1930, est précédée d'une préface du général Balfourier, ancien commandant du XXe corps d'armée. Elle est ornée de plusieurs portraits et d'une intéressante reproduction photographique de la carte de Cassini, entre Commercy et Lunéville. Sa présentation typographique fait honneur à la Maison Berger-Levrault. Sous un titre un peu trop précis et qui pourrait prêter à confusion, l'auteur a conté en premier lieu les efforts du maréchal Ney, commandant les troupes de la région de Nancy en 1814, pour organiser la défense de la Lorraine et arrêter l'ennemi. Ney séjourna dans notre ville du 10 au 14 janvier 1814; M. Mauguin a suivi les mouvements des troupes françaises jusqu'au 16 janvier. Il a ensuite étudié la marche des troupes russo-prussiennes de Blücher du 14 janvier, date à laquelle, dans nos rues, vers 4 heures de l'après-midi, parurent les premiers Cosaques, jusqu'au 20 du même mois.

Dans une conclusion de quelques pages, le capitaine

(1) Préface du général BALFOURIER, 4 portraits, une carte. Nancy, Berger-Levrault, in-8, 87 pages.

Digitized by Google

a soulevé la question des corps francs, sans la traiter en entier. Bref cette étude pourrait s'intituler plus simplement : *L'invasion de la Lorraine du 10 au 20 janvier 1814.* L'auteur a colligé très diligemment de nombreux documents de tous ordres : pièces d'archives, correspondances, articles de presse, mémoires. Peut-être s'est-il mépris, par contre, en pensant que les assez nombreux rapprochements qu'il a fait entre la guerre de 1814 et celle de 1914, ajoutaient quelque intérêt à son travail déjà suffisamment étoffé. D'autre part, il n'a pas échappé à votre commission que le volume qui lui était soumis était moins un livre d'histoire, en dépit de sa très estimable documentation, qu'un recueil de pièces, judicieusement choisies et rapprochées plutôt que réunies. Aussi, tout en rendant hommage à la valeur de l'ouvrage du capitaine Mauguin, en regrettant même de n'avoir point de récompense à lui décerner, lui avons-nous préféré le volume concurrent. C'est au livre de l'abbé Rolin : *La vie d'un village lorrain avant la Révolution. Champenoux (1110-1790)* (1) que votre commission vous propose de décerner le prix Dupeux.

Après Villey, Champenoux — après les avancées du camp retranché de Toul, la forêt qui masque Nancy. De quelque côté qu'on se tourne, en notre Lorraine, on foule quelque champ de bataille. Que l'on creuse le sol, on y découvre côte à côte et parfois superposées les *phaleræ* du centurion, la hache du barbare, la pique du Suédois, la plaque d'identité que portait au poignet le soldat de la grande guerre. Partout les vestiges de l'invasion, les traces de la défense et, dans les fosses anonymes, pêle-mêle, les vainqueurs et les vaincus. Cette fois, d'ailleurs, ce n'est plus de bataille qu'il s'agit. Vous avez déjà couronné du même auteur, en 1929, *La Bataille qui sauva Nancy.* Le chapelain du cimetière national s'est attaqué ensuite à l'histoire même de Champenoux. Avec application, pendant deux ans, il a recherché et réuni

(1) Lettre-préface de Mgr JÉRÔME. Nancy, Vagner, 1931, gr. in-8, 200 pages, 12 illustr. Ce volume conviendrait parfaitement comme livre de prix.

Digitized by Google

les documents qui, dans nos dépôts d'archives le concernaient. Il en a fait un livre de 200 pages, illustré, qu'il a présenté à vos suffrages sous une couverture au vert profond de sous-bois, comme il convient à un village forestier. Laissez moi répéter ici, puisque je fus déjà devant votre commission le rapporteur de cet ouvrage, tout le plaisir que m'a procuré sa lecture. Sans doute je ne jurerais pas que M. l'abbé Rolin ait vu toutes les pièces qui auraient pu projeter quelque lumière sur la lointaine histoire de sa paroisse, ni qu'il ait soulevé tous les problèmes que pose la difficile question des origines, mais j'ai été sensible, et divers comptes rendus parus depuis dans la presse m'ont attesté que cette opinion n'était pas personnelle, à la clarté de la présentation, à l'élégante sobriété du récit et, pour tout dire, à une réelle distinction de plume. Ce n'est peut-être pas ici toute l'histoire de Champenoux mais c'en est, certes, quelques chapitres parfaitement composés. Votre commission a goûté notamment ce souci, très actuel, de situer le village dans le cadre forestier dont il est inséparable, d'insister sur les incessants échanges de la nature et des hommes.

Au terme d'une brumeuse histoire de plusieurs siècles, Champenoux passa entre les mains des religieux de Saint-Evre et devint le siège d'un prieuré bénédictin. L'auteur en profite pour exalter la mission civilisatrice des grands ordres. Peut-être cet éloge est-il ici peu justifié, puisque les religieux quittèrent d'assez bonne heure le village, vers le milieu du XVI^e^ siècle, et qu'on ignore au cas présent la liste de leurs bienfaits. Les nombreuses libéralités que les habitants de Champenoux consentirent en faveur des moines attestent pourtant la bonne entente qui régna entre eux et la population. Sur l'origine de la seigneurie vouée, M. l'abbé Rolin nous apporte peu, mais il décrit avec détails, à partir du début du XVI^e^ siècle, en quoi consistait cette vouerie. A mesure que se déroulent les siècles, l'historien a pu glaner davantage et par touches successives, camper devant nous grands et petits, faibles ou puissants, toute la population du village. A la fin du XVII^e^ siècle, la seigneurie vouée fut achetée par Jean de Mahuet, seigneur de Saulcy : la

Digitized by Google

haute figure de Marc-Antoine, son fils aîné, le sage conseiller de Léopold, l'intendant des finances du duché, retint quelque temps l'attention de l'auteur : il nous montre le seigneur voenichisaeı ns tənvrilalge tout en poursuivant l'extension de ses prérogatives et l'accroissement de ses revenus. C'est aussi la construction, à côté du vieux château, d'une maison-fief qu'il vint habiter dans les dernières années de sa vie. A la fin du siècle, un Marc-César de Mahuet, son petit-fils pas era au contraire une grande partie de son temps en procès soit avec le curé de la paroisse, soit avec les bénédictins de Saint-Evre, puis, dégoûté peut-être, vendra en 1772 les deux tiers de sa seigneurerie aux Du Houx de Dombasle qui n'acquèreront pas davantage de popularité.

L'étude du château devait suivre tout naturellement celles des seigneurs; les renseignements, qui le concernent ne sont guère abondants qu'au XVIIIe siècle; un inventaire de 1772 lors de la vente nous permet de visiter en détail les différentes pièces et de décrire leur ameublement. M. l'abbé Rolin excelle dans cette description d'un intérieur confortable, douillet même, profondément marqué de l'esprit de l'époque : le crucifix de l'appartement personnel n'est-il pas comme dissimulé dans le cabinet de toilette? Mais la tâche, dira-t-on, était aisée de restituer au moyen d'un inventaire détaillé, l'atmosphère du dernier siècle de la monarchie. Plus original certes est le chapitre que l'auteur a consacré à la communauté rurale, à ses assemblées, aux gens de justice, à la gruerie, c'est-à-dire au service forestier.

A la vie paroissiale, il était naturel qu'un prêtre s'attachât tout particulièrement, ce qui nous vaut, sur la vie religieuse du petit village lorrain, une série de traits précis et de réflexions émues. Après avoir dressé aussi haut qu'il peut remonter la liste des pasteurs qui l'ont précédé, le curé de Champenoux décrit la maison curiale, les biens ecclésiastiques vendus au début de la Révolution. Sur ce sujet brûlant des confiscations successives, la plume de l'abbé Rolin est légère. Après avoir cité la phrase d'un de ses prédécesseurs : « C'est là que se rendaient les

Digitized by Google

bons curés, nos ancêtres dans la foi, pour y jouir de l'air pur, y entendre le chant de la fauvette, et y méditer à loisir la parole sainte. Aujourd'hui, leurs successeurs vont y pleurer sur des ruines *in terra aliena* », le curé actuel de Champenoux, dont la soutane s'orne de la croix de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de la Croix de guerre, avec cinq citations, se refuse à jouer les Jérémies : « Grâce à Dieu, dit-il, le curé de 1931, par un retour singulier des choses d'ici-bas, peut encore se rendre, pour la méditation et la prière, sur le terrain de l'ancien Douâre. C'est en effet sur une partie de l'emplacement de ce dernier, qu'est situé le grand cimetière national, dont le curé de Champenoux est le chapelain. Là, entouré des 3.000 croix des héros de 1914, en face de l'Ange... dont le geste fleurit les tombes, il comprend mieux encore que ses prédécesseurs le peu de chose que nous sommes, mieux aussi la grandeur et la valeur du sacrifice que nous pouvons parfois fournir, pour les causes sublimes qui nous dépassent. »

Ce sont ensuite les anciennes fondations, la dîme, les charges de la cure qui sont passées en revue. Puis, vient l'église, la communauté paroissiale, avec les ressources que lui procuraient, sur le ban du village, le champ de l'adoration, le champ des hosties et le champ des noix, fruits que le jour de Pâques, à Champenoux et à Amance, on distribuait en guise de pain bénit. Viennent enfin les particularités liturgiques, le détail des processions et des congrégations. Aux services publics, four banal, moulin banal qui, ce dernier, subsista jusqu'à la Révolution, poste aux chevaux, service des salines (Champenoux dépendait du bureau de *regrat* d'Amance), à l'école, à l'assistance, notamment au gagnage des pauvres provenant d'une fondation faite en 1628, sont consacrées des pages vivantes. Tout ce que dit l'auteur n'est point sans doute particulier à Champenoux, mais il est aisé, grâce aux références, de faire le départ des renseignements tirés d'ouvrages généraux sur la Lorraine, et des précisions locales.

Quelques pages sur l'agriculture et un fort chapitre de vingt-trois pages, « la bataille pour la forêt de Cham-

Digitized by Google

penoux » retiendront l'attention des Économistes. Un procès de trois siècles, en effet (1510-1792) divisa les habitants de Champenoux et les religieux de Saint-Evre. Deux derniers chapitres sont consacrés, l'un aux impôts à la veille de la Révolution, l'autre aux doléances de 1789. M. l'abbé Rolin fait précéder quelques documents supplémentaires d'une conclusion qu'il termine sur ce souhait: « Ne méprisons pas nos pères; nous n'en avons pas le droit. Plût à Dieu que nous puissions retrouver avec leur simplicité et leur sens chrétien, quelque chose de leur grandeur! » Ce rappel au respect de nos ancêtres vient à point, à l'heure où nos jeunes générations professent pour celles qui les ont précédées un si injuste mépris. Qui sommes-nous donc pour afficher tant d'orgueil? Les historiens des siècles futurs, lorsqu'ils étudieront notre temps, n'auront-ils pas moins de pitié pour tant de précieux dons gaspillés, pour notre science meurtrière, pour l'économie nouvelle qui nous enlise aujourd'hui dans une effroyable anarchie?

Je lisais il y a quelques jours dans une autre monographie, restée manuscrite celle-là, et qui, je me hâte de le dire, ne fut point soumise à vos suffrages, une épouvantable description du XVIII^e siècle lorrain où, je cite, « le paysan demeurait soumis à des tortures et à des barbaries contraires à l'humanité ». Messieurs, laissons critiquer et critiquons tant qu'on voudra les institutions, mais, de grâce, faisons respecter les hommes! La France de l'ancien régime, notre Lorraine en particulier, ne comptait pas que des tortionnaires et des victimes. Les paysans de Champenoux dont le prix Dupeux couronne cette année l'histoire, étaient les dignes ancêtres de ces autres Lorrains, ceux de Villey dont tout à l'heure nous avons salué les tombes : c'était le même sang, les mêmes vertus.

Par un heureux hasard, dont vous vous féliciterez, vous vous trouvez, Messieurs, dans cette même séance, rendre hommage au passé — Champenoux, saluer le présent — Villey-Saint-Étienne — et couronner l'avenir dans les vingt ans pleins d'espérance de M. Pol Caput.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. le comte Antoine de MAHUET

MEMBRE TITULAIRE

Messieurs,

Célébrer, en public, la vertu, est un grand honneur et, après la satisfaction de faire le bien, je ne sais s'il en existe de plus attachante que celle de le raconter. Il me semble, néanmoins, avoir observé que cet honneur n'excitait pas entre nous ni l'émulation, ni même le désir de remplir ce devoir. Bien au contraire, depuis des années, il m'a paru que, parmi tous les soucis qui assaillent ou notre président ou notre secrétaire perpétuel, celui de trouver l'annuel rapporteur était un des plus inquiétants. Et, lorsqu'on le voit, après nos séances, s'approcher de l'un de nos confrères, s'entretenir avec lui d'une allure persuasive, nous pensons, malgré une défense discrète, voilà celui qui sera chargé de présenter le tableau des mérites qui nous ont été signalés au cours de l'année. Nul d'entre nous pourtant ne saurait se soustraire à une obligation que fortifie une pratique déjà ancienne. Pourquoi cette réserve? Il ne faut pas l'attribuer à la paresse, ce serait nous calomnier, mais plutôt à ce que nous nous sentons inférieurs à cette lourde et difficile tâche d'honorer ceux qui souffrent sans murmure, se dévouent en silence, luttent courageusement contre les dures nécessités de l'exis-

Digitized by Google

tence et poursuivent, sans bruit, une œuvre laborieuse et toujours renaissante.

J'exposerai brièvement les titres des personnes qui ont réuni vos suffrages, m'excusant d'esquisser, bien imparfaitement, ces vies de sacrifices et de rudes épreuves. Leur histoire à toutes est semblable, simple, obscure. On les voit peiner laborieusement jour après jour, année par année, vous demandant, toutefois, d'accorder un peu d'attention à chacune d'elles comme un surcroît de récompense, car il n'y a aucune proportion entre les sommes modiques que vous pouvez leur allouer et les admirables actes de piété filiale et de dévouement que je vais signaler.

L'Académie n'a pu disposer, cette année, que de treize prix, en ayant diminué le nombre pour en augmenter la valeur, et elle a dû, à son grand regret, ajourner quelques-uns des candidats qui lui avaient été proposés.

Mlle Marie-Thérèse **Jacquemin** est née, à Arches, le 10 mars 1903. Sa mère, veuve depuis vingt-deux ans, vint se fixer à Nancy (1) dès 1918. Après la mort de son mari, employé comme chauffeur dans une usine des Vosges, elle éleva très convenablement ses deux enfants, mais bientôt sa santé s'altéra. Augusta, sa seconde fille, un peu plus jeune que sa sœur, était dactylographe, remarquée par sa bonne conduite et son assiduité au travail. Malheureusement, elle contracta, il y a quelques années, une péritonite, puis elle fut obligée d'aller se faire soigner au sanatorium de Saint-Martin-de-Ré. Cette séparation, bien cruelle pour les siens, est nécessaire, car les attentions incessantes dont on l'entoure, le doux et sain climat du pays qu'elle habite, contribuent à améliorer son état général; c'est ce que cette jeune fille ne trouverait pas dans un pauvre logis de la Ville-Vieille, où le soleil ne pénètre jamais. Le surmenage est la cause principale du mal qui l'a terrassée. Couturière, Mlle Marie-Thérèse Jacquemin, avec ce que peut lui procurer son seul travail qui ne lui laisse, vous pensez bien, aucun

(1) 9, rue de Guise, Nancy.

Digitized by Google

répit, assiste sa mère, âgée de soixante-cinq ans, la soigne avec un dévouement inlassable. Pieuse, d'humeur douce et toujours égale, d'un moral élevé, elle se charge encore, quoique fatiguée et anémiée, des lourds travaux du ménage, pour les épargner à sa mère incapable d'un effort sérieux. Un prix Jules Gouy apportera un peu de relâche à ses soucis.

A Saffais (1), Mlle Marie **Serurier,** modèle de piété filiale, force l'admiration de tous en donnant ses soins empressés à son père paralytique depuis plus de huit années, subissant sans le moindre murmure, par esprit de foi, les accès de mauvaise humeur, les plaintes, les reproches injustifiés du malade. Bonne, humble, patiente, elle jouit d'une excellente réputation, non seulement dans le village où elle réside, mais également dans tous les environs. Cette excellente personne trouve encore le temps de s'occuper de la petite église dont elle pare de fleurs les autels, l'entretient, lave le linge; elle apprend des cantiques aux enfants, aussi les paroissiens entendent-ils de beaux offices. Mlle Serurier mérite un des prix fondés par M. Charles Bour, destinés à des jeunes filles catholiques pour les récompenser de leur bonne conduite et de leur dévouement à leurs parents.

Appartenant à une famille de dix enfants, dont deux fils ont été tués à la guerre et deux filles sont religieuses de la Doctrine Chrétienne, Mlle Émilie **Berg** (2) est née, à Nancy, le 9 août 1896. Elle n'a jamais quitté les siens, ni la filature Lang où elle travaille depuis l'âge de treize ans, son père y ayant été employé fort longtemps comme mécanicien. Ses frères et sœurs ont abandonné le foyer familial pour s'établir; restée seule, cette personne dévouée soigne d'abord sa mère, atteinte d'une grave maladie. Après la mort de cette dernière, elle reporte toutes ses délicates attentions sur son père, aujourd'hui âgé. Bientôt, elle voyait ses forces diminuer; malgré tout

(1) Saffais, canton de Saint-Nicolas (Meurthe-et-Moselle).
(2) Place de Bonsecours, Nancy.

Digitized by Google

Mlle **Berg** doit redoubler de labeur, en dépit de la fatigue et d'un tempérament peu robuste; nuit et jour, elle est au poste de dévouement, se privant de tout ce qui pourrait être distraction ou délassement. Ajoutons que le ménage est parfaitement tenu.

Votre Compagnie ne saurait trouver une meilleure occasion de placer un des prix Charles Bour.

Mme **Valentin,** née Wendel, habite Nancy (1), et travaille à la Manufacture des Tabacs. Elle est veuve de guerre, son mari ayant été tué à Fey-en-Haye, lui laissant deux fils qu'elle a fort bien élevés. Pendant longtemps, elle a eu à sa charge sa vieille mère, qui ne l'a quittée que pour aller chez son fils devenu veuf. En 1926, Mme Valentin recueille sa sœur malade, que son mari, — un Roumain, — a abandonnée après la naissance d'un petit garçon. A la mort de cette sœur, qu'il avait fallu placer dans une maison de santé, elle adopta son enfant qui n'est pas toujours facile, le soignant comme une vraie mère. Avec son salaire, — elle n'a jamais rien reçu de personne, — cette femme de cœur fait face à toutes les nécessités de l'existence. Une visite à Mme Valentin vous laisse l'impression d'une haute dignité de vie, dans un intérieur qui est un modèle d'ordre et de décence. C'est ainsi qu'elle a mérité la distinction qui lui est aujourd'hui conférée.

A Manonviller (2) réside M. Auguste **François,** blessé de guerre, proposé pour la Médaille militaire, qui eut encore la jambe broyée lorsqu'il travaillait à la terre, en 1923. Sa femme, née Augustine Thuot, est morte jeune, laissant quatre petites filles. L'aînée, Geneviève, — qui a quinze ans, — fait le ménage, va aux champs, soigne les animaux, s'occupe du linge, prépare les repas. Cette petite fille s'est sentie, devant la nécessité, des entrailles et des forces de mère, veillant à l'éducation de ses jeunes sœurs, tout en secondant si bien son père, qui éprouverait,

(1) 10 *bis*, rue de la Charité, Nancy.
(2) Manonviller, canton de Lunéville.

Digitized by Google

sans elle, beaucoup de difficultés à continuer son métier de cultivateur. Jeune maîtresse de maison, modèle de piété filiale, si vaillante et déjà si entendue, bonne bien que timide, elle fait l'admiration des habitants du village, en assumant une tâche que l'on croirait au-dessus de ses forces, et cela modestement, sans bruit, avec courage, ce qui dénote un caractère sérieux, une énergie peu commune. N'est-ce pas imprudent de récompenser une si jeune fille et de garantir, pour ainsi dire, une vertu qui n'est qu'à son aurore? Non, le passé répond de l'avenir. Ce bel exemple donné par cet enfant de la terre a retenu vos suffrages et vous avez attribué, sans hésitation, à Mlle François un des prix de la fondation Pister.

C'est par un chemin montant que l'on parvient à une maison de Boudonville (1), habitée par les époux **Galineau**, et appartenant au Bureau de Bienfaisance. Yvonne Haudeville est née à Nancy en 1898, elle épousa, à la fin de la guerre, M. Galineau, d'une famille de cultivateurs du département de la Vienne; il servit d'abord dans un régiment d'infanterie, puis il suivit une escadrille de bombardement dans tous ses déplacements, comme ouvrier spécialisé. Les jeunes époux, fixés pendant quelque temps à Tours, vinrent en Lorraine, à la mort de la mère de M. Galineau. Six enfants sont nés, le dernier est âgé de quatre ans. Tous, élevés avec une douce fermeté, sont remarqués par leur politesse, leur propreté, quoique la mère soit de santé médiocre, mais elle est aussi courageuse que modeste. Mme Galineau a d'ailleurs reçu des félicitations officielles pour la bonne tenue de son ménage. Ces enfants sont régulièrement envoyés à l'école et au catéchisme. Comme le lui permet sa profession de tailleur, M. Galineau travaille chez lui; à son gain s'ajoute, depuis quelques mois, le modique salaire du jeune Lucien, apprenti à la Maison Vaxelaire, et qui a déjà obtenu le premier prix de l'École d'apprentissage. C'est avec une légitime fierté que les parents montrent cette médaille, témoignage rendu à l'assiduité et au bon travail de leur

(1) 158, rue de la Colline, Nancy.

Digitized by Google

enfant. Ces personnes, discrètes, économes, estimées de ceux qui les fréquentent, donnent un bel exemple de probité, de labeur, que vous eussiez pu récompenser l'année dernière, si la demande avait été présentée en temps opportun.

De l'union de M. Henri **Grimm** (1), né le 19 décembre 1874 en Alsace, et de M^lle^ Marie-Eugénie Sorel, originaire de Dombasle-sur-Meurthe, sont issus treize enfants, dont douze sont vivants. Les trois aînés appartiennent à la police de Nancy, un est sergent rengagé, un autre coiffeur, les plus jeunes fréquentent régulièrement l'école, ainsi qu'en témoignent leurs maîtres. Le père est ouvrier à l'Usine Solvay, M^me^ Grimm, excellente mère de famille, laborieuse, a fort bien élevé ses nombreux enfants, avec les humbles ressources de son mari, travaillant à la journée, leur inculquant les meilleurs principes de morale, d'honnêteté, de travail. Ceux qui restent au foyer sont bien portants, toujours très propres, polis. Le mérite des parents est d'avoir fait des aînés d'excellents jeunes gens, des jeunes filles laborieuses de bonne conduite et de donner à ceux qui les suivent la même éducation. Cette famille, robuste et saine, où le respect de l'autorité garde toute sa force, entretenant le souci du labeur consciencieux et de l'ordre, doit être citée en exemple et récompensée par un des prix Pister.

Au mois de septembre dernier, André **Neuhauser**, né en Alsace, et Élisabeth Scherick, célébraient leurs noces d'or, dans la petite ferme du Behé, près de Belval, canton de Senones; vingt-trois enfants et petits-enfants se groupaient autour d'eux. Sept ans après leur mariage, en 1887, ce ménage, de sentiments français, quitta l'Alsace, vint en France, et bientôt louait des terres qu'ils cultivent depuis quarante ans. C'est là, sur ce petit domaine de douze hectares que, par un labeur quotidien, ils ont pu tirer les ressources nécessaires pour nourrir

(1) 4, cités Marquet, à Dombasle, canton de Saint-Nicolas (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

douze enfants, un treizième est mort en bas âge, et encore ils ont su développer en eux, avec le goût du travail, l'amour de la terre. Un fils n'avait pas vingt ans lorsqu'il fut tué au col de la Chipotte. Les parents, septuagénaires, qui aiment la terre, sur laquelle ils peinent, ont la joie de compter, déjà, six petits-enfants qui se destinent à la culture.

Je me permets de vous lire le passage suivant d'une lettre de M. le curé de Belval : « André Neuhauser et sa femme n'ont jamais fait parler d'eux qu'en tout bien et tout honneur. Ils ont les mœurs patriarcales de nos anabaptistes des fermes des Hautes-Chaumes. Travailleurs, hospitaliers, sévères dans l'éducation de leurs nombreux enfants, ils leur ont inculqué l'amour du travail. Aussi, dans le pays, on les occupe de préférence à bien d'autres. J'ai marié quatre de ces enfants avec des catholiques de la paroisse et toujours ils ont été on ne peut plus respectueux et dociles à l'occasion de nos règlements concernant les mariages mixtes. »

Le prix que vous leur décernez sera pour eux une marque d'estime et pour la population qui les entoure une satisfaction de voir honorer une famille qui donne un si magnifique exemple.

Vous estimerez, comme votre Commission, qu'un des prix de la fondation Pister viendra bien à propos pour récompenser une famille de Pulligny (1). M. Victor **Robert**, né en 1878, ancien combattant, est maréchal ferrant, succédant à son père dans cette profession. Sa femme, Marie-Hortense Petitcolas, de dix ans plus jeune, a dû, depuis longtemps, abandonner son métier de repasseuse pour se consacrer uniquement à l'éducation de ses treize enfants, un seul est décédé. Deux fils sont sous-officiers, deux autres agriculteurs. Tous, grands et petits, ont été fort bien élevés, les aînés donnent l'exemple d'un labeur assidu, sont de conduite exemplaire, quant aux plus jeunes, on remarque leur bonne éducation, leur politesse. La mère tient tout son monde en bel état et en belle

(1) Pulligny, canton de Vézelise (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

santé. Les époux Robert ont eu non seulement le mérite d'élever une famille nombreuse en nos temps difficiles, mais ils ont aussi conquis, eux et leurs enfants, la sympathie et l'estime de ceux qui la connaissent. Il faudrait un ménage Robert dans chaque commune de France.

Dans une maison ouvrière de la rue de Saverne (1), à Nancy, loge la modeste famille **Poutier,** qui a sept jeunes enfants, l'aînée, Marcelle, étant née en 1919, le dernier, Georges, en 1930, et elle n'a pas hésité, malgré ses charges, à recueillir à son foyer un neveu devenu orphelin. M. Henri Poutier est employé à la Compagnie des Tramways, mais employé auxiliaire seulement, ne pouvant être titularisé en raison d'une myopie extrême et d'une santé précaire; par suite, il ne bénéficie pas des avantages accordés au personnel.

Travaillant avec un courage peu ordinaire, il ne veut jamais s'arrêter, sachant qu'il a dix bouches à nourrir. Quand sa femme est malade, — ce qui est fréquent, — cet homme laborieux se charge lui-même des soins du ménage. Ajoutons que les fournisseurs du quartier lui rendent aussi, à leur façon, le meilleur témoignage, assurant que c'est une des rares familles, où l'on ne fait pas d'excès et où l'on n'achète pas à crédit.

L'Académie, par le prix Pitoy, tient à marquer son estime pour ces personnes si honnêtes.

Aveugle de naissance, M. Joseph **Gérard** (2) est âgé de trente-quatre ans. Il passa toute son enfance à l'Institution des Jeunes Aveugles de Nancy; remarqué par son intelligence et par ses dispositions pour la musique, à tel point qu'au sortir de cette école, il y rentra comme surveillant, et devint organiste d'une église de notre ville. M. Gérard alla loger, — n'ayant pas de famille, — chez Mlle Fisson d'une situation peu aisée, prenant ses repas au restaurant, mais, de santé précaire, souffrant de troubles digestifs, Mlle Fisson lui proposa de préparer sa nour-

(1) Maison ouvrière Bt 6, rue de Saverne, Nancy.
(2) 56, rue de Toul, Nancy.

Digitized by Google

riture, faisant ainsi preuve de dévouement. Elle ne devait pas tarder à en être récompensée, car, depuis plusieurs années, souffrante, elle ne quitte son fauteuil que pour s'aliter, et cet hiver, une congestion pulmonaire n'a fait que l'affaiblir encore. En ces pénibles circonstances, M. Gérard n'a cessé de lui témoigner une véritable piété filiale. Levé tôt, il allume le feu, vaque aux soins du ménage, passe chez les fournisseurs, — souvent chez le pharmacien, — en allant surveiller sa classe. Dès sa rentrée, au logis, soit à midi ou le soir, il fait la cuisine, entretient le petit appartement. De la part d'un homme solide, une telle abnégation est rare, lorsqu'elle émane d'un malheureux atteint de la plus cruelle des infirmités et qui aurait besoin lui-même de semblables attentions, comment la qualifier? Mlle Fisson ne parle de son fils adoptif, son bon ange gardien, qu'avec les larmes aux yeux. « Je voudrais, Messieurs, pouvoir vous lire une lettre,vraiment touchante, où elle nous dit combien son pensionnaire est rempli d'attentions, prévenant ses moindres désirs, narrant en détail tous les services rendus, — elle a soixante-dix-neuf ans, — les économies réalisées, s'il la voit triste ou souffrante, son protégé lui fait même la lecture; depuis treize ans qu'il habite chez elle : Je n'ai eu qu'à remercier Dieu de m'avoir inspirée, et n'ai cessé de dire que c'est la Providence qui me l'avait envoyé. » Le modeste prix que vous attribuez à ce brave garçon, honnête, d'une conduite irréprochable, d'une délicatesse extrême, est destiné à faire connaître ce rare exemple de dévouement, et cependant, ce sont deux récompenses que vous décernez, si je puis dire, car vous lui associez Mlle Fisson, qui a eu le mérite de recueillir M. Gérard. Pensez aussi à la joie qu'elle éprouvera.

Les époux **Chauffette**, tous deux septuagénaires, habitent Nancy et occupent un petit appartement, fort bien tenu, de la rue du Montet (1). Malgré de très modestes ressources, pendant sept années, ils ont aidé à faire vivre une sœur plus jeune, et le mari de celle-ci, de santé déli-

(1) 118, rue du Montet, Nancy.

Digitized by Google

cate, bientôt incapable de travailler. Après les décès de ces derniers, ils recueillirent les trois orphelines, nées de cette union, sans quoi elles eussent été obligées d'être conduites à l'hospice Saint-Stanislas. M. Michel Chauffette, vosgien, a été employé, pendant plus de trente ans, comme forgeron, dans les Établissements de Meixmoron, rue de la Prairie, puis chez M. Thouvenot, avenue du Sud. Sa femme, nancéienne, née Marie Lejaille, est blanchisseuse, malgré son âge, elle lave encore le linge des nombreux locataires de la maison, et il a fallu que ses clients lui disent que les prix étaient augmentés; cette honnête femme n'y avait pas songé.

Une de ses nièces, blanchisseuse comme sa tante, vit chez elle, et ce n'est pas tout, l'humble ménage Chauffette héberge une sœur âgée de soixante-trois ans, occupée à des travaux de couture. Une personne qui connaît cette famille depuis cinquante ans a, sans cesse, admiré le dévouement de Mme Chauffette pour sa vieille mère d'abord, ensuite pour sa sœur malade, et enfin pour les trois filles de cette dernière, les élevant avec soin, et leur faisant apprendre de bons métiers. Ce vieux ménage, exemple de labeur, de probité, a bien mérité le prix que l'Académie lui accorde.

C'est en 1923 que vous avez décerné pour la première fois le prix Virginie Jacquot, fondé par M. le chanoine Barbier, curé-doyen de Blâmont, en faveur du père ou de la mère d'une famille d'au moins quatre enfants habitant, depuis dix ans, Glonville, ou à défaut, une commune voisine du canton de Baccarat. Pour attribuer cette récompense, on vous a signalé M. Émile **Labourel,** de Glonville, qui satisfait aux conditions exigées et qui en est digne à tous égards : père de quatre enfants vivants, le plus jeune, Joseph, a un an, l'aînée, Yvonne, sept ans; il fait tous ses efforts pour les élever convenablement. C'est un laborieux cultivateur qui aime la terre sur laquelle il peine.

J'ai terminé, Messieurs, cette énumération que je vou-

Digitized by Google

drais plus longue encore, n'ayant pas essayé de vous attendrir au récit des souffrances de ceux qui peinent, ils méritent mieux, admirons plutôt leur vaillance, leur persévérant courage. Je leur ai apporté, en votre nom, un encouragement moral où ils puiseront une énergie nouvelle pour se dévouer encore.

Certains prétendent que la résignation est la vertu des lâches et des niais, d'autres doutent de la vertu : devant des exemples si touchants, il est permis d'affirmer que la source des vertus privées, sublime patrimoine de la famille, n'est pas tarie en Lorraine, dans un siècle où ce que l'on appelle la lutte pour la vie, — qui n'est en somme que de l'égoïsme, — a été élevée à la hauteur d'un principe.

Toutes ces misères nous apprennent combien il est nécessaire que les hommes des différentes classes de la société se connaissent pour n'être pas entraînés à se haïr. C'est un devoir pour ceux qui jouissent d'une existence aisée, des bienfaits d'une éducation supérieure, de se rapprocher des humbles, de les aider, de les secourir, et de faire disparaître, autant qu'il est possible, les causes d'inimitiés qui renaissent sans cesse, des inégalités naturelles.

Je l'ai dit, l'Académie n'a pu récompenser cette année, faute de ressources, bien des mérites; elle sait, — on l'a bien souvent redit, — que ce n'est pas avec ses faibles munificences, qu'elle suscitera la vertu, ni même qu'elle lui donnera une récompense adéquate, mais son principal objet est de faire connaître le dévouement et de rendre la confiance et l'espérance à ceux qui doutent de l'avenir moral de notre pays, surtout à un moment où la gêne et la misère s'amplifient. Grâce à elle, un jour par an, dans nos journaux régionaux, se trouvent quelques lignes où sont cités avec les noms des lauréats ceux des bienfaiteurs dont la générosité nous permet de faire une réclame annuelle à la vertu. Que les exemples de Jules Gouy, de Charles Bour, de René de Goussaincourt, de M^me^ Pister, — et j'en passe, — soient abondamment et noblement imités. Alors, plus nombreux seront ces parents, ces fils, ces filles, ces veuves, ces vieux serviteurs, ces paysans trop oubliés, tous humbles et ignorés, que vous récompen-

Digitized by Google

serez, oh ! avec confusion, pour l'élévation et la force de leur caractère, leur labeur, et qui se seront distingués en faisant face aux circonstances les plus cruelles et en accomplissant, sans défaillance, de beaux actes de générosité, de bonté, de bienfaisance envers le prochain.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 1932

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1931-1932

Par M. Pierre MAROT

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Annuellement, votre secrétaire a la charge de retracer les vicissitudes de votre académie, de rappeler les travaux de vos confrères disparus et des nouveaux élus. C'est là, vous ne l'ignorez pas, une tâche difficile. Votre confrère d'illustre mémoire, M. de Fontenelle, célébrant les mérites de son prédécesseur au secrétariat de l'Académie des Sciences, du Hamel, disait qu' « il fallait à cette compagnie un secrétaire qui entendît et qui parlât bien toutes les différentes langues des savants..., qui pût donner à tant de matières épineuses et abstraites des éclaircissements ».

C'est bien là une des qualités essentielles qu'exigeraient les fonctions que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Mais, Messieurs, vous savez que vous n'avez pas fait choix comme secrétaire annuel d'un du Hamel. Et je puis ajouter, en manière d'excuse, que notre spécialisation excessive d'aujourd'hui nous interdit les vastes connaissances des contemporains de l'auteur de la *Pluralité des mondes* et nous contraint à borner notre curiosité.

Digitized by Google

J'apprécie en ce moment toute la sagesse du précepte de Des Préaux :

Imitez de Conrard le silence prudent,

précepte qui n'a point ici sa banalité ordinaire, car Conrard, le père de l'Académie française, fut le premier secrétaire de l'illustre compagnie et, paraît-il, le modèle des secrétaires.

Les règlements de l'Académie de Stanislas n'ont pas été inspirés par la sage réserve de Conrard. Vos traditions ont une autre source. Force m'est donc de les suivre, car le propre d'une Académie est de respecter les traditions, sinon elle ne serait plus une Académie.

Vous avez déploré la perte d'un ancien membre titulaire, M. Georges Le Monnier, et de quatre associés-correspondants, M. Auburtin, M^gr Herscher, MM. Edmond Henry et Magnant.

M. Georges Le Monnier, professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences, était né à Bordeaux le 4 mars 1843. Élève à l'École normale supérieure, alors que Pasteur dirigeait les destinées scientifiques de cette maison, M. Le Monnier y reçut une vaste culture attestée par les licences de mathématiques, physique et sciences naturelles. En 1869, après un court séjour à Niort, M. Le Monnier revint à l'École avec le titre d'agrégé-préparateur pour la botanique et la minéralogie. Il y retrouva Dastre, Ditte, Violle, Bichat, Tannery. Collaborateur de Van Tieghem, dont il fut le premier élève, il soutint une thèse remarquable en Sorbonne. Nommé, en qualité de chargé de cours d'histoire naturelle, à la Faculté de Besançon, puis à celle de Poitiers, M. Le Monnier devient, en 1877, le premier titulaire de la chaire de botanique, récemment créée à Nancy. La botanique avait eu déjà un maître passionné à la Faculté en la personne d'Alexandre Godron, premier doyen, dont M. Le Monnier devait rééditer la *Flore lorraine*. M. Le Monnier sut continuer la tradition de ce savant et, durant trente cinq années

Digitized by Google

d'enseignement, forma d'excellents disciples. Dans le même temps, il poursuivit ses travaux de laboratoire. Ses *Recherches sur les Mucorinées* font autorité.

M. Le Monnier ne fut pas seulement un savant et un professeur, il participa à la vie publique du pays où il s'était fixé. De 1892 à 1900 il est conseiller municipal et adjoint au maire. En 1892, il siège à la commission de la Bibliothèque municipale et la préside de 1908 à 1929. En 1894, lors de la souscription Pasteur, il fonde un institut sérothérapique à Nancy. En 1903 il crée l'œuvre des colonies scolaires. Il s'intéresse activement à l'établissement du Lycée Jeanne d'Arc et à ses agrandissements. Il suit avec sollicitude le développement de l'école primaire supérieure dont il préside le comité de patronage. En 1907, il est nommé membre du Bureau de bienfaisance et, en 1908, est appelé à sa présidence.

Votre compagnie reconnut ces mérites, elle a toujours compté, parmi ses membres, des botanistes de qualité : les Soyer-Willemet, Mougeot, Godron, Fliche et tant d'autres. En 1897, M. Le Monnier était élu associé-correspondant, puis, en 1905, membre titulaire. Dans son discours de réception, en 1908, il retraçait l'*Évolution de l'évolutionnisme*. Malheureusement, le 27 mai 1910, M. Le Monnier croyait devoir vous donner sa démission de membre titulaire. Il alléguait son grand âge. On peut croire que ce scrupule était excessif, car tous ceux qui ont connu M. Le Monnier savent qu'il conserva intacte son activité intellectuelle jusqu'à ses derniers jours. Votre confrère est mort le 10 juin 1931, après une vie bien remplie, vie d'une grande dignité et d'une droiture exemplaire.

M. Auburtin était de souche lorraine : il naquit à Paris en 1853 d'une famille messine. Il entre au concours au Conseil d'État en 1876. Auditeur, il devient maître des requêtes en 1884. En 1893 il est nommé professeur de droit administratif à l'École nationale des Ponts et Chaussées. Il interrompit sa carrière pour se consacrer exclusivement à la diffusion des idées de réforme sociale qu'il avait puisées dans les ouvrages de Le Play.

Digitized by Google

Président, puis secrétaire général de la Société d'Économie sociale, il publie en 1906 son premier livre : *Frédéric Le Play d'après lui-même.* Il nous montre la genèse de la doctrine de Le Play, pour qui la paix et le progrès social ne peuvent résulter que de la prospérité de la famille dans sa cohésion, de son attachement aux traditions, aux idées morales et religieuses. Cette doctrine, il l'a adaptée à notre temps.

En 1920, M. Auburtin donne son ouvrage sur la « natalité ». Il montre le danger de la décroissance des naissances, les déchéances qui en résultent, détermine les causes de ce fléau et dénonce notamment l'individualisme, le partage successoral, il propose des remèdes : restauration d'une moralité familiale, des idées religieuses. Ce livre solidement charpenté, plein de faits et d'enseignements, a été résumé dans une brochure de propagande au titre suggestif : *En péril de mort*, qui porte cette devise lapidaire : « La France supprimera la dépopulation ou la dépopulation supprimera la France. » J'ajoute que la vie de M. Auburtin était conforme en tous points à ses nobles doctrines.

Mgr Herscher vit le jour à Henschlag dans le canton de Neufbrisach, en 1855. Élevé au Séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre en 1879. Il devint secrétaire particulier de Mgr Larue, évêque de Langres, puis chanoine titulaire, protonotaire apostolique et vicaire général. A la mort de Mgr Larue, en 1899, il fut promu à l'épiscopat. Après avoir administré le diocèse de Langres pendant onze ans, il donna sa démission et fut nommé archevêque de Laodicée. Telle fut en bref la brillante carrière de Mgr Herscher, carrière justifiée par sa valeur et ses nombreux ouvrages.

L'œuvre de votre confrère est considérable. Il m'est impossible d'énumérer ses écrits sur la morale chrétienne (*La conscience*, *Le respect*), la musique religieuse (*La voix de la musique*). En 1888, il publie ses *Impressions de voyage en Italie.*

Mgr Herscher n'oublia jamais sa province natale. En 1889, il lui consacra un volume : l'*Alsace : ses idées, ses*

Digitized by Google

hommes, *ses œuvres* et il ne perdit jamais une occasion d'évoquer le drame des provinces annexées. Le 7 juin 1897, il disait en termes émouvants, son espoir de la délivrance des Alsaciens-Lorrains devant le monument élevé sur les ruines de la Mothe par notre Société d'archéologie lorraine. Vint la guerre, Mgr Herscher multiplia ses conférences, ses articles, ses livres pour célébrer le patriotisme français et le loyalisme des Alsaciens-Lorrains. En janvier 1915, il prononce, à Notre-Dame de Paris, l'éloge funèbre de Déroulède « poète et patriote chrétien ». Il publie un volume « à la gloire de l'Alsace ». Ce n'est pas là qu'un ouvrage de circonstance. Le ton est mesuré, le jugement droit. Ces pages, écrites en 1916, sont parfois prophétiques. Le prélat sait dominer les horreurs de la guerre pour prévoir les difficultés de l'organisation de la paix. On voudrait que certains de ses jugements fussent moins pertinents : « La Germanie vaincue, disait-il, ne sera pas une Germanie guérie, au contraire. Ce sera une démente exaspérée qui, comme beaucoup de déments, gardera par ailleurs et sur d'autres points une intelligence entière et une volonté soutenue ».

Mgr Herscher a eu la joie de revoir sa terre natale française. C'est en Alsace qu'il repose maintenant. Il est mort le 25 août dernier, sa dépouille mortelle a été ramenée il y a quelques semaines à Colmar.

« Au milieu du mois de novembre 1871, quatorze élèves arrivaient à l'École forestière, il n'y trouvaient pas d'anciens et dans notre ville occupée par l'ennemi, ils ne pouvaient porter l'uniforme, objet de leurs vœux de collégiens. Dans les conditions austères qui leur étaient faites, mûris par les malheurs de ce que l'on a si justement appelé l'année terrible, ils comprirent bien l'effort que la préparation aux fonctions publiques exigeaient d'eux. » M. Edmond Henry appartenait à cette promotion, qui était la 47e. Il était né le 7 novembre 1850 à Ugny. Il ne quitta jamais l'École forestière; d'abord préparateur de Grandeau, professeur de chimie agricole, il fut, en 1880, chargé du cours de minéralogie, géologie et zoologie. Il devenait, en 1902, professeur titulaire,

Digitized by Google

puis en 1910 sous-directeur. Quand en 1913 il était admis à l'honorariat, trente-trois promotions avaient suivi son enseignement. Les parties essentielles de son cours portèrent sur l'étude des sols forestiers, la pathologie végétale et l'entomologie forestière.

Ses recherches en matière de chimie végétale furent considérables. En 1876, il édite le résultat de ses premières expériences en un travail sur les *Cendres des essences principales de la forêt de Haye*. En 1908, il publie son livre fondamental sur les *Sols forestiers*, ouvrage classique. Il faudrait citer ici les nombreux articles et notes consacrés par M. Henry à la physiologie végétale, telle son étude sur la *Préservation des bois contre la pourriture* (1907).

M. Henry était un homme de cœur, bon et modeste. Il était profondément attaché à l'École à laquelle il consacra le meilleur de lui-même. Ce fut un maître aimé.

Le Dr Ernest Magnant, qui est mort au mois d'avril dernier, avait été associé à votre compagnie le 7 juillet 1911. Né à Gondrecourt, c'est dans cette ville qu'il vint se fixer pour exercer la médecine après avoir fait de très solides études à la Faculté de Strasbourg.

L'Académie de Médecine couronna à plusieurs reprises les travaux de ce praticien. M. Magnant, malgré ses occupations absorbantes, trouva le loisir de rimer.

C'est, disait-il, ce génie ailé, bon ou mauvais, que sais-je?
Dont je suis devenu l'esclave malgré moi,
Qui m'a saisi tout jeune au sortir du collège
Et qui me tient encor sous le joug de sa loi.

Il a été un auteur fécond et s'est consacré tout à la fois à la poésie, au théâtre et au roman. Ses recueils de vers sont nombreux : *Mes Pensées, Les fleurs du souvenir, Échos lointains, Angela ou l'Alsace enchaînée, Ma Lorraine*. Sa muse était facile, il a excellé dans le poème de circonstance. Ses meilleures pièces sont celles où il nous dit son vif amour, son culte pour la Lorraine et nous en décrit en des vers souvent heureux les pittoresques beautés.

Digitized by Google

Vous avez élu un membre titulaire, M. le Dr Étienne, et cinq associés-correspondants, MM. Félix Senn, Hilarowicz, Remy Collin, Mgr Eugène Tisserand, M. Hubault.

Presqu'en même temps qu'une académie, le roi Stanislas fonda le Collège de Médecine de Nancy, les membres les plus éminents de ce collège siégèrent à la Société royale des Sciences et Belles-Lettres. Cette tradition ne s'est pas perdue; vous avez accueilli cette année, parmi vos membres titulaires, un des professeurs les plus appréciés de la Faculté de Médecine de notre université, le Dr Georges Étienne. M. Étienne se recommandait à vos suffrages par des titres particulièrement remarquables. Disciple du professeur Paul Spillmann, il fut titulaire de la chaire de pathologie générale, puis devint professeur de clinique médicale. Il est membre correspondant de l'Académie de Médecine, rédacteur en chef de la *Revue médicale de l'Est*. Il a un rôle de premier plan.

Travailleur acharné, M. le Dr Étienne a fait une œuvre considérable. Son champ d'étude est vaste. Ses recherches sur la fièvre typhoïde, la mortalité par la tuberculose à Nancy, la syphilis, les maladies de l'appareil cardio-vasculaire, le traitement du tétanos — et j'en passe — font autorité. Le Dr Étienne est très attaché à notre province et il a souvent scruté notre passé pour y trouver des documents sur la médecine et l'hygiène de nos ancêtres. Ces observations rétrospectives ont leur prix.

M. Félix Senn est un juriste éminent. Reçu premier à l'agrégation de droit à vingt-sept ans, après avoir suivi les cours de la Faculté de droit de Paris et de l'École des Hautes Études, M. Senn est attaché à la Faculté de Nancy. Il devient immédiatement un maître. Il exerce sur ses élèves une véritable séduction. Il fait la guerre en qualité de capitaine d'infanterie. Puis il reprend son enseignement à Nancy. En 1922, il est appelé à Paris où il est fait professeur titulaire l'année suivante. A Paris, ses cours sont suivis avec enthousiasme par un auditoire si nombreux que l'amphithéâtre est trop petit pour le contenir. Malgré ce succès magnifique, M. Senn.

Digitized by Google

qui a laissé à Nancy de nombreuses attaches, revient, sur sa demande, dans notre ville, fait unique (ou presque) dans les annales universitaires qui fit, si j'ose dire, scandale dans la capitale et dont les Nancéiens peuvent être flattés. C'est donc à Nancy, depuis 1925, que professe M. Senn. Votre nouveau confrère y retrouve un accueil empressé; de nombreux étudiants préparent leur doctorat sous sa direction et la Faculté de Nancy envoie de nombreux candidats au concours de l'agrégation d'histoire du droit. En 1931, M. Senn devient doyen de la Faculté.

Ces qualités de professeur trouvent naturellement leur fondement dans une profonde connaissance du droit. M. Senn publie, en 1902, une thèse de doctorat sur les *Leges perfectae, minusquam perfectae et imperfectae*, en 1903, une autre thèse sur les *Avoueries ecclésiastiques en France*, complétée par un livre sur l'*Institution des vidamies*. Je ne puis mentionner que sommairement les multiples ouvrages de M. Senn : manuels destinés aux étudiants, comme la 8e édition du monumental *Manuel de droit romain* de Girard, études sur les obligations, sur l'origine première du concept de *jurisprudentia*. Les recherches de M. Senn sont des œuvres d'envergure qui ont renouvelé bien des problèmes du droit classique. M. Senn a montré « comment les idées grecques philosophiques et abstraites se sont muées, sous l'influence de Romains hellenisants, en règle de conduite pratique ».

L'ampleur de ses investigations scientifiques n'a pas éloigné M. Senn de la vie de notre temps. Qui ne connaît à Nancy l'œuvre magnifique des habitations à bon marché, dont les immeubles abritaient, en 1931, 1.888 habitants? Cette société a été fondée en 1911 par M. Senn et présidée constamment par lui. Ainsi, M. Senn a attachée son nom à une des plus belles réalisations de la charité dont puisse actuellement s'enorgueillir la patrie de saint Pierre Fourier.

C'est encore un juriste — et un excellent juriste — que vous avez accueilli en la personne de M. Fadensz Hilarowicz. Votre compagnie est heureuse de compter parmi

Digitized by Google

ses associés-correspondants des compatriotes de votre royal fondateur. M. Hilarowicz, ancien élève des Universités de Lwon, de Berlin et de Paris, est professeur à l'Université (Wolna Wszechnica Polska) de Varsovie, professeur adjoint à l'Université catholique de Lublin, président de l'Institut polonais de droit administratif Casimir-le-Grand de Varsovie, président de l'Institut Polono-Yougoslave des sciences administratives, sociales et économiques.

Ses publications sur le droit administratif sont particulièrement nombreuses et importantes : *Constitutio officiorum ac munerum*, *Eléments de droit administratif*, *Le pouvoir discrétionnaire dans le droit administratif*, *Le tribunal administratif suprême et sa compétence*, *Théorie du droit administratif*, etc... Ces travaux sont d'autant plus intéressants pour nous que le droit administratif polonais est frère de notre droit français.

Le Dr Remy Collin est un élève des facultés de médecine et de sciences de Nancy. Professeur, puis chef de travaux d'histologie, il est, à vingt-sept ans, agrégé d'anatomie. En 1920 il est nommé professeur d'histologie et se consacre exclusivement aux recherches scientifiques. Les découvertes de M. Collin sont nombreuses : il a établi, par des mesures, la réalité des alternatives de contraction et de gonflement présentées par la cellule nerveuse au cours de son fonctionnement normal.

En cytologie, il a décelé un nouveau mode de division cellulaire : l'indocytogénèse. En hystophysique, il a spécialement étudié la question des structures invisibles au microscope ou *métastructure*. En histophysiologie, il a découvert l'incretion des produits élaborés par la glande pituitaire dans les centres végétatifs du *tuber cinereum*.

Le Dr Remy Collin n'a pas séparé la science de la philosophie, il n'a pas craint d'aborder les problèmes de la vie et du psychisme. Pour lui, comme l'observait votre rapporteur, « dans une explication de la vie, il y a lieu d'introduire autre chose que les facteurs mécaniques ou physico-chimiques; et c'est autre chose n'est plus d'ordre spécial ou matériel, « c'est une idée directrice »,

Digitized by Google

et, partant un élément d'ordre psychique ». Telle est la thèse qui fait l'objet de ses deux livres : *Physique et métaphysique de la vie* et *Réflexions sur le psychisme*, parus en 1925 et 1929. Il donne une interprétation finaliste de la vie. M. Collin étend même cette explication au monde inorganique, il rejoint ainsi Aristote.

L'attention de M. Collin, comme celle de M. Senn, a été appelée sur la vie sociale. Il s'est intéressé à la vie familiale des populations industrielles et, en 1912, il a donné, sous le titre *Les foyers nouveaux*, un volume préfacé par Barrès, où il a montré la nécessité de constituer des sociétés destinées à pourvoir l'ouvrier d'une habitation appropriée à ses besoins, à charge pour lui d'en amortir le prix en quelques années d'épargne. Ce principe est à l'origine des sociétés coopératives : *Le foyer de Nancy*, *Les foyers familiaux de Lunéville*, *de Frouard et de Bouxières-aux-Dames*.

Mgr Eugène Tisserand est le fils d'Hippolyte Tisserand, vétérinaire à Nancy, qui, spécialiste de questions d'hygiène et d'agriculture, fut associé-correspondant de votre compagnie. Élève des écoles Saint-Léopold et Saint-Sigisbert, il entre au grand séminaire de Nancy où il se fait remarquer par son intelligence et sa précoce curiosité. A ses débuts; il n'est point effrayé par l'étude de l'arménien. Il poursuit ensuite sa formation scientifique à l'école biblique de Jérusalem, à l'Institut catholique de Paris, à l'École des langues orientales vivantes, à l'École des Hautes Études et à l'École du Louvre. Il a appris les langues sémitiques, dont l'arabe littéral, l'assyrien, le copte, outre l'arménien, le russe, l'anglais et le grec moderne; l'archéologie et la paléographie orientales. Cette prodigieuse facilité révèle un esprit d'élite.

A peine ordonné prêtre, Mgr Tisserand professe l'assyrien à l'Appolinaire de Rome, puis il est chargé de la conservation des manuscrits orientaux de la Bibliothèque vaticane. S. S. Pie XI lui confie ensuite la direction de ce magnifique dépôt, désignation particulièrement flatteuse de la part de l'ancien préfet de cette même bibliothèque.

Digitized by Google

Mgr Tisserand est l'auteur de nombreux ouvrages : Traduction de la version éthiopienne de l'Ascension d'Isaïe, avec les variantes grecques, latines et slaves, le *codex Zuquinensis* de l'Ancien Testament, le calendrier arabe d'Aboul Barakat, le catalogue des manuscrits arméniens de la Bibliothèque vaticane. La citation, qui accompagne la nomination de Mgr Tisserand dans la Légion d'honneur, est d'une simplicité significative : « Orientaliste qui fait grand honneur à la science française. »

En 1887, dans son discours de réception, le regretté Charles Guyot rappelait en termes excellents l'attachement de votre compagnie pour l'École forestière : « Cette école, déclarait-il à vos prédécesseurs, vous l'avez adoptée, puisque, depuis plus d'un demi-siècle, vous avez tenu à ce qu'elle fût représentée sans interruption dans votre compagnie et, si par malheur Nancy venait à en être privé, je suis sûr que vous vous en sentiriez quelque peu atteints. » Vous avez le bonheur, Messieurs, de compter parmi vos membres d'éminents maîtres de cette école auxquels est venu se joindre cette année M. Étienne Hubault, professeur de zoologie. M. Hubault est un biologiste de valeur. Il a publié depuis 1922 d'importants travaux concernant la zoologie générale et la biologie forestière. Il a soutenu en 1927, devant la Faculté des sciences de Nancy, une thèse de doctorat où il a étudié les *Invertébrés torrenticoles.*

C'est un ouvrage très considérable, à propos duquel se posent d'importantes questions relatives à l'adaptation. M. Hubault a donné dans son livre une étude très approfondie de l'oxygénation de l'eau. Très récemment il a produit une *Contribution à l'étude faunistique des sources de la craie senonienne* et une étude sur des invasions d'insectes mangeurs de bois dans les peuplements résineux des Vosges alsaciennes.

***

Au cours de vos séances de nombreuses communications ont été faites sur des sujets variés. M. Léopold

Digitized by Google

Bouchot vous a fait l'histoire du domaine de Monbois, où s'élève aujourd'hui la cité universitaire, et a évoqué, à ce propos, le souvenir de François Thimothée Thibaut de Monbois, qui fut un des premiers membres de votre compagnie. M. Charles Benoît vous a entretenu de la propagation du son par le vent. M. Georges Hottenger, qui ne craint pas les vastes sujets, a fait devant vous un parallèle entre les foires d'aujourd'hui et celles d'autrefois, exposé synthétique d'une question fort complexe. Il vous a rappelé la vie de votre cité au lendemain de la guerre de 1870. Mgr Jérôme vous a retracé, avec une finesse pleine de nuances, les singulières étapes de la vie de Charles de Cafarelli, chanoine de Toul et trois fois préfet. Puis il vous a révélé d'anciennes lettres de l'abbé Grégoire, qui permettent de pénétrer dans l'intimité du curé d'Emberménil et de l'évêque constitutionnel. M. André Gain, qui a dépouillé avec attention toutes les chroniques messines, documents psychologiques de premier ordre, a analysé l'esprit messin au Moyen Age. M. Louis Sadoul a commenté, non sans humour, les curieux tableaux que possèdent la mairie de sa ville natale — Raon-l'Étape — et qui illustrent d'une manière très piquante la vie des Vosges au XVIIIe siècle. M. Pierre Boyé vous a présenté, avec l'élégance dont il a le secret, la généalogie enchevêtrée des membres de la famille Poincaré ayant résidé à Lunéville. M. Émile Duvernoy a retrouvé, à la faveur du hasard qui est le dieu des chercheurs, les comptes du voyage à Spa du duc de Lorraine Charles III et vous a donné quelques détails curieux sur la cure de ce prince. M. Toulet, dont le grand âge n'entrave pas l'activité, vous a adressé une communication sur la planète mars. Il vous a remis, pour votre bibliothèque, un mémoire manuscrit sur les océanographes français, ouvrage fort important dont quelques parties ont été naguère publiées dans vos *Mémoires*. M. Hippolyte Roy vous a promené dans les parterres au dessin contourné du palais du duc Henri, gravés par Callot. M. Lucien Michon vous a signalé les singulières assertions sur l'origine de la guerre qu'il avait relevées dans l'ouvrage d'un romaniste allemand, assertions de mau-

Digitized by Google

vaise foi qu'il est regrettable de trouver sous la plume d'un savant. M. Berlet vous a lu quelques missives encore inédites du duc de Massa, tirées de ses archives de famille. M. Joseph Laurent vous a montré, dans un brillant aperçu, ce qu'avaient appris aux historiens et aux archéologues les merveilleuses découvertes d'Our en Chaldée. Votre secrétaire annuel s'est essayé dans l'interprétation de quelques documents inédits relatifs à l'expédition de Charles VII à Metz en 1444-1445.

Comme à l'ordinaire, les distinctions n'ont pas manqué aux membres de votre compagnie. M. Cuénot a été élu membre non résidant de l'Académie des Sciences. Vous avez applaudi à cette nouvelle consécration de la haute valeur des travaux de votre confrère sur la genèse des espèces animales, l'adaptation, l'hérédité et l'évolution qui le classent parmi les savants les plus réputés de notre temps. M. Bruntz a été promu officier de la Légion d'honneur. M. Reiter a été élevé à la dignité de commandeur du Ouissam alaouite. M. Malgras a reçu la croix de l'ordre de Nassau-Luxembourg. M. Bretagne a été fait officier d'Académie.

Votre compagnie a été représentée par son président aux fêtes du quatrième centenaire du collège de France qui ont eu un particulier éclat et M. le chanoine Martin a bien voulu nous dire qu'elle avait un rang fort honorable dans la liste « d'ancienneté » des Académies de province. Vous avez eu le plaisir de recevoir, le 10 juillet dernier, une délégation de l'Institut de droit administratif Casimir le Grand de Varsovie qui comprenait notamment M. le professeur Hilarowicz, président de l'Institut polonais, et M. Ladislas Czapinski, chef de section au ministère des Affaires intérieures, secrétaire général. S. Exc. M. Alfred de Chlapowski avait eu l'attention de désigner tout spécialement M. Michel de Czudowski, vice-consul de Pologne à Strasbourg, pour représenter l'ambassade à cette réunion.

M. Pierre Boyé a prononcé, au nom de l'Académie, une allocution aux fêtes données à Wissembourg en présence

Digitized by Google

de M. l'ambassadeur de Pologne pour commémorer le séjour de Stanislas en cette ville.

Votre historiographe ne doit pas taire un événement important survenu vers la fin de cette année académique, je veux dire : l'exode momentané de votre compagnie. Les heureuses transformations de la Bibliothèque publique, aux vicissitudes de laquelle vous êtes unis de par la volonté même de votre royal fondateur, ont mis à mal la salle de vos séances ordinaires. Vous ne pouvez plus vous asseoir devant le majestueux portrait de Stanislas le Bienfaisant. Oui, Messieurs, le plafond de l'Académie est crevé!

La Société d'archéologie lorraine vous a offert la salle de ses assemblées. Vous avez siégé au Palais Ducal, vos traditions ne s'y opposaient pas, puisque les premières séances de votre compagnie se tinrent de 1751 à 1755 dans l'immense galerie des Cerfs, même en hiver (la chaleur de l'éloquence avait certes plus de vertus sous le règne de Stanislas qu'en notre temps).

M. le recteur, qui est aussi votre confrère, vous a offert ensuite l'hospitalité de la salle du Conseil de l'Université et vous l'avez acceptée avec reconnaissance. Grâce à M. le recteur vous siégez maintenant sur des fauteuils, ce qui est un progrès; car — puis-je trahir un secret? cette révélation va-t-elle écarter des candidats? — les « fauteuils » académiques de la salle ordinaire de vos séances ne sont, pour dire le vrai, que de vulgaires chaises (oh! magie des mots). Et j'ajoute, Messieurs, que, quel que soit le culte que vous professiez pour vos nobles traditions (pour être académicien on en est pas moins homme), vous préférez ces fauteuils à vos « chaises » académiques.

Trêve de plaisanteries. Vous avez d'autres raisons, et de meilleures, de vous plaire entre les murs de l'Université de Nancy. Vous savez les liens qui vous unissent à elle. Vous n'avez pas oublié que vos statuts de 1750 déclarent que « l'Université de Pont-à-Mousson demeurera associée à l'Académie ». Depuis cette époque lointaine, les liens de l'Université et de l'Académie ne se sont point relachés; il suffit de parcourir les listes des membres de

Digitized by Google

votre compagnie pour s'en convaincre et ce n'est pas un hasard si vos prédécesseurs ont érigé le buste d'un de vos membres les plus marquants dans la cour de l'Université; Guerrier de Dumast, président d'honneur de votre compagnie, a été le fondateur des facultés qui devaient constituer notre université. Veuillez m'excuser, Messieurs, d'avoir cédé à la tentation de vous rappeler ces chers souvenirs.

Digitized by Google

Digitized by Google

STANISLAS DE GUAITA

MAGE ET POÈTE

1861-1897

Par M. Charles BERLET

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

En l'an de grâce 1897, il y a trente-cinq ans, aux vitrines des libraires nancéiens d'alors : Sidot, le libraire des écoliers, Grosjean-Maupin, le libraire des amateurs de vieux livres et d'estampes, paraissait une élégante revue littéraire, de format carré, revêtue d'une couverture bleue sur laquelle était jetée une branche de chardon. La préface de cette revue qui contenait poésies, nouvelles, articles de critique, annonçait que ses rédacteurs apportaient au monde une nouvelle formule d'art. Mais avec son second numéro, le *Chardon* rendit son dernier soupir, car le fondateur avait été mis par le conseil des professeurs de son collège dans l'alternative d'être rayé des cadres ou d'abandonner ses publications, et c'est ainsi que, renonçant à la poésie et au roman, il tourna ses préoccupations vers l'histoire — ce qui lui vaut, aujourd'hui, l'honneur et la joie d'être reçu en votre compagnie par son ancien professeur dont l'indulgence, depuis bientôt quarante ans, continue à s'étendre jusqu'à lui.

Digitized by Google

A vrai dire, ce n'est pas l'essayiste d'une étude sur les provinces de France, ni le chroniqueur de la vie d'un village lorrain pendant la bataille du Grand Couronné que vous avez voulu honorer en l'accueillant dans vos rangs après la victoire, c'est l'un des représentants de cette génération d'écrivains et d'artistes qui se groupaient, il y a vingt ans, dans leur Académie « Le Couarail », écrivains et artistes qu'animait un sentiment très vif des destinées de leur patrie lorraine et que la guerre a dispersés. Et puisque ce que vous avez voulu recueillir, c'est un représentant du passé, dont il est toujours émouvant de ranimer les figures disparues avant que s'en effacent dans l'ombre tous les traits, permettez-moi, Messieurs, de remonter dans ce passé et de ressusciter un des plus anciens souvenirs que j'y trouve.

Lorsque les jeunes bacheliers enthousiastes que nous étions en 1896 voulurent répandre leurs idées en lançant le *Chardon* à travers la Lorraine, ils cherchèrent à attirer sur lui quelques-uns des rayons des gloires littéraires de leur province; or, dans le moment où s'élaboraient leurs projets, il advint que notre compatriote Stanislas de Guaita, mage et poète, fit un séjour à Nancy, et je reçus la mission de solliciter son concours; mission redoutable, car celui qu'il s'agissait d'aborder, ce n'était pas seulement le poète de *Rosa Mystica*, mais l'historien de la *Magie noire*, et le grand maître de l'ordre cabalistique de la Rose + Croix.

Stanislas de Guaita habitait, sur la Carrière, un de ces vieux hôtels dont la porte cochère s'ouvrait alors devant les brillantes calèches qu'entraînaient, d'un pas vif, des chevaux souples et nerveux, dans un cliquetis joyeux d'aciers étincelants et de fers dont le choc faisait jaillir des pavés de rapides étincelles. Au second étage, un laquais figé dans une impassible correction accueillait le visiteur. Bien qu'il fît jour encore, les volets étaient clos et la douce clarté des bougies allumées à deux candélabres mettait des reflets de lumière aux ors des vieux meubles et à ceux des livres d'une haute bibliothèque, tout en laissant dans les coins des pans d'ombre mystérieuse.

Digitized by Google

Lorsque la porte s'ouvrit, le poète qui écrivait, enveloppé dans la fumée bleue des cigarettes, se leva et m'accueillit avec la courtoisie du gentilhomme qu'il était, mais aussi avec la lassitude de ceux qui ont « laissé toute espérance » et qui, de la vie n'attendent plus que l'instant de la quitter. Ses yeux bleus sans éclat, d'un calme impressionnant d'eau morte qu'aucun rayon n'éclaire, ses traits immobiles, encadrés par la barbe et les cheveux blonds, donnaient à sa physionomie quelque chose de l'aspect hiératique que l'on imagine aux Sages de la Grèce et aux prophètes de la Bible.

Depuis douze ans déjà, celui qui était devant moi s'était retiré d'un monde dont il disait que chaque fois qu'il y pénétrait, il en revenait accablé « d'indéfinissable tristesse » et que cette « civilisation en pourriture » dans laquelle le hasard de la naissance l'avait jeté, appelait « les Barbares, le déluge ou le feu du Ciel ». « A quand le cataclysme? écrivait-il en 1889 après avoir contemplé à l'exposition universelle les engins de destruction de la prochaine guerre... les mots sont inhabiles à exprimer à quel point tout cela est formidable... il y aurait plus de différence... entre 1870 et la prochaine guerre, qu'entre Azincourt et 1870. »

A l'âge où les poètes chantent les roses et l'amour, il écrivait ces vers :

Tout est morne. Le firmament
Verse des larmes en silence
Sur le monde ignoble, où tout ment.

Le sein percé d'un coup de lance,
Je rêve, à ma table accoudé
Et mon cœur bondit et s'élance
vers mon rêve.....
Mon rêve saint — mon rêve infâme,
C'est de détruire l'Univers
Vieux corps maudit qui n'a plus d'âme.

(*Nihilisme. La Muse noire*, page 16.)

Mais, dans l'esprit tourmenté de ce poète de vingt ans, l'horreur du monde n'avait pas encore incliné toutes les

Digitized by Google

pensées vers ce nihilisme désespéré et, dans ses trois volumes de poésie, *Les Oiseaux de passage* parus en 1881, *La Muse noire* en 1883, *Rosa mystica* en 1885, Stanislas de Guaita tentait d'apaiser sa nostalgie d'une patrie idéale, en se réfugiant, comme il le disait dans la préface de *Rosa mystica* « dans l'illusion réconfortante du rêve et les nobles mensonges de l'art ».

Les vers de Guaita, écrits dans un style impeccable et souple, sur un rythme harmonieux, bien que s'y reflète l'influence de ses deux maîtres Baudelaire et Leconte de Lisle, témoignent d'une originalité et d'une profondeur de pensée qui permettent de décerner à notre compatriote le beau nom de poète. Ce qu'il veut, c'est créer de la beauté; aucun labeur ne lui coûte : ni recherches, ni veilles; il s'absorbe dans la méditation des idées et la ciselure de la forme. Comme un orfèvre pèse ses joyaux, écrit-il dans une de ses lettres, il pèse, en artiste, chaque mot et veut atteindre à cette élévation de pensée et à cette perfection de forme qui distinguent les œuvres qu'inspirent les sentiments humains les plus profonds de celles qu'anime le souffle éphémère de l'actualité.

Dans ses poèmes, il chante les aspects de sa Lorraine des étangs, son admiration devant la nature puissante et sacrée :

> O notre aïeule à tous, si robuste et si belle...
> Toi que j'aime et vénère ainsi qu'une déesse...
>
> Hymne à Cybèle (*Rosa mystica*).

Il magnifie les Dieux antiques et dans sa *ballade du jour et de la nuit*, il égrène l'appel des heures de matines au crépuscule et de l'angelus du soir à l'aube.

A une époque où la perfection de la forme comprimait trop souvent les battements du cœur, Stanislas de Guaita laisse palpiter le sien et sympathise avec ceux qu'il imagine souffrir avec lui des injustices, des trahisons, des cruautés de la vie; c'est ainsi qu'il chante la misère de la petite mendiante :

> en haillons, cheveux courts, errante et sans famille,

Digitized by Google

le désespoir du petit collégien :

> qui pleure doucement pour n'éveiller personne
> dans le dortoir obscur.....
> ..... qui pleure et qui gémit tout bas,
> car « maman n'est plus là ! ».....

Il chante la plainte des fleurs que l'on cueille et qui doivent exhaler leur parfum dans les fêtes de ceux qui n'ont pas senti palpiter « une âme, au sein de chaque feuille » .

Mais où s'exprime avec une puissance d'une émouvante grandeur la compassion de Stanislas de Guaita pour les êtres qui souffrent, c'est dans sa méditation sur la douleur de la Vierge Mère

> ..... agenouillée et de pleurs ruisselante,
> . . . . . .
> Le cœur plus en lambeaux qu'au soir du Golgotha,
> Se courbant devant Dieu comme une frêle plante,
> Quand le troisième jour, Jésus ressuscita.

et voici quelques strophes de ce poème, le plus beau peut-être qui, dans notre langue, ait exprimé la douleur d'une mère qui a perdu son enfant :

> Puisque c'était, mon Dieu, ta sainte volonté
> Que le cruel instinct de la plèbe hagarde
> Clouât au vil poteau le Christ ensanglanté,
> . . . . . .
> Pourquoi, ne m'as-tu pas ravi mon cœur de mère?
>
> Dans le sublime orgueil d'avoir porté mon Dieu
> berçant le souvenir de sa perte éphémère,
> J'eusse marché, sans pleurs, parmi le peuple hébreu...
> Mais, je n'ai pu noyer mon désespoir de mère
> dans le sublime orgueil d'avoir porté mon Dieu !
>
> O Christ tout rayonnant de ta gloire éternelle,
> Je pourrai t'adorer et te parler encore;
> Tu viendras éblouir ma chétive prunelle,
> auréolé d'argent, d'azur, de pourpre et d'or,
> ruisselant des rayons de ta gloire éternelle;

Digitized by Google

Mais ce n'est point ainsi que moi je t'ai connu :
Ah ! les temps fortunés où, dans la pauvre étable,
Tu sommeillais, riant, rose, débile et nu !
Je te reverrai grand, auguste et redoutable...
Mais ce n'est point ainsi que moi je t'ai connu:

Dans le linceul neigeux du marbre, ensevelie,
Ta dépouille restait — fidèle à ma douleur;
je pouvais incliner ma figure pâlie
Sur ta chair lacérée, ô mon fils ! ô Seigneur !...

Mais tu t'es envolé dans la splendeur des cieux :
. . . . . .
Ton pauvre corps meurtri ne me reste plus même,
. . . . . .

Je ne puis même plus sangloter sur ta tombe,
puisqu'elle est vide, ô Dieu que j'ai cru mon enfant !
Jésus, pardonne au cœur maternel, qui succombe,
de se désespérer, quand ta loi le défend...
Je ne puis même plus sangloter sur ta tombe.

Mater dolorosa. (*La Muse noire*, page 65).

Dans quelques poèmes, cette compassion aux souffrances s'allie avec la hantise de l'au-delà, l'au-delà de ce monde sensible dont il semble à Guaita que les apparences matérielles sont les parois d'une prison. Cette préoccupation l'avait porté très jeune vers l'étude de la chimie dans l'espoir d'arracher à la matière le secret de sa substance.

Mais en même temps qu'il cherchait par la science à pénétrer le mystère des choses, il demeurait angoissé par le sentiment de la vanité des efforts de l'homme, car tout ce qui est humain — et les connaissances de l'esprit ne sont que de l'humain — est destiné à périr.

Il avait vingt-deux ans, lorsque le 27 février 1884, il écrivait à sa mère : « C'est pour moi une angoisse indicible et jamais émoussée (elle est toujours aussi intense depuis tantôt deux ans qu'elle me mord); c'est pour moi une angoisse étrange de penser qu'une *œuvre absolument belle* est destinée à périr sans rémission : d'abord parce

Digitized by Google

que le flot envahisseur et sans trêve grossissant des livres nouveaux aura bientôt à jamais submergé les livres du passé (sauf quelques rares exceptions); ensuite parce qu'un cataclysme (déluge, invasions barbares) peut survenir qui fasse tout disparaître; enfin parce que le Prêtre et le Philosophe, la Religion et la Science sont en ceci d'accord : que la terre *doit* périr un jour et disparaître entièrement. Or les ouvrages de l'Esprit, n'ayant qu'une existence subjective, et non une existence qui leur soit propre, disparaîtront tout à fait...

« Une autre angoisse m'afflige, à songer que la terre, dont la millième partie ne retentit même pas du nom d'un homme célèbre, est un si imperceptible atôme errant dans l'Univers... A contempler les étoiles, par une belle nuit, je me sens au cœur une mélancolie immense.

« Cette double pensée me console parfois de n'avoir pas du génie, car auteur d'un chef-d'œuvre, il me semble que je souffrirais bien plus! »

Cette angoisse de l'anéantissement dans l'oubli est exprimée avec une magnifique puissance dans le poème de l'Atlantide (*Rosa mystica*, page 96).

Songe aux crânes heurtés par le soc des charrues,
Aux débris du passé dans l'inconnu flottant :
Car des mondes sont morts, des cités disparues,
où la vie eut son heure et l'amour son instant!

Ainsi les continents, les villes séculaires,
Les grands monts hérissés de sapins et d'orgueil,
L'homme et ses passions, le monde et ses colères,
. . . . . .
S'engloutiront un jour.....
Sous les flots ténébreux d'une autre mer sans bornes
Et plus profonde encor — qui s'appelle l'oubli!

Stanislas de Guaita, dans un autre poème *La Prophétie du Squelette*, exprime avec âpreté son désespoir devant l'impuissance de l'homme à scruter l'énigme de la vie.

Digitized by Google

..... Je viens simplement vous dire : Votre orgueil
Espère triompher du vieux sphinx indomptable.....
En vain : vous ne saurez l'Inconnu redoutable
que si vous surgissez, comme moi du cercueil.

Allumez vos fourneaux ! Remplissez vos cornues !
Au fond de vos creusets jamais vous ne verrez
Jaillir le dernier mot des mystères sacrés
ni s'envoler l'essaim blanc des Vérités nues !
Vous aurez beau pétrir et repétrir des corps
dont vous ne prouverez même pas l'existence;
Vous ne pourrez jamais pénétrer la substance,
de l'hymne universel comprendre les accords !

La matière se dresse — infranchissable digue
que les flots de l'Esprit ne renverseront pas —
. . . . . .
Astronomes, scrutez l'immensité des cieux !
Vos instruments n'ont pas une immense portée...
. . . . . .
Naturalistes vains, jamais le microscope
Ne saura dévoiler à vos yeux le tableau
des univers roulant dans une goutte d'eau.....
. . . . . .
Et quand bien même encore bondirait au grand jour
la Science.....
. . . . . .
Quand bien même un nouveau Promothée
Déroberait le feu, sans crainte du vautour,
Déjà condamné par la Science — ta fille —
(O vieux globe qui va sans cesse vieillissant,
Tu dois te refroidir !) — Homme mortel, ton sang
se doit figer, sous ta misérable guenille.....

Alors que feras-tu du savoir amassé?
A quoi te servira de connaître les causes
et d'avoir pénétré la nature des choses?
Ton secret s'éteindra dans ton cerveau glacé ! »

Ce poème fut écrit en janvier 1883; c'est vers cette époque que Stanislas de Guaita reçut d'un ami le *Dogme et rituel de la Haute Magie*, œuvre d'un des plus grands maîtres des sciences occultes, Eliphas Lévi. Ce fut pour

Digitized by Google

lui un rayon de lumière projeté dans les profondeurs du mystère et l'invitation à s'évader définitivement de ce monde au-dessus duquel la poésie ne parvenait pas à l'élever assez haut.

Ce qui écartait Guaita de ce monde, ce n'était pas la misanthropie; pour son semblable, il n'avait ni haine, ni mépris; certes il savait défendre son honneur l'épée à la main, mais il respectait celui des autres et n'éprouvait pour les hommes, ses frères, courbés comme lui sous un même destin qu'une immense pitié dont ses amis ont éprouvé souvent, les généreux bienfaits.

Ce qui éloignait de ce monde Stanislas de Guaita, c'étaient la confusion des idées et l'âpreté des débats qui agitaient le siècle aux environs de 1880 : il voyait en effet les savants prétendre enfermer dans le cycle de leurs découvertes tout l'infini du monde, la Science se dresser contre la Foi, l'esprit nouveau ruiner l'expérience des siècles, le dogme du progrès matériel l'emporter sur celui de la perfection spirituelle et morale, le jeu mécanique du nombre régler la destinée des nations et le bonheur terrestre de l'individu devenir le but et la fin de l'État.

« Le délire de l'irrespect, écrit Guaita, dans l'introduction du *Temple de Satan*, la monomanie du relatif et la fièvre de l'individualisme » voilà les trois symptômes du désarroi dans lequel se débat le monde moderne.

Dans la société, Guaita n'apercevait que discorde et chaos, alors que l'ordre lui paraissait le signe du Beau et du Vrai et la condition de toute paix et de toute prospérité. Il écrivait à Laurent Tailhade : « N'êtes-vous pas une des voix grondantes de la négation, un des clairons de la révolte? Tandis que je vois mon idéal dans le respect des sincérités même ennemies, dans l'apaisement des colères, dans le syncrétisme des doctrines et me persuade qu'il n'est point d'édifice social adéquat en dehors de la hiérarchie; je pense comme Goethe « qui aimait mieux souffrir une injustice que d'autoriser un désordre ».

Aussi, est-ce avec le sentiment d'une délivrance qu'à la suite d'Eliphas Lévi, de Fabre d'Olivet, du marquis Saint-Yves d'Alveydre, il s'élance vers les hautes spéculations de la Science des Mages.

Digitized by Google

Il y découvre la splendeur de cette mystérieuse civilisation dont la tradition transmise par la science occulte, depuis les Mages jusqu'à nous, rapporte qu'elle s'épanouit voilà 7,000 ans sur les bords de la Méditerranée, rayonnant sur l'Afrique, l'Europe et l'Asie, civilisation qui, durant 3.500 ans, se maintint dans un ordre immuable, grâce à la science sacrée de ses conducteurs de peuple initiés dans les sanctuaires.

« Quels cataclysmes matériels, intellectuels et moraux n'a-t-il pas fallu, pour jeter à bas cet édifice auguste, s'écrie Stanislas de Guaita... Mais debout, malgré l'action dissolvante des siècles, les ruines de ce passé grandiose ont subsisté : des obélisques et des pylones sont encore là criblés d'hiéroglyphes. Une âme latente habite ces squelettes du passé; un verbe puissant fera vibrer quelque jour les profondeurs de ces nécropoles sacrées soixante fois séculaires et la mort apparente livrera une fois de plus au monde caduc le secret de la vie! » (Introduction du *Temple de Satan*, page 17.)

Guaita s'exalte dans la contemplation de ces civilisations, car, écrit-il, elles reposaient « sur l'unité de la synthèse et non sur le morcellement de l'analyse, sur la Saine et Sainte Hiérarchie et non sur l'Anarchie morbide et dissolvante... » En ces siècles lointains « la Science et la Foi s'identifiaient dans la splendeur une et indivisible de la totale connaissance. Le Sacerdoce et l'enseignement fraternisaient, ouvrant deux voies distinctes au même idéal et de vénérables universités rassemblaient de jeunes élèves dans l'étude et le culte du vrai... l'Empire universel de Ram prodiguait au monde sa glorieuse lumière si vive et si douce, que le souvenir de l'âge d'or est resté dans la conscience humaine comme un réconfort pour le présent et une espérance pour l'avenir ». (*Temple de Satan*, Introduction, page 17.)

Dans un premier ouvrage paru en 1886, *Au seuil du Mystère*, Stanislas de Guaita reconstituait les anneaux de la chaîne de Mages, de prophètes, de mystiques et de philosophes qui, des siècles les plus lointains jusqu'à nos jours, a transmis les secrets de la Magie, la science d'Abraham et d'Orphée, de Moïse et de Salomon, de

Digitized by Google

Zoroastre et de Confucius, de Pythagore et de Platon, la science des prêtres de Memphis et des rois mages qui vinrent il y a deux mille ans adorer l'Enfant Jésus.

Mais au seuil du mystère, Stanislas de Guaita trouve dressé l'arbre de la connaissance du Bien et du Mal dont les fruits donnent la mort et dont le Seigneur a dit à l'homme : tu n'y toucheras point et, sur le tronc de l'arbre s'enroule le Serpent de la genèse qui guette : c'est l'esprit du mal, sous la forme du reptile; l'éternel adversaire, Satan.

Alors que dans la science des Mages c'était l'harmonieuse unité génératrice d'ordre et de beauté qu'il cherchait, voici qu'avec le dogme de la chute de l'homme, clef de nos destinées, se pose dans son énigme terrifiante le problème du mal avec tous les aspects de sa néfaste splendeur et de sa funeste séduction.

Résolument Stanislas de Guaita décide d'affronter l'énigme redoutable et de sonder les arcanes sataniques, ténèbres infernales projetées sur le monde par l'éclat de la lumière divine.

Ce poète de vingt-quatre ans se retire du monde. En son appartement de l'avenue Trudaine, à Paris, il s'isole au milieu de ses livres et se défend contre les importuns; pendant l'été, il vient en Lorraine, près de sa mère au château d'Alteville chercher le refuge où expire la rumeur du siècle. Il accomplit un prodigieux labeur qui durera douze ans et le tuera. L'étude approfondie et la méditation des livres sacrés, des religions, des philosophies, des sciences et de l'histoire des peuples absorbent son temps et sa pensée.

Il y trouve des joies sereines et profondes, en même temps qu'il élabore pour la postérité une œuvre puissante, harmonieuse dans sa synthèse, variée dans ses aspects, sûre dans sa documentation, remarquable par la splendeur du style et par le souffle qui l'anime.

Les *Essais de Sciences maudites* de Stanislas de Guaita comportent outre l'introduction : *Au Seuil du Mystère*, trois parties : *Le Temple de Satan*, *La Clef de la Magie Noire* et le *Problème du Mal*.

Purement historique, *Le Temple de Satan* est consacré

Digitized by Google

à l'examen de la Magie noire, qui n'est que la mise en œuvre pour le mal des forces occultes de la nature. Classés méthodiquement au cours des siècles, les faits, réalités et légendes évoquent la figure des sorciers, des astrologues et des devins et reconstituent les pratiques sataniques de la sorcellerie avec ses envoûtements, maléfices, prédictions, incantations, sortilèges. C'est, dit Guaita, le Temple de la Folie et des Ténèbres.

Dans la *Clef de la Magie noire*, Stanislas de Guaita étudie, à l'aide des enseignements laissés par les penseurs et les savants de tous les temps, de Moïse à Goethe et Berthelot, la puissance et l'action des forces dont Satan dispute la maîtrise au Seigneur.

Il scrute la mort et ses arcanes, l'alchimie et la transmutation des métaux, les mystères de la tentation et de la prière, de l'extase divine et de la possession satanique, l'énigme de la volonté et du destin, des prophéties et des prédictions, la vertu féconde du martyr et la stérilité du suicide, la libération qui naît du renoncement et l'esclavage en lequel l'âme est tenue prisonnière par les passions, émanations subtiles de la matière, éternelle séductrice. Dans les 800 pages de la *Clef de la Magie noire*, Guaita aborde, à la lumière de l'occultisme, les problèmes les plus graves de la psychologie, de la morale, de la sociologie, des sciences expérimentales et de la métaphysique.

Le troisième volume, *Le Problème du Mal*, devait contenir la synthèse de l'œuvre; tandis que dans les deux autres, faits et légendes s'entrelaçaient avec les exposés de doctrine, ce troisième ouvrage, Guaita se proposait de le consacrer à l'exposé doctrinal de la science hermétique et de la philosophie occulte. La grande énigme du Mal devait y être scrutée et avec elle tous les mystères qui sont à son origine : celui de la chute de Lucifer qui « le premier rompit l'équilibre céleste », et celui de la chute d'Adam que seul le sacrifice d'un Dieu put racheter. Le philosophe voulait en outre dans une étude sur l'évolution des sociétés suivre l'action du mal au plus profond de la vie des peuples.

Mais Stanislas de Guaita ne devait pas lever le voile de la redoutable énigme, car le 18 décembre 1897, à l'âge

Digitized by Google

de trente-six ans, il succombait dans le calme de son domaine d'Alteville, où il avait médité et réalisé la plus grande partie de son œuvre.

En quelques pages, il n'est possible que d'esquisser la mystérieuse et puissante figure de celui qui fut à la fois poète et chimiste, philosophe et grand maître de l'ordre cabalistique de la Rose + Croix, homme de pensée et homme d'action. Une légende l'entoure; elle est née du secret de sa vie et du caractère de ses études, étrange aux yeux des contemporains non initiés. Cette légende a fait revivre avec lui, tantôt le ténébreux sorcier du Moyen Age, penché sur ses grimoires, appliqué à la confection des philtres et jetant des sorts, tantôt un nouveau Faust ayant scellé, au prix de son âme, le pacte infernal.

Si nous avons pu dissiper cette légende et ranimer la noble figure du poète, de l'érudit et du penseur, nous n'aurons qu'à vous exprimer, Messieurs, notre infinie gratitude pour l'honneur que vous avez bien voulu nous accorder, en nous permettant de le faire aujourd'hui devant vous.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL BARON DE VINCENT

1757-1834

Par M. Marcel MAURE

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

En m'accueillant parmi vous, il y a quelques années, vous avez acquis tous les droits à ma profonde gratitude. Les titres qui me recommandaient à votre bienveillance, étaient très minces, je ne me fais à cet égard aucune illusion, si je considère les œuvres qui, depuis près de deux siècles, ont amené tant d'hommes éminents à prendre place sur vos fauteuils. Ce sont, je le sais, les précieuses amitiés que je comptais dans vos rangs, qui ont aplani pour moi le chemin de vos portes. Je les en remercie du fond du cœur.

Je dois, d'après la tradition, payer ma bienvenue par un discours : il sera simple et sans prétention. Lorrain comme vous, Messieurs, c'est d'un Lorrain que je vous parlerai. Et si les gestes de mon personnage n'ont pas eu la Lorraine pour théâtre, s'ils se sont déroulés, pour la plupart, loin de ses frontières, au milieu des événements formidables du XVIII^e^ siècle finissant, et du XIX^e^ en ses premières années, vous verrez, si j'arrive à vous le présenter comme il le mérite, de quelle empreinte le carac-

Digitized by Google

tère lorrain marqua tous ses actes, par sa froide raison, sa lucide intelligence, son labeur incessant, et par ce dévouement absolu et fidèle à ses princes, dont ses ancêtres lui avaient donné l'exemple.

Fils d'un ancien page de Léopold, qui ne put se résoudre à demeurer en Lorraine, quant le chef de la vieille dynastie dut gagner la terre étrangère, Nicolas-Charles de Vincent naquit à Florence le 11 août 1757. Son père y avait épousé Suzanne Richard de Chesnois, fille d'un gentilhomme lorrain qui continuait, comme lui, à servir François III, devenu grand-duc de Toscane. Il prit du service dans les armées impériales, et fit avec elles plusieurs guerres de 1737 à 1763. Le titre de baron du Saint-Empire vint en 1764, récompenser ses services. Cette même année, le colonel de Vincent quitta l'Italie, avec sa famille, pour revenir à Nancy, où il possédait une maison, du chef de sa femme, dans la rue de la Congrégation.

Le jeune Nicolas-Charles qui devait s'illustrer au service de la Maison d'Autriche, dans la carrière des armes, et dans la diplomatie, passa neuf années à Nancy, où il perdit sa mère à l'âge de sept ans, et où son père se consacra à son éducation. Le baron de Vincent entendait que son fils aîné entrât au service militaire autrichien, dès que son âge le lui permettrait. De bonne heure, il lui avait présenté, comme un devoir impérieux, de consacrer sa vie à ses anciens princes, et les souverains qui régnaient alors à Vienne n'étaient-ils pas l'une l'épouse, l'autre le fils aîné du dernier duc de Lorraine.

Aussi quand l'occasion lui fut offerte par son vieil ami, le comte de Saintignon, lieutenant-général au service de l'Autriche, et colonel propriétaire d'un régiment de cavalerie wallon, il accepta avec joie pour son fils, une sous-lieutenance au régiment de Saintignon-dragons, en garnison à Gand et à Mons. Le jeune Vincent quitta donc en 1773, à l'âge de seize ans, le toit parternel, le cœur un peu gros de laisser là un père qu'il aimait, un frère et une sœur, compagnons de son enfance, mais fier de son uniforme et plein des illusions qui adoucissent, chez un jeune homme, bien des amertumes.

Digitized by Google

Il ne reverra Nancy qu'à de longs intervalles, dans la période active de sa vie, pour fermer les yeux de son père en 1776, puis pour quelques rares séjours, consacrés à des soins de famille, ou à sa terre de Bioncourt, aux bords de la Seille. Il passera vingt et un ans dans ce régiment qui s'appellera successivement Saintignon, Arberg, puis la Tour, enfin Vincent, quand il en deviendra lui-même colonel-propriétaire en 1806. Il sera un officier sérieux, appliqué, plus adonné à ses devoirs militaires qu'aux plaisirs du monde, sans cependant les dédaigner. Il nouera, dans la haute société belge, de précieuses relations, il y épousera Charlotte, comtesse de Rodoan, chanoinesse du chapitre de Mons, nièce de la princesse de Gâvre, grande-maîtresse de la maison de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas. Il pensera alors à un avenir où le service des Pays-Bas lui permettrait de conserver un pied en Lorraine, comme possesseur d'un fief dont il aimait la terre.

Cependant en 1788, à la suite d'un différend avec le comte d'Arberg, son général, il donnera sa démission et viendra s'installer à Bioncourt, résolu, croyait-il, à mener désormais la vie d'un gentilhomme terrien. Sa femme se rendra à Nancy pour donner le jour à un fils, et lui s'adonnera avec passion à la vie rurale, mettant la main aux travaux de la campagne, se livrant à l'élevage et aux plantations. Mais il était écrit que sa destinée ne serait pas celle du soldat laboureur. L'heure de 1789 a sonné, et cette année de bonheur intime est déjà traversée par les grondements de l'orage révolutionnaire.

Vincent prend part aux assemblées de la noblesse à Nancy, aux élections pour le bailliage de Château-Salins, comme possesseur de la baronnie de Bioncourt. Son bon sens lorrain le tiendra éloigné de la perturbation générale des esprits, des paroles d'énergumène du comte de Custine, des ardeurs du chevalier de Boufflers. Il lui semblera que tout le monde a la tête tournée. Persuadé que les réformes nécessaires doivent être opérées dans l'ordre, dirigées par le roi, et non à la faveur de l'incohérence et du tumulte, il s'émeut au bruit du pillage et de l'incendie des châteaux. Alors désespérant de l'inertie du pouvoir,

Digitized by Google

il propose aux gentilshommes ses voisins de s'armer avec leurs gens pour la défense commune, au besoin pour exercer des représailles. Personne n'osera le suivre. Voyant cela, sa compagne dévouée écrira, à son insu, à l'empereur Joseph II, et obtiendra du souverain sa réintégration dans son régiment.

Mais voici 1792. La France a déclaré la guerre à l'Autriche, et les troupes wallonnes vont donner et recevoir les premiers coups. A sa femme, demeurée à Bioncourt avec ses enfants en bas âge, Vincent a dit adieu. Elle s'est dévouée pour sauver le domaine, elle devait y mourir à la peine en 1797, il ne la reverra plus en ce monde! Partout il se distinguera avec son escadron de la Tour, devant Lille en 1792, au premier combat d'Altenhoven, à Nerwinde en 1793. C'est au début de 1794 que son avenir va se décider.

L'empereur François II est arrivé en Flandre : on doit adjoindre à son état-major quelques nouveaux aides de camp. Le capitaine de Vincent est chaudement recommandé pour ce service par son général, le comte Baillet de la Tour, et le voilà nommé aide de camp de l'Empereur, et major au corps de l'état-major général. Il paie de sa per onne à Wattignies, à Fleurus, et pendant la retraite de 1794, sous Clerfayt. Il prend la part la plus active aux campagnes de 1795, 1796, 1797, sur le Rhin et en Italie. Attaché successivement à trois commandants généraux, Clerfayt, Wurmser et Alvinzi, il reçoit d'incessantes missions qui le mettront en vue, missions difficiles, délicates, périlleuses, mais de quel intérêt! Le grade de lieutenant-colonel est conquis dès 1796.

C'est Vincent qui est chargé des rapports de Wurmser avec l'armée de Condé, avec ce prince et avec Pichegru. C'est lui que Wurmser, avant de se laisser bloquer dans Mantoue, envoie au chancelier Thugut et au Grand Conseil de guerre à Vienne, pour exposer la situation et demander des secours. C'est lui encore qui aide Alvinzi, vieux et goutteux, dans la tâche écrasante de former à Goritz une nouvelle armée pour secourir Mantoue. C'est lui toujours qu'après le désastre de Rivoli, l'Archiduc

Digitized by Google

Charles enverra à Vienne, pour rendre compte du péril extrême de la monarchie.

Un armistice est intervenu entre Bonaparte et l'archiduc, tandis que sur le Rhin, les Autrichiens sont en mauvaise posture. Et cependant, l'orgueilleux Thugut s'imagine qu'il a attiré Bonaparte dans un piège. Bon gré mal gré, le ministre a dû dépêcher deux plénipotentiaires, Gallo et Merweldt, pour demander une prolongation de l'armistice, mais Bonaparte ne veut prêter l'oreille qu'à des préliminaires de paix, et menace d'opérer sa jonction avec les armées françaises du Rhin. L'empereur François II a compris le danger, et malgré son ministre, donne pleins pouvoirs à Vincent, avec le grade de colonel, pour aller à Léoben traiter avec Bonaparte.

Aucun historien n'a relaté avec exactitude cette célèbre entrevue, la première qu'ait eue M. de Vincent avec le grand capitaine. Tandis que Gallo et Merweldt, gênés par l'incompréhension de Thugut, s'embarrassent dans leurs formules, Bonaparte coupe court à l'entretien, et emmenant Vincent au jardin, jette avec lui les bases de préliminaires de paix. Il était temps pour le salut de l'Autriche. Vincent qui avait joué serré, autant qu'il était possible, avec son redoutable interlocuteur, avait obtenu, grâce à un sang-froid remarquable, les conditions les moins dures pour son souverain. Les historiens en ont attribué l'honneur à d'autres qu'à lui, et même à des personnages qui n'étaient pas présents aux négociations de Léoben.

Ici se place un détail piquant. Au moment de la signature, le 18 avril, Vincent remarqua que Bonaparte se servait d'un cachet portant l'effigie de César. — Ce n'est pas là un cachet républicain, lui dit-il. — Bonaparte sourit, et tendit à Vincent sa montre de Bréguet : « Elle est parfaite, ajouta-t-il, acceptez-la en faveur de César. » Vincent considéra la montre, cherchant sa réponse, puis la rendit à Bonaparte : « Général, conservez César et son génie, le Rubicon n'est point dans ces contrées, et la montre ne marque pas encore l'heure où je puisse l'accepter. »

Mais il obtint encore, malgré les scrupules de ses col-

Digitized by Google

lègues, terrorisés par Thugut, l'envoi simultané de courriers aux deux partis sur le Rhin, pour arrêter toute offensive. Il était plus que temps encore, car Hoche et Moreau avaient franchi le fleuve, et culbuté les Autrichiens; la route de Vienne était ouverte. Thugut, qui ne connaissait pas encore ce fait, reçut fort mal Vincent, porteur des préliminaires, et il fallut que la volonté expresse de l'Empereur en ordonnât la ratification immédiate.

Tel fut le succès qui, malgré le ressentiment du ministre, mit en lumière les talents diplomatiques du baron de Vincent. Nous le retrouverons en 1805 à Vérone, général-major depuis 1800, et chambellan de l'Empereur, chargé par le général de Bellegarde, commandant en chef de l'armée autrichienne d'Italie, de saluer Napoléon, après son couronnement à Milan. Il est à la tête d'une suite nombreuse d'officiers autrichiens et hongrois, tous désireux d'être présentés à Napoléon. L'Empereur le reçoit en grand apparat, entouré de quatre maréchaux et de nombreux dignitaires, et lui adresse les paroles les plus flatteuses pour lui, pour le général de Bellegarde, qu'il tient en particulière estime, et pour l'armée autrichienne, dont il apprécie la valeur et l'organisation.

Après le dîner qui suit les fêtes données à l'Arena, l'Empereur s'étend longuement sur sa politique européenne, et sur les raisons qui, selon lui, doivent détourner l'Autriche de se laisser entraîner par l'Angleterre dans une nouvelle coalition. Il l'a ménagée à Léoben, elle a reçu la Vénétie, sa puissance est intacte, son pavillon domine l'Adriatique : quel intérêt aurait-elle à risquer encore les chances d'une guerre? « Je sais, ajoute l'Empereur, que la clef d'or ouvre bien des portes, mais l'Europe a besoin de la paix. — Sire, répond M. de Vincent, Votre Majesté n'a pas parlé à des sourds, Elle a parlé à des soldats, j'aurais aimé qu'Elle fût entendue par des ministres. » C'est que le général, averti par les revers passés, en a pressenti de nouveaux. Il ne savait pas alors, combien, à quelques mois de là, son rôle allait grandir.

Permettez-moi de rappeler ici un incident curieux

Digitized by Google

Parmi la délégation autrichienne, se trouvait le comte de Neipperg, lieutenant-colonel aux uhlans de Schwartzenberg. Chargé par son chef du rapport officiel sur l'entrevue, Neipperg le fit précéder d'une lettre, datée de Trévise, le 26 juin 1805, où il conte ses impressions au général de Vincent : « Je répéterai avec bien d'autres, écrit-il, que ce qui, pour moi, distingue éminemment Bonaparte, c'est une superbe volonté qui saisit tout, règle tout, fixe tout, qui s'étend ou s'arrête à propos, et c'est là la première qualité pour gouverner un grand empire. On finit par considérer, comme le font les Français, cette volonté comme un ordre de la nature, et toutes les oppositions cessent. On pourrait lui appliquer les vers suivants :

Par quels destins, faut-il, par quelle étrange loi
Qu'aux princes qui sont nés pour porter la Couronne,
Ce soit l'usurpateur qui donne
L'exemple des vertus que doit avoir un roi ! »

Quelle singulière destinée l'avenir réservait à ces deux personnages en présence ces jours-là, pour la première fois !

Le comte de Neipperg, plus tard époux morganatique de Marie-Louise, veuve de Napoléon, dont il fut l'ennemi acharné, se souvenait-il de cette lettre et de son admiration première?

Le regret cuisant de la riche Lombardie perdue l'avait emporté à Vienne sur la prudence. L'archiduc Charles s'avançait vers l'Adige pour la reprendre aux troupes de Masséna. Après la bataille de Caldiero, l'archiduc commence une longue retraite à travers la Vénétie, le Frioul et les Alpes Juliennes, passage dangereux. Il a confié le commandement de son arrière-garde à un homme sûr, le général de Vincent. Pendant plus de deux mois, Vincent manœuvre, recule pied à peid, et finit, grâce à son énergie, par permettre au gros de l'armée autrichienne de se retirer en Hongrie. Puis, au lendemain d'Austerlitz, l'armistice est étendu à l'armée d'Italie : il s'agit d'établir la ligne de démarcation entre les deux armées. Mas-

Digitized by Google

séna pressé par Napoléon, qui veut isoler Venise, tend à pousser ses lignes toujours plus avant. C'est encore Vincent que l'archiduc envoie à Laybach, pour traiter avec le maréchal.

Masséna accueille le général avec courtoisie, et lui déclare qu'il n'aura pas, pendant son séjour, d'autre table que la sienne. Parfois, les pourparlers sont difficiles avec le vainqueur. Vincent obtient cependant, avec sa ténacité coutumière, et un parfait à-propos, des atermoiements à la marche en avant, finalement des concessions, et un arrêt devant les défenses extérieures de Venise. On se quitte après un dernier repas, empreint de cordialité. Masséna invite Vincent à venir le voir bientôt à Paris, et à son château de Rueil, et puis il demande du punch, et se tournant vers ses généraux : « Il faut, Messieurs, dit-il, griser ce général autrichien avec tout son sang-froid. » — Nous bûmes en effet beaucoup de punch, note le baron de Vincent dans ses Souvenirs, mais je ne me grisai pas. — On se battait bien à cette époque, mais on s'estimait, et la haine était absente.

Après la paix de Presbourg, il fallut à Paris un diplomate qualifié pour régler avec Talleyrand certains litiges résultant de l'exécution du traité : ce fut un militaire, le général de Vincent. Bien connu de Napoléon et de son ministre, il trouva auprès de ce dernier un accueil bienveillant, dont il devait bénéficier au cours d'une mission de six mois : « L'Empereur vous connaît et vous apprécie, lui dit Talleyrand, à sa première audience, vous avez l'estime de l'armée française. »

Napoléon reçut le général, un matin, aux Tuileries, seul, debout près d'une fenêtre, l'épée au côté, le chapeau sous le bras : « Soyez le bienvenu à Paris, Monsieur le baron de Vincent, dit l'Empereur en l'apercevant. Lorsque je vous vis en dernier lieu à Vérone, ne partîtes-vous pas ensuite pour Vienne? » — Il est de notoriété et de fait, Sire, répartit le général, que je n'ai quitté l'Italie qu'à la suite des événements de la guerre. — On me l'avait assuré, reprit l'Empereur, mais je suis, comme un autre, exposé aux faux bruits. Il y a eu quelques malentendus entre nous, quant au passage de mes troupes en Dal-

Digitized by Google

matie; cela est arrangé, j'en suis fort aise, sans quoi je ne vous aurais pas reçu. Je vous ferais la guerre, si vous me refusiez ce passage, j'en ai besoin pour secourir les Turcs, que vous laissez à la merci de la Russie. Vous auriez pu jouer un grand rôle, et obliger l'Angleterre à faire la paix; vous ne l'avez pas voulu. Si en 1797, on n'avait pas laissé à l'Autriche un pied en Italie, nous serions restés en paix. A propos, on dit que la Maison de Lorraine regarde toujours du côté de son ancien patrimoine et de l'Alsace! — Ces idées, répondit le général, pouvaient convenir à Charles IV dépossédé, qui n'avait plus que son armée. Ce n'est pas lorsque, sous la domination de Votre Majesté, l'ordre est rétabli en France, avec un nouvel état de choses, qu'on peut se livrer à ces chimères. — L'Empereur se mit à rire et fit l'éloge du caractère guerrier du Duc de Lorraine. De longues considérations suivirent sur la politique européenne.

M. de Vincent a noté, de la façon la plus expressive, sa vie fiévreuse à Paris, de mars à septembre 1806, au milieu des tractations de toutes sortes, au milieu des fêtes, des spectacles à la Cour, des réceptions chez les princes et princesses, chez Talleyrand surtout, chez les ambassadeurs, chez les maréchaux. Le temps qu'il peut dérober à ses conversations diplomatiques, à ses rapports, écrits plutôt la nuit que le jour, il le donne à des amis qu'il a à Paris, surtout à ses enfants, dont les longues guerres l'ont séparé, pendant tant d'années, et qu'il a appelés auprès de lui. Ayant enfin, au bout de six mois, remis l'ambassade au comte de Metternich, le futur chancelier, il quitte Paris, après avoir reçu de l'empereur Napoléon, des présents de grande valeur, qui ont été conservés par ses descendants.

Au mois d'octobre survient la guerre avec la Prusse. L'Autriche observe une neutralité armée, et M. de Vincent, à peine de retour, est envoyé à Prague pour surveiller les événements. Il a laissé une relation curieuse et dramatique de la bataille d'Iéna, que lui a communiquée, au bout de huit jours, le chevalier de Gentz, d'après les récits de témoins oculaires, généraux et officiers prus-

Digitized by Google

siens en déroute, encore tout étourdis de ce désastre sans précédent.

Nous voici bientôt en 1808. Vienne suit avec passion les péripéties de la guerre d'Espagne, où Napoléon est engagé. A la Cour, un parti rêve de revanche, et l'Angleterre fait luire son or. Mais l'Empereur et l'archiduc Charles sont encore hésitants. Cependant M. de Vincent obtient de l'archiduc un congé de six mois, pour aller en France, surtout à Nancy, où sont ses enfants, et pour revoir Bioncourt, son domaine longtemps délaissé. Le journal de son séjour dans notre ville est intéressant pour l'histoire du vieux Nancy, par les relations intellectuelles, artistiques et mondaines qu'il y entretint, par les noms des familles qui l'habitaient alors, par les personnages qu'il mentionne, comme en formant l'élite.

Mais l'entrevue d'Erfurth est proche. François II qui n'y est pas convié, voudrait savoir à quoi s'en tenir quant aux projets de Napoléon et d'Alexandre. Menacé par Napoléon, risque-t-il d'être pris entre deux feux? Le chancelier Stadion, ami personnel de Vincent, le rappelle en hâte de Nancy, pour lui confier cette mission ingrate entre toutes. Nommé, à son retour, lieutenant-général, le voilà bientôt au milieu du parterre de rois, reçu froidement, même avec colère par Napoléon. L'empereur de Russie, présent à la scène, la contemple avec sérénité. Il a, lui, des arrière-pensées, parce qu'il n'a pas d'intérêt à écraser l'Autriche, et la présence de Vincent lui fait espérer, malgré tout, une détente.

Heureusement pour l'ambassadeur, il a rencontré là Talleyrand, ennemi de l'alliance russe, qu'il juge décevante et peu sûre. Le prince de Bénévent lui ménage aussitôt une audience du Tzar, et une entrevue avec son ministre Romanzof, et bien que des mesures aient été prises, pour tenir le représentant de l'Autriche en dehors de toutes les conversations politiques, il a obtenu l'assurance d'une neutralité bienveillante de la Russie.

Napoléon ne se départit à aucun moment de sa sécheresse à l'égard de M. de Vincent, tandis que les maréchaux et les dignitaires français, tout comme les étrangers, se montrèrent envers lui d'une politesse empressée. Il fut

Digitized by Google

de toutes les fêtes données à Erfurth. Napoléon le reçut, le 14 octobre, en audience de congé, poli, mais le chargeant d'avertissements peu voilés, pour le cabinet de Vienne. « Il passa auparavant chez moi, a dit Talleyrand, et je pus lui dire combien il avait sujet d'être content de tout le monde, et de l'Empereur de Russie en particulier. Son visage était aussi épanoui qu'il peut l'être. En me disant adieu, il y eut de sa part un serrement de mains affectueux et reconnaissant. »

Talleyrand avait déterminé Alexandre à rassurer l'Autriche, mais aussi, comme le Tzar, il lui conseillait la paix, et peut-être, sans l'Angleterre, la guerre de 1809 eût pu être évitée. Le 20 octobre, à Presbourg, le général rendit compte de sa mission à l'Empereur François et au comte de Stadien, et l'archiduc Charles lui conféra le commandement de la division de Vienne.

L'ambassadeur français Andréossy n'avait cessé de représenter à Napoléon, M. de Vincent comme un inspirateur du chancelier, poussant celui-ci à la guerre. Or, le général demandait seulement qu'on se mît en état de la soutenir, si la politique étouffante de Napoléon y acculait l'Autriche, pour la faire déchoir de son rang de grande puissance. Ici la nuance est importante. C'est le vieil adage romain qui inspirait cet homme de sens froid et mesuré, c'est le *si vis pacem, para bellum*, maxime éternelle, que d'autres ont méconnue trop souvent, pour le plus grand péril de leur pays.

La guerre éclata l'année suivante. L'Autriche, voyant Napoléon obligé de diviser ses forces, crut le moment favorable, et courut à de nouveaux désastres. Cependant la fortune sembla un instant indécise, après Aspern et Essling. Le général de Vincent, jugeant la bataille de Wagram, rapporte que, pendant la mêlée, après une charge où il avait perdu son cheval, il se trouva tout à coup, à pied, en présence de l'archiduc Charles, et le supplia d'ordonner un mouvement qui devait lui assurer la victoire : « Monseigneur, la journée est à vous! Voyez et à fond! — Je vois, dit le prince. » Mais l'ordre fut-il donné, ne le fut-il pas? Le moment passa et le destin s'accomplit.

Digitized by Google

Jusqu'ici, Messieurs, j'ai esquissé à grands traits, dans sa partie la plus mouvementée, la carrière du général. Il est temps de considérer l'écrivain militaire, et même l'écrivain tout court, qui n'est pas sans valeur. Doué d'une vive sensibilité qui n'apparaît guère sous le masque froid de son visage, et d'une imagination qu'il a, depuis sa jeunesse, mis ses soins à contenir, il écrit d'un sytle grave, objectif, souvent coloré. Ses jugements sont nets, mesurés, mais rigides comme son caractère; il dit ce qu'il pense des hommes et des faits. Il a noté, jour par jour, ses pensées, ses actes et ceux des autres. Témoin et acteur des événements, il les a disséqués avec leurs causes et leurs conséquences, pour en tirer des leçons.

Ses Souvenirs militaires nous offrent, vus du côté autrichien, le cycle des guerres de la Révolution, de 1792 à 1797, la campagne d'Italie de 1805, la guerre de 1809, et, plus anciennement celle de Bohême, au temps du grand Frédéric, et la campagne contre les révoltés de Belgique, sous Joseph II. Il tient surtout à mettre en lumière les causes des revers de l'armée à laquelle il appartenait.

« L'armée autrichienne, dit-il, était en 1792, la première en Europe, au matériel. Mais l'absence de plans, dès le début, le manque de coordination et la lenteur des mouvements, le changement fréquent de généraux en chef, la direction des services laissée au Grand Conseil de guerre, réunion de vieux maréchaux qui siégeaient à Vienne, loin des opérations, une politique de guerre flottante, les intrigues ministérielles ou de Cour intervenant sans cesse dans le choix des chefs et des états-majors, par-dessus tout la composition des quartiers généraux, peuplés de bureaucrates sans patriotisme, préoccupés d'intérêts personnels et de tranquillité, tels sont les motifs, toujours renouvelés, d'une tristesse qui étreint l'officier clairvoyant, en face de son impuissance! Ce n'est qu'à partir de 1806, que l'archiduc Charles lui-même, commence à devenir plus libre de ses choix. En 1805, ne lui avait-on pas donné, comme chef d'état-major en Italie, le général Zach, « un bon professeur de mathématiques », dit M. de Vincent.

Digitized by Google

Lamartine a écrit dans son *Histoire des Girondins* que, si Brunswick et après lui Cobourg avaient eu pour instructions secrètes, en 1792 et 1793, d'aguerrir les jeunes troupes françaises, pour leur apprendre à les battre eux-mêmes ensuite, ils n'auraient pas employé d'autres méthodes de guerre. Ce jugement du poète-historien, nous le trouvons presque terme pour terme, quarante ans auparavant, sous la plume vengeresse de Vincent.

Thugut opposait des généraux septuagénaires à de jeunes chefs hardis et enthousiastes, à un Bonaparte surtout qui révolutionnait leur vieille tactique de la guerre de Sept Ans. Et quand il s'en trouvait un hors de pair, comme Clerfayt, Vincent nous le montre en butte à la jalousie, à la méfiance du pouvoir qui le récompensera de ses succès par une mise à la retraite, avec la Toison d'Or! Un autre, Bellegarde, qu'estimait Napoléon, et qui dirigea si brillamment les débuts de l'archiduc Charles en 1796, Bellegarde ne commandera en chef que pendant la paix, et demeurera en sous-ordre au cours des guerres, jusqu'en 1814 enfin, où il reprendra la Lombardie.

Le caractère entier et fier du général de Vincent le portait souvent à une froide franchise. En 1779, jeune lieutenant, présenté à Marie-Thérèse, après la guerre de Bohême, par la princesse Esterhazy, il avait osé décliner l'offre de l'Impératrice de le faire passer dans un régiment allemand, en vue d'un avancement plus rapide. Plus tard, en 1811, à Paris, pressé par Napoléon de passer à son service, sous le prétexte qu'étant né à Florence, il était devenu son sujet, il refusa les offres brillantes de l'Empereur, et encourut son vif ressentiment. Il fallut l'intervention pressante de François II, pour qu'il pût, au bout de dix mois, obtenir ses passeports.

Ce général autrichien n'était Autrichien, ni de naissance ni de race, il n'était inféodé à aucun clan. Il jugeait en toute liberté d'esprit, et ne plaisait pas toujours en haut lieu. Il a pour la Maison d'Autriche, où il voit encore la Maison de Lorraine, couru jour et nuit sur tous les chemins de l'Europe, tantôt combattant, tantôt traitant; il n'a ménagé ni son temps ni sa peine, au point de s'écrier un jour : « Mon Dieu, me sera-t-il donné un temps de

Digitized by Google

repos entre la vie et la mort! » Voilà le vieux patriotisme lorrain, dans toute sa force et sa fidélité. Mais il ne fut jamais un bon courtisan, et la cour de Vienne n'a pas toujours mesuré sa reconnaissance à la grandeur de tels services.

Nommé gouverneur général des Pays-Bas en 1814, puis ambassadeur à Paris, auprès de Louis XVIII, il suit le Roi à Gand, pendant les Cent-Jours, en même temps qu'il assiste Wellington, comme haut commissaire militaire de l'empereur d'Autriche. Enfin il reprend à Paris, le 25 juillet 1815, la direction de l'ambassade d'Autriche qu'il ne quittera plus, sauf pour quelques missions temporaires, jusqu'en 1826. Là il jouit, auprès du roi de France, d'un crédit que jalousa souvent le ministre de Prusse, le comte de Goltz. Il servit avec zèle, à Paris, mais aussi avec tact, la politique de Metternich, en ces temps de la Sainte-Alliance.

Veuf, et non célibataire comme l'ont avancé certains écrivains, il tenait son rang sans faste et ne donnait pas de bals. Ceci lui permettait d'éluder les ordres de la cour de Vienne qui entendait refuser aux maréchaux et généraux français les titres allemands et italiens concédés par Napoléon. Ne donnant que des dîners, il invitait ces personnages de vive voix, et se plaçait assez près de la porte, pour éviter l'obligation de les faire annoncer. A la fin de 1825, après le sacre de Charles X, Metternich désirant avoir à Paris un ambassadeur plus mondain, offrit au baron de Vincent l'ambassade de Rome, la première, il est vrai, suivant le protocole, mais que celui-ci considéra comme une disgrâce voilée. Il était âgé, et aspirait au repos. Aussi demanda-t-il sa retraite en 1826, et céda la place au comte Apponyi, celui qui, loin d'imiter le tact de son prédécesseur, devait, en 1827, soulever de si vifs mécontentements dans le monde militaire français.

M. de Vincent ne résista pas, dès lors, à l'appel de la vieille terre lorraine qu'il avait toujours aimée. Les tombes de ses parents étaient à Nancy, dans la chapelle des Tiercelins; ses filles habitaient Bioncourt, son fils né à Nancy en 1788, et qui avait épousé en 1810, à Vienne, la fille du maréchal de Bellegarde, habitait en

Digitized by Google

Lorraine, le château de Lesse. Maintenant qu'il avait accompli fidèlement la volonté paternelle, en servant, de toutes ses forces, les descendants des anciens princes lorrains, il allait pouvoir s'adonner sans réserve aux soins de sa riche bibliothèque, et de la magnifique collection de monnaies et médailles qu'il avait recueillies avec passion, au cours de sa vie.

Un dernier service cependant le réclamait encore. Nancy le vit, le 9 novembre 1826, accompagner au nom de l'empereur François II, les cendres des princes et princesses de la Maison de Lorraine aux caveaux de la chapelle ducale. « Ainsi, écrivait dès 1826, le vicomte de Villeneuve-Bargemon, c'est un Lorrain, élevé aux grades les plus marquants dans l'empire d'Autriche, qui a présidé à cette religieuse expiation. En y trouvant le gage le plus honorable de la faveur de son souverain, bien due à de longs, éminents et loyaux services, S. Exc. le baron de Vincent a pu se convaincre également de la satisfaction générale que ce choix a fait éprouver à des compatriotes pleins d'estime pour ses talents, comme pour ses hautes qualités. »

Je ne voudrais pas en rester là, Messieurs, sans vous citer encore ces quelques lignes de la baronne du Montet, datées de 1828 : « M. de Vincent ne demande plus rien à l'avenir, mais il compte encore sur des printemps, car il plante chaque automne, et la nature coquette et gracieuse pour lui, hâte la végétation de ses enfants d'adoption. Ce solitaire se survit à lui-même, presqu'à son siècle, tant il a traversé d'événements importants et vu de hautes vicissitudes. Il n'a de paroles amères pour aucun événement, car ce n'est pas d'hier qu'il désespère de la société européenne. Les fausses pompes des cours, l'éclat de la gloire, la fumée des combats, n'ont pu voiler son regard scrutateur qui, depuis longtemps, a plongé dans un abîme sans fond. Il a prévu tous les revers, et jugeant les hommes de son temps trop faibles pour soutenir l'édifice social, il a renoncé à l'avenir, il pèse les siècles passés, il en a recueilli les médailles. »

Le général de cavalerie baron de Vincent est mort à Nancy, dans son hôtel de la rue d'Alliance, le 9 novembre

Digitized by Google

1834, à l'âge de soixante-dix-sept ans, en possession de toutes ses facultés, mais non sans de cruelles souffrances, qui n'ébranlèrent point son âme énergique. Il n'avait destiné ses Souvenirs qu'à sa famille et à ses amis. Mêlé sans cesse à cette épopée tragique et merveilleuse qui bouleversa le monde, il y figura toujours avec honneur, et sut en dégager de grandes leçons pour la postérité.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. le Chanoine Eugène MARTIN

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. Charles BERLET et Marcel MAURE

MONSIEUR,

Dans son *Nancy, histoire et tableau*, le fervent lotharingiste que fut le baron Guerrier de Dumast, se plut à noter l'esprit d'initiative des Lorrains. Votre étude sur *les Provinces de France au XVIII^e^ siècle et leur division en départements* (1) confirme solidement son assertion.

Jusqu'alors, la création des départements, cette œuvre durable de l'Assemblée constituante, n'avait suscité que des essais purement locaux. Cela supposait tant de recherches à effectuer, une telle masse de documents à rassembler, et puis, le sujet était si complexe, si disparate. A une large pénétration des lois de la formation territoriale, économique et sociale du royaume fleurdelysé, il fallait joindre une connaissance raisonnée de l'histoire de chacune des 53 provinces qui ont constitué notre patrie française.

Cette perspective ne vous a point effrayé, et nous nous en félicitons, car nous vous devons un ouvrage magistral, dont l'Académie Française a proclamé le mérite et dont

---

(1) *Bibliothèque régionaliste*, Paris, Bloud et C^ie^, 1913.

Digitized by Google

les 568 pages, savamment documentées et profondément pensées, sont, grâce à une judicieuse méthode, à un style clair et précis, d'une lecture aussi intéressante qu'instructive.

On y suit par le menu l'effort avisé, persévérant de la dynastie capétienne, pour porter le royaume à ses limites naturelles. Un à un, en des circonstances fort diverses, selon des conditions extrêmement variées, duchés, comtés, terres d'évêchés, villes libres... s'agrégèrent au primitif duché de France. Il en résulta une marqueterie, aux pièces inégales, irrégulières, chevauchant les unes sur les autres, chacune d'une nuance très spéciale, et cet enchevêtrement se compliquait d'autres divisions : diocèses, gouvernements militaires, généralités administratives, bailliages, brochant sur leurs limites parfois imprécises, et n'ayant pas, elles non plus, des circonscriptions identiques... Nous ne sommes plus habitués à une telle complexité.

Cette complexité avait frappé déjà les politiques et les économistes du XVIII^e siècle; mais, comme vous le faites observer, ils avaient été moins sensibles aux embarras qui en naissaient, qu'au particularisme de toutes ces provinces, grandes et petites, qui gênait singulièrement l'autorité centrale et qui, par la logique des choses, pourrait aboutir à une fédération, comme cela se produisit en Suisse.

Dès lors, la lutte s'engagea entre les promoteurs de la centralisation et les tenants de l'autonomisme provincial. Ceux-ci eurent le dessus, en 1787. Mais, trois ans à peine s'étaient écoulés, que les unitaires prirent leur revanche.

Leur triomphe, toutefois, ne fut pas complet. Au lieu de diviser, comme le voulait Sieyès, d'après Robert de Hesseln, la France, nivelée depuis la nuit du 4 août, en 90 carrés parfaits, sans tenir compte des anciennes circonscriptions, le Comité de Constitution dut établir ses 83 départements, à peu d'exceptions près, dans les limites des anciennes provinces.

Il est fort intéressant de constater, avec vous, province par province, qu'en général ce travail fut non pas hâtif

Digitized by Google

et arbitraire, non pas « découpage aux ciseaux », comme Taine le crut; mais amorcé dans le cours du XVIIIe siècle par d'Argenson, Le Trône, Condorcet, préparé en toute connaissance de cause par les députés locaux, impartialement étudié par le Comité de Constitution et discuté par l'Assemblée nationale.

L'unité territoriale des anciennes régions historiques se trouvait ainsi brisée; leurs tendances particularistes, neutralisées; leur souvenir même, effacé de la carte, au profit d'une France « une et indivisible »... mais la province survivait, avec sa race, ses mœurs, son dialecte parfois, ses traditions, son histoire... et son nom.

« Le département, notez vous (1), s'est montré impuissant à produire une vie régionale; il demeure le cadre où sont renfermés les services administratifs d'un État unitaire. » Ses « intérêts sont les fragments d'intérêts collectifs ». La société qu'il réalise, « est une partie d'une société plus vaste... Les provinces transparaissent si bien dans certains groupes de départements, que ceux-ci répugnent à former d'autres agrégats... Les sociétés locales, réparties sur le sol de la France, suivant ses variétés, s'y sont adaptées avec force; les bouleversements de l'histoire n'ont pu les déraciner... Elles tendent à se reconstituer, selon leurs affinités séculaires; mais elles obéissent, en même temps, aux affinités nouvelles qui naissent de la vie économique et sociale contemporaine; elles se transforment lentement et aboutissent à la formation des régions ».

Et c'est au régionalisme qu'aboutit votre livre. Quand il parut, l'avant-veille de la guerre, ce mouvement était lancé. Avait-il des chances de succès? Peut-être... Mais, aujourd'hui, d'autres préoccupations absorbent l'attention des meilleurs esprits : il leur faut songer à sauver la société avant de reprendre la campagne interrompue. Il n'est dons pas indiqué de rechercher, ici, avec vous, à quelles conditions un régionalisme, fondé sur la vie agricole, industrielle, commerciale et sociale, favorisé par une extension rationnelle des circonscriptions adminis-

(1) P. 533-534.

Digitized by Google

tratives et par une ample décentralisation, assurerait un rendement beaucoup plus complet des forces du pays.

Laissez-moi, pourtant, vous dire, Monsieur, que vous vous êtes montré le disciple averti des Alexandre de Metz-Noblat, Foblant, Guerrier de Dumast, Gaston de Ludre, Edmond Berlet, votre parent, ces patriotes éclairés, excellents Français autant que bons Lorrains, qui ont fait le renom de l'« École de Nancy » et dont notre Compagnie s'honore de conserver pieusement le souvenir.

Ces provinces, dont votre savant ouvrage nous fait constater la survie, une communication que vous nous avez lue à l'une de nos séances de quinzaine (1), nous les a montrées concourant, parfois même avant leur réunion, « à la protection du sol national », contre l'ennemi qui assaillait nos côtes ou qui déferlait par la voie du nord-est, si large ouverte aux invasions.

C'est avec une patriotique émotion que nous vous entendîmes rendre hommage à ces provinces des frontières qui, pour la France, « depuis 1700 ans — je cite vos paroles (2) — offrent, dans un admirable élan d'héroïsme, tout ce qu'elles possèdent : la vie de leurs enfants, les pierres de leurs demeures, les récoltes de leurs champs, le sol lui-même qu'a pétri leur labeur ».

Et comment n'aurions-nous pas applaudi, quand vous nous rappeliez que notre petite nation « a toujours mis au service de la France cette énergie lorraine burinée dans la race par un effort séculaire » (3), en des épreuves sans nombre, souvent bien cruelles, depuis les passages des hordes barbares jusqu'aux prouesses de notre 20e corps?

Oui, — et cette conclusion que vous suggériez alors, vaut pour vos deux exposés (4) : « le Lorrain, plus profondément que tout autre, a le sens des réalités françaises; plus clairement que tout autre, il a le sens de ce

(1) *Les Provinces de France et la Protection du sol national*, dans *Mém. Ac. Stan.*, 1925-1926. Tiré à part, 1926.
(2) P. 24, du tiré à part.
(3) *Ibid.*, p. 29.
(4) *Ibid.*, p. 37.

Digitized by Google

que la France doit exiger, pour son salut. C'est pourquoi, à travers les siècles, chaque fois que la France fut en danger, c'est en acceptant les directions lorraines qu'elle fut sauvée ». De ce témoignage, soyez remercié, Monsieur, par vos compatriotes. Les érudites démonstrations qui l'ont appuyé, lui donnent une incontestable valeur.

« Pour refouler l'invasion germanique de 1914, nous disiez-vous encore (1), les Français de toutes les provinces sont venus à la rescousse des Français des Marches de l'Est et du Nord-Est, foulées par l'envahisseur »... et, « dans cet enfer que fut la bataille de la Grande Guerre », si « la vaillance de tous s'est affirmée éclatante, celle des fils des pays de marches s'est révélée plus émouvante.

« Ceux qui se sont battus dans les jardins où, enfants, ils jouaient; dans les champs ou les bois où, jeunes hommes, joyeux et confiants, ils portaient leurs rêves... ceux qui ont vu flamber, comme une torche, leur vieille demeure et qui ont tremblé pour les êtres très chers qu'ils y avaient laissés, ceux-là ont gravi le douloureux calvaire qui exige un effort surhumain. »

Ce calvaire, sans défaillance, vos deux frères l'ont gravi, eux dont vous avez eu la pieuse pensée de recueillir, comme dans un écrin de famille, tout ce qui les concernait : lettres, rapports, citations (2). Avant de tomber, tous deux, à quatre jours d'intervalle, en septembre octobre 1914, sur le front de la Somme et de l'Artois, ils ont fait de leur corps un rempart au plateau qui les a vu naître... et le plus jeune, Henri, le dimanche 6 septembre, d'une tranchée près de Courbesseaux, eut l'angoissant et douloureux spectacle de votre Rémérèville en flammes. « Cette grande lueur, écrivit-il, était sinistre.. surtout pour moi! » Poignant laconisme!

Vous ne la vîtes pas, Monsieur, cette lueur, employé que vous étiez alors à la défense de la Voëvre, avec le

(1) *Ibid.*, p. 7.

(2) *Deux soldats lorrains. François Berlet, capitaine au 37e régiment d'infanterie* (1880-20 septembre 1914); *Henri Berlet, sous-lieutenant au 269e régiment d'infanterie* (1882-2 octobre 1914). Berger-Levrault.

Digitized by Google

6e corps; mais vous en ressentîtes pleinement la tristesse et en discernâtes les leçons.

Sans tarder, vous vous êtes mis à recueillir des témoignages sur les premiers mois de la guerre, dans votre cher village, en ruines, où vous étiez en convalescence de blessures reçues en Argonne... et, dès septembre 1915, votre émouvante brochure était prête, qui parut en 1918 et qui a pour titre : *Un village lorrain pendant les mois d'août et septembre 1914. Rémérêville* (1).

C'est, notés, jour par jour, en un style grave de procès-verbal, exact et minutieux, qui laisse aux faits toute leur éloquence, l'entrain de la mobilisation, la confiance de la première quinzaine avant la bataille de Morhange. l'anxiété qui lui succéda, l'invasion et ses bruteaux sévices, les combats des 24, 25 et 26 août, le dévouement du curé et de ses paroissiennes, les bombardements des « gros noirs », la nuit tragique du 6 au 7 septembre, où les incendiaires allemands perpétrèrent leur œuvre barbare... enfin, l'exode forcé.

Quand la victoire de la Marne eut permis aux habitants de se rapatrier, de leur beau et riche village, ils ne trouvèrent plus guère que des décombres encore fumants.

Après avoir rappelé, en terminant ce « livre du Souvenir », que Rémérêville, détruit au temps de la Guerre de Trente ans par les bandes de Saxe-Weimar, s'était vaillamment relevé, vous exprimiez la confiance qu'un jour viendrait, où, comme jadis, à la pointe du clocher redressé, la croix porterait dans les airs le coq gaulois et où, groupés autour de l'église reconstruite, les toits rouges des maisons restaurées seraient le juste orgueil de ceux qui auraient pu comprendre l'enseignement des croix blanches, si nombreuses dans la campagne.

Cet enseignement, les habitants de Rémérêville l'ont compris, et il est juste qu'ils éprouvent cet « orgueil », car très vite s'est levé, pour eux, le jour de la résurrection. Sous votre direction active et compétente, les ruines ont fait place à de coquets immeubles, judicieusement adaptés à leur destination; l'église s'est rebâtie plus belle;

(1) Collection des *Pages actuelles*, Bloud et Gay, 1918.

Digitized by Google

les champs, remis en culture, donnent, comme par le passé, des récoltes abondantes et variées... et, ce qui est trop rare à notre époque, la commune a presque regagné son effectif de 1914; elle compte, aujourd'hui, une cinquantaine d'enfants d'âge scolaire : c'est le sixième de la population; beau gage d'avenir!

Là-bas, vous n'êtes pas seulement un administrateur, un conseiller, un animateur : vous donnez l'exemple de l'attachement à la terre, car la Grande Guerre a changé l'orientation de votre vie. Vous avez renoncé à vos travaux historiques, pour vous consacrer à votre village et à votre domaine familial, dont la direction était vacante après la mort au champ d'honneur de votre frère François. Vous vous reposez toutefois des soucis que vous apporte cette importante exploitation rurale, en évoquant, par de patientes investigations, vos souvenirs de famille ou en vous livrant à des études philosophiques et littéraires.

C'est ainsi que vous nous avez offert une biographie du *Général comte Grandjean* (1), l'un des chefs de la Grande Armée, et que vous venez de nous brosser, d'une main ferme, une esquisse nette, pénétrante, discrète, de l'œuvre en partie double de votre parent, *Stanislas de Guaïta*.

En ce petit-fils du général Grandjean, l'un des agonothètes de notre Compagnie, vous nous avez fait goûter le poète, aux pensées personnelles, aux vues souvent profondes, aux vers si parfaitement ciselés, et, en vous écoutant, captivés par les extraits que vous nous avez lus, nous nous sommes pris à regretter — ne serait-ce pas aussi votre sentiment? — qu'une lecture l'ait détourné du culte des Muses et orienté son âme inquiète et tourmentée, qui se sentait ici-bas comme dans une prison et aurait voulu percer le mystère des choses, vers la

(1) *Un général lorrain. Le général comte Grandjean* (1768-1828). dans *Mém. Ac. Stan.*, 1930. Tire a part, 1930.

Digitized by Google

recherche obstinée de *la Clé de la Magie noire* et la poursuite de la solution du *Problème du Mal*.

Du « mage » que fut dès lors Guaïta, il y aurait beaucoup à dire; mais ce n'est ni le lieu ni le temps d'ouvrir une discussion où interviendraient la théologie et l'histoire, la mystique et la philosophie. Je veux seulement noter — et la remarque a son prix — que vous avez dissipé le nuage, quelque peu sulfureux, que la légende fit monter autour du solitaire châtelain d'Alteville.

Constatez, Monsieur, que vous aviez d'autres titres aux suffrages de notre Compagnie, que d'avoir été l'un des fondateurs du « Couarail », et d'avoir fait pressentir, dès 1897, dans votre éphémère *Chardon*, sous les pseudonymes de « Hans Lipski » et de « Jean de Dommartin », l'écrivain de race que serait Charles Berlet.

Votre ancien professeur d'humanités est heureux et fier de vous le déclarer.

***

Le général Grandjean eut, à Wagram, deux chevaux tués sous lui. Or, à cette bataille, un de vos parents, Monsieur, général lui aussi, commandait la cavalerie de l'aile droite autrichienne : c'était le baron *Nicolas-Charles de Vincent*, dont vous venez de nous entretenir.

Fort attachés l'un et l'autre à la terre ancestrale, ces deux soldats prirent leur retraite en Lorraine et, quand ils se rencontraient chez des amis communs, ils se plaisaient à évoquer les campagnes auxquelles ils avaient participé.

Et nul alors, chez nous, ne songeait à faire grief à un fils de notre Lorraine, devenue si excellente Française, d'avoir été au service de l'empereur d'Autriche, en des temps où la politique européenne opposa plusieurs fois les Habsbourgs à la France de Napoléon. Les ancêtres de l'époux de Marie-Thérèse ne dormaient-ils pas leur suprême sommeil dans les caveaux de la « Chapelle-Ronde »? Et vous nous avez dit que Claude-François de Vincent, ancien page de Léopold, père de votre parent,

Digitized by Google

par attachement à cette famille ducale qui se rendit si chère à nos aïeux, avait, sans renoncer pour cela au culte de sa province natale, suivi le duc François III, en Toscane, puis, à Vienne, et, par ses leçons et son exemple, avait présenté, dès l'enfance, à son fils, né et élevé hors de France, « comme un impérieux devoir de consacrer sa vie à ses anciens princes ».

Il n'était pas seul à manifester une fidélité aussi touchante. Le ministre de la Justice, Régnier, duc de Massa, fit faire une enquête, à Nancy, en juillet 1811, au profit de « huit Français, employés comme officiers dans les armées d'Autriche », pour lesquels François II demandait « l'autorisation de continuer leur résidence ou leur service à l'étranger » (1). Ces huit Français, en activité, portaient les noms de nobles maisons lorraines, et ils avaient vu le jour à Nancy, à Lunéville, à Mirecourt (2). Le patriotisme s'attachait encore à la personne du souverain, autant qu'à la terre et aux lois de son évolution.

Sur les événements complexes de sa vie, le général baron de Vincent a laissé des notes personnelles fort intéressantes, dont vous nous avez dit le mérite technique et littéraire. Ces notes, vous avez eu la délicate pensée de nous en lire des passages fort suggestifs dans nos réunions de quinzaine; vous en avez publié et annoté d'amples extraits, pour le charme des lecteurs du *Pays lorrain* (3), et vous venez de les mettre à profit, pour nous brosser un aperçu, finement saisi et discrètement présenté, de la carrière de ce valeureux capitaine, qui, à de remarquables talents militaires, joignit la sagacité, la prudence et l'habileté d'un négociateur avisé.

Ce diplomate, caché sous l'uniforme, me semble même l'avoir emporté sur l'homme de guerre. L'empereur François II sut le discerner. Quand, après Rivoli, Bonaparte,

(1) Arch. M.-et-M., Série U, 1811, Affaires criminelles.

(2) Comte de Ferraris, maréchal, né à Lunéville; comtes de Bey, de Provenchères, nés à Nancy; comte de Fresnel, né à Mirecourt; baron de Frimont, né en Lorraine, lieutenants généraux; baron de Hillet, général-major, et comte Mensdorf, colonel de uhlans, nés à Nancy; chevalier de Saint-Vincent, major d'infanterie, né à Verdun.

(3) Années 1926, 1927, 1929 et 1930.

Digitized by Google

menacé dans sa marche sur Vienne d'être tourné par deux colonnes autrichiennes, profita de l'épouvante de la capitale pour offrir la paix, le monarque l'envoya en qualité de plénipotentiaire, avec Gallo et Merveldt, diplomates de carrière, au quartier général français établi au château d Eckenwald, près de Léoben.

Vous avez marqué l'importance de cette entrevue, dont M. de Vincent nous a tracé ce tableau fort piquant (1). « M. de Gallo parlait ; M. de Merveldt l écoutait ; Bonaparte se promenait dans la chambre ; cette scène dura trois quarts d'heure, sans que ce dernier parût y faire attention. Après quoi, s'approchant de nous : « Il « faut rédiger quelque chose par écrit, Messieurs, dit-il : « c'est le seul moyen de fixer des idées. »

« Merveldt et moi déférâmes l'écritoire au marquis de Gallo, qui est sans doute un habile courtisan, à Naples — où il était ambassadeur — peut-être même à Vienne, mais qui me parut ici bien pesant... Il écrivait trois mots, en effaçait deux, lisait, se reprenait, recommençait et n'en finissait pas... « Mais, Monsieur l'Ambassadeur, vos « phrases n'ont point de physionomie, lui dit Bonaparte : « vous vous fatiguez beaucoup et nous n'avançons pas. « Laissez écrire M. de Vincent. — J'éviterais volontiers la « peine à M. de Ga lo, repris-je, assez surpris de l'incar- « tade ; mais je ne suis pas fort habile en diplomatie. « — Croyez-moi, interrompit Bonaparte ; nous autres, sol- « dats, nous avons plus d'expérience des affaires que Mes- « sieurs les diplomates. Il ne faut pas tant de finesse dans « des occasions comme celle-ci. »

La finesse ne manquait, d'ailleurs, pas à ce fils de notre Lorraine, non plus que la claire vue des réalités Alors que son ministre Thugut se flattait — peut-être avec quelque raison — d'avoir attiré dans un piège l'armée d'Italie, la perspicacité de Vincent prévoyait le passage du Rhin par Hoche et Moreau, leur jonction éventuelle avec Bonaparte et le complet écrasement des forces autrichiennes. I rédigea donc des propositions qui, tout en servant grandement les intérêts de l'Empire, seraient

(1) Cité dans le *Pays lorrain*, mars 1926, p. 102.

Digitized by Google

acceptables par le vainqueur. Qu'il ait été secondé, à son insu, par les visées politiques du « Corse à cheveux plats », dont, tout récemment, Gulielmo Ferrero cherchait à percer le secret (1), cela est possible; il n'en reste pas moins — vous le notiez tout à l'heure, Monsieur, — que les clauses de Léoben, si avantageuses pour l'Autriche que d'aucuns les déclarent paradoxales, furent obtenues par le baron de Vincent. La scène de la montre, que vous nous avez narrée, paraît bien en donner l'assurance.

Bonaparte savait apprécier les hommes. Le refus, si franc, si digne de son présent augmenta l'estime qu'il avait conçue de votre parent. Il saisit l'occasion de la manifester, quand, après son couronnement comme roi d'Italie, il vint à Vérone, en juin 1805. M. de Vincent avait été chargé de le haranguer. Il l'entoura d'égards et se déclara infiniment flatté de l'organe dont le gouverneur de la Vénétie s'était servi, pour lui adresser la parole.

Vous avez tout au long relaté l'entrevue. Je ne retiens que la réflexion faite par notre personnage, après que Napoléon eut exposé de quel intérêt il était, pour l'Autriche, de ne point se compromettre avec l'Angleterre et la Russie : « Votre Majesté n'a point parlé à des sourds... mais à des soldats. J'aurais désiré qu'Elle pût être entendue par des ministres. »

Mais les ministres ne l'entendirent pas. Deux mois après, l'Autriche prit les armes, et ce fut en quelques semaines la capitulation d'Ulm, la défaite d'Austerlitz, le dur traité de Presbourg. Cette fois encore, le général de Vincent avait vu clair.

Une fois rentré à Vienne, après avoir sauvé l'armée d'Italie de l'étreinte de Masséna, il fut invité par son empereur à échanger de nouveau l'épée contre le portefeuille de diplomate. — Il devait le garder jusqu'à sa retraite. — C'est que, après Presbourg, de graves questions restaient à traiter avec le vainqueur... et nul ne semblait plus apte à mener à bien d'aussi délicats pour-

(1) *Illustration*, 6 février 1932, p. 161.

Digitized by Google

parlers que celui à qui Napoléon avait fait un accueil si favorable. Vous nous avez dit les marques de haute considération dont il fut l'objet, en ce printemps de 1806, de la part de tous, Français et étrangers.

Talleyrand voulut l'avoir fréquemment à sa table, et il eut avec lui de longs entretiens. Que se disaient-ils? Quelle réaction le soldat diplomate opposait-il aux subtils enjôlements de l'« Indéchiffrable »? Naturellement, les notes, prises au jour le jour, ne le révèlent pas... Elles se taisent également sur ce que nous brûlerions de savoir, du motif qui, à Erfurt, où de Vincent eut le grand honneur d'être envoyé par son souverain à cette assemblée de rois, le fit réveiller, vers minuit, le soir même de son arrivée, par le prince de Bénévent, pour un colloque secret, qui dura jusqu'à 3 heures du matin.

Que n'avez-vous pu, Monsieur, consulter les Archives du Ballplatz. Les lettres et les rapports que M. de Vincent envoyait au ministre Stadion, vous auraient permis de nous faire applaudir davantage encore aux propositions que Napoléon lui fit, en 1811, de passer au service de la France. Il s'honora, en déclarant vouloir rester fidèle au descendant de ses ducs; mais les assauts qu'il dut subir dix mois durant, prouvent en quelle estime l'Empereur, qui s'y connaissait en hommes, tenait ce fils de Lorraine, que nous vous remercions de nous avoir révélé... le mot n'est pas trop fort.

C'est par amour pour notre petite et noble patrie que vous l'avez fait, car vous l'entourez d'un culte pieux. Voici longtemps que vous êtes l'un des secrétaires de notre si méritante *Société d'Archéologie lorraine*, et le Comité du *Musée lorrain* vous compte parmi ses membres les plus attentifs.

Combien de fois — avec ce fils tombé en 1915 au Bois Le Prêtre — avez-vous gravi les sentiers de l'âpre colline qui porta La Mothe, et conduit les « pèlerins de Lorraine » à l'émouvante église d'Outremécourt, bâtie avec les pierres de la cité martyre. L'abbé Liébaut, d'érudite et sainte mémoire, vous y accueillait, reconnaissant des encouragements que vous donniez à ses fouilles. Et

Digitized by Google

quelle patriotique jouissance vous ménagea, à vous et à plusieurs de nos confrères, Charles Guyot, Antoine de Metz-Noblat, Léon Germain..., de Landrian, pour ne citer que des disparus, ce lundi de la Pentecôte 1897, où, sur le plateau boisé, fut inaugurée la stèle qui présente cette impressionnante inscription : *Ici fut La Mothe. Gloria victis!*

D'après les principes que M. Berlet rappela, Outremécourt et La Mothe devraient appartenir à un département formé de notre Lorraine; ils furent attribués à la Haute-Marne. De cette anomalie, l'ouvrage que j'ai loué de notre confrère, nous indique la cause. Bourmont, fier de se dire la capitale du Bassigny barrois, craignit de se voir éclipsé par Neufchâteau; il préféra dépendre de Chaumont, plus lointain, et son député, Huot de Goncourt, sut lui faire tailler un district qui engloba l'historique montagne (1).

Ce Bourmont, si pittoresque, dont les toits fauves dissimulés dans la verdure, montent à l'assaut de l'ancienne collégiale Saint-Florentin, vous offre, Monsieur, plus qu'un agréable séjour d'été : il vous fournit d'attachants sujets d'études, et nous vaut de savoureuses anecdotes.

Ce sont les *Annonciades*, de Jeanne de Valois, qui, pour ne plus être troublées dans leur vie de contemplatives, ferment, en 1777, leur église, plus facile d'accès, aux gens de Bourmont, fort mécontents d'être obligés, pour satisfaire à leurs devoirs religieux, de grimper l'abrupte pente qui conduit à la Collégiale. D'où, protestations, démarches auprès de l'évêque de Toul, embarras du prélat et curieux incidents (2).

C'est un singulier ermite, qui se plaît, sous le premier Empire, à mystifier la vallée, d'Illoud à Goncourt ( ).

C'est un carnaval qui, en 1809, donne lieu à un procès aussi long qu'acharné, montant, de juridiction en juri-

(1) *Les Provinces au XVIII^e siècle*, p. 288.

(2) *Les Annonciades à Bourmont* (1779-1784), dans les *Mem. Soc. Arch. lorr.*, 1911.

(3) *Un mystificateur lorrain au XIX^e siècle*, dans le *Pays lorrain*, juin 1925.

Digitized by Google

diction, jusqu'à la Cour de cassation. Tout cela, parce qu'un sieur Carré, marchand à Bourmont, se crut visé par la *Chanson de Madame Denis*, alors en vogue — sa mère s'appelait Denise — et par les couplets d'un vaudeville : *Les Habits quarrés*. En somme, beaucoup de bruit pour peu de choses, dont vous égayâtes les lecteurs du *Pays lorrain* (1).

Mais, vous bornerez-vous, Monsieur, à narrer des anecdotes? L'histoire de Bourmont, qui fut le siège de sénéchaussée et de bailliage, de maîtrise des Eaux et Forêts, de recette des Finances, et qui hérita de la Collégiale de La Mothe, doit être bien intéressante. Ne vous tenterait-elle pas? Vous rattacheriez ainsi quelque peu à notre Lorraine cette cité qui, durant tant de siècles, gravita dans l'orbite de Toul et de Nancy et qui, maintenant, en est de plus en plus distraite.

Veuillez excuser cette indiscrétion, que je hasarde, au terme d'une séance bien lorraine, où, devant une assemblée lorraine, d'origine ou d'adoption, deux membres distingués d'antiques maisons lorraines ont rappelé à notre souvenir deux personnalités qui, à des titres fort différents, méritent de ne point tomber dans l'oubli, notamment chez nous autres, Lorrains.

---

(1) *Les suites d'un Carnaval à Bourmont, sous le premier Empire. Ibid.*, septembre 1926.

Digitized by Google

TROIS PRÉFECTURES
ENTRE DEUX CANONICATS

CHARLES DE CAFFARELLI
CHANOINE DE TOUL ET TROIS FOIS PRÉFET
(1758-1826)

Par Mgr JÉROME
MEMBRE TITULAIRE

I

C'est une singulière figure que celle de ce chanoine de Toul, Charles-Ambroise de Caffarelli, dont M. le comte Bégouen contait récemment l'étonnante carrière (1). Il nous appartient par quelques années de sa vie. Avec l'autorisation de son distingué biographe, nous extrairons des pages attachantes qu'il lui a consacrées, tout ce qui, dans cette vie pleine d'aventures, peut intéresser la Lorraine et l'ancien diocèse de Toul. Nous y ajouterons, chemin faisant, quelques détails sur son passage parmi nous.

(1) Comte BÉGOUEN, *Charles-Ambroise de Caffarelli, chanoine, préfet et chanoine (1758-1826)*. Toulouse, 1929, in-8 de 24 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 12e série, t. VII). M. le comte Bégouen est l'arrière-petit-neveu de Charles de Caffarelli.

Digitized by Google

Charles-Ambroise de Caffarelli appartenait, semble-t-il, à une famille des plus anciennes et des plus estimées du patriciat romain (1). La légende ne la faisait-elle pas remonter à Numa Pompilius et à la nymphe Égérie, en lui prêtant, aux temps historiques, avec une précision amusante, de brillantes alliances avec la sœur des Gracches et la nièce de César? Plus tard, à partir du XIVe siècle, — et ici nous entrons dans le domaine des certitudes — elle donne des papes et des cardinaux à l'Église et prend une place, de premier rang, dans l'histoire de Rome. Le pape Clément VII était fils de Camilla Caffarelli. Le cardinal Borghèse — Scipion Caffarelli — celui-là même à qui l'on doit la création de la villa Borghèse, était fils de Francisco Caffarelli. A Rome, deux palais portaient ce nom illustre et c'est dans les jardins de l'un d'eux, qui fut occupé longtemps par l'ambassade d'Allemagne, que l'on gardait les souvenirs de la Roche Tarpéienne.

C'est au XVIIe siècle qu'une branche de cette vieille famille romaine serait venue s'établir en France, et c'est en 1685 que Philippe Caffarel, avocat à Toulouse — petit-fils, s'il faut en croire des traditions de famille confirmées par un acte du Sénat romain de 1739, d'un François Caffarelli qui aurait accompagné en France, sous Louis XIII, le nonce Bentivoglio — s'était rendu acquéreur de la seigneurie du Falga. François Caffarelli se serait fixé d'abord à Montpellier et aurait embrassé la religion protestante. Pendant un certain temps encore, le mélange de religion devait se continuer parmi ses descendants (2).

Charles-Ambroise de Caffarelli était né au Falga (3), petit hameau du Languedoc, le 15 janvier 1758. Il était fils de Pierre-Maximilien de Caffarelli, alors chef de la maison et seigneur du Falga, qui avait épousé en 1755

---

(1) Notons cependant qu'on l'a dite quelquefois originaire de Corse. Cf. *L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation, 1802-1905*. Publ. de la Société bibliographique, Paris, 1907, p. 547.

(2) BÉGOUEN, *op. cit.*, p. 3.

(3) Le Falga, canton de Revel, arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne).

Digitized by Google

Marie-Félicité d'Anceau de Lavelanet (1). Son père était mort en 1766 et sa mère était restée veuve, à l'âge de trente-trois ans, à la tête d'une nombreuse famille de six garçons et quatre filles. Femme de grande énergie, elle fut à la hauteur de sa lourde tâche. Elle sut donner à ses fils une éducation des plus soignée, les confiant à l'école alors très réputée de Sorèze et n'hésitant pas à venir se fixer elle-même auprès d'eux, afin de suivre de plus près leurs études et leurs travaux (2).

Charles-Ambroise était le second des fils de Pierre-Maximilien. Max — abréviation de Louis-Marie-Joseph-Maximilien — était l'aîné. Venaient ensuite Philippe, Joseph, Jean, Auguste. Tous, dans des voies diverses, devaient se distinguer par leurs talents et leurs services et laisser un nom dans l'histoire.

Tandis que Max, Philippe, Joseph, Auguste s'orientaient vers la carrière des armes, Charles — nous l'appellerons ainsi désormais — et un peu plus tard son frère Jean, se disposaient à embrasser l'état ecclésiastique. Tous deux allaient se donner à l'Église et à Dieu, mais combien leurs destinées devaient être différentes et quel contraste elles allaient bientôt offrir!

Ordonné prêtre à Toulouse en 1786, Jean — plus jeune de cinq années que son frère Charles : il était né le 1er avril

---

(1) On lui donne quelquefois les prénoms de Louise-Félicité-Marguerite. Cf. *Revue du Vivarais*, 1930, article de M. L. LORION, *Charles-Ambroise Caffarelli, premier préfet de l'Ardèche*, p. 63, et Dr ROBINET, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire, 1789-1815*. Paris, s. d.

(2) Les frères Caffarelli furent à Sorèze des élèves remarquables et l'École en resta fière. Leur nom avait trouvé place dans la *Sorézienne* de Lacordaire, où l'on rappelle que :

« ... Bonaparte a trouvé dans Sorèze
« Vingt généraux et cinq Caffarelli. »

Cinq, parce que entre temps l'un des six frères, Philippe, émigré, avait été fusillé à Quiberon, en 1795. BÉGOUEN, *op. cit.*, p. 5. Cf. Jules LACOINTA, *Le Père Lacordaire à Sorèze*. Paris, 1881, p. 253. Le buste du général Maximilien Caffarelli figurait dans la salle des souvenirs parmi ceux des hommes dont l'établissement s'enorgueillissait. *Ibid.*, p. 174.

Digitized by Google

1763 — remplit d'abord les fonctions de vicaire dans sa paroisse natale. Lorsque vinrent les mauvais jours de la Révolution, il refusa de prêter le serment constitutionnel et dut se réfugier en Espagne, où il resta jusqu'en 1798. A cette date, ayant pu rentrer en France, il vint habiter chez son frère Joseph, alors préfet maritime de Brest. Le Premier Consul devait l'appeler en 1802 au siège épiscopal de Saint-Brieuc, où il mourut en 1815 (1).

Tout autre allait être la carrière de Charles. Avant même d'entrer dans les ordres, simple clerc tonsuré de Toulouse, il avait obtenu, dès l'année 1775, un canonicat au chapitre de Toul. Ce départ de Toulouse pour Toul, cet exode de Languedoc en Lorraine, ont de quoi étonner au premier abord. Un grand-oncle du jeune clerc, M. Darailh, était chanoine de Toul (2). Ce fut lui, apparemment, qui l'appela, avec l'intention de résigner son bénéfice en sa faveur. Charles n'avait encore que dix-sept ans.

La première mention que l'on trouve de lui dans les registres capitulaires de l'église de Toul est du vendredi 15 septembre 1775. M. Darailh se démet de son canonicat à son profit. On dépose sur le bureau du chapitre des lettres d'attache du roi en date du 27 août précédent, ainsi que deux bulles du 19 juin, dont l'une portait création d'une pension de 80 ducats d'or de la Chambre, la seconde concernant la démission de M. Darailh. A ces bulles étaient joints deux arrêts de la cour souveraine, du 9 septembre, permettant, l'un la prise de possession du temporel, l'autre l'établissement de la pension. Lecture est donnée de toute cette procédure, que l'on approuve (3). Quelques semaines après, la maison occupée

---

(1) Cf. *L'Épiscopat français*, p. 547.

(2) Ou d'Arailh. Les registres capitulaires de Toul écrivent Darailh. Un François Caffarelli, fils de Philippe, avait épousé, au commencement du XVIII[e] siècle, Marie d'Arailh, fille de Jean d'Arailh, avocat au Parlement de Toulouse et juge de la baronnie d'Auriac. Cf. Bécouen, *op. cit.*, p. 3. Le chanoine d'Arailh de Toul devait être le frère de Marie d'Arailh, l'oncle de Pierre-Maximilien, le grand-oncle par conséquent de Charles-Ambroise.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 106, fol. 142 verso. Sur sa demande, quelques semaines après, séance du 29 septembre, M. Da-

Digitized by Google

par le chanoine démissionnaire était mise en vente par le chapitre, suivant l'usage, et le 20 octobre, à la troisième publication, elle était adjugée à Charles-Ambroise de Caffarelli du Falga (1) pour la somme de 4.000 livres, cours de France (2).

Dès le vendredi 29 septembre, d'ailleurs, le jeune chanoine, après avoir présenté au chapitre un extrait de son acte de baptême et ses lettres de tonsure, avait été mis en possession de son bénéfice. Le chanoine chantre et MM. d'Hamonville et Husson recevaient mandat pour l'installer au chœur en la forme accoutumée, et il était admis à commencer son stage le lendemain, 30 septembre, à l'office de vêpres (3).

Voici donc Charles de Caffarelli chanoine de Toul. Il n'était que tonsuré, n'avait pas encore atteint sa dix-huitième année et n'avait pas terminé, peut-être même pas commencé, son cours de théologie. Il va poursuivre désormais sa préparation aux ordres en même temps que ses études (4), conciliant, autant qu'il est possible, ce

---

railh reçoit de ses confrères, qui le lui accordent à l'unanimité, le titre de chanoine honoraire. G. 106, f° 143 v°. Le chanoine Darailh ne devait plus vivre longtemps. Dans un acte capitulaire du 22 août 1777, on lit que « Messieurs ont fixé aux vendredi et samedi 5 et 6 du mois de septembre... les vigiles et services pour feu M. Darailh, cy-devant chanoine de cette église, à la prière de M. du Falga, chanoine, son neveu ». G. 107, fol. 25 verso.

(1) Les actes du chapitre le désignent en effet de diverses manières : de Caffarelli; — du Falga; — de Caffarelli du Falga.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 106, fol. 147 recto.

(3) *Ibid.*, G. 106, fol. 143 recto.

(4) Où faisait-il ces études? Était-ce à l'Université de Nancy? Nous ne le croyons pas, car nous n'avons pas retrouvé son nom sur les listes des étudiants de l'époque. Le registre capitulaire relate, au 16 février 1776, que le président du chapitre annonce que « M. du Falga, chanoine, souhaitait qu'il plût à la Compagnie de régler pour lui une pension scholastique, étant sur le point d'aller étudier dans une Université et y prendre des grades ». Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 106, fol. 154 recto. Quelques mois plus tard, le 13 septembre 1776, il est attesté, par une lettre de M. Bourachot, que depuis le mois de mars il demeure « au séminaire où il travaille à faire ses études académiques ». *Ibid.*, G. 107, fol. 3 verso. Et dans l'acte capitulaire du 31 octobre suivant, on lit que « Messieurs, ayant égard aux circonstances dans lesquelles se trouve M. du Falga, et sans que cela puisse tirer à conséquence, ont arrêté que par M. le chanoine boursier,

Digitized by Google

qu'exige la formation ecclésiastique avec les obligations du chœur et sollicitant à cet effet les dispenses nécessaires (1). Il reçoit successivement les ordres mineurs, puis le sous-diaconat à Noël 1779 (2), le diaconat en 1781, apparemment à la Trinité, enfin la prêtrise à la fin de cette même année 1781, probablement à l'ordination de Noël (3).

Dans les années qui suivent, jusqu'en 1789, son existence de chanoine n'offre rien de particulièrement remarquable. Il prend part aux actes du chapitre, dont il est un des membres les plus actifs. Il s'acquitte avec soin des fonctions qui lui sont confiées, celles, notamment, de diacre d'honneur, de maître des cérémonies et d'archiviste. Le 25 septembre 1789, il est élu, avec MM. Tardif d'Hamonville et Barthélemy, président annuel des assemblées capitulaires, charge qu'il gardera jusqu'à son départ de Toul (4). Nous voyons aussi, plusieurs fois, qu'on lui

---

il lui serait payé annuellement, tant qu'il ne serait pas dans les ordres majeurs et qu'il étudierait dans une Université fameuse, une somme d'onze cents livres, argent de France, sur lesquelles mon dit sieur du Falga sera tenu d'acquitter la pension dont son bénéfice est grevé sans que le chapitre puisse en aucune manière être recherché pour le paiement de ladite pension. » *Ibid.*, G. 107, fol. 9 recto.

(1) Il se trouvait, en effet, dans une situation un peu exceptionnelle. Le chapitre intervient à diverses reprises pour fixer son état, pour établir la « pension scholastique » à laquelle il aurait droit, pour lui donner les dispenses du chœur que rendaient nécessaires ses études, pour demander à l'archevêque de Toulouse, dont il dépendait toujours par la tonsure, les dimissoires requis pour les ordinations, etc. Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 107-108, *passim*. Le 27 juin 1777, on décide — il était encore *in minoribus* — qu'il portera « le rochet à manches et le camail avec la petite croix attachée audit camail ». G. 107, fol. 23 verso.

(2) Après cette ordination, le 31 décembre 1779, on présente au chapitre « les lettres de sous-diaconat de M. de Caffarelli, chanoine, sur quoi Messieurs ont ordonné qu'il serait inscrit sur la table épistolaire ». Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 107, fol. 66 recto.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 107, *passim*.

(4) Chaque année, dans sa dernière réunion de septembre, le chapitre élisait trois présidents pour l'année capitulaire, qui commençait au 1er octobre. Ils exerçaient la présidence à tour de rôle, pendant quatre mois chacun, et quand le président en exercice était empêché, c'était un des deux autres qui devait le suppléer.

C'est en cette qualité de président que le chanoine Caffarelli, le

Digitized by Google

confie la rédaction de notes, de rapports, de mémoires concernant diverses affaires (1). Dès cette époque, il excellait dans ce genre de travail, préludant aux fonctions administratives qu'il devait remplir plus tard. Ne dira-t-on pas de lui, quand il fera partie, sur la fin de sa vie, du Conseil général de la Haute-Garonne, que « la rédaction du procès-verbal (des séances) lui procurait une délicieuse jouissance » (2)?

II

Sans la Révolution, l'existence de Charles de Caffarelli se fût sans doute continuée, sans éclat, dans l'accomplissement exact, correct, consciencieux, à peu près anonyme, des fonctions canoniales. Il n'eût pas eu d'histoire. « M. de Caffarelli du Falga, dira plus tard de lui quelqu'un qui l'avait alors connu, résida à Toul une vingtaine d'années. C'était un pieux et brave ecclésiastique remplissant exactement son office de chanoine (3). » Et après une vie honorable et paisible — *otium cum dignitate* — il se fût éteint sans bruit, comme son oncle, démissionnant aussi comme lui, peut-être, au soir d'une longue existence, au profit de quelque parent ou ami. Mais brusquement le cours des choses allait changer. Dans cette vie tranquille, l'orage de la Révolution va jeter un trouble profond.

---

vendredi 12 février 1790, au chapitre général des Cendres, en l'absence du doyen indisposé, fait « un discours latin sur les obligations des chanoines », après lequel il donne « aux membres du bas chœur les avis convenables pour le maintien de la régularité dans le chant et de la décence à observer en assistant à l'office divin ». Extrait des Actes capitulaires, comm. par M. l'abbé Clanché.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 107-108, *passim*. Le 7 mars 1784, nous le voyons faire fonctions de prévôt de Villey-Saint-Étienne. *Ibid.*, Q. 534, l. 189, n° 8. Cf. MANET, *Le château de Villey-Saint-Étienne*. Nancy, 1932, p. 51.

(2) BÉGOUEN, *op. cit.*, p. 21, citant M. de Montbel.

(3) Témoignage d'un contemporain consigné dans une note de M. Delalle, curé de la cathédrale de Toul, aimablement communiquée par M. l'abbé Clanché.

Digitized by Google

La famille Caffarelli, en la personne de quelques-uns de ses membres tout au moins, s'était laissé pénétrer par les idées nouvelles. Nous savons que l'aîné, Max, avait aspiré à jouer un rôle dans le mouvement naissant de la Révolution. De la sénéchaussée de Castelnaudary, il voulut prendre part aux assemblées préparatoires aux États généraux, non dans les rangs de la noblesse, mais avec le Tiers État. S'il ne fut pas élu député, à son vif regret, du moins eut-il une large part dans la rédaction du cahier du Tiers dont on a dit qu'il fut « un des meilleurs cahiers de la province » (1).

Charles partageait les idées libérales de son frère. Il accueillit la Révolution sans étonnement, peut-être sans déplaisir.

Son nom figure parmi les signataires du cahier des « très respectueuses remontrances, plaintes et doléances du clergé du bailliage de Toul », établi après la réunion plénière du clergé, le 30 mars 1789 (2). Il signe : « de Caffarelli, chanoine, député, commissaire ». Quelle fut sa part dans la rédaction de ces revendications du clergé toulois, nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que la Révolution ne dut point tout d'abord l'effrayer. Tandis qu'à Toulouse son frère Jean refusera bientôt avec fermeté le serment de la constitution civile, préférant l'exil à ce qu'il estimait une défaillance, Charles semble s'être rallié de bonne heure à l'ordre de choses nouveau. Dès le début de l'année 1790, nous le voyons

---

(1) Bégouen, *op. cit.*, p. 7.

(2) S. l. n. d., 19 pages in-8. Le 7 mars 1789, Caffarelli avait été député par l'assemblée capitulaire, avec deux de ses confrères, MM. Ducrot et de la Roche-en-Or, pour représenter le chapitre à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Toul, fixée au 16. Tous trois avaient été chargés de rédiger le cahier particulier des remontrances et doléances du chapitre. Le 11, les trois commissaires donnaient connaissance de leur travail à leurs confrères, qui l'approuvaient. Quelque temps après, Caffarelli est encore un des chanoines députés par le chapitre à l'évêque, M. de Champorcin, pour traiter avec lui de la grave question du maintien à Toul du siège épiscopal, dont l'assemblée nationale projetait la suppression, et des démarches qu'il serait opportun de faire auprès de l'assemblée. (Extrait des Actes capitulaires, comm. de M. Clanché.)

Digitized by Google

associé à l'administration de la vieille cité touloise. Le 6 février, quand le Comité de 40 membres précédemment élu par les citoyens des paroisses, fait place, conformément à la loi, à un conseil général de la commune, il est nommé, au premier tour de scrutin, officier municipal. En cette qualité, le 14 février, il prête, avec ses collègues, dans une cérémonie solennelle à la cathédrale, à l'issue de la messe, le serment civique exigé des fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques (1) — premier serment qui n'était pas, bien entendu, le serment de la constitution civile du clergé, celui-ci ne devant être imposé que plus tard, après le vote de cette constitution (2). Le 23 février enfin, il assiste, avec les autres membres du corps municipal, au serment de l'évêque, M. de Champorcin, à l'Hôtel de Ville (3).

Et au même moment, comme aussi dans les semaines qui suivent, il intervient activement dans les affaires de la ville. Le 15 février, il accepte, provisoirement, jusqu'à ce que les commissaires désignés à cet effet entrent en fonctions, de recevoir les déclarations de la contribution patriotique. Ce même jour, on lui confie une des trois clefs de la caisse de la maison commune. Le 16, on le

(1) Cf. Archives municipales de Toul, série BB, reg. 54, et Albert Denis, *Toul pendant la Révolution*. Toul, 1892, p. 136 et suiv. La municipalité, ou Conseil général de la commune, comprenait, outre le maire et le procureur-syndic, huit officiers municipaux et dix-huit notables. Le 10 novembre, conformément au décret du 14 décembre 1789 qui établissait que les membres du Conseil général, nommés pour deux ans, seraient renouvelables annuellement par moitié, on tira au sort les membres qui feraient partie de la première série. Le nom de Caffarelli sortit. Les remplaçants furent nommés les 14 et 15 novembre. Mais Caffarelli ne fut pas réélu : il avait en effet quitté Toul depuis le mois de mai, apparemment sans esprit de retour. Il fut remplacé comme officier municipal par l'abbé Saulnier qui faisait partie jusque-là du groupe des notables.

(2) Au moment où l'on exigera des ecclésiastiques fonctionnaires publics le serment de la constitution civile du clergé, premiers mois de 1791, Caffarelli ne sera plus à Toul. Rentré au Falga depuis le mois de mai, nous ne savons s'il eut à le prêter dans cette localité. Peut-être n'y fut-il pas astreint, n'étant pas fonctionnaire public. D'ailleurs, il ne devait pas tarder, — si cela n'était déjà accompli, — à renoncer entièrement à l'état et à la vie ecclésiastiques.

(3) Cf. Denis, *op. cit.*, p. 144.

Digitized by Google

charge de préparer une lettre au député toulois Maillot, alors à l'Assemblée nationale à Paris, pour obtenir par lui, du Comité de constitution, des éclaircissements au sujet de la déclaration des biens ecclésiastiques. Le 22, il est un des quatre commissaires qui doivent assister le lendemain matin à une distribution de deniers qui sera faite dans les paroisses de Toul : c'est la paroisse Saint-Jean qui lui est assignée. Le 10 mars, il prend la parole pour remercier de leur gestion les officiers du bureau de subsistance et les administrations chargées des approvisionnements; il loue leur activité, leur intelligence, leur désintéressement. Le 30, on le prie de répondre à une lettre du chapitre de Remiremont. Le 21 avril, au lendemain de la foire du Saint-Clou, au cours de laquelle on avait pu craindre que les vivres ne manquassent, il est chargé de transmettre aux boulangers toulois les propositions de la municipalité et de leur faire connaître les mesures prises par elle pour assurer le débit du pain en quantité suffisante (1).

Mais les chapitres vont être supprimés. Le chanoine Caffarelli quitte bientôt la Lorraine, où rien désormais ne le retiendra plus. Il revient au Falga, où il retrouve ses frères (2). Au Falga comme à Toul, il continue de s'in-

(1) Archives municipales de Toul, BB, reg. 54 et 60, *passim*.

(2) C'est tout à la fin d'avril ou au commencement de mai 1790 que Caffarelli quitte Toul. Il y était encore le 29 avril, date à laquelle il présidait pour la dernière fois, ce semble, l'assemblée capitulaire. Le vendredi 14 mai 1790, le président de cette assemblée, M. Tardif d'Hamonville, chanoine archidiacre, l'un des présidents de l'année, — en l'absence, nous dit le procès-verbal, de M. de Caffarelli, président en exercice, — donne lecture d'une lettre par laquelle celui-ci « annonce la nécessité où il se trouve de partir pour son pays pour affaires si pressantes qu'elles ne luy donnent pas même le temps d'attendre la convocation du chapitre où il puisse l'en prévenir, luy rend compte des clefs des archives (nous avons vu qu'il était archiviste) et annonce le besoin qu'il a d'un congé qu'il craint cependant de demander ». L'assemblée, prenant en considération « le zèle avec lequel M. de Caffarelli a travaillé dans toutes les affaires dont il a été chargé par le chapitre, son assiduité à l'office lorsque sa santé et ses occupations le luy permettent », décide qu'il sera « tenu présent à l'office pendant tout le temps que ses affaires l'obligeront d'être absent ». On prie un de ses confrères, M. Pallas, de le suppléer dans les fonctions de

Digitized by Google

téresser à la chose publique. Il est désigné le 19 juin 1790 comme électeur du second degré pour l'assemblée primaire du canton de Saint-Félix de Caraman (1) et, quelque temps après, nommé administrateur du district de Revel dont le Falga faisait partie.

Puis les événements se précipitent. Max et Charles n'ayant pas, malgré leurs concessions aux idées libérales, donné des gages suffisants à la Révolution, sont internés pendant plusieurs mois dans la maison des Carmélites de Toulouse transformée en prison (2). Ce sont les démarches fraternelles de Joseph et d'Auguste, engagés volontaires et officiers à l'armée des Pyrénées-Orientales, qui obtiennent leur délivrance, après les mauvais jours de la Terreur et le 9 thermidor. Ils reviennent au Falga. Charles y restera pendant toute la période révolutionnaire (3).

C'est alors que Bonaparte apparaît dans la vie des Caffarelli, apparition prestigieuse qui va modifier profondément leurs destinées.

C'est par Max que la famille connut celui qui n'était encore que le général Bonaparte, mais qui allait être bientôt le Premier Consul, puis l'Empereur. Impatient de servir, Max avait quitté le Falga pour l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 16 frimaire an IV (7 décembre 1795), dans un combat sur la Nahe, il avait eu une jambe emportée par un boulet. Malgré sa blessure, dès que ses

---

maître des cérémonies et de diacre d'honneur. Le chapitre toulois allait d'ailleurs être dissous : la dernière délibération dont les actes soient arrivés jusqu'à nous est du 22 octobre suivant. (Extrait des Actes capitulaires, comm. de M. Clanché.) Caffarelli ne devait plus revenir. Son nom, toutefois, figure encore pendant quelque temps dans divers états dressés par le Directoire du district de Toul pour la fixation des pensions à allouer aux ecclésiastiques dont les fonctions avaient été supprimées. La pension attribuée à Caffarelli s'élevait à 2.427 livres 12 sols, soit 606 livres 18 sols par trimestre. Archives de Meurthe-et-Moselle, L. 2440 et 2441.

(1) Bégouen, p. 8.

(2) Max, officier à l'armée du Rhin, avait été destitué, et emprisonné quelque temps après, pour avoir protesté contre les décrets du 10 août.

(3) Max avait été délivré le premier. Charles le fut quarante-six jours après, le 24 frimaire an III, 14 décembre 1794. Bégouen, p. 9.

Digitized by Google

forces le lui permettent, il part de nouveau pour Paris et se met sous les ordres de Bonaparte. Son rêve se réalise. Il sera désormais le compagnon d'armes, bientôt le confident et l'ami du général en chef. Il l'accompagne en Syrie et en Égypte. Mais frappé mortellement au siège de Saint-Jean-d'Acre, il succombe le 8 floréal an VII (27 avril 1799). Sur son lit de mort, faisant ses adieux à Bonaparte, il lui avait recommandé sa famille: « Mes sœurs n'ont pas besoin de toi, je te recommande mes frères. »

Bonaparte ne devait pas oublier la suprême prière de son ami mourant. A son retour en France, il avait emporté avec lui le cœur et le bras de Caffarelli: le cœur qu'il devait garder pour lui comme une relique dans une boîte d'argent, le bras qu'il remit à la famille et que Charles fit déposer avec honneur, au parc du Falga, dans un mausolée entouré de cyprès (1). Et bientôt devenu Premier Consul et maître de la France, il s'occupe des survivants.

Il restait alors quatre frères Caffarelli. La protection du Premier Consul s'étendit à tous. L'un, Jean, l'exilé d'Espagne maintenant rentré en France, devint évêque de Saint-Brieuc; le second, Joseph, conseiller d'État et préfet maritime à Brest; le troisième, Auguste, général. Qu'allait-il advenir de Charles, le quatrième? L'ancien chanoine de Toul, tout en menant d'ailleurs une vie humainement très digne, semblait bien avoir décidément renoncé à la carrière ecclésiastique et ne plus guère se soucier de son canonicat toulois. Par contre, il se savait des dispositions et il se sentait de l'attrait pour les charges administratives. Un décret du 3 mars 1800 le nomma préfet de l'Ardèche, à Privas. Il ne devait y rester que quelques mois. La préfecture beaucoup plus importante du Calvados, avec résidence à Caen, lui fut bientôt confiée, 2 novembre 1801. Il s'y distingua tout particulièrement, et l'on a pu le ranger parmi les grands préfets du premier Empire (2).

(1) Bégouen, p. 10.
(2) L. Madelin, *La France de l'Empire*. Paris, 1926, p. 168.

Digitized by Google

Malheureusement il allait être victime d'un conflit qui éclata entre lui et la police de l'Empereur, à l'occasion d'une affaire de chouannerie où se trouvaient impliqués d'anciens complices de Cadoudal (1). Déplacé sur sa demande et envoyé en demi-disgrâce dans l'Aube, 12 février 1810, il y poursuit honorablement sa carrière préfectorale jusqu'en février 1814, s'y montrant, comme à Caen, « homme de bien » en même temps qu' « habile administrateur » (2).

Mais l'Empire était menacé et penchait vers sa chute. Après les revers, ce fut bientôt l'invasion. Obéissant à des instructions maladroites ou mal comprises, estimant d'ailleurs la cause impériale à jamais perdue et son rôle à lui terminé, Caffarelli se décida à quitter Troyes, au moment où les Alliés s'en emparaient. Mécontent de ne l'y point trouver à la reprise de la ville, Napoléon le destitua, 24 février 1814.

III

La carrière administrative de Charles de Caffarelli est désormais achevée. Se considérant comme délié vis-à-vis de Napoléon, il se rallie au gouvernement de la Restauration, mais refuse, malgré les instances de ses anciens administrés, peut-être aussi du nouveau régime, de reprendre ses fonctions de préfet. Rentré au Falga, il accepte cependant le mandat peu absorbant de membre du Conseil général de la Haute-Garonne. Il sera le secrétaire de cette assemblée jusqu'à sa mort.

Nous sommes en 1814. L'ancien chanoine, l'ancien préfet, est revenu à sa terre natale pour ne la plus quitter. Il approche de la soixantaine. Il n'a plus que quelques

(1) M. G. Lenôtre a conté cet épisode de chouannerie dont le préfet Caffarelli fut la victime dans un volume intitulé : *Tournebut, 1804-1809. La chouannerie normande au temps de l'Empire.* Paris, 1901. Il est d'une sévérité peut-être excessive pour Caffarelli. Le comte Bégouen, plus modéré, nous paraît plus équitable.

(2) BÉGOUEN, p. 19.

Digitized by Google

années à vivre : ce seront des années de retraite. Au soir d'une existence qui a été débordante d'activité, souvent agitée, plus d'une fois semée d'aventures, il semble qu'il ait éprouvé le besoin de se recueillir. Encore qu'il soit bien délicat de vouloir pénétrer la psychologie religieuse d'une âme complexe, comme devait l'être celle de Charles de Caffarelli, et téméraire d'en scruter les mystérieuses intimités, j'imagine qu'en ces dernières années, dans sa solitude du Falga, entre les sessions du Conseil général, il dut plus d'une fois se reporter aux heures lointaines de sa jeunesse. Il ne devait plus revoir la ville de Toul, mais sa pensée dut l'y ramener souvent et l'y promener, avec la mélancolie des souvenirs, au chœur maintenant désert de l'antique cathédrale, à travers le vieux cloître tant de fois parcouru, aussi bien que dans le modeste hôtel canonial qu'il avait occupé quinze années durant après son grand'oncle Darailh. Il avait dès lors repris l'habit ecclésiastique, ainsi que son titre et sa qualité de prêtre. Les procès-verbaux du Conseil général de la Haute-Garonne sont signés : Charles de Caffarelli, prêtre (1).

A vrai dire, il ne semble pas que, depuis son départ de Toul, en 1790, et avant son retour définitif au Falga, la question religieuse ait tenu beaucoup de place dans ses préoccupations. Sans doute, il s'était toujours montré respectueux de croyances et de pratiques qui ne paraissaient plus être les siennes. S'il avait renoncé à l'état ecclésiastique — auquel rien ne l'eût appelé, vraisemblablement, sans la résignation en sa faveur d'un bénéfice familial, — jamais il n'avait donné le scandale de ces reniements douloureux dont trop de prêtres, en ces temps troublés, fournirent l'affligeant spectacle. Il ne s'était pas marié et, dans sa sécularisation, était resté correct. S'il avait cessé toute manifestation extérieure de son sacerdoce, on a pu dire avec raison qu'il semblait avoir réservé ses sentiments intimes (2). Mais il faut bien le

(1) Bégouen, p. 22.

(2) Bégouen, p. 22. Lorsqu'il est détenu aux prisons de Toulouse, pour obtenir sa libération, il se contente de faire remarquer à Mallarmé, alors envoyé en mission dans la Haute-Garonne, qu'il « a renoncé à toute fonction du culte et à tout traitement ».

Digitized by Google

reconnaître, s'il se montrait respectueux, il paraissait plus encore indifférent. Rien ne l'eût empêché, au moment du Concordat, de suivre l'exemple de son frère Jean, le prêtre fidèle devenu évêque. Il ne semble pas qu'il y ait même songé. Ce n'est que peu à peu, avec le temps, avec l'âge, — à la suite peut-être des épreuves douloureuses qu'il eut à traverser — qu'il se prit à réfléchir, que son âme s'ouvrit à de plus graves pensées, qu'une orientation nouvelle se fit dans son existence. Ainsi que l'a dit un de ses amis dont l'amitié lui resta fidèle jusqu'à la fin, M. de Montbel, « l'habit brodé d'argent » (1) ne pouvait garantir indéfiniment contre le remords « un cœur qui avait longtemps battu sous la soutane ». Au Falga, il reprend ses habitudes de piété, même ecclésiastiques. Une tradition voulait qu'il n'eût jamais cessé, même aux jours de ses préfectures de Privas, de Caen, de Troyes, de réciter chaque jour son bréviaire (2). Son biographe estime avec raison qu'il est bien difficile de croire à une fidélité aussi complète à la discipline cléricale. Mais nous pouvons bien admettre que peu à peu, à partir d'une certaine époque, peut-être même dès son séjour à Troyes, certainement après son retour en Languedoc, il revint aux pratiques de son premier état. Depuis plusieurs années, ce retour à Dieu se préparait. Après 1814, il fut définitif : « Ce digne homme, — c'est encore son ami de Montbel qui parle (3) — vit dans les événements qui l'enlevèrent à ses chères fonctions préfectorales, une grâce providentielle le ramenant à ses devoirs ecclésiastiques. Quelque temps après, il reprit en effet le petit collet, s'étant parfaitement réconcilié avec l'Église, à laquelle il avait toujours conservé des sentiments de vénération. Il devint l'aumônier de ses sœurs au château du Falga.

(1) Bégouen, p. 23.

(2) M. le comte Bégouen a voulu visiter sa bibliothèque, encore conservée au Falga. Il y a trouvé « son bréviaire du diocèse de Toul d'avant la Révolution, fortement usagé, également celui du diocèse de Toulouse, portant les traces d'une lecture fréquente, et, ô surprise, les quatre volumes de celui du diocèse de Troyes, moins feuilletés peut-être. Mais il n'y fut préfet que quatre ans ». Bégouen, p. 23.

(3) Cité par Bégouen, p. 23.

Digitized by Google

Il participait à leurs œuvres d'infatigable charité, édifiant les habitants du Lauraguais par sa piété humble et fervente. »

Les derniers mois de la vie de Charles de Caffarelli devaient lui réserver — et nous ménager à nous aussi — une dernière surprise.

L'archevêque d'Albi, diocèse voisin de Toulouse, était alors Mgr Brault. Il avait occupé le siège de Bayeux au temps où Caffarelli était préfet du Calvados. L'évêque et le préfet avaient eu l'occasion de se rencontrer et des liens de sympathie s'étaient formés entre eux (1). Redevenu son voisin (2) et voulant lui donner une marque d'estime, l'archevêque nomma l'ancien préfet chanoine honoraire d'Albi, achevant ainsi de donner à ses trois préfectures laïques, le cadre ecclésiastique, certes peu banal, de deux canonicats.

En même temps qu'homme de bien et administrateur actif, habile, intègre, Charles de Caffarelli était un esprit très cultivé. Laborieux et érudit, il aimait à consacrer à l'étude les loisirs que pouvait lui laisser sa vie administrative. Il avait publié, sur des questions d'économie politique, de finances, d'agriculture, des travaux qui furent estimés (3).

***

(1) C'est en 1823 que Mgr Brault avait quitté Bayeux pour Albi. Cf. *L'épiscopat français*, p. 25.

(2) Le Falga est à proximité du département du Tarn.

(3) Outre une notice sur son frère aîné, le général Caffarelli, mort pendant l'expédition d'Égypte, imprimée à Caen en 1800, on a de lui : un Mémoire sur *les perceptions à vie :* une étude intitulée : *Abrégé des Geoponiques, extrait d'un ouvrage grec fait sur l'édition donnée par Jean-Nicolas Niclas à Leipzig, en 1784, par un amateur* (Paris, 1812, in-8). Il avait aussi collaboré en 1804 à l'édition, donnée par la Société d'agriculture du département de la Seine, du *Théâtre d'agriculture et Ménage des champs* d'Olivier de Serres.

Nous avons eu l'occasion déjà de parler de sa bibliothèque, qui était importante et que l'on conserve au Falga. Il s'était fait faire un intéressant ex-libris. Cf. *Revue du Vivarais*, 1930, p. 222, article cité de L. Lorion, ainsi que A. de Mahuet et E. des Robert, *Ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains*. Nancy, 1906, p. 53.

Digitized by Google

Charles-Ambroise de Caffarelli mourut le 6 novembre 1826, au château du Falga, à l'âge de soixante-neuf ans (1). Il est qualifié, dans son acte de décès, de « célibataire, prêtre, ancien chanoine de l'église cathédrale de Toul, chanoine honoraire de la métropole d'Albi, baron, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ancien préfet, membre du Conseil général du département » — ce qui fait écrire à M. de Lanzac de Laborie, et c'est aussi par quoi nous conclurons ces pages où nous avons essayé de faire revivre la curieuse figure de Charles de Caffarelli : « Cette très exacte énumération, qui nous apparaît comme un tissu d'effarantes contradictions, ne déconcertait point la philosophie politique — M. de Laborie eût pu ajouter religieuse — des contemporains (2). »

(1) Le *Moniteur* du 18 novembre 1826 annonçait sa mort en ces termes : « M. Charles Caffarelli, frère du général de ce nom, vient de mourir au château du Falga, près de Villefranche. Il était chanoine de Toul en 1789. Sous Buonaparte, il fut successivement préfet de l'Ardèche, du Calvados et de l'Aube. Destitué en 1814, pour n'être pas rentré à Troyes avec l'armée française, M. le baron Caffarelli n'obtint aucunes fonctions au retour du Roi. On lui doit plusieurs ouvrages d'économie politique. Dans ces derniers temps, il avait repris ses premiers goûts pour les études ecclésiastiques. »

(2) *Trois préfectures entre deux canonicats*, dans *Journal des Débats* 5 mars 1930, article signé De L. de L.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR LES JARDINS FAMEUX
DU CHATEAU DUCAL
ILLUSTRÉS PAR CALLOT

Par M. Hippolyte ROY

MEMBRE TITULAIRE (1)

Le décor du château ducal, conçu au XVI^e^ siècle dans le goût de la Renaissance, appelait un même style pour les jardins régnant, côté levant, vers la campagne prochaine, bornée par le joli coteau de Malzéville. La règle, à cette époque, devait primer les préférences personnelles du possesseur, celles de la dame surtout, prompte à vouloir marquer de son sceau les aménagements intérieurs et extérieurs du manoir; la discipline artistique, triomphant sur un rameau et sur un portail tout à la fois, imposera ses lois au paysagiste, comme, de lucarne en lucarne, de pilastre en pilastre, aux architectes formés à une même école. Point de tyrannique ordonnance toutefois; point de rigidité en ce déterminisme, dicté par la mode. Mais, tout au contraire, la plus exubérante, la plus exquise et la plus libre fantaisie, jouant de la fleur, comme le musicien des sons, comme le poète du rythme et du verbe. Ainsi en fut-il en 1609 pour les célèbres parterres, dessinés au château ducal en voie, cent ans après, de terminaison par le sieur Métezeau, architecte du roi, réalisés en 1612, par Hector Harant, jardinier de Leurs Altesses (2), puis

(1) Ces pages sont les dernières dues à la plume d'Hippolyte Roy. En leur donnant place dans le présent volume, l'Académie a entendu rendre hommage à la mémoire d'un membre regretté.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1345, certificat du 14 février 1612; B. 1317, f° 254 v°.

Digitized by Google

illustrés en 1625, lors de leur achèvement, par Callot. Rien, sinon pourtant sur le Bastion, pointant vers les fossés, rien de la ligne droite, chère un jour à Lenôtre, ordonnateur du parc de Versailles, dont les pelouses et les charmilles correspondront heureusement à la majesté des galeries, des façades et des bassins; rien de ces profondeurs, fuyant sous la haie des classiques quinconces, hantés par le mystère.

Au XVI^e^ siècle, pour jeter sur ce temps un bref regard rétrospectif, le jardin français, issu de la Renaissance italienne, accusait un peu sèchement un damier de petits carrés, illustrés de diverses figures géométriques : parterres *à compartiments*. Ainsi à Blois, comme on le voit par Androuet du Cerceau en son recueil fameux, *Les plus excellens bastimens de France*, à Anet, où résidait, reine du cœur du Roi, Diane de Poitiers, à Amboise et en quelques autres châteaux historiques. Le sens de la composition manquait alors, comme le souci total de la perspective. Mais nous devons noter le rappel obstinément renouvelé du vieux cloître abbatial, cher aux temps médiévaux, sous une forme rectangulaire, avec un préau régnant extérieurement. Les monastères, on le verra bientôt, excelleront en cet art rustique, non sans se copier plus ou moins, dans le plan comme dans le détail.

Le XVII^e^ siècle, épris des immenses espaces, pouvant seuls cadrer avec la majesté architecturale, devait briser à la fois et le cadre et les lignes du jardin français, rénové du tout aut tout par André Lenôtre (1613-1700), créateur de Vaux-le-Vicomte, lié au fastueux souvenir de Nicolas Fouquet, le surintendant bientôt disgracié, puis du parc de Versailles. Mais une jeune école, celle des Claude Mollet, disciple de du Perat, restaurateur vers le XVII^e^ siècle du buis cernant les classiques parterres de Pline le Jeune en sa villa Laurentine, sise au sud de Rome, avec ses deux tours de pseudo-transept, — la villa de Pline ressemblerait exactement à un de nos vieux monastères, perdu dans la campagne, — des André Mollet, fils de Claude, et des Boyceau de la Barauderie, intendants des jardins royaux sous Henri IV, puis sous Louis XIII, cette jeune école avait déjà manifesté des tendances nouvelles,

Digitized by Google

affirmé un plan et substitué au jardin claustral le jardin ouvert. Telles sont les données connues, à peu près exclusivement, sur ce chapitre (1).

Or, ces trois novateurs, imaginant une telle formule aussitôt adaptée, eurent un précurseur méconnu, tout au moins un émule déjà illustre : Métezeau, architecte du roi, dont le nom, rencontré par nous sur un compte de la cour de Lorraine, reproduit plus loin intégralement, semblerait ignoré quant à cette branche architectonique, et les célèbres parterres de Nancy constitueraient en cet art un véritable prototype, sinon pourtant avec le tapis floral, conçu, est-il affirmé, par Claude Mollet (2). On le trouve même, à vrai dire, sur des plans datés de 1583.

Ici sourit la grâce, primant toujours la beauté orgueilleuse et solennelle, comme un joli pourpoint en satin gaufré de Florence évincera le pas de la rhingrave, descendant lourdement le marbre blanc des degrés. Ce sont, au château ducal de Nancy, comme partout ailleurs, de merveilleuses arabesques épanouies, faisant songer à un damas fleuri, estampé de figures diverses, feston, rosace ou fleur de lys; non moins exactement, un vrai tapis de Turquie, mollement étendu sous les pieds et, de saison en saison, enluminé, comme on le voit sur un compte de 1609, relatif à ces jardins ducaux, par la touche fraîche des iris, des narcisses blancs doubles, jaunes doubles, jonquille; des couronnes impériales, survivant en nos modernes parterres; des hémérocalles, originaires de Constantinople; des tulipes rouges, blanches, jaunes, purpurines, rouges à fond jaune; des anémones rouges doubles, vertes doubles, ventre de biche, colombin, passevelours, chair à fond blanc (3); des lys blancs; des roses naines; des glaïeuls, évoquant à la cour de Lorraine le jour de la Fête-Dieu, ou des œillets finement nuancés de Provence, de Rosette ou

(1) Cf. Georges Rémon, *Les Jardins de l'antiquité à nos jours*. Paris, Ducher, 1931, in-8 de 64 pages.

(2) *Ibid.*, p. 31.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1319, plantes achetées à Ponsart Mailleux, de Maizières-sur-Meuse, pour les parterres du château ducal, certificat du 15 octobre 1609.

Digitized by Google

des Indes. Pour les bordures, le buis, la lavande ou le romarin. Ni arbustes, ni ombrages interdits par le style, par la perspective, et masquant plus ou moins la vue.

Parmi les « senteurs » montant en une symphonie ordonnée de ces plates-bandes joliment découpées, on voit, sur la belle planche de Callot, nobles dames et brillants seigneurs égailler, par les allées éployées en un éventail, les cottes, les pourpoints, les roquets, les hongrelines ou les manteaux flottants, harmonisant, couleur sur couleur, nuance sur nuance, leur pastel, leur sylvie, leur astrée, leur chamois, leur tanné, leur citron, leur aurore, leur cannelle, leur zinzolin, leur tristamie, leur céladon, leur fleur de lin, leur vert de pré, leur vert de mer, leur nacarat, leur fiamette, leur amarante, leur isabelle, leur feuille-morte, leur rose-sèche, leur or cramoisi ou bien leur incarnadin à la palette magique de la flore. Or, rien ne se refuse, du moins sur la gravure, aux belles dames de la cour, jouets, comme les enfants, de leur futile caprice. Les mules de satin ou de velours, passementées de fin or, piétineront, sans trop de respect, le joli tapis floral, œuvré avec tant de soin. Et, loin de fulminer, le jardinier, aimable complice, de tendre à Roxane ou à Lucinde, penchée sur ces parterres, la rose, dont elle adornera, tantôt, à la « ruelle », la soie « du corps de cotte », égratigné par le fer du gaufreur. Véritablement, par une unité, réalisée du manoir aux habits, le jardinier et le couturier, celui-ci de son aiguille, celui-là de son plantoir, communieront en une seule et même création, commencée par le maître architecte, complétée par les différents artisans du costume.

Le dessin de ces jardins-tapis, échappés à la destruction, se retrouve de nos jours encore, à Chenonceaux, à Versailles, proche le bassin connu *des Suisses*, œuvre de Lenôtre; à Villandry, château fameux de la royale Touraine; à Balleroy, manoir normand bâti par Mansard; à Carnavalet, où vit le souvenir immortel de Mme de Sévigné, ou bien à Condé-sur-Iton, résidence estivale des évêques d'Évreux, comme Vic appartenait à ceux de Metz. Ainsi tracés, ils étaient jadis fréquents, dans les manoirs à tourelles et à lucarnes, dans les hôtels à pignon et à marteau

Digitized by Google

des hauts bourgeois. Tels on les voit, pour notre bonne ville de Nancy, figurer sur un plan de La Ruelle, daté de 1611, comme dans les abbayes elles-mêmes, sous les arcades romanes, ogivales ou flamboyantes des vieux cloîtres, ouverts à la méditation errante et recluse. Assez souvent, il en est de même, dans les monastères, pour le *Mortus Abbatis*, voire, comme à Saint-Sauveur-d'Aniane (Hérault) et à Saint-Sauveur-de-Villeloin (Indre-et-Loire), pour le *Mortus Infirmorum*, affecté à la promenade languissante des malades.

Aux beaux jours du flamboyant, promis à la plus libre et à la plus souple fantaisie, tels à Nancy les célèbres parterres du château ducal, le tapis floral, hésitant et attardé, du moins en apparence, requérait, pour façonner et ordonner ses exquises figures, un croquis semblant inspiré, en un piquant non-sens, du roman poitevin ou du roman auvergnat. Ce sont des entrelacs dessinés sur le terrain par des cordes se tendant, se ployant et se nouant, future ébauche géométrique des savantes bordures, enfermant la fleur des compartiments laissés au goût du jardinier, pour inscrire sur la plate-bande, soit un lion héraldique, soit quelque folle arabesque. Des règles fixes nous sont exposées en un vieux traité, dû à Charles Estienne et à Jean Liébeault, sous le titre : *La Maison rustique* (1). Docteurs en médecine, les deux auteurs, se souvenant de leur art, enseigneront, avec les merveilles agrestes du jardin, discipliné par une esthétique naturelle, les vertus réelles ou fictives des plantes : guimauve, laxatif, dépuratif; fraxinelle, vermifuge, diurétique, emménagogue; consoude, propice aux goutteux; asperge, diurétique, efficace contre le mal de dents; sceau de Salomon, entrant par son eau dans le fard des belles dames; concombre, pernicieux pour les humains, excellent toutefois pour les ânes, les mules et les mulets, « ausquels, est-il noté, leur fruict est fort plaisant »; ortie, ornement plutôt douteux de parterre, arrêtant le flux de sang par le nez; persil, purifiant une haleine fétide, « principale-

(1) Charles Estienne et Jean Liébault, *La Maison rustique*. Lyon, Jaques du Puys, 1583, in-4 de 394 folios.

Digitized by Google

ment, lisons-nous, à ceux qui ont beu trop de vin, ou mangé des aulx »; sauge, dont le jus est efficace en maintes circonstances. Revenant à leurs jardins fleuris, Estienne et Liébault sémeront sous nos pas de la poudre de marbre, étincelant aux rais du soleil, pour nous promener, bientôt après, dans le potager, parmi les choux, les raves, les bettes, les oignons, les poireaux, les navets, les melons, les asperges, les épinards ou les artichauts : ce dont, à en juger par les comptes du trésorier général, M. de Lorraine, porté sur les viandes fortes, se souciait médiocrement.

Après les divers schémas, bâtis par nos savants auteurs, abordons maintenant les gravures réelles, conservées à notre intelligence, à notre admiration. Nous avons, en effet, sous les yeux, de vieilles planches, au nombre de 244, finement burinées, vers la fin du XVII^e^ siècle, par les soins de dom Michel Germain, religieux bénédictin, mort le 23 janvier 1694. Collaborateur de dom Jean Mabillon, il nous documentera sur les jardins, comme sur les bâtiments monacaux de son ordre. De fait, de nombreuses abbayes bénédictines, de la congrégation de Saint-Maur, lorraine par ses origines, adoptèrent ces jardins-tapis, concurremment avec les carrés tracés géométriquement, où, parfois, comme à Marmoutiers, à Saint-Pierre-de-Bourgueil ou à Saint-Paul-de-Comery (Indre-et-Loire) des ifs, taillés au goût de Versailles, auront daté le temps de la création. Un parterre par son style et un costume par sa forme situeront une même époque parallèlement. Ces grands érudits, magnifiques par la connaissance historique, posséderont également le sens très vif de la nature, mais de la nature soumise, comme la pierre, à une même discipline esthétique, celle de la Renaissance : charmante formule, acceptant côte à côte le petit jardin carré, bordé de buis, le « jardin de mon curé », où manqueraient cependant ces fines poires « de bons chrestiens », chères à la cour de Lorraine (1). Tous ces monastères,

(1) « Achapt et port de cinq cens cinquante poires *de bons chrestiens*, y comprins les estouppes, fillasses et papiers à les envelopper, que, du commandement de Sadicte Altèze, il (Claude Gourdon, fruitier

Digitized by Google

dont le prieur ou abbé appartenait assez souvent à une haute lignée, ouvraient ainsi une petite fenêtre sur la mode, sur le siècle.

Ces belles planches (1) ayant été gravées vers la fin du XVIIe siècle, les documents nous manqueront sur les abbayes de la Lorraine, satisfaisant apparemment aux mêmes lois esthétiques, que ce soit sur un chapiteau ou sur une arabesque naturelle, dessinée par les plantes. Nombreuses et prospères, elles durent, elles aussi, tracer de ces riants jardins, au goût du temps incontestablement, tant la mode règne en despote sur le couvent, fermé aux bruits de ce monde, comme sur le manoir, peuplé de galantes intrigues. La maison du Seigneur, où la cloche sainte appelle aux offices du jour et de la nuit, obéira, comme, aux sons du clavecin, la maison du prince, à une même « rusticité ».

On le peut voir par ce tableau, les circonscriptions ecclésiastiques, modifiées au cours des âges, sont loin de concorder, du moins pour certaines, au XVIIe siècle et à notre époque. La Révolution devait passer, emportant bien des œuvres, bien des institutions, comme un trop grand nombre de ces magnifiques monastères, tel Saint-Nicaise de Reims, égal par son art aux plus merveilleuses cathédrales, ou Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, réduit à ses deux hautes flèches; dépouillant Saint-Bénigne de Dijon de sa statuaire, dont le style rappelait le portail royal de Chartres; et il fallut, un peu au hasard, restaurer et regrouper. Ainsi le vieil évêché de Laon, remontant au XIIe siècle, dont le titulaire, sous les premiers Capétiens, était duc et pair, disparut, après avoir cédé au tribunal le beau palais de ses saints évêques, comme aux avocats, ployant sous leurs dossiers, le cloître ogival primitif, ouvert à la méditation. Ce fut du moins pour lui le salut : indignation de Victor Hugo, tonnant contre

---

a. la Cour) at esté achapter a Rozieres et envoyées, de la part d'Icelle, à l'Infante d'Espagne, archiduchesse d'Autriche et duchesse de Brabant. » Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1261, f° 126 v°.

(1) PEIGNÉ-DELACOUR, *Monasticon gallicanum*, préface de Léopold Delisle. Paris, Victor Palmé, 1871, 2 albums in-f° le premier de 75 feuilles, le second de 169 feuilles.

Digitized by Google

la démolition en 1831 de la Tour de Louis d'Outremer, vestige unique en France, par une édilité, soucieuse de sa voirie (1). De même en fut-il pour le siège de Boulogne-sur-Mer, transféré à Arras, pour celui de Saintes à La Rochelle, pour celui de Noyon à Beauvais ou pour celui de Saint-Pons à Perpignan.

De ces bâtiments monacaux, faisant jadis la noblesse et la parure de la province, les uns ont disparu, enclavés en quelque ferme, sinon convertis en une ruine, dont le magnifique romantisme, peuplé de pieuses légendes, aura pourtant éveillé en nous un amer regret, La Saune-Majeure, Jumièges ou Saint-Wandrille ; les autres ont conservé tout au moins leur église, parfois promue, comme Saint-Bénigne de Dijon, au rang de cathédrale, Fécamp, Tournus, Vendôme, Flavigny, Boscherville, Marienval, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Ouen de Rouen ou Saint-Savin-sur-Gartempe. Nous nous sommes plu à noter, incidemment, les traits les plus caractéristiques de ces vieilles abbayes, à situer tous ces jardins-tapis, en un mot, dans leur décor réel, pour une plus complète et plus exacte reconstitution.

Telle fut, pour un seul ordre religieux, cher à la Lorraine, la floraison abondante et délicate, éparse sur le sol de la France : floraison, une par le style, diverse quant à la palette toujours nouvelle. Ainsi se mariaient, en une paisible et fervente béatitude, les trilobes et les rosaces du vieux cloître aux lys, aux iris ou aux tulipes du tapis flo-

(1) « Je suis, lisons-nous, obligé de le dire à la honte des Laonnois, leur ville possédait un monument rare, un monument des rois de la seconde race ; il n'en existe plus aujourd'hui un seul. Celui de Louis IV était le dernier. Après un pareil acte de vandalisme, on apprendra quelque jour sans surprise qu'ils démolissent leur belle cathédrale du XI^e siècle (ou, plus exactement, des XII^e et XIII^e siècles), pour faire une halle aux grains.

« Pour jeter bas cette tour de Louis d'Outremer, pour faire ce que n'avaient fait ni le canon, ni le tonnerre, ni la tempête, ni la bataille, ni le feu des hommes, ni le feu du ciel, il a suffi, au XIX^e siècle, merveilleux progrès ! d'une plume d'oie promenée au hasard sur une feuille de papier par quelques infiniments petits. » Victor HUGO, *Littérature et Philosophie mêlées*. Cf. Charles WESTERCAMP, *Le Laonnois pittoresque*, t. I. Laon, 1930, p. 69-70.

Digitized by Google

ral; ainsi les tons gris de la pierre, patinée de vieil or, aux exquises nuances aurore, cannelle, céladon, colombin, passevelours ou ventre de biche, les vertus aux « santeurs », agitées par le vent, comme le murmure des psaumes, exhalés du plain-chant, au murmure de la fontaine, fusant en un jet de rond-point, au fond de ces monastères comme par le château ducal de Nancy. Les pétales, un jour, se sont dispersés, sans avoir été remplacés par la main du frère préposé à ces parterres un peu profanes; les oignons, abrités dans le cellier, recélant les fruits du *Pomatium*, se sont flétris à tout jamais. Tous ces jardins, frôlés par la bure des religieux, à Nancy par la robe « à pistaigne » des grandes dames, auront passé, comme la fleur des champs, sans nous avoir laissé ni un seul vestige ni quelques lignes de *memento* en un coin de la chronique. Il a fallu, chez nous, un Callot et, dans ces abbayes, un bénédictin, comme dom Michel Germain, pour nous révéler un art, formant le complément naturel mais oublié de la Renaissance.

De Corbie, de Marmoutiers ou de Saint-Germer, rentrons au château ducal de Nancy, sûrs, après ces diverses visites si délectables et si instructives, de le mieux connaître et de le mieux comprendre. En ces gentils manoirs du XVII^e^ siècle, les arbustes, comme les plantes diversement enluminées, sollicitaient également, non sans un peu de maniérisme, les soins du jardinier aidé par le maître-charpentier. Ainsi en fut-il, en 1617, à la cour de Lorraine, Mais il faut distinguer, au vu de la planche, gravée par Callot, le *jardin-tapis*, créé pour les yeux, sans aucune espèce de feuillage, rompant la soie de la moquette florale, jetée sur le sol et le *jardin-terrasse*, disposé, avec de plus larges allées, pour la promenade, comme pour les frais ombrages, savoir, de leurs deux plans successifs, le parterre d'*en bas*, tout en fleurs, et le parterre d'*en haut*, tout en charmilles, du moins sur ses côtés, duquel nous allons bientôt traiter.

Début avril, le maître-charpentier, apportant son concours actif, « deffaict, lisons-nous sur une de ses « parties », la losge où qu'estion les lorrié et les genestes d'Espaigne »,

Digitized by Google

puis, en un printanier aménagement, « le ponct qu'on mesnoit les orangé a la casmecte ». Le château ducal de Nancy, dès lors, ne le céderait à aucun manoir de la vieille France, alignant, le long des terrasses, exposées en plein midi, ses caisses, peintes de blanc ou de vert, sous un panache aux deux tons vert et or. Inversement, en octobre, aux premiers froids, est aussitôt rétablie ladite cabane, avec la passerelle provisoire, dont la vue, en la belle saison, aurait blessé les yeux de ces nobles princes, accoutumés au brillant décor, aux séduisantes perspectives. En même temps, les « brodurres » des agrestes charmilles, empiétant sur les allées, bruissantes de feuilles mortes, seront tondues, sous un « chevaux », une sorte de chevalet, assurant un niveau égal (1). De ces « chevaux », comme sur le haut parterre du château ducal, nous en voyons toujours, à pareille époque, circuler le long des tilleuls ornant nos places, nos avenues, et un sylvestre, successeur des Hector Harant, tailladera, compas dans les yeux, les maigres arbres de la Carrière, oublieuse des lointains tournois courus ici. Au bruit sec des cisailles, disciplinant la sève, jaillie en sa juvénile exubérance, la nature, livrée à la main des hommes, apprêtera son long sommeil hivernal. Heureuse vieillesse, promise, dans les chants et les fleurs, au renouveau assuré !...

Enregistrons en 1620 la fourniture parallèle, pour le chauffage des orangers notamment, arbustes sensibles au froid, de 3 cordes de bois, 300 fagots et 12 « chaffes », pleines de charbon (2); plus tard, en 1622, par les soins de Didier Piérat, « maieur » de Sexey-aux-Forges, de 29 « chaffes » (3). Bien des manants, en ces durs hivers lorrains, grelotteront, sous la bise, au fond de leur chaumière sans feu : aux rameaux heureux de Son Altesse appartient tout au long des frimas, une douce chaleur.

Le passage du premier plan au second plan, en ces jardins ducaux, était dicté par la topographie, par un

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 7729, Claude Aubertin, charpentier, 22 avril 1617.
(2) *Ibid.*, B. 7741, certificat du 20 décembre 1620.
(3) *Ibid.*, B. 7744, certificat du 16 avril 1622.

Digitized by Google

mouvement naturel du terrain, déformé en notre actuelle Pépinière, survivance infidèle de la belle œuvre, créée par Métezeau, par la substitution du paysage au jardin-tapis. Clos, en une élégante perspective, par les divinités, au nombre de 14, rangées sur une ligne droite, de Simon Drouin, sculpteur lorrain, chacune en sa niche, savoir, Diane, Jupiter, Flora, Hercule, Junon, Cérès, Pâris, Mars, Orphée, Adonis, Vulcain, Apollon, Minerve et Vénus (1), les parterres du bas se relevaient doucement, par une double rampe, en un Bastion, connu sous le nom de *Bastion des Dames*. Aménagé pour la promenade, et, entre soi, pour le commérage, il portait ainsi un vocable parfaitement justifié. Là, on pouvait goûter, sous les galeries et les « cabinets » de verdure, une sorte de solitude à deux; là, on voyait errer les beautés, sinon toujours les vertus de la cour, Roxane, Élise ou Lucinde, pour les déguiser, les unes un peu inquiètes, les autres tout à la rêverie. Et les beaux yeux clairs, perdus dans le vague, plongeaient dans les eaux du fossé, où, de glacis en glacis, voguaient, taches blanches sur la vase glauque, les grand cygnes menant leur barcarolle solitaire, desquels Leurs Altesses prenaient un soin jaloux.

Les regards, parfois, seront sollicités par de piquants tableaux, animant ces berges un peu désertes, où glisse un vent frais sur les roseaux chantants; les galantes manchettes appuieront leur fine toile de Flandre sur la fertile rotonde, retenue par Callot. On lit en 1607 sur une pièce de nos archives lorraines : « Le controlleur en l'hostel souscript certiffie qu'un des cygnes qui sont ès fossés de ceste ville s'estant envollé, M. le grand maistre, par commandement de Son Altesse, a envoyé sur la rivière en divers endroitz pour le reprendre promptement, craignant qu'il ne volla plus long, les sept personnes cy-après denommees, scavoir : Laplume, soldat de la compagnie du sieur gouverneur de Nancy, Claude Recouvreur, Nicolas Prian, Jean Thiériat, Balthazar Vernier, Claude

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1374, contrat passé, le 6 août 1616, entre Charles de Tornielle, surintendant des finances de Son Altesse, et Simon Drouin.

Digitized by Google

Pobel, François Roussel, lesquelz l'ont repris et rappporté. En quoy ils ont vagué cinq jours, d'aultant qu'il s'envoloit quand on le pensoit prendre (1). » Grâce à la persévérance infatigable des poursuivants, ce blanc volatile, léger quant aux ailes, fut donc réintégré sous les hautes herbes natales, à la satisfaction de ces belles désœuvrées en mal de spectacles comme de voir le guetteur de Saint-Epvre annoncer du haut de sa tour, un incendie dardant sur la Ville-Vieille un long panache de fumée. Et ces expéditions, sous une note homérique, se répétaient fréquemment, de la Meurthe proche aux lointains étangs.

Antérieur, quant à son aménagement, à la belle œuvre de Métezeau, datée de 1609, ce Bastion devait laisser quelques traces en nos dépôts publics. En 1606, sous le duc Charles III, Hector Harant, jardinier du château ducal, reçoit une somme de 600 francs pour avoir de son art façonné les portiques, charmilles, cabinets et palissades, adornant, pour les furtives rencontres, le sol de ce Bastion reculé (2); en 1607, Antoine Vivant, jardinier également, une somme de 100 francs sur ses « pretensions », ayant nonchalamment collaboré au Bastion, « a charge aussy, est-il écrit, de ses rendre plus assidu et diligent à y travailler ». Compris en ce chiffre une somme de 10 francs « pour couldres et saulées (3). »

Sous cette mauvaise note, sanctionnée par un salaire minime, le sieur Vivant avait en 1608 été « entretenu par Son Altesse, lisons-nous sur certain état de deniers, ès jardins du Roy, pour y aprendre et se rendre d'autant plus capable de la servir en ses jardins (4) ». Comme instructeur, il eut, sans nul doute, Claude Mollet ou, son fils, André Mollet, deux noms qualifiés. La leçon aura porté plutôt des fruits douteux et le sieur Vivant disparaîtra un beau jour du registre, non sans avoir été, spécialiste sous une rare paresse, envoyé en 1607 vers le marquis de

(1) *Ibid.*, B. 1301, certificat du 11 avril 1607.
(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1299, f° 229.
(3) *Ibid.*, f° 119.
(4) *Ibid.*, B. 1316, f° 6 v°, mandement du 15 avril 1608.

Digitized by Google

Baden, « pour faire, est-il indiqué, quelque ouvrage de son art en ses jardins (1) ».

De quoi étaient bâtis, au XVII^e siècle, ces galeries et ces « cabinets », dont le mystère, sous les branches folles, devait rester impénétrable? Selon la *Maison Rustique* de Charles Estienne et de Jean Liébeault, ils requéraient, enroulés à une arcade flexible de saule, le jasmin, le rosier naturel ou cultivé, le romarin, voire le houblon déjà prisé au XVI^e siècle, sous son agreste parure. Parfois, ces berceaux fleuris, conçus pour la promenade, suppléeront, tel un cloître roman, aux allées brûlées par le soleil, comme, vers 1585, dans le jardin hollandais, créé par Vredeman de Vries, sur le plan claustral, rapporté de la France, et appliqué aux splendides parterres de Nancy : au fond statues en ligne de Simon Drouin, avec bâtiments latéraux.

Le susdit état de deniers, inconnu de la chronique lorraine vraisemblablement, atteignait, relatons-le incidemment, une somme de 932.500 livres, versée par la cour de Paris, savoir : 750.000 livres pour le traité de paix conclu entre le roi de France et M. de Lorraine, 140.000 livres, promis par Sa Majesté Très-Chrétienne, intervenant au contrat, pour le mariage du duc de Bar (2), depuis le duc Henri II, veuf de Catherine de Bourbon, duchesse de Navarre, sœur de Henri IV, avec la princesse Marguerite de Gonzague, fille de Vincent, premier du nom, duc de Mantoue, et de Éléonore de Médicis, et nièce de la reine; enfin, 42.500 livres, chiffre auquel montait une obligation souscrite, le 6 septembre 1606, par Gilles Tiercelin, agent à Paris du duc de Lorraine, au nom de Son Altesse, de M^gr de Vaudémont et autres princes (3).

Ce sont là, on en conviendra, de fortes sommes, bientôt englouties et absorbées, de fourniture en fourniture, par tout ce luxe éclatant et mensonger : un tribut payé tout

(1) *Ibid.*, B. 1308, f° 123.

(2) Marquis de Pont (Pont-à-Mousson), il prit en 1599 le titre de duc de Bar, lors de son mariage avec Catherine de Bourbon.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1316, f° 1, mandement du 15 avril 1608.

Digitized by Google

à fait exceptionnellement. Ainsi, comme il appert par le document précité, il faudra solder au sieur de la Haye, orfèvre parisien, une somme de 15.964 livres 10 sols, pour le prix de la vaisselle en argent commandée en 1606 par le duc Charles III (1), prince sage, mais un peu prodigue toutefois; verser au duc de Montpensier, de son nom Henri de Bourbon, une somme de 150.244 livres 2 sols 6 deniers, restant à payer sur la somme de 191.189 livres 10 sols, à quoi se trouva monté le récent acquit de Jametz, aujourd'hui enclavé dans le Luxembourg (2).

Que M. de Lorraine, vain de sa grandeur, arrondisse un jour ses États, tel un rural le champ tenu de ses aïeux, et entasse marquisat sur baronnie, nul ne doit y contredire, dussent les manants, gent taillable, corvéable et imposable à merci, se voir contraints de « besongner » durement à cet effet. Mais est-il bien nécessaire, comme il fut en 1608, en don de coûteux avènement, de commander pour la petite Nicole, fille du duc Henri II, née le 3 octobre de cette même année : un moyen bassin en argent à cracher, aux armes de Lorraine et de Mantoue, un « poillon » de même avec la cuiller, un bougeoir de même, un pot à lait, de même avec le couvercle, une buire de même avec le couvercle, une petite écuelle de même à une oreille, une bassinoire de même, et en sus une vulgaire seringue de même, noblement blasonnée aux pleines armes de Lorraine, le tout fourni par le sieur Antoine Vallier, orfèvre de la cour (3). Ainsi faisait le bébé ducal, parmi les pleurs et les cris, le précoce et superbe apprentissage de la grandeur, attachée à ses jours. Ce sont là, comme les trop splendides costumes, revêtus par ces bons souverains, fastueux démentis à ces goûts bucoliques, hautement affichés par Leurs Altesses, envoyant soit au roi, soit à quelque prince, de rustiques fromages « de bergerie », soigneusement enveloppés (4); à ce sens tout fait de la nature, attesté, non

(1) *Ibid.*, f° 10.
(2) *Ibid.*, f° 14, v° 15.
(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1309, Vallier, certificat du 3 octobre 1608.
(4) *Ibid.*, B. 1265, f° 133.

Digitized by Google

sans un peu trop de maniérisme, peut-être, en ces fameux jardins, dessinés en 1609 par le sieur Métezeau, architecte du roi.

Créés par le paysage, les parterres du château ducal ne pouvaient offrir en leur plan cette impeccable et séduisante unité, récusée par les accidents variés du terrain, comme il en sera un jour pour le jardin français, un peu trop ami, il est vrai, de la table rase, du niveau correct.

Ici, le terrain à ordonner et à décorer comportait, on le sait, deux plans : en bas, une esplanade, aménagée en un tapis floral; en haut, un Bastion, dominant les plates-bandes en broderie fraichement enluminées. Deux écoles adverses étaient alors en présence : respecter, en bonne logique, le site, ou bien, au contraire, le raser, le transformer tout au moins. Au rebours bientôt de Lenôtre, en sa création, Métezeau, architecte du roi, auteur de nos jardins ducaux, maintjent, sans y toucher, le paysage avec les petits carrés, illustrés de figures géométriques diverses, caractéristiques de la fin du XVI^e^ siècle, les galeries et les « cabinets » de verdure, datant de 1606. Si nos parterres perdaient ainsi un peu de leur unité, comme de leur perspective, ils gagnaient en retour en vérité, comme en pittoresque.

Réservé à la promenade, difficile dans les allées fleuries du bas, rétrécies par le jeu des plates-bandes, le Bastion présentait des tapis coupés de figures égales, soit huit rectangles et quatre trapèzes, où la flore, non moins délicate, non moins luxuriante, inscrira la joliesse de sobres et fines arabesques. Ainsi au château royal de Blois, gravé par du Cerceau; ainsi dans les abbayes bénédictines, florissant au XVII^e^ siècle; ainsi enfin, sur le plan de 1611, reproduisant notre bonne ville, les jardins privés, épars un peu partout, jusque dans les faubourgs demi-rustiques. Adapté au site, ce dispositif concordera, quant au surplus, avec le tracé au compas du Bastion, amorti en une sorte de proue, vaisseau urbain, amarré sur le rivage, sans une ombre de symbolimse. La géométrie devait dicter la géométrie, déjà préparée par le bel alignement des statues, sculptées par la main de Simon Drouin, desquelles

Digitized by Google

deux tout au moins paraîtraient avoir échappé à la destruction et occuperaient, de nos jours, deux niches, démesurées quant au cadre, à la porte Notre-Dame, hors les fossés, *alias* de la citadelle, côté extérieur. Une telle logique assise sur la finalité remonterait, nous le disions, au XVI^e^ siècle, à ce damier de petits carrés, dont le vestige affirmant son caractère historique, et présentant un document permanent, semblerait avoir été conservé sur le front des jardins ducaux.

Lenôtre, apparemment, le grand Lenôtre aurait rasé le vieux Bastion, pour le convertir en une belle et vaste esplanade, cernée par les eaux, où un Simon Drouin, émule de Le Hongre, aurait campé deux grands fleuves barbus, épanchant leur urne pleine, la Meurthe aux ondes lentes et la Moselle aux larges rives : tels à Lyon le Rhône et la Saône; il eût fait de ces jardins, tels nous les connaissons, quelque chose comme ceux de Sceaux, de Meaux, de Bourges, de Dijon ou à Amiens de la Hautaie, dessinés par lui.

Les portiques et les charmilles façonnés en 1606 et en 1607 par Hector Harant et Antoine Vivant, jardiniers du château ducal, ont donc été maintenus avec raison sur les plans de Métezeau.

Du moins, voit-on, sous la main de Deruel, régner à la droite et à la gauche de son croquis, des galeries allongées de feuillage, ouvertes de-ci de-là pour le repos, la promenade ou les galants devis; sur deux rangs, les saules à tête ronde du sieur Vivant border les flancs du Bastion, pour les allées et venues de ces dignes princes et de leurs aimables compagnes. Cependant, dans les monastères, tels sont ceux gravés par les soins de dom Michel Germain, dans les monastères, où tout, de par la règle, se doit passer au grand jour, point de ces secrètes charmilles, point de ces « cabinets » inventés par le Mâlin : mais des panneaux feuillus orientés dans tous les sens, se coupant ou se brisant, afin de permettre aux bons religieux, étouffant sous la bure, de trouver une ombre rare, selon la position occupée par le soleil. Ces murs de verdure, taillés au cordeau, présenteront sur les plans un aspect plutôt singulier, heurtant la magnifique ordonnance de

Digitized by Google

ces jardins conventuels : au château ducal de Nancy, les rustiques charmilles, ménagées sur le Bastion, ressembleront étrangement à une taupinière, soulevée, de galerie en galerie, par le travail souterrain de ces petits rongeurs, maudits du laboureur.

Ce bel ensemble en sa diversité, accuse, il le faut répéter, une réelle logique, calquée sur le style du château ducal, comme sur le terrain à ordonner et à décorer, une élégante discipline, mariant la grâce de la fleur à la majesté, comme à la joliesse, des lignes architecturales. Rien ne manquera ni pour les yeux, ni pour la raison en cet harmonieux équipement : rond-point, eaux fusant en jet ou fluant en cascade, bâtiment remplaçant la flottante cabane des orangers, relevée et démolie tour à tour, précédemment, par la main de Claude Aubertin, charpentier de Leurs Altesses.

Sur les jardins-tapis des abbayes, dont nous avons traité succinctement, on verrait fréquemment figurer, comme moti floral, la fleur de lys, alliée aux plus délicates arabesques : ainsi à Saint-Aignan, Hérault, au Mont-Saint-Quentin, Oise, à Saint-Julien de Tours, à Sainte-Croix-de Bordeaux, à la Chaise-Dieu, Haute-Loire, à Saint-André de Meimac, Corrèze, à Saint-Josse-sur-Mer, Pas-de-Calais, à Saint-Vincent de Laon ou bien à Saint-Pierre de Melun. Pareillement, on aurait aimé rencontrer, sur les célèbres parterres du château ducal, la croix de Lorraine, les alérions ou la croix de Jérusalem, avec le monogramme CC, comme sur les planchers ou plafonds, les verrières ou le catafalque des augustes Pompes funèbres, parfois sur les lits, les tombeaux, la vaisselle, ou les cheminées. De nos jours encore, les armes de telle ville, de tel souverain, émailleront communément un parc de château, un rond-point de jardin public.

Sur sa belle planche, Callot, de plein gré, commit pourtant une fâcheuse lacune, omettant, au côté nord, le jardin des plantes et herbes médicinales, avec ses rectangles soigneusement entretenus, vers le chevet des Cordeliers. Le plan de Deruel, nous en donnera la figure exacte. A cette époque, comme on le voit dans la *Maison rustique*, des sieurs Liébault et Étienne, on aurait trouvé,

Digitized by Google

en ces parterres, affectés à la botanique, de nombreuses espèces végétales : sauge, mauve, armoise, bétoine, scabieuse, véronique, ancolie, patience, angélique, passerage, tormentille, millepertuis, nicotiane, aigremoine, argentine, scolopendre, hyacinthe, chardon bénit, valériane, avec la pivoine ou la pervenche, charmant nos yeux, Étaient aussi cultivés, pour leurs vertus, admises par nos pères, le lierre terrestre, désopilant la rate, la fougère pour les vers, le coquelicot pour la pleurésie, le mélilot, sédatif, la fraxinelle diurétique, le *palma Christi*, convenant aux hydropiques, le chiendent, rafraichissant, pour les hommes comme pour la gent canine, le pariétaire pour les coliques, la violette sédative pour les maux de tête, provenant de libations excessives (1), la marguerite pour les plaies, la goutte, et en salade, pour la constipation, le passevelours pour les fébricitants, trop portés sur le vin, mais dupés par une aimable tisane, empruntant la couleur aimée du jus de la vigne.

Pris en décoction, le nénuphar blanc, fleurs, graines ou racines, passaient pour calmer les inquiétudes des sens; Enfin, les fleurs de lys, distillées dans un alambic, effaceront les rides des belles dames, communiquant à leur visage une fraicheur et une blancheur inconnues.

De ces simples, combinées en savantes formules, avec addition de produits, soit minéraux, perles, vitriol blanc ou hyacinthe, soit animaux, bézoard, os de cœur de cerf, huile de lombrics, se façonnait gravement cette curieuse pharmacopée empirique du XVII^e^ siècle dont nos pères, bravant tous les remèdes, usaient plutôt immodérément (2).

Pour terminer, constatons que le plan de La Ruelle, dressé en 1611, est loin de concorder, pour les jardins du château ducal, avec la belle planche de Callot, datée de 1625. Les deux documents sont pourtant exacts l'un et l'autre. Mais les dessins, établis par Métezeau en 1609,

(1) Charles Estienne et Jean Liébault, *op. cit.*, livre II, f° 132, v°.

(2) Voir H. Roy, *La vie à la Cour de Lorraine sous le duc Henri II*, p. 133 et suiv. Émile Monal, *Les maîtres apothicaires de Nancy au XVII^e^ siècle*, p. 124 et suiv.

Digitized by Google

ont été réalisés en 1612 seulement par Hector Harant. Aux parterres, tracés géométriquement, selon le style propre à la fin du XVI^e siècle, succédaient, avec le fameux architecte du roi, les parterres, adornés de délicates arabesques, ceux auxquels le burin du graveur lorrain devait donner une haute immortalité.

Digitized by Google

DOCUMENTS

I

LES PLANS DE METEZEAU

Nous sieur comte de Tornielles et de Challan, conseiller d'Estast de Son Altesse, grand maistre en son hostel et surintendant de ses finances, certiffions avoir traitté avec Hector Harran, jardinier du jardin de Son Altesse, à Nancy, pour au plus tost faire et dresser le parterre dudict jardin, comme sensuyt, scavoir, que ledict jardinier fournira du petit bouys et aultre plant necessaire à border les entours des quatre grands quarreaux et deux planches ensemble le long des allées dudict parterre, contentera les ouvriers qui seront employez à labourer, planter et dresser les compartimes desdicts quarreaux, lesquels compartimes il entretiendra et supportera tous les fraiz necessaire à l'eslevement d'yceulx par toute la fin de la presente année, pour le tout rendre, faict et parfaict en suitte du plant dressé par le sieur Metezeau (1), pour tout lesquels ouvrages, fournitures et entretenement, luy a esté accordé la somme de neuf cens francs que luy seront payez, scavoir, trois cens frans à la fin de mars prochain, deux cens frans en apvril suyvant et les aultres quatre cens a l'entiere perfection desdicts ouvrages, pour veriffication de quoy nous avons signé le present à Nancy le 14e de febvrier mille six cens douze.

Charles DE TORNIELLE.

Contresigné : COLLONET (2).

---

(1) Ce plan a été dressé en 1609. On lit, en effet, sur le registre de cette année : « Pour une chaisne d'or que Son Altesse a faict donner au sieur Metezeau, architecte du roy, partant de Nancy, pour retourner en France. » Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 1317, f° 254, v°.

(2) *Ibid.*, B. 1345.

Digitized by Google

II

LES STATUES DE SIMON DROUIN

Cejourdhuy 6e jour d'aoust mille six cent seize, furent presens en leurs personnes, par devant le tabellion au duché de Lorraine soubsigné et tesmoins cy apres denommez, hault et puissant seigneur Joachin Charles Emmanuel comte de Tornyelle, Brione, Salarol et de Chalant, baron de Bauffremont et grand maistre de l'hostel et surintendant des finances de Son Altesse, et ce pour et au nom d'Icelle d'une part et Simon Drouin, tailleur demeurant a Nancy d'autre part, lesquels ont volontairement recognu et confessé avoir faict traité, convenu et accordé entre eulx les marchez et conditions qui s'ensuyvent, scavoir, que ledit Drouin a promis et sera tenu de faire à ses propres fraiz et despens, pour le service de Sadite Altesse, quatorze statues de pierre de Sabvonnière en Partois pour mettre et poser au jardin derriere le chasteau de Sadite Altesse a Nancy, ensemble, quatorze niches et piedestal toutes de pierre de Pont-a Mousson pour poser lesdictes statues, qui representeront : Diane avec un griffon aupres d'elle et la hur d'un cerf, Jupiter tenant un fouldre en mains avec une aigle aupres de luy, Flora tenant un chapeau de fleur en main, Hercules tenant une masse d'une main et une peau de lyon de l'aultre. Junon avec ung poron aupres d'elle, Pâris tenant une pomme en main. Cerès tenant une cille en main et aupres de soy une gerbe de bled, Mars tenant un coutelas en main et de l'aultre une targue, Orphée tenant une lire, Adonis tenant une javeline en main, ayant ung dogue d'un costé et de l'aultre une hur de sanglier, Vulcain tenant ung marteau d'une main et de l'aultre appuyé sur un heaume posé sur une enclume, Apollon tenant un arc en mains, Minerve tenant une lance d'une main et une targue et Venus ayant un Cupido aupres d'elle. Touttes lesquelles quatorze statues auront sept pied et demy en haulteur de pierre de Sabvonniere en Partois, et seront icelles chacune d'une seule piece, sy ce n'est que pour la perfection d'icelles ledit Drouin soit contraint y adjouster quelques petites pieces; les niches pour mettre lesdictes statues seront de dix piedz de haulteur et quatre de large et seront faictes de pierre de taille du Pont a Mousson ou du l ont Sainct Vincent, comme aussy les piedestal seront faictz de la mesme

Digitized by Google

pierre et auront ung pied et demy de haulteur auquel sera gravé le nom de la statue posée sur iceluy, lesquelles, ensemble les niches, piedestal et aultre besongne a ce necessaire ledit Drouin a promis et s est obligé rendre le tout fait et parfait deuement et fidellement, a dit d'expertz et gens a ce cognoissans, a ses propres fraiz, comme dit est, dans deux années a commencer des la datte du present traité, pourquoy faire commencera a y travailler incessamment, et cours apres aultres et continuer jusques a l'entier accomplissement et perfection desdits ouvrages, moyennant ce que ledit seigneur comte a promis de faire paier et delivrer audit Drouin la somme de quatre cent vingt cinq frans pour chacune statue, niche et piedestal rendus, posées a leur perfection et ses pieres predictes, revenant le tout audit pris a la somme de six mille trois cent frans, monnaie de Lorraine, sur et en tant moins de laquelle ledit Drouin a confessé avoir receu par advance dudit seigneur comte audit nom la somme de cinq cent frans dite monnoie de laquelle il s'est tenu contant et bien paié, le reste d'icelle somme luy sera paié et fourny a mesure et proportion que lesdites statues se feront et seront posées en leurs lieux, sous lesquelles conditions ont promis et promettent lesdites parties respectivement par leurs foidz, scavoir, ledit Drouin de bien deuement et fidellement rendre faitz et parfaitz lesdits ouvrages dedans lesdits deux ans, au contentement de Sadite Altesse, a peine de tous despens, dommages et interestz qu'a faulte de ce pourront arriver, obligeant à cest effect tous et un chascun ses biens meubles et immeubles presens et advenir partout, les submettant aux juridictions, forces et contrainctes de tous lieux et justice, pour sur iceux faulte d'accomplissement de ce que dessus y estre exploité reellement et ne fait comme pour chose cognuë et jugée en jugement contradictoire, et pour meilleure asseurance audit seigneur comte tout cesdits ouvrages, restitution des sommes receues par ledit Drouin que de tous les interetz qu'a faulte de la perfection desditz ouvrages ou altrement Sadicte Altesse pourrait supporter, maistre Jean Vincent marchant et François Bourbonnois peintre, tous deux bourgeois de Nancy, estant a ce faire presens, lesquels de leur bonne que pure, franche et libre volonté se sont constituez pleisges et caution et principaulx satisffacteurs et rendeurs dudit Drouin. Et a cest effect en ont obligé tous leurs biens meubles et immeubles aux mesmes submissions et execution susdictes, reconceans ledit Drouin et sesdictes cautions au benefice de division, ordre de discution, a l'exception du premier requis et inter-

Digitized by Google

pellé, et a tous garendz, arrier-garendz et a toutes aultres exceptions contraires a ces presentes; et ledit seigneur comte audit nom de faire paier ledit Drouin, ainsi qu'il est cy dessus specifié, a peine de tous depens, dommages et interestz. Faict et passé a Nancy les an et jour predict, presens honnorables Nicolas Jacob demeurant à Luneville et Claude Bartelemy domestique au sieur de Girmont, conseillier auditeur des comptes de Lorraine, presens. Ainsi signé : J. E. Charles de Tornielle, D. Perrin, Simon Drouin, Jean Vincent et François Bourbonnois.

La presente copie a esté extraite et collationnée sur sa minutte principale, a laquelle elle se concorde de mot à mot. Tesmoing le seing manuel du tabellion soubscrit cy mis a Nancy ce sixieme iour de mars mille six cent dix sept.

J. CHARTON (1).

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1374.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DUC CHARLES III
AUX EAUX DE SPA
EN 1590

Par M. Émile DUVERNOY

MEMBRE TITULAIRE

Celui que le grand Frédéric appelait « Sa Majesté le hasard » réserve quelquefois des surprises agréables aux chercheurs. Il y a quelques années, étant encore archiviste de Meurthe-et-Moselle, je visitais les archives du Tribunal de commerce de Nancy reléguées, comme de raison, dans un grenier et amplement couvertes de poussière. Il s'agissait d'en retirer les documents antérieurs à la Révolution qui, par suite d'une entente entre les ministères de la Justice et de l'Instruction publique, devaient être déposés aux Archives départementales où ils pourraient servir à des travaux d'histoire économique. Au milieu de gros registres de commerce du temps de Stanislas, je remarquai un assez mince cahier d'une écriture plus ancienne qu'il fut aisé d'identifier : c'était le compte des dépenses faites par le duc de Lorraine Charles III, sa suite et les personnes qui mangeaient à sa table pendant une partie du mois d'août 1590. Comment ce document s'était-il égaré dans les archives du Tribunal de commerce où sa place n'était pas, c'est ce que je renonce à expliquer. L'essentiel est qu'il en soit sorti et ait rejoint au dépôt départemental les autres pièces de comptabilité de la même époque.

Par malheur ce cahier est incomplet. Il ne compte plus que 66 feuillets et s'étend du 9 au 31 août 1590; on y

Digitized by Google

voit même les dernières dépenses du 8 août. Le cahier primitif devait s'étendre à tout le mois d'août, peut-être même à tout le trimestre. Il se distingue par deux traits des registres qui contiennent les recettes et les dépenses du petit État lorrain à cette même date : il n'est pas folioté, tandis que ceux-ci sont foliotés avec soin en chiffres romains; il est de plus petit format (1).

Une autre particularité est qu'on lit sur nombre de feuillets une signature : P. DE NUENHEM. Ce personnage, dont nous n'avons pu trouver le prénom, était à la fois chambellan et maître d'hôtel de Charles III. Ce duc dont la maison était assez nombreuse avait un grand maître d'hôtel et quatre maîtres d'hôtel ordinaires servant sans doute par quartiers, c'est-à-dire par trimestres. Le grand maître d'hôtel était le chef des finances particulières du prince et aucun mandement relatif aux dépenses de la maison ducale ne pouvait être payé sans son visa (2). Nous voyons ailleurs (3) que M. de Nuenhem était le chambellan de service pour le quartier de juillet-septembre. Il est probable que son service de maître d'hôtel avait lieu pendant ces mêmes mois. Dès lors, il est très naturel que le duc l'ait emmené avec lui pour administrer sa maison pendant le voyage qu'il fit alors. Nuenhem recevait à l'occasion d'autres missions plus importantes : en cette même année 1590, il est envoyé avec le Dr Glesse — un spécialiste des affaires allemandes — à Saint-Dié, auprès du margrave de Bade, pour traiter de la paie et du licenciement du régiment de lansquenets que ce margrave avait fourni à Charles III; puis il va auprès du cardinal d'Autriche discuter le paiement des vivres que ce prélat a procurés l'année précédente à l'armée lorraine opérant en Alsace (4).

---

(1) En 1590, le registre du trésorier général des Finances, B 1224, mesure 37 sur 23 centimètres, le registre du trésorier des guerres, B 1225, 40 sur 26. Le cahier provenant du Tribunal de commerce n'a que 33 sur 23 centimètres. C'est donc un compte indépendant, et non un cahier arraché d'un de ces gros registres.

(2) *Mém. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1869, p. 352-355.

(3) Arch. M.-et-M., B 1217, fol. 213 v°.

(4) *Ibid*, B 1225, fol. 253, 285 v°.

Digitized by Google

Le document que nous décrivons offre un double intérêt : en premier lieu, il nous fait connaître l'organisation et la comptabilité de la maison ducale, avec le prix des denrées exprimé en livres et en sous quand le duc est hors de ses États, en francs barrois et en gros, c'est-à-dire en monnaie officielle lorraine, quand il y est rentré. Pour chaque jour est consignée la dépense de panneterie, d'échansonnerie, de cuisine, de fruiterie, d'écurie, de fourrière. Et il n'y a pas d'autre compte de la maison ducale pour cette portion du règne de Charles III, ce qui accroit la valeur de celui-ci.

En second lieu, nous trouvons dans ce compte les traces d'un voyage que le duc fit en ce mois d'août 1590 aux eaux de Spa, près de Liége. Ces eaux ferrugineuses, sulfurées, acidulées étaient en renom depuis longtemps. C'est d'elles sans doute qu'il s'agit quand Pline l'Ancien signale, au pays de Tongres, une fontaine ferrugineuse qui guérit la fièvre et les calculs (1). Au XVI^e^ siècle, elles avaient une très grande vogue et des personnages importants y vinrent, par exemple Marguerite de Valois, la première femme d'Henri IV; mais elle n'y était pas en 1590 et ne put y retrouver son beau-frère, Charles III, étant alors enfermée au château d'Usson en Auvergne.

D'autre part la pathologie du duc Charles III nous est bien connue, grâce surtout au bel ouvrage de notre confrère, le docteur Donnadieu sur *L'hérédité dans la maison ducale de Lorraine-Vaudémont* (2). Celui-ci n'a-t-il pas quelque peu exagéré les misères du prince, le présentant comme une sorte de dégénéré? Pendant la plus grande partie de son règne, Charles III a mené une vie fort active, incompatible avec tous les maux qu'on lui attribue. Il a fait de nombreux, longs et fatigants voyages, dont nous essayerons un jour de dresser la liste. A plusieurs reprises, il a commandé son armée en personne, ce qui suppose une sérieuse résistance physique. En 1587, quand ses

(1) « Tungri, civitas Galliae, fontem habet insignem, plurimis bullis stellantem, ferruginei saporis... Purgat hic corpora, tertianas febres discutit, calculorumque vitia. » (PLINE, *Hist. naturelle*, l. XXXI, chap. 8.)

(2) Paris, Berger-Levrault, 1922, in-4 illustré.

Digitized by Google

duchés sont envahis par une armée allemande, il passe l'été et l'automne sous le harnois. Et quelques mois avant sa cure de Spa, en décembre 1589, au plus mauvais moment de l'année par conséquent, il fait campagne en Alsace et remporte une victoire signalée. Tout cela n'est pas d'un homme dépourvu de santé et de forces. Ceci dit, il reste avéré que Charles III était arthritique et affligé de coliques néphrétiques, et c'est apparemment pour s'en guérir qu'il fit un séjour à Spa, malgré des complications qui auraient pu l'obliger à rester en Lorraine : depuis le commencement de l'année, il était en guerre ouverte avec les Messins et en juin ses troupes avaient assiégé et pris Marsal.

Avant de partir, il pourvut au gouvernement de ses duchés pendant son absence. Des lettre patentes promulguées à Pont-à-Mousson le 20 juillet 1590 font savoir que Charles a résolu, pour le bien de sa santé, d'aller « à Spach pour user de l'eau de la fontaine d'illecques »; qu'il désigne son fils Charles, cardinal de Lorraine et évêque de Metz, pour, avec l'aide de ses conseillers et secrétaires ordinaires, examiner et décider toutes les affaires qui pourront survenir, sauf les nominations à des bénéfices et à des offices, les anoblissements et légitimations, la rédaction des édits et ordonnances que le duc se réserve. Le cardinal signera les dépêches, qui seront ensuite contresignées par un secrétaire, et on devra en faire le même cas que si elles étaient signées par le duc lui-même. Celui-ci promet d'avoir pour agréable ce qui aura été expédié par son fils et prescrit à tous ses agents de lui obéir exactement aussi longtemps que lui-même sera absent (1).

Charles III ne se mit pas en route aussitôt après avoir réglé cette affaire importante. Le 1er août, il est encore à Nancy (2). Mais le 6 août il est à Spa et y signe des lettres patentes nommant un receveur de la gruerie de Vaudémont (3). A partir du 9 août, grâce au compte

(1) Arch. de M. et-M., B 59, fol. 167 v°.
(2) *Ibid.*, B 60, fol. 19.
(3) *Ibid.*, B 59, fol. 170.

Digitized by Google

des dépenses de sa maison, nous pouvons établir son itinéraire que voici :

Du jeudi 9 août au samedi 11, il passe la journée et la nuit à Spa (fol. 1 v° à 5 v°).

Le dimanche 12, il part le matin de Spa, dîne à Verviers, soupe et couche à Liége où il reste encore le lundi 13 (fol. 7 v°-10). Il est l'hôte de l'évêque et se voit accueilli chaleureusement, car il fait remettre 91 francs aux trompettes, tambours et canonniers de la ville et 80 écus, valant 380 francs de Lorraine, aux officiers de l'évêque (1).

Le mardi 14, il part après dîner de Liége, soupe et couche à Spa (fol. 11).

Le mercredi 15, il part après dîner de Spa, soupe et couche à Stavelot (2) (fol. 13 v°).

Le jeudi 16, il part le matin de Stavelot, dîne dans un lieu que nous n'avons pu identifier, sans doute parce que le nom est estropié dans le manuscrit, soupe et couche à Bastogne (3) (fol. 16).

Le vendredi 17, il part le matin de Bastogne, dîne à Martelange (3), soupe et couche à Arlon (5) (fol. 19).

Le samedi 18, il part d'Arlon et va coucher à Longwy (fol. 22).

Le dimanche 19, il part le matin de Longwy, dîne à Nouillonpont (4), soupe et couche à Étain (fol. 24 v°).

Le lundi 20, il part d'Étain et va coucher à Verdun (fol. 27 v°). Le Conseil de cette ville décide de lui faire la réception la plus honorable qu'il pourra et lui offre douze livres de ces dragées qui étaient déjà la spécialité et la gloire de Verdun (5).

Le mardi 21, il part de Verdun et va coucher à Saint-Mihiel (fol. 30 v°).

Le mercredi 22, il part de Saint-Mihiel, dîne à Seicheprey (6), soupe et couche à Pont-à-Mousson (fol. 33 v°).

Le jeudi 23 et le vendredi 24, il séjourne à Pont-à-

(1) *Ibid.*, B 1223, fol. 345 v°, 346.
(2) Belgique, prov. de Liége.
(3) Belgique, prov. de Luxembourg.
(4) Meuse, cant. de Spincourt.
(5) Arch. municipales de Verdun, B B 2, fol. 120 v°.
(6) Meurthe-et-Moselle, canton de Thiaucourt.

Digitized by Google

Mousson avec Mgr le marquis, c'est-à-dire son fils aîné, Henri, et Mgr de Vaudémont, c'est-à-dire son troisième fils, François (fol. 37, 39 vo).

Le samedi 25 août, le duc et ses deux fils reviennent à Nancy (fol. 42). Le voyage est terminé, mais le compte des dépenses se continue jusqu'au 31 août, ce qui prouve que ce compte n'est pas spécial à ce voyage.

Quoiqu'il eût donné des pouvoirs étendus à son second fils, le cardinal Charles, dans lequel il pouvait avoir pleine confiance (1), le duc n'a point cessé, pendant ce voyage, de s'occuper des affaires de l'État. Nous en trouvons la preuve dans l'envoi de nombreux courriers qui vont porter à Charles III des dépêches urgentes. Nous ignorons par malheur le contenu de ces dépêches; nous ne connaissons que le nom de l'homme qui en était chargé et ce que son voyage a coûté : 149 francs 6 gros à Pierre Leclerc, courrier de Son Altesse, pour être allé le 14 août en poste à Stavelot, où était alors le duc, et où il était envoyé par Mgr le marquis pour les affaires de guerre; Pierre Gérard, courrier, porte au duc, à Liége, des lettres sur ces mêmes affaires; Jacques Maucervel, autre courrier, va deux fois à Spa avec des lettres de Mgr le marquis et du cardinal de Lorraine, et chaque voyage coûte 190 francs; Demenge Michel, garçon de poste à Nancy, reçoit 25 écus d'Espagne pour un voyage à Spa; Félix Petit, courrier, va deux fois à Spa et reçoit 30 écus pour chaque voyage; Pierre Gérard, qui est déjà allé à Liége, va aussi à Spa et reçoit 25 écus; Gérard Brunessault, maître de la poste de Pont-à-Mousson, touche même somme pour aller à Spa porter des papiers sur les opérations militaires en cours. Enfin M. de La Bastide fait au moins deux voyages à Spa vers Son Altesse, et comme il s'agit là d'un assez haut personnage (2), la dépense

(1) Né le 1er juillet 1567, Charles venait donc d'atteindre vingt-trois ans et avait montré de bonne heure un grand sens des affaires.

(2) La famille de Mauléon de La Bastide, originaire de Guyenne, appartenait à l'ancienne chevalerie. Celui qui va à Spa est peut-être Jean-Blaise, qui était devenu capitaine des gardes vers 1586, et qui sera sénéchal du Barrois en 1607 (*Mém. Soc. archéol. lorr.*, 1869, p. 84, 408).

Digitized by Google

totale s'élève à 235 écus (1). Tant de messages en une quinzaine de jours prouvent que le duc se fait tenir au courant de tout ce qui advient dans ses États et sur ses frontières.

Charles III se trouva-t-il bien de sa cure aux eaux de Spa? Ce qui donne à penser que sa santé en ressentit quelque amélioration, c'est qu'il y revint, en août 1599, avec son fils, le cardinal Charles, qui était encore plus arthritique que lui et qui mourra de ce mal un an avant son père (2). Pendant qu'ils y séjournaient se produisit cet événement que nous avons rapporté précédemment, le passage en Lorraine de l'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, et de son mari, l'archiduc Albert d'Autriche, qui s'arrêtèrent à Nancy et y furent reçus pompeusement par deux des fils de Charles III, Henri, duc de Bar, et François, comte de Vaudémont. Comme ils continuaient leur voyage vers les Pays-Bas, les archiducs rencontrèrent à Pont-à-Mousson Charles III lui-même et le cardinal, qui revenaient de Spa en toute hâte pour les recevoir, ayant peut-être écourté leur cure (3). Enfin, en 1605. le duc charge Claude Clément, son sommelier, d'aller à Spa lui chercher de l'eau de la source (4), preuve qu'il avait gardé toute sa confiance dans la valeur thérapeutique de cette eau.

(1) Tous ces voyages, avec les dépenses afférentes, sont relatés dans le compte du trésorier des guerres pour 1590 (B 1225, fol. 267, 268, 270, 271, 280, 283, 285).

(2) Ce voyage de 1599 est mentionné par le Dr Donnadieu, *op. cit.*, p. 147, qui n'indique pas ses sources. Le Dr Donnadieu ne parle point du voyage de 1590 qu'il paraît n'avoir point connu.

(3) *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1914-1915, p. 75-84.

(4). Arch. de M.-et-M., B 1289.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR LA PLANÈTE MARS

Par M. Julien THOULET

ANCIEN MEMBRE TITULAIRE

M. Julien Thoulet, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, après avoir été membre titulaire de l'Académie de Stanislas, de 1893 à 1913, devint correspondant quand, prenant sa retraite, il est allé à Paris. Les anciens de notre Compagnie ont gardé un vif souvenir de son charmant discours de réception, prononcé le 7 mai 1896, et savent avec quelle passion notre confrère s'est voué de tout temps à l'étude physique de la mer. Sans exagération et sans faire tort à personne, on peut le considérer comme le créateur de l'océanographie dans l'enseignement supérieur en France.

Outre un voyage à Terre-Neuve, chargé d'une mission par le Gouvernement, Thoulet a fait avec le Prince de Monaco plusieurs campagnes océanographiques; il a été en outre, pendant plusieurs années, chargé d'un cours d'océanographie à l'École supérieure de Guerre de la Marine.

On peut se demander comment ce marin « de laboratoire », ainsi qu'il s'intitule lui-même, a pu arriver à voir clairement et sans doute possible, ce qui se passe sur le fond et au milieu de la masse des eaux de l'Océan, inaccessibles tous deux à l'homme lui-même. J'ai répondu à cette question dans le volume de l'année académique 1927-1928. Entré aujourd'hui dans sa quatre-vingt-neuvième année, notre vénéré confrère, qui n'a pas oublié notre Compagnie, ce dont nous sommes très touchés, continue avec la même lucidité d'esprit ses recherches dans le laboratoire mis à sa disposition par l'Institut océanographique de Paris, et le nombre des notes remises par lui à l'Académie des Sciences, toutes insérées dans les comptes rendus, dépasse aujourd'hui croyons-nous le chiffre respectable de 130.

C. M.

Digitized by Google

La planète Mars doit, dit-on, son nom à la coloration rouge de sa surface.

L'analyse spectrale démontre que la matière cosmique, dans l'univers entier se compose *qualitativement* des mêmes éléments chimiques mais n'affirme rien au sujet de la composition *quantitative* de ceux-ci. Certains éléments doivent très probablement exister en proportions plus grandes ou plus petites et il doit en être ainsi des éléments constitutifs de l'eau. La Terre a relativement beaucoup d'eau, Mars en possède notablement moins et la Lune, sans eau ni air, si elle en a possédé autrefois n'en a plus aujourd'hui.

Murray admet avec toute apparence de raison, après son étude des divers océans terrestres, que l'Argile rouge abyssale est l'ultine résultat de la décomposition des minéraux dits volcaniques riches en fer. De même que la Terre, Mars aurait donc eu une période volcanique productrice de ces minéraux en même temps qu'une période océanique qui, du reste, y existe encore quoique beaucoup moins importante que sur la Terre. La planète possède en outre une atmosphère aérienne susceptible de provoquer l'oxydation des minéraux oxydables. L'Océan de Mars, d'étendue restreinte, n'aurait-il pas pu provoquer la formation des plaines marécageuses de la planète, l'existence de volcans sous-marins avec leurs lapilli, la rubéfaction de ceux-ci accompagnant leur oxydation, l'extinction de ces volcans et, partiellement, le desséchement de plus en plus complet des portions inondées, phénomènes identiques à ceux observés sur notre globe?

L'Océan Pacifique dont le lit est en presque totalité recouvert d'argile rouge avec ses volcans nombreux et actifs est dans sa jeunesse. L'Atlantique dont le lit est au contraire en presque totalité recouvert de vase à globigérines calcaire blanche est un Pacifique déjà vieilli, d'autres portions de nos océans, aux volcans éteints ou presque éteints sont plus vieux. Mars plus petit, presque sans eau, l'est davantage encore puisque tous ses volcans ont disparu ne laissant que la trace rouge de leurs minéraux oxydés et étalés sur de vastes

Digitized by Google

plaines marécageuses. Enfin la Lune, sans eau ni air, est absolument morte. Ainsi se succéderaient suivant un rythme identique les diverses phases de la vie des astres (1).

(1) Voir à ce sujet les très intéressants dessins pittoresques de la planète Mars exécutés par M. Lucien Rudaux et publiés dans l'*Illustration*, n° 4596 (4 avril 1931), p. 410 : *La planète Mars la plus semblable à la Terre*. Voir également mes divers mémoires relatifs au volcanisme océanique abyssal publiés dans les *Annales de l'Institut Océanographique*, années 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931.

Digitized by Google

Digitized by Google

CENTENAIRE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE

QUELQUES LETTRES
DE L'ABBÉ ET DE L'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL

Par Mgr JÉROME

MEMBRE TITULAIRE

Disposant d'un certain nombre de lettres de Grégoire, nous nous réservions de les utiliser pour une étude sur quelques épisodes de l'histoire religieuse de la Révolution en Lorraine 1 . Puisque l'occasion nous en est offerte par la manifestation dont vient d'être l'objet le centenaire de celui qui est resté dans l'histoire « l'abbé Grégoire »,

(1) Quatre de ces lettres, celles de 1789, font partie d'un recueil de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy (nº 218 du catalogue Vacant). Celles de la deuxième série appartiennent aux archives de l'évêché. De ces dernières, l'une est connue déjà par les *Mémoires* de Grégoire, éd. H. Carnot, t. II, Paris, 1837, p. 103 et suiv. Grégoire la donne d'après la minute qu'il avait sans doute conservée. L'abbé Guillaume la reproduit aussi, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, t. V, Nancy, 1867, p. 264. On trouve également dans ce dernier ouvrage, p. 269, un assez long extrait d'une autre lettre. Voir encore Maggiolo, *La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire*, 3e partie, dans *Mém. Acad. Stanislas*, 1884, p. 59-60. Mais en raison de l'intérêt que présentent l'une et l'autre de ces deux lettres, il nous a paru bon de leur faire place dans cette publication d'ensemble.

Digitized by Google

nous n'en retarderons pas la publication. Aussi bien la lecture pourra n'en être pas sans intérêt. Si ces lettres ne doivent ajouter que peu de chose à ce que nous savons du curé d'Emberménil et de l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, elles projetteront du moins quelque lumière sur plus d'un trait de cette physionomie singulière, de cette psychologie complexe, de cette vie toujours si passionnément discutée.

Ces lettres se répartissent en deux séries.

Première série.

Les lettres de la première série sont antérieures à la Révolution, ou plutôt elles datent des premières années de la période révolutionnaire. Grégoire est encore curé d'Emberménil, bientôt député du clergé aux États généraux. Il se prépare au rôle, très actif et de premier plan, qu'il ne tardera pas à jouer.

Ces lettres, au nombre de quatre, sont adressées à l'un de ses confrères du clergé lorrain, Charles-Louis Guilbert, alors curé de Saint-Sébastien de Nancy (1). Guilbert avait pris une part très importante, souvent décisive, dans les derniers mois de 1788 et au début de l'année 1789, aux discussions ardentes que suscitaient les graves questions posées dès lors devant l'opinion : convocation et réunion des assemblées provinciales, préparation des élections aux États généraux, rédaction des cahiers, etc.

---

(1) Sur Guilbert (1729-1813), ses relations avec Grégoire, et d'une façon générale sur les événements de 1789 et les préliminaires de la Révolution à Nancy, surtout dans l'ordre du clergé, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage : *Les élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789*, Paris-Nancy, 1899, (tirage à part des *Annales de l'Est*). Voir aussi Chr. PFISTER, *Les élections aux États généraux et le cahier de la ville de Nancy*, Nancy, 1910 (Extrait des *Mém. Soc. arch. lorr.*) et G. CONSTANTIN, *La campagne électorale du clergé dans le bailliage de Nancy en 1789*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, année 1927, p. 254-266 et *Mgr de la Fare aux États généraux de 1789*, même revue, 1928, p. 22-33.

Digitized by Google

C'est de ces questions, de ces problèmes dont il se préoccupe aussi très vivement, que le curé d'Emberménil entretient le curé de Saint-Sébastien.

I

La première lettre n'est pas datée. Il apparaît cependant de façon certaine qu'elle fut écrite dans les derniers jours de janvier 1789 ou au début de février. Une assemblée générale des trois ordres venait de se tenir, du 20 au 25 janvier, à l'Hôtel de Ville de Nancy. C'est à ce qui s'y était passé que fait allusion la lettre de Grégoire, écrite de Nancy même, un mercredi soir — 28 janvier sans doute ou 4 février — avant son retour à Emberménil (1).

Du mercredi soir (2),

Monsieur et cher confrère,

Deux fois aujourd'hui, je suis allé chez vous sans avoir l'avantage de vous trouver; je vais confier au papier ce que j'aurais eu l'honneur de vous dire.

Hier avec M. Duquesnoy (3), je suis allé chez Haener (4), j'ai vu les épreuves du procès-verbal de notre assemblée (5). L'article qui annonce le vœu du clergé relatif aux impôts, parle

(1) L'abbé Grégoire était descendu à l'Hôtel des Trois Maures, rue du Pont-Mouja actuelle.

(2) Ainsi qu'il est généralement d'usage pour les textes de cette époque, nous reproduisons ces lettres avec l'orthographe et la ponctuation d'aujourd'hui.

(3) Adrien-Cyprien Duquesnoy (1759-1808), avocat à Briey, un des syndics de l'Assemblée provinciale de Lorraine et Barrois, qui allait être élu député aux États généraux par le Tiers État de Briey. Plus tard, directeur des postes à Nancy (1791), élu maire de cette ville le 17 février 1792; après le 18 brumaire, chef de bureau au ministère de l'Intérieur à Paris et maire du 10e arrondissement. Auteur d'un *Journal sur l'Assemblée constituante* qui a été publié par R. de Crèvecœur pour la Société d'histoire contemporaine, Paris, 1894, 2 vol.

(4) Imprimeur nancéien.

(5) C'est le *Procès-verbal de l'Assemblée des trois ordres de Lorraine tenue en l'Hôtel de Ville de Nancy* (du 20 au 25 janvier), Nancy, s. d., Haener, 32 p. in-4.

Digitized by Google

de toutes impositions pécuniaires *quelconques*. Le vœu des privilégiés sur le même objet suit immédiatement, mais le mot *quelconques* n'y était pas. J'ai prétendu qu'il fallait l'effacer dans les deux articles ou l'insérer dans l'un et l'autre, je pense qu'on l'aura fait (1).

Ce matin, j'ai rencontré M. de Mori (2). Il prétend que ce procès-verbal ne devait pas mentionner l'obligation de registrer les lettres de convocation. Je ne m'en souviens pas, mais effectivement le procès-verbal porte que ces lettres seront *dûment registrées sur la réquisition du ministère public*. Pensez-vous, Monsieur, que cet énoncé soit celui qui a été convenu dans l'assemblée et qu'il n'entraîne aucune conséquence défavorable? Cela suppose-t-il la nécessité d'enregistrer au Parlement? Et si le Parlement s'y refusait, quel autre embarras en résulterait? J'abandonne le tout à vos lumières, vous en êtes abondamment pourvu.

Je pars demain; je vous prie, Monsieur, de m'informer du succès de la députation et des événements importants relatifs à cet objet qui pourraient précéder ou suivre le voyage des députés (3). Mon adresse vous est connue, vous savez que le curé d'Emberménil reçoit ses lettres par Lunéville.

Je n'ai pu aller faire ma visite à M. le curé des Trois-Maisons (4), c'est un regret qui me reste sur le cœur; daignez le témoigner à ce vénérable pasteur.

---

(1) On tint compte de l'observation de Grégoire. Le mot quelconques figure aux deux passages.

(2) Mory d'Elvange, qui venait de publier un curieux mémoire sur les États généraux de Lorraine. Cf. PFISTER, *op. cit.*, p. 12 et DIGOT, *Éloge de Mory d'Elvange* dans *Mém. Acad. Stan.*, 1843, p. 307.

(3) On avait décidé à l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, le 25 janvier, d'envoyer à Paris quatre députés, qui appuieraient un projet d'assemblée préparatoire que l'on prierait le Roi de convoquer pour l'organisation et la composition des États provinciaux. Cf. *Procès-verbal*, p. 16, et PFISTER, *op. cit.*, p. 23-24. Guilbert faisait partie d'une autre commission de douze membres, nommée ce même jour par l'Assemblée, pour prendre les mesures qui seraient jugées convenables, selon les circonstances, et correspondre soit avec les quatre députés envoyés à Paris, soit avec les villes de la province. Sur ces entrefaites, allaient paraître, datés du 24 janvier et du 7 février, les règlements — règlement général et règlement spécial à la Lorraine — pour les élections aux États généraux. Il ne fut plus question dès lors ni d'assemblée préparatoire, ni d'États provinciaux de Lorraine, mais uniquement des États généraux.

(4) Gabriel Mollevaut, curé de la paroisse des Trois-Maisons à Nancy, frère d'Étienne Mollevaut, qui joua un rôle important dans

Digitized by Google

Je dois bien me féliciter de mon voyage puisqu'il me procure des connaissances intéressantes; je vous mets à la tête. Agréez les sentiments d'attachement, d'estime et de respect avec lesquels je suis

Monsieur et cher confrère,
Votre très humble et obéissant serviteur,
GRÉGOIRE, curé d'Emberménil.

A Monsieur Guilbert, très digne curé de Saint-Sébastien, à Nancy.

II

Vient ensuite, dans l'ordre chronologique, une lettre du 28 mars 1789. Une première désignation de députés avait été faite à Lunéville, et Grégoire en informe Guilbert.

On sait comment, aux termes des règlements combinés du 24 janvier et du 7 février 1789, devaient se faire en Lorraine, à deux degrés, les élections aux États généraux (1). Chacun des trente-quatre bailliages lorrains avait à nommer d'abord, suivant son importance et sa population, soit une, soit deux, soit trois députations : la députation comprenant quatre membres, un du clergé, un de la noblesse, deux du tiers. C'était le premier degré. Les députés ainsi élus devaient ensuite se réunir, par circonscriptions électorales, aux chefs-lieux respectivement désignés, pour l'Assemblée dite de réduction.

---

l'histoire de Nancy pendant la Révolution. Cf. Abbé THIRIET, *L'abbé Gabriel Mollecaut*, Nancy, 1886.

(1) Voir sur ces questions notre ouvrage déjà cité : *Les élections et les cahiers du clergé lorrain...*, p. 5 et suiv. La province de Lorraine et Barrois avait été divisée en quatre grandes circonscriptions électorales, avec quatre centres de réduction : Nancy pour la Lorraine propre, Mirecourt pour la Vôge, Sarreguemines pour la Lorraine dite allemande, Bar pour le Barrois. La circonscription de Nancy comprenait dans son ressort les six bailliages de Nancy, Lunéville, Blâmont, Nomeny, Rosières et Vézelise.

Digitized by Google

C'est dans cette assemblée que les députés du premier degré devaient se réduire au chiffre définitif fixé par le règlement du 7 février.

Les élections au premier degré du bailliage de Lunéville venaient d'avoir lieu, le vendredi 27 mars. Ce sont leurs résultats que, dès le lendemain, Grégoire fait connaître à Guilbert, avec la satisfaction de lui annoncer sa propre nomination (1).

Lunéville, ce samedi 28 mars 1789.

Monsieur et cher confrère,

Je vous écris sur le bureau des commissaires de l'ordre du clergé de notre bailliage et je me hâte de vous donner des nouvelles de notre assemblée qui a commencé lundi dernier et qui finit aujourd'hui pour le clergé. L'élection s'est faite hier matin. On a choisi d'abord votre serviteur et ensuite M. Drouin, curé de Haudonville (2). A la séance de relevée, on a procédé à une nouvelle élection, parce qu'on a prétendu qu'il y avait nullité dans celle du matin, ce qui peut-être est vrai. Le scrutin ayant recommencé, j'ai été choisi de nouveau avec plus de voix qu'à la première élection et M. le curé de Haudonville choisi également. On vient de nous dire que l'assemblée des bailliages accolés à celui de Nancy était le 6 avril, ce qui concourt, je crois, avec le lundi saint; cela serait fort gênant pour des prêtres. Postérieurement, on a dit que ce serait le quinze et que les États étaient différés (3). Daignez nous en donner des nouvelles par la première ou seconde poste. Je vous prie également, cher confrère, de me dire quelles sont les élections des autres bailliages accolés à Nancy, et en outre de Mirecourt et de Bar (4). Vous en savez sans doute des nou-

(1) Sur cette assemblée de Lunéville, les particularités qu'elle présenta et les intrigues qui marquèrent les élections, cf. L. JÉRÔME, *op. cit.*, p. 107 et suiv.

(2) François Drouin, né à Charmes-sur-Moselle en 1721, curé de Haudonville (canton de Gerbéviller) depuis 1759, mort en réclusion aux Carmélites, à Nancy, en 1794.

(3) C'est effectivement le 6 avril que se tint à Nancy l'assemblée de réduction. Les « bailliages accolés » à celui de Nancy étaient, nous l'avons dit, ceux de Lunéville, Blâmont, Nomeny, Rosières, Vézelise. Cf. ci-dessus, p. 59, note 1.

(4) Voir les résultats de ces diverses élections dans L. JÉRÔME, *op. cit.*

Digitized by Google

velles et il est assez intéressant que nous soyons instruits pour concerter nos opérations avant d'arriver dans votre ville. Ne craignez pas de me donner des détails, ils seront tous précieux pour moi. Vous me marquez, dans votre dernière, Monsieur, que nos confrères de la Lorraine allemande ont choisi des curés. Ne vous trompez-vous pas (1)?, car j'apprends qu'en dernière élection les voix sont tombées sur un abbé Bernardin de Freistroff (2) et un abbé prémontré de Vadgasse (3). Est il vrai que sur les quarante réunis à Nancy, les trente-deux qui n'iront pas à Versailles formeront le fond d'une assemblée consultative pour organiser les états provinciaux (3)? Daignez m'honorer d'une réponse. Je me réjouis de vous voir; vous serez sans doute député de votre bailliage (5). Agréez les sentiments d'attachement et de respect avec lesquels je suis,

Monsieur et cher confrère,
Votre très humble et obéissant serviteur,
GRÉGOIRE, curé d'Emberménil.

---

(1) Sur ces élections de la Lorraine dite allemande, voir aussi *ibid.*, p. 32. C'est Guilbert qui avait raison. La circonscription de Sarreguemines avait en effet confié la députation à deux curés, Louis Verdet, curé de Vintrange, et Jean Colson, curé de Nitting. Les religieux auraient voulu faire élire l'abbé cistercien de Freistroff, M. de Turicque, et le prieur des Bénédictins de Saint-Avold, dom Bonnaire. Mais ils n'y réussirent pas. Voir aussi notre étude sur Jean Colson, qui va paraître dans le *Pays lorrain*.

(2) Freistroff, canton de Bouzonville, arrondissement de Boulay (Moselle). Il y avait à Freistroff une abbaye de cisterciens qui comptait, en 1789, 4 religieux et 3 convers, et qui avait conservé un abbé régulier. C'était, depuis 1779, Jean-François-Remi de Turicque, ancien officier de dragons.

(3) Wadgasse, petit hameau, alors du bailliage de Sarrelouis et du diocèse de Trèves. Il y avait là une abbaye de Prémontrés, avec 22 religieux et un convers. L'abbé était D. Bordier. C'est au bailliage de Sarrelouis qu'il avait été élu député. Cf. LEGRAND, *Le clergé messin et la Révolution*, dans *Revue eccl. de Metz*, 1909, p. 404.

(4) Les six bailliages de la circonscription électorale de Nancy devaient élire au total, au premier degré, dix députations : Nancy 3, Lunéville 2, Vézelise 2, Blâmont 1, Nomeny 1, Rosières 1 — soit quarante députés qui auraient, au second degré, à se réduire à huit : deux pour le clergé, deux pour la noblesse, trois pour le tiers. Ce sont ces huit députés ainsi élus au second degré qui devaient se rendre à Versailles. Quant aux 32 autres, on avait eu la pensée un instant, semble-t-il, de les constituer en assemblée consultative.

(5) En réalité, Guilbert ne fut pas élu. Voir l'histoire, très piquante, des incidents que provoquèrent les élections de Nancy, JÉRÔME, *op. cit.*, p. 144 et suiv.

Digitized by Google

III

La lettre suivante est du mercredi saint 8 avril. L'assemblée de réduction s'est tenue l'avant-veille, 6 avril, à Nancy (1). Comme il était à prévoir, l'abbé Grégoire avait été élu et chargé de porter à Versailles, avec l'évêque, Mgr de la Fare, les doléances et les vœux du clergé lorrain de la circonscription électorale de Nancy. Il songe désormais aux préparatifs du voyage qu'il lui va falloir entreprendre et il met à contribution l'obligeance de Guilbert.

Mercredi saint [8 avril 1789].

Monsieur et cher confrère,

J'arrive à Lunéville. Chemin faisant, j'ai pensé à mon ballot pour Paris. Vous avez bien voulu vous engager à m'arrher une place dans la diligence pour le lundi de Quasimodo (2) et je vous supplie, mon cher confrère, de le faire au plus tôt, afin que je sois assuré. Mais sans doute la même voiture pourra se charger de ma malle, et combien pèsera-t-elle? Je l'ignore, mais je pense qu'on peut compter sur une centaine de livres de poids. Ce dernier article fait l'objet essentiel de ma lettre. Je ne veux pas affranchir celle-ci afin de garantir d'autant mieux son arrivée chez vous. J'ai pris la liberté d'indiquer votre adresse, mon cher confrère, à des personnes qui doivent m'écrire à Nancy et je vous paierai le tout. Mais une chose impayable, c'est l'amitié dont vous m'honorez. Je vous offre les mêmes sentiments. Vous avez bien mérité du clergé et, malgré l'envie, quelque jour fera luire la vérité et l'on sentira l'obligation que nous vous avons et les droits que vous avez sur notre reconnaissance (3). Voilà ma profes-

(1) Dans des conditions aussi particulièrement curieuses. *Cf.* Jérôme, *op. cit.*, p. 144 et suiv. Le second député de l'ordre ecclésiastique était l'évêque de Nancy, Mgr de la Fare. *Ibid.*

(2) La convocation des États généraux ayant été retardée de quelques jours, le voyage de Grégoire le fut aussi probablement.

(3) Sur les services rendus par Guilbert à l'ordre des curés, *cf.* Jérôme, *op. cit.*, p. 18 et suiv.

Digitized by Google

sion de foi à votre égard; j'y joins les sentiments d'attachement et de respect avec lesquels je suis,

Monsieur et cher et très cher confrère,
Votre très humble et obéissant serviteur,
GRÉGOIRE, curé d'Emberménil.

J'espère arriver le quinze ou le 16 à Nancy.

IV

Nous sommes en juin 1789. Depuis quelques semaines déjà, Grégoire a quitté la Lorraine. Avant son départ pour les États généraux, Guilbert lui avait fait promettre d'entretenir avec lui une correspondance régulière et fréquente. Il donnerait au curé de Saint-Sébastien les nouvelles de Versailles et de Paris; de son côté, Guilbert le tiendrait au courant de ce qui s'accomplirait dans la province dont le curé d'Emberménil était un des représentants.

Malheureusement la correspondance promise se réduisit à deux ou trois lettres au plus. Absorbé bientôt par les fonctions multiples que son activité assumait, Grégoire écrira peu. Guilbert s'en plaint d'abord avec amertume. Puis il se résigne à faire le sacrifice d'un commerce épistolaire sur lequel il avait au début fondé d'agréables espoirs. Il s'y résigne d'autant plus volontiers qu'il ne voyait pas sans inquiétude Grégoire s'engager dans une voie qu'il estimait dangereuse et où ses convictions personnelles, aussi bien que sa conscience, lui interdisaient de le suivre (1).

De cette période nous n'avons gardé qu'une lettre de

(1) C'est avec Louis Verdet, curé de Vintrange, député du clergé de la Lorraine allemande, qu'il correspond désormais. Voir cette correspondance dans le recueil manuscrit déjà cité de la bibliothèque du séminaire de Nancy (n° 218 du catalogue Vacant). Guilbert avait réuni avec soin dans ce volume, en même temps que les lettres qu'il recevait, la copie de celles que lui-même envoyait.

Digitized by Google

Grégoire, du 6 juillet 1789. Elle nous fait saisir au vif l'activité débordante du curé d'Emberménil, le rôle de plus en plus considérable qu'il commence à tenir, et aussi les conceptions nouvelles vers lesquelles, de plus en plus, va s'orienter son action religieuse et politique, au grand étonnement, bientôt au grand mécontentement, de beaucoup de ses commettants.

Afin de mieux comprendre cette lettre de Grégoire, il nous paraît utile de donner d'abord, au moins en larges extraits, la lettre de Guilbert à laquelle le curé d'Emberménil répond. Étonné de n'avoir rien reçu de lui depuis qu'il a quitté la Lorraine, le curé de Saint-Sébastien lui avait écrit :

> Le 29 juin 1789, à M. Grégoire, curé d'Emberménil, un des députés lorrains, à Versailles, rue du Boulevard de la Reine, nº 20.

Le torrent qui vous entraîne est donc bien impétueux, mon cher confrère, et le feu patriotique dont vous brûlez bien dévorant pour n'avoir pu depuis près de deux mois écrire un seul mot à votre ordre. J'avais cru avoir quelques droits à une correspondance aussi intéressante, je me suis abusé; car quelque impérieuses aient pu être les circonstances, il me paraît impossible que vous n'ayiez eu un moment pour mander un mot des affaires. J'en ai été instruit, il est vrai, par d'autres voies, la vôtre eût été plus agréable. Vous en aviez contracté l'engagement avec moi et vous le deviez à votre ordre; je n'aime pas à vous trouver des torts et bien des gens vous en donnent pour ce.

Votre lettre (1) m'a été remise, je vous en remercie et ne

(1) Cette lettre était un petit écrit imprimé (28 pages in-8, s. l. n. d. dans l'édition que nous avons sous les yeux), intitulé : *Nouvelle lettre d'un curé à ses confrères députés aux États généraux*. Nouvelle lettre, sans doute, parce qu'elle répondait à une autre du même titre : *Lettre d'un curé à ses confrères députés aux États généraux*, dont parle Grégoire, p. 2, lettre écrite, dit-il, par « un soi-disant curé qui m'a bien l'air de porter la mitre ». Dans ses *Mémoires*, Grégoire s'exprime ainsi sur cette *Nouvelle lettre :* « Là [aux États généraux], pendant deux mois, s'établit une lutte entre les évêques et les curés. Ceux-là avaient de l'astuce, ceux-ci de la loyauté et du courage; ceux-là combattant contre et ceux-ci pour le vote par tête et la réunion des ordres. J'accélérai cette réunion par une brochure de 40 pages, sous ce titre : Nouvelle

Digitized by Google

puis vous dire ce que j'en pense, ignorant quelle était votre position lorsqu'elle a été écrite. Elle a ici de très zélés partisans. Quelques personnes du Tiers l'ont trouvée trop déchirante et les vérités présentées trop amèrement. Mais tout le monde convient qu'elle est faite avec esprit, avec chaleur et que l'auteur était dans une effervescence patriotique. Les louanges trop répétées de notre ordre ont déplu à plusieurs dans la bouche d'un curé et ils eussent désiré qu'elles fussent dans celle d'un autre.

Malgré votre silence, j'ai pensé devoir vous faire part de ces observations parce que vous annoncez un autre imprimé (1). Vous en ferez tel usage vous jugerez à propos. Si je vous estimais moins, j'aurais imité votre silence.

Est-il vrai que vous ayiez eu des pourparlers assez vifs avec notre évêque (2)? Il se débite ici sur ce des choses incroyables, le détail en serait de beaucoup trop long. Je suspends mon jugement jusqu'à ce que je sois mieux instruit. Je serais fâché que vous soyiez mal ensemble : le prélat faisait cas de vous et vous paraissiez l'estimer en le respectant. Mais vous habitez un pays où l'on change bien rapidement d'opinion sur le compte d'un homme : un mot, un geste, et...

On nous annonce aujourd'hui une nouvelle qui fait grand plaisir. Le clergé pour la majeure partie s'est enfin réuni au Tiers ou communes avec un bon nombre de la noblesse. Fasse le ciel que cette réunion si désirée s'opère enfin; sans elle tout est perdu, avec elle nous verrons renaître la douce espérance de la régénération de notre commune patrie.

Nous ne pouvons rien ici que bien penser et élever nos mains au ciel pour en faire descendre la paix et la concorde.

Outre l'inquiétude du résultat des États généraux qui déchire nos cœurs, nous sommes environnés de misère : la rareté, la cherté du blé nous effraye et les pluies continuelles nous font trembler pour les récoltes; ces pluies sont si froides que tout le monde fait du feu et aujourd'hui le matin nous avons eu de la neige.

---

lettre aux curés, écrite avec une sorte d'impétuosité et dans laquelle je dévoilais sans ménagement les intrigues du haut clergé et de la noblesse... Cet écrit, réimprimé dans les provinces, y fut répandu avec profusion. » *Mémoires*, éd. Carnot, t. I, p. 378.

(1) Grégoire annonçait comme possible la publication d'un autre mémoire sur le vote par tête. Il ne paraît pas qu'il ait donné suite à ce projet.

(2) Mgr de la Fare, co-député de Grégoire pour la circonscription électorale de Nancy.

Digitized by Google

Croyez qu'en mon particulier, je partage bien sincèrement vos peines, vos travaux, vos sollicitudes, que je voudrais pouvoir en alléger le fardeau. J'espère et je me flatte que notre ordre donne l'exemple de l'union et qu'à quelques-uns près, vous êtes toujours de l'avis du bien, exempts de reproches, bons et loyaux citoyens.

J'entends parfois des propos qui me peinent sensiblement pour quelques-uns des députés de notre province, mais comme les lettres se contredisent et que je n'aime pas à croire le mal, je ne veux encore juger personne. S'il est des faux frères, je les voue à l'anathème, si ce n'est pas uniquement opinion indifférente à la cause commune.

Si le temps vous permet de m'éclairer, vous me rendrez un vrai service, je pourrai parler sans crainte et nommer avec assurance. Au cas que vous soyiez encore *douloureusement* forcé d'imprimer, souvenez-vous du vif intérêt que je prends à notre ordre et à vous en particulier dont j'estime le mérite et les talents. Malgré votre silence, je suis toujours bien sincèrement votre ami et confrère.

P.-S. — Nous avons reçu hier la séance royale (1); elle nous a jetés dans les plus vives inquiétudes : *hic labor, dolor et opus.*

C'est à cette lettre de Guilbert que Grégoire répond :

Versailles, 6 juillet 1789.

Mon cher confrère,

Hier soir m'est arrivée votre lettre que j'ai reçue et lue avec l'empressement de l'attachement et de l'estime. Daignez ne pas imputer à la négligence le retard que j'ai mis à vous écrire. Non, vous ne pouvez concevoir à quel point je suis occupé, tous mes instants sont dévorés par un travail opiniâtre et comme ils sont consacrés à la cause publique, j'aime à croire que je vous présente un titre légitime à l'indulgence. Outre les objets à traiter dans l'assemblée nationale, on m'a fait membre du comité de vérifications et nous avons encore à discuter les titres de plusieurs députations qui ne

(1) La séance royale du 23 juin, dans laquelle le roi avait terminé la lecture de sa déclaration en ordonnant aux députés de se séparer de suite et de se rendre le lendemain matin, chacun dans la chambre de son ordre, pour y délibérer séparément.

Digitized by Google

sont point encore jugées, celles du clergé de Béarn, de Bretagne, des évêques de Lydda, Tournai et Ypres, de la noblesse d'Amont, de Metz, etc., etc., etc. On a jugé samedi celle de Saint-Domingue en accordant six députés à cette colonie. Pour surcroît de besogne, on a nommé six secrétaires de l'assemblée et votre serviteur en est un. Je suis très flatté de cette marque de confiance que je tâcherai de justifier par mon zèle, mais je vous laisse à penser s'il me reste des moments vides. A la vérité la fonction de secrétaire ne doit durer qu'un mois. Ne soyez pas surpris, mon cher confrère, des ratures de ma lettre, je doute si vous trouverez autre chose dans mon épitre que des idées incohérentes et des phrases décousues, car je vous broche cette lettre au beau milieu de la salle nationale, et, en qualité de secrétaire, il faut à chaque période vous quitter pour courir à la rédaction.

J'ai bien pensé que ma lettre plairait beaucoup et déplairait beaucoup (1). Je conçois qu'elle doit avoir pour détracteurs tous ceux qui sont intéressés à la conservation des abus que j'ai dévoilés, que d'ailleurs elle a pu paraître trop ardente à des lecteurs qui ne voient les choses que dans un lointain peu propre à présenter les choses sous leur véritable aspect. Mais, mon cher confrère, si vous saviez combien il était important de tenir ce langage dans les circonstances actuelles, je suis intimement persuadé que vous applaudiriez au motif qui m'a inspiré comme aux choses que j'ai dites, surtout si je vous disais que cet écrit a hâté et peut-être même opéré la réunion des curés, qui se sont parfaitement montrés, à quelques-uns près (2). Cette lettre a eu beaucoup d'éditions tant dans la capitale que dans les provinces. Avant d'être livrée à la presse, elle avait été lue dans un comité de quatre-vingts curés, et sur leur avis je retranchai cinq pages qui peut-être paraîtront ailleurs si l'à-propos se présente (3). Un prélat respectable a été peiné que j'eusse supprimé cette tirade.

---

(1) La lettre dont il a été question ci-dessus, p. 64. Voir ce qu'en dit Duquesnoy : « C'est un écrit véritablement incendiaire, une diatribe atroce contre le haut clergé, les moines, la noblesse, l'administration. » DUQUESNOY, *Journal sur l'Assemblée constituante*, éd. citée, t. I, p. 88.

(2) Séances de l'ordre du clergé, 17 juin et jours suivants. Cf. *Journaux du curé Thibault et du chanoine Coster* dans A. HOUTIN. *Les séances des députés du clergé aux États généraux de 1789*, Paris, 1917, p. 46-79 et p. 133-149.

(3) Nous n'avons pas connaissance que ces pages supprimées aient été publiées ailleurs.

Digitized by Google

Ma brochure a d'ailleurs mérité l'approbation des évêques réunis dans la majorité (1) et celle du célèbre Bergier (2).

Vous me parlez de brouilleries entre M r l'évêque et moi (3). On a débité, dites-vous, sur ce sujet, des choses incroyables. Je voudrais bien, mon brave et d'gne confrère, que vous m'eussiez donné des détails sur cet article. En attendant, voici la vérité, je la confie à votre discrétion. Dès les premières séances de l'assemblée, persuadé qu'il fallait vérifier et voter en commun, je développai mes idées avec la force et l'intrépidité que vous me connaissez, mais toujours sans manquer aux égards. Nous eûmes lieu bientôt de découvrir dans le clergé deux partis, l'un ligué avec une partie de la noblesse, composé surtout des évêques et des aspirants à la prélature, l'autre attaché aux communes, c'est-à-dire au parti patriotique. Mgr de Nancy était du premier parti, moi du second. Toujours d'accord pour le cœur, nous étions divisés pour l'opinion, le raisonnement et le parti à prendre. Je me glorifierai toujours d'avoir été le plus actif, le plus ardent promoteur de la réunion aux communes. J'étais à la tête du parti, j'ai parlé, écrit, agi, conseillé, engagé, et si la réunion s'est opérée, j'ose croire y avoir concouru plus que personne. Vous aurez su, mon cher confrère, qu'à l'église de Saint-Louis s'était opérée cette réunion. Nous avons vite imprimé notre liste qui constatait la majorité (4). Quelque jour je vous la montrerai, vous y verrez les trois curés du Barrois (5), M. Geoffroi (6), et comme vous pensez bien le nom de votre serviteur,

---

(1) Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, de Lubersac, évêque de Chartres, Colbert de Seignelay, évêque de Rodez, et Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances, qui avaient voté la réunion au Tiers dès le vendredi 19 juin. Cf. A. HOUTIN, *Les séances des députés du clergé aux États généraux de 1789*, Paris, 1917, p. 145 et p. 54.

(2) L'abbé Bergier, né à Darney en 1718, mort à Paris en 1790, professeur de théologie, chanoine de Paris, auteur de nombreux ouvrages théologiques et philosophiques.

(3) Mgr de la Fare, évêque de Nancy, député du clergé, avec Grégoire, pour la circonscription électorale de Nancy.

(4) Voir cette liste dans HOUTIN, *op. cit.*, p. 145-146.

(5) Ces trois curés du Barrois étaient : Jean-François Simon, curé de Woel, Jean-Baptiste Aubry, curé de Véel, et Joseph Collinet, curé de Ville-sur-Yron.

(6) Lapsus d'orthographe : il faut lire Godefroy. Charles-Louis Godefroy, curé de Nonville, député de la circonscription de Mirecourt.

Digitized by Google

mais malheureusement vous n'y trouverez pas M. l'évêque (1), M. Galland (2), MM. Verdet et Colson (3). J'en suis fâché pour eux, car j'aurais voulu les voir glorieusement figurer dans la liste (4); j'ai fait ce qui a dépendu de moi pour amener à ce parti Monseigneur; je lui ai même dit qu'on m'avait chargé de lui dire qu'on le dénonçait en conséquence à Nancy, que la dénonciation avait pour auteur un homme estimable et dont par là-même le témoignage aurait plus de poids et qu'en outre cet homme me chargeait de lui dire son nom. Enfin il a bien fallu une réunion totale et les aristocrates y ont apporté un cœur gonflé et mécontent. Cela n'empêche pas que nous ne vivions fort bien ensemble, M^gr^ et moi.

N'attendez pas de moi, je vous prie, de longs détails qu'il me serait agréable de donner à un confrère qui a des droits sur mon cœur, mais qui me sont défendus par la multiplicité de mes occupations. En bref, je vous dirai que nous vivons au milieu des cabales, j'ai presque dit des orages. Je tiens des notes particulières sur la marche des événements et quelque jour j'en détacherai des anecdotes et des observations intéressantes (5). L'arrivée de trains d'artillerie et de beaucoup de troupes, étrangères surtout, autour de Paris et de Versailles, a ému et même aigri les esprits. Il a été décidé chez nous qu'il serait fait aussi une adresse pour demander le renvoi des troupes. La députation sera reçue aujourd'hui 10 juillet et je suis de la députation. Vous voyez par cette date que j'ai été obligé d'interrompre ma missive. Outre cela, hier on a fait le rapport du comité établi pour la préparation des matières et nous commençons à nous occuper d'une constitution qui sera assise sur des fondements stables et que nous croyons devoir assurer le bonheur des Français. On commence à discuter les droits imprescriptibles de l'homme social et les grands principes qui, en garantissant la sécurité, l'honneur, la liberté, la propriété du citoyen, [garantissent aussi] la stabilité du trône et de la monarchie.

---

(1) M^gr^ de la Fare.

(2) Joseph-Nicolas Galland, curé de Charmes, député aussi de la circonscription de Mirecourt.

(3) Louis Verdet, curé de Vintrange, et Jean Colson, curé de Nitting, tous deux députés de la circonscription de Sarreguemines.

(4) Ces quatre députés — l'évêque et les trois curés — s'étaient opposés à la réunion des trois ordres. Ils ne l'acceptèrent, avec les autres députés de la minorité, que le 27 juin, sur l'invitation expresse du roi.

(5) Il ne semble pas que Grégoire l'ait fait.

Digitized by Google

Vous m'observez que je n'envoie pas de nouvelles à mes commettants. Je ne demande pas, mon cher confrère que vous me jugiez avec indulgence, mais sur les principes rigoureux de la justice, et j'ose dire qu'en partant de là, ma justification est complète, eu égard à mon travail et à la manière dont je consacre ici tous mes moments à des devoirs impérieux et sacrés. Daignez être partout mon apologiste et l'interprète de mes sentiments respectueux auprès de mes confrères. J'ai fait mes preuves d'attachement à la religion, à la patrie et à notre ordre dont j'ai vigoureusement défendu les droits, comme je le ferai toujours. Car si Dieu me prête vie, je n'en resterai pas là, et mon portefeuille se garnit d'observations qui, quelques jours, trouveront leur place. Soyez sûr que désormais les chapitres, les réguliers et les évêques vont se confédérer contre nous. Je veillerai de tout près à nos intérêts, qui sont, j'ose le dire, également ceux de l'État. Quand il sera question d'organiser les états provinciaux et généraux futurs, quand il s'agira de statuer sur l'amélioration du sort des prêtres occupés au ministère, j'aurai soin d'élever la voix avec autant de courage que quand on traite les grands objets qui interessent la nation.

Ne montrez pas ma lettre indifféremment, du moins pour ce qui concerne M. l'Évêque. Vous pouvez m'écrire sous le couvert de M. Necker en cachetant avec du pain à cacheter la lettre intérieure. Agréez, mon cher et digne confrère, les sentiments inviolables du respect et de l'attachement avec lequel je suis, Monsieur et cher confrère, votre très humble et très obéissant serviteur.

GRÉGOIRE.

Grégoire écrivit encore à Guilbert, quelque temps après, une seconde lettre et un billet. Mais ni cette lettre ni le billet ne figurent dans le recueil où le curé de Saint-Sébastien avait soigneusement réuni sa correspondance. Par contre, Guilbert y a inséré la copie de quatre lettres qu'il lui avait adressées lui-même, le 18 juillet et le 9 août 1789 d'abord, puis le 16 septembre et le 10 novembre 1790. Il nous semble que ces lettres ont ici leur place, puisque aussi bien elles ne peuvent que compléter utilement la contribution que nous nous sommes proposé d'apporter à l'histoire du curé d'Emberménil. Dans ces lettres, en effet, il n'est question que de Grégoire. C'est sa

Digitized by Google

pensée qui les anime. C'est de ses actes, de ses écrits, de ses paroles, à Versailles ou à Paris, qu'elles nous transmettent l'écho. C'est l'appréciation de sa vie politique qu'elles renferment. On y pourra trouver aussi, par surcroît, sur la vie à Nancy au cours de ces années, des renseignements précis, qui ne seront pas sans intérêt.

PREMIÈRE LETTRE DE GUILBERT A GRÉGOIRE

18 juillet 1789.

Votre long silence est parfaitement justifié par votre lettre du six et j'y vois clairement que vous n'avez pu ni du entretenir une correspondance suivie. Vos occupations et votre travail sont d'un genre bien fait pour occuper un homme vingt-quatre heures pendant les vingt-quatre dont le jour est composé. La cause publique n'excepte rien. Lui dérober un moment est un crime que ne doit jamais commettre un vrai patriote. N'en parlons plus, consacrez-vous et faites le bien, ramenez le calme et dissipez les nuages; montrez, quoique dans le lointain encore, l'aurore du bonheur de la France. On excusera tout, on pardonnera tout, mais... combien d'épines semées sur votre carrière. Si cependant vous pouvez trouver un seul instant, écrivez un mot et ne vous inquiétez ni du style ni de la tournure des phrases. L'esprit plaît, mais le cœur attache.

Quand je vous ai mandé ce que l'on pensait ici de votre lettre (1), je n'ai pas cru vous avoir parlé *de ceux qui sont intéressés à la conservation des abus*. Je n'en vois point d'intimité, à Dieu ne plaise. Je ne jugerai jamais d'après eux, je craindrais de flétrir mon cœur. Ce sont les plus ardents pour la cause publique qui m'ont dit ce qu'ils pensaient; au reste, c'est chose faite, il n'y faut pas revenir à deux fois. Si elle a opéré la réunion sincère que je désirais si ardemment et sans laquelle la France est perdue, vous voilà immortalisé dans les fastes de la nation. Mais combien me reste-t-il de doutes! Fasse le ciel que je voie mal. Vous vous êtes conduit avec toute la prudence que j'aimais à vous attribuer, en la faisant approuver par nombre de vos confrères avant de la rendre publique. A tout événement c'est une sauvegarde que je vous engage

(1) Il s'agit toujours du même écrit. Voir ci-dessus, p. 64.

Digitized by Google

à prendre toujours, même pour les cinq pages supprimées (1).

Voici ce que j'ai appris de plus grave sur votre prétendue brouillerie avec M. l'évêque. On assurait qu'il avait voulu vous attirer à son bord par des offres pécuniaires souvent répétées qui vous avaient aigri au point que vous l'aviez menacé de le dénoncer à la nation. Je ne pouvais le soupçonner de cette bassesse, ni vous d'un éclat aussi flétrissant. Que vous ayez été divisés d'opinion, c'est assez le courant, mais qu'au lieu du raisonnement on veuille séduire, c'est une horreur. Chacun doit opiner dans sa conscience. C'est un malheur quand elle est erronée, mais elle ne peut être crime qu'après les lumières acquises. Vous vivez bien avec l'évêque malgré cette diversité d'opinion, me voilà satisfait. L'aigreur est ennemie de la paix, et sans la paix, là où vous êtes, gare l'incendie, et je serais désespéré que le clergé fût soupçonné. Je ne serai jamais assez indiscret pour vous demander des détails que l'on [n'] apprend souvent que trop tôt. Au sein des orages comment en donner.

Quand je verrai quelqu'un de nos confrères, je leur ferai part de la légitimité de vos excuses. En attendant, travaillez toujours et faites le bien si vous pouvez. Je suis sûr de votre zèle pour notre ordre et suis sans inquiétude s'il en est question, ce que je ne pense pas. Je ne montrerai votre lettre qu'avec circonspection.

Je ne vous écrirai pas sous le couvert de M. Necker, puisqu'il n'est plus en place (2). La poste de mercredi nous a consternés et ce que l'on mande de Paris effraye. Non, jamais la postérité ne pourra croire à ces tragiques événements : le peuple en armes jurant la perte de ses concitoyens, aux prises avec eux, ne respirant que le sang, le carnage, dans des temps déjà si calamiteux d'ailleurs. Quel démon a donc provoqué ces désolantes émeutes ! Ce n'est pas la cherté du pain, puisque des gens dignes de foi et qui quittent Paris nous assurent que le pain est en proportion meilleur marché qu'ici. Il faut qu'il y ait quelques génies malfaisants épars çà et là dans la capitale qui veuillent s'asseoir sur les ruines de la patrie et goûter l'infernal plaisir d'en être les auteurs.

---

(1) Voir plus haut, p. 67.

(2) Necker avait été renvoyé le 11 juillet. Nous sommes au lendemain de la prise de la Bastille et les nouvelles de Paris venaient d'arriver à Nancy, où elles avaient excité une vive émotion, d'allégresse et d'enthousiasme d'abord, puis bientôt d'inquiétude. Voir les lettres de Guilbert à Verdet.

Digitized by Google

Les uns disent que M. Necker s'est enfui sans en prévenir personne; d'autres qu'on lui a redemandé le portefeuille qu'il a emporté, ceux-ci qu'il a été poussé par une terreur panique. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'est plus ministre, que déjà il est remplacé ainsi que M. de Montmorin (1), etc. Quel pays! que je vous plains tous de l'habiter! Que peut on espérer des États généraux? Dieu seul le sait. Que je crains que la nation n'ait fait un beau rêve! O ma patrie, veuille le Dieu de vos pères et des miens exaucer mes prières ardentes, rétablir le calme et donner à tous un vrai esprit conciliateur.

Portez-vous bien, mon cher confrère, mon cœur oppressé ne peut vous rendre ses douleurs; je suis bien affectueusement tout à vous et à tous...

P.-S. — Comme j'allais fermer ma lettre, on m'apprend, et je ne puis le croire, qu'au sujet du changement des ministres, vous aviez fait une motion très vive qui n'a été accueillie de personne. Je serais touché que vous ayez été seul de votre avis : cela est-il vrai (2)?

Deuxième lettre de Guilbert a Grégoire

9 août 1789

A M. Grégoire, curé d'Emberménil, un des secrétaires des États généraux, le 9 août 1789.

Je vous suis obligé, mon cher confrère, du détail que vous m'avez envoyé et que j'ai reçu le 25 du mois dernier (3). Il y a des objets intéressants que je connaissais, mais très imparfaitement, surtout celui de mon évêque, à qui je n'aime pas de trouver d'autres torts que celui d'une opinion qu'un chacun est très libre de se former dans son honneur et sa conscience. Il y a infiniment à parier que je n'aurais pas été du haut clergé

(1) Avec Necker avaient été congédiés ceux de ses collègues qui passaient pour favorables à ses idées. Le comte de Montmorin, ministre des Affaires étrangères du 18 février 1787 au 11 juillet 1789, puis du 17 juillet 1789 au 20 novembre 1791, était alors du nombre.

(2) Cela était exact. Nous aurons l'occasion d'en parler plus loin.

(3) Cette lettre de Grégoire ne figure pas dans le recueil. Guilbert ne l'avait sans doute pas conservée.

Digitized by Google

et de ses adhérents (1). Je n'aurais pas, pour ce, fait scission avec ces Messieurs, parce que dans une assemblée vraiment nationale, il n'est pas un individu qui ne doive jouir d'une liberté plénière en opinant. Cet objet dépend uniquement de la manière de voir et tous ne voient pas de même quoiqu'ils tendent au même but.

Quoi qu'il en soit, vous voilà réunis de cœur et d'affection. Il était instant et nous touchions aux moments des plus affreux malheurs. Il en est un qui était inévitable dans ces circonstances et qui déchire le cœur, vous en avez presque été le triste témoin; ne renouvelons pas nos douleurs.

Nous voilà donc dans une anarchie momentanée (2). La promptitude de votre travail peut seule nous arracher à cette déchirante situation, si cela est encore possible. Dans les provinces, il y a des insurrections et contre la noblesse et contre le clergé. Excepté Nancy, qui n'a éprouvé qu'une seule émeute (3) dans laquelle il n'y a péri qu'un homme, il y a du mouvement partout. On en veut spécialement aux employés (4), dont plusieurs ont été immolés dans la Lorraine allemande, et leurs baraques, registres anéantis. Le tabac et le sel étrangers se vendent publiquement et sur les marchés à un prix très inférieur à celui des fermes, même à Metz où il y a une très nombreuse garnison. Cette opération populaire augmentera énormément le déficit. Comment fera-t-on cesser cet abus effrayant dans ses suites? Je crois que vous devez être très embarrassés et je crains que vous ne soyez en butte à la plus nombreuse partie de la nation dès que vous voudrez réformer cette licence. Vous n'êtes pas encore au terme de vos sollicitudes.

---

(1) Guilbert avait fait campagne avec la dernière énergie, au moment des élections aux États généraux, contre le haut clergé en faveur des curés. Voir plus haut, et JÉRÔME, *op. cit.*, p. 12 et suiv.

(2) Les journées de juillet à Paris avaient eu leur contrecoup en province, soit dans les villes, soit bientôt dans les campagnes. Ce fut pendant quelques semaines, fin juillet et commencement d'août, une véritable panique, — la grande peur, — étrange « phénomène de dépression nerveuse et de contagion » (SAGNAC) qui s'abattit sur toute la France. Il s'en suivit par tout le royaume des mouvements révolutionnaires, avec des émeutes plus d'une fois accompagnées de pillages et de meurtres.

(3) Émeute du 26 juillet. Voir lettre de Guilbert à Verdet, 6 août 1789, et *Actes et délibérations de l'autorité municipale de Nancy*, copie de la Bibliothèque municipale, t. I, p. 10.

(4) Les employés des fermes.

Digitized by Google

Nous avons pris ici un parti fort sage et dans un instant très périlleux. La populace menaçait et nous étions à la veille de voir notre ville en combustion. Les communes se sont assemblées, ou pour mieux dire les électeurs de cet ordre. Elles ont fait inviter la noblesse et le clergé et ces deux ordres ont nommé chacun dix députés pour s'adjoindre aux vingt des communes qui, tous réunis, ont formé sur-le-champ un comité permanent pour veiller à la sûreté de la ville (1). Ils se sont adjoint dix syndics des corporations; et tous, de concert, après avoir établi une garde citoyenne sous le bon plaisir du commandant (2), ont fait observer une si bonne police qu'au milieu du tumulte presque universel, nous jouissons d'un calme profond.

On a envoyé à M. l'évêque un exemplaire de notre procès-verbal, en l'invitant de le communiquer à tous les députés pour de concert avec eux en faire part aux États généraux, en les suppliant de nous aider de leurs bons conseils et de donner des ordres pour rétablir le calme, en rendant aux lois leur activité.

Les pluies continuelles semaient l'alarme partout, on tremblait pour les moissons. Le ciel a enfin exaucé les vœux que nous ne cessions de lui adresser depuis longtemps, et depuis quatre jours nous avons un temps superbe, de grandes chaleurs qui font revivre notre espérance et contribueront à ramener le calme dont nos cœurs ont un si pressant besoin.

---

(1) Les mouvements populaires s'accompagnaient souvent de pacifiques, mais véritables révolutions municipales. Devant la menace du danger et surtout la nécessité de se défendre elles-mêmes, les villes commencèrent à s'organiser. C'est ainsi que fut constitué à Nancy, dès le 24 juillet, un *Comité permanent*, avec mission de maintenir l'ordre, d'administrer la ville et de prévenir, disait-on, les suites funestes des événements « dont Paris et Versailles ont donné le spectacle à l'Europe étonnée ». Guilbert, qui faisait partie de ce Comité, indique ici très exactement comment il fut formé par les électeurs des communes, c'est-à-dire du Tiers, avec l'adhésion et l'appui de la noblesse et du clergé, — véritable union sacrée. C'était un premier essai d'organisation municipale. Cf. *Actes et délibérations de l'autorité municipale de Nancy*, copie de la Bibl. mun. t. I, p. 1 et suiv. Ce Comité permanent resta en fonctions jusqu'au 1er octobre. Il fit place alors à l'assemblée des représentants de la commune.

(2) Cette milice bourgeoise, sorte de garde nationale, que l'on organisa ainsi à l'exemple de Paris, avait pour mission d'exécuter les ordres du Comité permanent et de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique.

Digitized by Google

Mille amitiés à nos confrères et croyez à la durée de mon attachement pour vous.

Troisième lettre de Guilbert a Grégoire,

16 septembre 1790.

Le 16 septembre 1790, à M. Grégoire, curé d'Emberménil qui de la part de Gorsas m'avait envoyé dix numéros de son journal dans lesquels il avait détaillé la malheureuse catastrophe du 31 août.

D'où me vient, mon cher confrère, la faveur de Monsieur le journaliste Gorsas (1)? Comment ai-je mérité les bonnes grâces de ce zélateur patriote! Vous seul pouvez me l'apprendre et pour lui témoigner ma gratitude, j'attendrai que vos occupations vous permettent de m'en instruire.

Je vous prie préliminairement de l'assurer qu'on ne l'a pas trompé si on lui a dit que je suis un vrai ami de la Constitution et qu'à ce titre j'ai quelques droits à ses amitiés. Je ne puis lui en donner une preuve plus certaine qu'en lui disant par votre organe, avec toute la franchise et la loyauté d'un bon Français, ce que je pense de ces dix numéros que j'ai reçus, relatifs à cette affaire malheureuse de ma patrie (2). La plupart des faits qu'il y relate sont peu exacts et il me paraît que ses correspondants d'ici lui écrivent d'après leurs opinions particulières, sur lesquelles ils calquent quelques historiques désavoués par mes concitoyens.

Nous avons ici comme ailleurs des têtes exaltées, contre

---

(1) Antoine-Joseph Gorsas, journaliste et homme politique, né à Limoges en 1752, mort sur l'échafaud à Paris le 1er octobre 1793. Dès 1781, il avait été emprisonné à la Bastille pour des pamphlets. Au moment de l'ouverture des États généraux, il avait fondé le *Courrier de Versailles*, qui devint plus tard le *Courrier de Paris dans les 83 départements* (5 juillet 1789-2 juin 1793), par Ant.-J. Gorsas, citoyen de Paris, petits cahiers in-8 de l'imprimerie d'A.-J. Gorsas, rue Tiquetonne, n° 7. Cette feuille fut une des plus violentes de la Révolution. Ce sont les numéros relatifs à l'affaire de Nancy qu'on avait envoyés à Guilbert.

(2) Sur l'affaire de Nancy et les nombreux écrits dont elle fut l'occasion, voir Bourdeau, *L'Affaire de Nancy*, 31 août 1790, dans *Annales de l'Est*, 12e année, 1898, p. 280-292.

Digitized by Google

lesquelles un journaliste doit être en garde pour l'honneur de ses feuilles. Des imaginations trop ardentes, même pour la bonne cause, lui nuisent infiniment parce qu'elles donnent de bonne foi leurs rêves patriotiques pour des certitudes.

Je me garderai de dérober le temps très précieux de M. Gorsas en relevant tous les faits dont le peu de vérité m'a frappé et peiné. Deux ou trois sur la lettre de Nancy du 4 septembre, nº 9, p. 2.

Je ne puis croire qu'il y ait dans notre ville un citoyen assez osé pour assurer qu'on y ait commis les atrocités dont il parle. Il n'y en a eu que trop dans cette déchirante et cruelle catastrophe; mais il est de toute fausseté :

1º Qu'une femme enceinte ait été éventrée, plusieurs autres égorgées : une seule a péri, je ne sais par quel accident;

2º Qu'on n'ait [pas] osé paraître dans les rues : une heure après l'affaire, on y allait et venait tranquillement malgré l'effroi; et ce jour seul il a été sagement défendu de sortir passé huit heures;

3º Que des hurlements affreux se soient fait entendre, etc. et qu'on ait assommé et mis des cordes au col et qu'on ait vu neuf soldats pendus à une fenêtre, et tout le reste de cette infernale épître écrite probablement par un homme à qui la peur avait fait sauter la tête... ou par un profond scélérat qui a juré la perte de la cité en cherchant à soulever les troupes actuelles contre ses malheureux habitants.

L'impudent, qui sait, dit-il, de science certaine, que les curés n'en ont enterré que 360 le lendemain, tandis qu'il est de notoriété publique qu'il n'y en a pas eu 70!

Que de mensonges atroces entassés! N'avons-nous donc pas assez des horreurs commises pour nous combler de peines et de chagrin, sans en augmenter la masse qui ne pèse déjà que trop sur nos têtes. De pareils écrivains sont les vrais ennemis de la Constitution, puisqu'ils en retardent la marche par leurs incendiaires écrits. Et si nos trois régiments n'avaient pas lu dans des journaux que M. [de] Malseigne n'était qu'un aventurier sans mission..., ils n'auraient probablement pas été si loin et le sang innocent n'eût pas été confondu avec celui des coupables formés par ces exécrables auteurs.

Si M. Gorsas veut, comme il le doit, rendre hommage à la vérité, qu'il donne un démenti formel, dans ses numéros suivants, à ce citoyen qu'il dit très estimé et très connu à Nancy; qu'il le dénonce en le nommant. J'ose dire qu'il est de l'intérêt de la chose publique qu'il le fasse; cet

Digitized by Google

homme est un ennemi décidé et de la ville et de la Constitution.

J'adhère volontiers à tous les décrets, je tiens à mon serment civique que j'observerai religieusement, je fais généreusement les sacrifices que je crois devoir à l'État, mais j'aime la paix et je déteste, j'abhorre tous ces hommes de sang qui ne cherchent qu'à semer la discorde, à soulever les peuples ou par des écrits ou par des cabales. Il serait à désirer qu'on en fît quelques exemples frappants.

Je salue affectueusement et remercie M. l'abbé Grégoire.

Quatrième lettre de Guilbert a Grégoire,

10 novembre 1790 (1).

A M. Grégoire, curé d'Emberménil, pour le remercier de m'avoir envoyé un écrit qu'il a fait contre l'assemblée au sujet de son décret sur les gens de couleur (2).

Nancy, 10 novembre 1790.

Recevez, mon cher confrère, l'hommage bien sincère de ma reconnaissance pour l'ouvrage que vous avez eu l'honnêteté de m'envoyer. Je l'ai lu avec l'intérêt de l'amitié et celui qu'inspire à vos lecteurs et la bonté du style et l'énergie des pensées et la force du raisonnement. Si j'avais pu douter et de votre fermeté et de votre courage, votre lettre aux philanthropes m'en aurait convaincu. J'aime à vous y voir vous

(1) Guilbert note ici : « Il [Grégoire] ne m'avait écrit qu'un mot.

(2) C'était la *Lettre aux philantropes sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue et autres îles françoises*, octobre 1790, 21 pages in-8. L'assemblée n'avait pas adopté une motion de Grégoire. Le décret du 12 octobre, décidant qu'il ne serait rien changé à l'état des personnes que sur la demande des colons, ne lui avait pas donné satisfaction.

La lettre de Grégoire, en réplique à ce décret, débutait ainsi : « Le 12 octobre 1790 doit être une époque à jamais funèbre dans les fastes de l'humanité. A son retour périodique, la liberté, l'humanité, la justice seront en deuil et la postérité étonnée ou indignée se rappellera qu'à pareil jour une partie de la nation fut immolée aux préjugés, à la cupidité de l'autre. Ce ne fut pas une Saint-Barthélemy. Mais quel est le plus humain, celui qui m'ôte en un moment la vie et ses peines, ou celui qui me la prolonge, en me ravissant tout ce qui peut la rendre supportable... »

Digitized by Google

élever au-dessus de toute considération et dire librement votre opinion, sans craindre de déplaire à qui que ce soit. J'applaudis à votre zèle et vous exhorte de tout mon cœur à le livrer toujours à tout son enthousiasme, dès qu'il s'agira de faire un bien ou d'empêcher un mal quelconque.

Vous reprochez à vos augustes confrères législateurs modernes d'avoir par le décret du 12 manqué à leurs promesses, à leurs principes, à la justice, à l'humanité. Il n'y a pas de réponse aux preuves que vous en donnez; mais que gagneront à vos invincibles raisons vos tristes protégés, les malheureux ilotes français! Leurs chaînes seront-elles brisées? J'oserais presque assurer que non, si on peut affirmer d'après ce qui a été statué jusques aujourd'hui par l'Assemblée nationale.

Et en effet, sans manquer au respect et à l'obéissance qui lui sont dus et qu'elle exige assez impérieusement, ne peut-on pas dire dans son cabinet et encore être démocrate décidé, que le décret dont vous vous plaignez si justement n'est pas le seul auquel on puisse donner au moins une des quatre qualifications dont vous investissez celui du 12 (1). Je ne vous en ferai pas le détail, cette réflexion n'a pu vous échapper. Au surplus, la Constitution, étant l'ouvrage des hommes, ne peut qu'être imparfaite; il nous en fallait une, le temps et l'expérience feront rectifier ce qu'il y a de défectueux dans quelques parties. Mais il faut avouer de bonne foi qu'il y a des injustices qui sont au-dessus même de tous les palliatifs possibles. Il faudrait un miracle, dans mon opinion qui paraîtra sans conséquence. Je suis ecclésiastique, ce mot dit tout aujourd'hui, et on ne m'écouterait pas, quand même je parlerais le langage des anges. Ceci est pour nous seuls.

Est ce que vous n'avez pas reçu la lettre que je vous ai fait pour vous remercier de l'envoi de quelques numéros de M. Gorsas relatifs à notre douloureuse catastrophe du 31 août (2), vous ne m'en dites mot dans votre petit billet. M. de Flise (3) ne l'a pas oublié, je pense. Mais vous l'avez perdue de vue, *de minimis non curat pretor*, je suis sur ce de votre avis, vous êtes trop occupé.

---

(1) Dans sa lettre aux philanthropes, Grégoire se proposait d'établir que par son décret du 12 l'assemblée avait manqué : 1° à ses promesses; 2° à ses principes; 3° à la justice, 4° à l'humanité. Cf. p. 2 de l'opuscule.

(2) Voir ci-dessus, p. 76.

(3) Peut-être Dominique La Flize, médecin distingué de Nancy, professeur au collège de chirurgie, ou son fils, Pierre-Augustin, lui aussi chirurgien et professeur.

Digitized by Google

Je ne sais si vous m'avez fait passer tous vos imprimés, j'en doute amplement, n'ayant de vous que : 1° votre nouvelle lettre aux curés députés; 2° le mémoire sur la dotation de nos confrères en fonds territoriaux; 3° le mémoire en faveur des gens de couleur; 4° la lettre aux philanthropes (1). S'il y a d'autres ouvrages de vous, songez, mon cher confrère, que ne pas me les faire passer, c'est : 1° manquer à vos promesses, que je n'ai pas oubliées; 2° à vos principes de tenir à vos engagements et de les regarder comme sacrés; 3° à la justice d'après l'estime que vous savez que j'ai pour vous et pour vos ouvrages; 4° à l'humanité, non en prenant le mot dans un sens trop strict, mais comme la jouissance agréable qu'éprouve et que fait éprouver une âme honnête et délicate lorsqu'elle oblige (2).

Si je puis connaître quelqu'un qui soit dans la disposition d'envoyer ses enfants dans une école militaire, je lui communiquerai volontiers le mémoire que vous m'avez adressé pour celle de Nanterre.

Fausti sint dies! Vale.

GUILBERT.

***

C'est aux lettres que nous venons de faire connaître que se borne la correspondance échangée, du 6 avril 1789 au 10 novembre 1790, entre Grégoire et Guilbert. Mais en même temps qu'il écrivait ainsi, de loin en loin, au curé d'Emberménil, Guilbert entretenait des relations épistolaires beaucoup plus suivies avec le député Verdet, curé de Vintrange (3). Il était naturel que dans cette cor-

(1) *Nouvelle lettre d'un curé à ses confrères députés aux États généraux*, s. d., 28 pages in-8. Voir plus haut. — *Mémoire sur la dotation des curés en fonds territoriaux*, lu à la séance du 11 avril 1790. 1790, 33 pages in-8. — *Mémoire en faveur des gens de couleur ou sang-mêlés de Saint-Domingue et des autres isles françoises de l'Amérique*, adressé à l'Assemblée nationale. Paris, Belin, 1789, 52 pages in-8. — *Lettre aux philantropes sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue et des autres îles françoises de l'Amérique*, octobre 1790, 21 pages in-8.

(2) Guilbert reprend ici l'énumération et les divisions de Grégoire.

(3) Voir plus haut, p. 63, note 1. C'est de ce recueil que sont tirés les extraits de lettres qui vont suivre.

Digitized by Google

respondance le nom de l'abbé Grégoire revint souvent. Nous voudrions, pour compléter cette étude, noter les jugements portés par l'un et par l'autre, à l'occasion, sur leur ancien confrère, et suivre, dans les réflexions qu'ils échangent, la courbe, si j'ose dire, de leurs impressions successives. Grégoire leur inspire d'abord à tous deux, une réelle sympathie, une entière confiance. Son attitude, ses actes, ses décisions, ses votes, ne tardent pas cependant à les déconcerter. Insensiblement, confiance et sympathie font place à de l'étonnement, à de l'inquiétude, à des réserves, à des regrets, bientôt à la désapprobation formelle et au blâme.

De cette correspondance, où Grégoire est jugé par deux de ses contemporains qui le connaissaient bien, nous extrairons, sans commentaire, quelques passages caractéristiques.

Dès le 28 mai 1789 — les députés sont encore à Versailles — Verdet écrivait à Guilbert : « Pour M. le curé d'Emberménil, il s'est distingué par son zèle à soutenir l'ardeur des pétitions du tiers qui nous pressait de se réunir à lui, indépendamment de la noblesse et contre le gré de nos prélats. Le nôtre [M^gr de la Fare] l'estime toujours, quoiqu'il n'approuve pas sa façon de penser non plus que la plupart d'entre nous... »

Et l'impression s'accentue. Le 23 juin suivant, le même Verdet écrit — il ne nomme pas Grégoire, mais il est évident que c'est de lui qu'il s'agit — : « Quant à ce que vous me dites de ce curé dont vous me parlez dans votre dernière lettre, [ce] n'est que trop vrai. Il s'est jeté à corps perdu dans le parti du tiers et il est devenu un des chefs du parti que l'on nomme démocrate... Votre aimable évêque souffre de ces incartades... »

Et de son côté Guilbert écrit à Verdet le 19 juillet : « Je suis vraiment touché de ce que vous me mandez de la motion du curé d'Emberménil. Je craignais sa vivacité et il m'avait promis d'être circonspect. J'avais prévenu M. l'évêque et quelques co-députés ainsi que vous : ce jeune homme a le cœur excellent, il est capable de grandes choses, mais il a encore besoin d'un mentor, et il me paraît qu'il n'en a point d'autre que son enthou-

Digitized by Google

siasme patriotique. Je désire que ce qui lui est arrivé de voter seul de son opinion et l'observation du président le tempèrent pour l'avenir. » Grégoire venait de faire à l'assemblée, quelques jours auparavant, le 10 juillet, une motion très vive, proposant la création d'un comité pour « dénoncer tous les ministres coupables, les machinations de la cour, tous les conseillers perfides du Roi ». Cette motion avait étonné, écrivait Verdet le 13 juillet, « au point que le président — c'était l'archevêque de Vienne — choqué de son exagération, avait remarqué hautement qu'aucun laïc n'avait aussi violemment conclu que cet opinant, seul ecclésiastique qui ait élevé la voix dans cette orageuse séance, car il n'avait voté rien moins qu'à dévouer à l'exécration publique et d'avance les nouveaux ministres qui avaient osé conseiller le retour des anciens ».

Le 31 août, c'est Guilbert qui écrit : « Son brûlant génie — il s'agit toujours de Grégoire — ne lui laisse pas le temps d'entretenir une correspondance suivie avec des gens trop en dessous de son mérite pour lui fournir une bonne réflexion. Je suis assez décidé de ne plus l'arrêter dans sa course et je désire de tout mon cœur qu'il arrive au but, couvert de toutes les couronnes, civiques et autres... » Et encore le 23 août 1790 : « M. d'Emberménil a écrit à ses commettants, à l'occasion des émigrations, d'assez bonnes choses qu'il a corrompues en assurant qu'il sacrifiait son temps, sa santé, sa fortune pour eux, et ils savent que sa fortune s'accroît, que sa santé très florissante gagne encore à des occupations de goût. Faisons le bien si nous pouvons et laissons-le dire aux autres dès qu'on ne nous demande pas d'apologie... » Et Verdet, le 28 octobre 1790 : « L'abbé Grégoire est toujours émerveillé pour la liberté. Il ne pense pas à l'évêché de Versailles, que le bruit public de ce pays-ci destinait à l'abbé Gouttes. Vous voyez que dans l'opinion publique il a un concurrent redoutable, apôtre non moins zélé de la nouvelle Constitution... » A quoi Guilbert répond le 6 novembre : « L'émerveillé Grégoire m'a fait l'amitié de m'envoyer une lettre qu'il a faite aux philanthropes dans laquelle il développe son amour pour la

Digitized by Google

liberté, même aux dépens de ses amis les clubistes qui n'ont pas adopté son opinion en faveur des hommes de couleur. Il accuse l'assemblée d'injustice, d'inconséquence, d'inhumanité... Je suis sûr que si le côté droit avait un peu cajolé l'amour-propre de cette tête ardente, il en aurait tiré parti. Encore une brouillerie, il reviendra, ou je me trompe sur son caractère... »

La correspondance se poursuit sur la même note. Le 30 décembre 1790, Guilbert écrit : « Ne perdez pas de vue M. Grégoire. Je pardonne à ce jeune homme les écarts de son génie ardent poussé par l'amour-propre. Je serais vivement peiné qu'il adhérât aux 29. Il serait le seul des curés de notre ci-devant province qui sont ses co-députés... » Et le 29 janvier suivant, c'est Verdet qui observe : « Il [Grégoire] est absolument entiché de son système. Dieu veuille lui dessiller les yeux, car je le crois de bonne foi dans son erreur. Sa vanité y entre pour quelque chose, car c'est son faible, vous le savez... » Il lui rend toutefois cette justice de le séparer nettement « des ecclésiastiques notés pour les mœurs ou des moines échappés à leurs couvents qui espèrent profiter des dépouilles des pasteurs légitimes » et qui ont prêté le serment demandé pour la constitution civile : « Il y a quelques exceptions, ajoute-t-il — lettre du 12 février — et je mettrais volontiers dans cette classe l'abbé Grégoire, notre compatriote, que je crois seulement aveuglé par une prévention excessive en faveur du nouvel ordre de choses. J'en ai causé quelquefois avec lui, mais je le trouve si prévenu et si profondément embourbé par les démarches que lui a fait faire la démagogie que je crains bien qu'il n'en revienne jamais. La vanité et l'amour-propre sont de terribles obstacles au retour de l'erreur quand on s'est fait gloire de la professer. Malheureusement, je crois que notre abbé en est logé là... » Et encore, le 26 février, après son élection à l'évêché de Blois : « Vous craignez d'avoir l'abbé Grégoire pour évêque? Tranquillisez-vous. Il a été élu en un même jour pour Le Mans et Blois et il a opté pour ce dernier siège. Je lui en ai fait mon compliment de condoléance. Il l'a bien pris dans ce sens et m'a assuré qu'il n'avait pu se défendre de l'accepter.

Digitized by Google

La vanité est toujours un peu coquette. Un amour désordonné de la gloire perd notre pauvre abbé. Je lui ai témoigné la peine que j'en ressentais... » A quoi Guilbert répond de son côté, février 1791 : « J'ai toujours eu un vrai chagrin des écarts de M. Grégoire. J'emporterai à l'autre monde une profonde douleur pour avoir contribué à une mission dont il s'est rendu si peu digne. »

Dernières citations enfin. Le 23 juillet 1791, d'une lettre de Guilbert : « J'admire la bonté de votre cœur de penser encore à l'abbé Grégoire. Depuis longtemps je gémis de ses égarements, mais je l'ai perdu de vue. Sa malice vaniteuse l'a aveuglé. C'est un homme perdu, à moins que l'âge ou les malheurs, littéraires ou autres, ne lui dessillent les yeux. Il sera toujours outré dans ses opinions. Ce que j'ai pris pour étourderie était violence et fureur de caractère. Votre modération, votre douceur... rien ne le touchera. L'instruction de notre vrai évêque sera méprisée par ce monsieur... » A quoi Verdet répont le 4 août : « Ce n'est plus que le sentiment d'une pitié amicale qui me fait encore penser quelquefois à l'abbé Grégoire. Son aveuglement est sans doute l'effet de sa vanité, si sottement avide de la gloire et de la célébrité, qui, comme je le lui ai dit dans le temps, le fuira d'autant plus qu'il se peinera à sa poursuite. Mais cet aveuglement l'excuse de l'hypocrisie et de l'esprit d'intérêt qu'on reproche assez généralement à ceux de son parti... »

Ce jugement, très mesuré, de Verdet sur Grégoire, qu'il connaissait bien, est à retenir. Verdet ne partage pas les idées de son collègue. Il ne met en doute ni sa bonne foi, ni sa sincérité, ni son désintéressement, mais il déplore ses écarts, ses violences de langage, sa faiblesse de caractère, sa grande vanité.

Digitized by Google

Deuxième série.

Les lettres de Grégoire qui font l'objet de la seconde partie de la présente publication sont postérieures à l'époque révolutionnaire. Elles sont aussi au nombre de quatre, et datées, deux de 1802, deux de 1813 (1).

La Révolution est arrivée à son terme. Grégoire y a tenu la place et joué le rôle que l'on sait. Choisi le 18 février 1791, comme évêque constitutionnel, par les électeurs de la Sarthe et du Loir-et-Cher, il avait opté pour ce dernier département et avait été sacré par Gobel le 18 mars. Envoyé ensuite par les électeurs du Loir-et-Cher comme député à la Convention, en 1792, il avait été l'un des membres les plus influents et les plus laborieux de cette assemblée. En même temps, dans l'ordre des choses religieuses, son activité l'avait porté à la tête de la nouvelle église nationale, dont il fut vraiment, pendant ces années, le chef et comme le patriarche. C'est lui qui inspire le journal qui était l'organe de cette église et dont il est un des premiers et des principaux rédacteurs : les *Annales de la religion*. C'est lui encore qui convoque à Paris, à deux reprises, en 1797 et en 1801, deux assemblées qui prétendent faire figure de conciles nationaux. Par ailleurs, membre du Conseil des Cinq-Cents, il y siège jusqu'au 20 mai 1798. Après le 18 brumaire, il fait partie du Corps législatif dont il occupe pendant quelque temps la présidence. Appelé au Sénat conservateur en décembre 1801, il essaie, mais en vain, de s'opposer à la conclusion du Concordat. Mis en demeure de se démettre de son évêché, il le fait sans résistance, sinon sans amertume. Rentré dès lors à Paris, il continue, tout en s'adonnant à des travaux littéraires, à s'intéresser aux choses de la politique, de la politique religieuse tout particulièrement. Il n'a pas oublié sa province d'origine, dont il suit avec attention les destinées. Plus d'une fois des prêtres — de l'ancien clergé constitutionnel surtout — le

(1) Archives de l'évêché de Nancy. Voir plus haut, p. 55, note 1.

Digitized by Google

consultent. On lui demande conseil, appui, on sollicite sa recommandation, et les lettres qui vont suivre nous le montrent intervenant ainsi à diverses reprises dans les affaires religieuses de la Lorraine (1).

De ces lettres, on remarquera le ton amer, quelquefois agressif, presque menaçant. Le nouveau diocèse de Nancy vient d'être canoniquement érigé. L'ancien évêque, Mgr de la Fare, fixé à Vienne en Autriche depuis l'émigration, a refusé de donner sa démission de son siège — il ne la donnera que beaucoup plus tard, en 1816 — mais Rome et le Premier Consul ont passé outre, et un nouvel évêque, concordataire, vient d'être nommé à Nancy, 19 germinal an X (9 avril 1802). C'est Mgr Antoine-Eustache d'Osmond, l'ancien évêque de Comminges, rentré en France depuis le mois de janvier 1802.

I

La première lettre de cette seconde série est du 14 prairial an X, (3 juin 1802). Elle est adressée à M. Colin, successeur de Grégoire à la cure d'Emberménil, qui avait réclamé son appui auprès du nouvel évêque (2). Il y est question surtout des satisfactions que l'on exigeait des

(1) Voir, par exemple, aux archives de l'évêché de Nancy, un « *Mémoire présenté au citoyen Grégoire, évêque du département de Cher et Loire* (sic), *membre du Sénat conservateur*, par Jean-Baptiste MARTIN, prêtre administrateur de la paroisse Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, département de la Meurthe, et notable national », 4 pages in-fo. Il sollicitait la protection de Grégoire auprès de Portalis, conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes, pour être présenté à la cure de Saint-Laurent.

(2) Jean-Joseph Colin, successeur de Grégoire à la cure d'Emberménil depuis 1791. C'était un ancien religieux tiercelin. Nommé évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, Grégoire écrivait à ses paroissiens d'Emberménil le 4 août 1791 : « Vous avez ainsi que moi désiré le révérend père Nicolas [c'était le nom de religion de M. Colin]. Les électeurs du district ont secondé nos vues. Je suis charmé que vous passiez sous la conduite de celui qui, me remplaçant depuis mon départ, vous éclairait par ses instructions et vous édifiait par sa conduite... » *Mémoires*, t. II, p. 128. Né à Saint-Dié le 22 février 1761, prêtre de 1786, Colin devait rester curé d'Emberménil après le Concordat, jusqu'en 1836.

Digitized by Google

prêtres qui avaient prêté le serment à la constitution civile du clergé. Jusqu'à quel point pourraient-ils être admis dans les cadres de la nouvelle organisation ecclésiastique et quels gages leur demanderait-on? Leur imposerait-on une rétractation formelle? Ou pourrait-on, devrait-on se contenter d'une soumission pure et simple au Concordat, sans allusion au passé, sur lequel on ferait silence? Grave problème alors très vivement discuté. Grégoire eût voulu que l'on se contentât de la simple soumission, sans rétractation.

Liberté, Égalité.

Paris, ce 14 prairial l'an X de la République.
Le sénateur Grégoire, évêque démissionnaire de Blois, au citoyen Colin, curé d'Emberménil.

Cher et estimable curé, je me suis occupé de votre sort avant que vous m'écrivissiez à ce sujet. Je ne connais pas ce M. Dosmond, votre nouvel évêque, mais d'après les dispositions pacifiques qu'on lui attribuait, je lui écrivis dernièrement pour lui parler de vous, de MM. Lepaige, Le Duc, Jacquemin et Jennat (1). Il s'empressa de me répondre par une lettre très honnête, mais cependant depuis cette époque j'ai appris des choses qui démentiraient la bonne opinion qu'on en avait conçue. L'estimable M. André, autrefois gardien des Capucins à Lunéville, curé de Viche (2), et qui est encore à Paris, a reçu de Saint-Dié, une copie d'une lettre écrite par M. Dosmond à deux fanatiques de Saint-Dié, Thumery et Mathieu (3),

(1) Des prêtres lorrains que Grégoire avait aussi recommandés à Mgr d'Osmond. Le dernier, en particulier, Nicolas Jennat — né à Vého en 1756, vicaire résident à Xures en 1782, mort à Lunéville en 1844 — était son ami d'enfance, son condisciple, son compatriote, un peu son parent. Les autres étaient sans doute Nicolas Duc, ou Le Duc, ancien chanoine régulier, curé de Leintrey; Jean-Baptiste Lepaige, curé de Xousse et Jean-Jacques Jacquemin, curé de Fossieux.

(2) Jean-Gérard André, dit Père André de Remiremont, gardien du couvent des Capucins de Lunéville avant la Révolution, curé de Wisches, aujourd'hui canton de Schirmeck, arrondissement de Molsheim (Bas-Rhin).

(3) Jean-Louis-Nicolas de Thumery, ancien chanoine de Saint-Dié et Nicolas-Antoine Mathieu, ancien curé de Chamagne, tous deux provicaires généraux pour le département des Vosges.

Digitized by Google

dans laquelle il se montre comme un homme très partial et encroûté des préjugés des réfractaires. En conséquence, je me propose de lui écrire demain en l'invitant à désavouer cette lettre, sinon je le dénoncerai au ministre de la police générale (1). Ce ministre a toujours été l'ami du clergé constitutionnel. Il vient d'écrire à tous les préfets une lettre circulaire dans laquelle il tance avec fermeté et à l'avance les évêques qui s'aviseraient d'établir des préférences ou des exclusions, qui voudraient exiger des ecclésiastiques autre [chose] que la soumission pure et simple au Concordat, qui s'aviseraient de vouloir parler de rétractation. Ainsi, si un M. Dosmond ou tout autre avait l'insolence de vous parler de rétractation, votre réponse est simple. La conscience s'y oppose. C'est, comme je l'avais marqué à Dosmond, un attentat contre la conscience et un acte d'hostilité contre le gouvernement. Alors annoncez-lui que vous allez dénoncer ce fait au ministre de la police générale et dites que c'est moi qui vous ai donné ce conseil. En même temps vous me préviendrez à cet égard afin que j'en parle au ministre. Ainsi aucune promesse, aucune signature sur quoi que ce soit où il pourrait être question de la constitution civile du clergé, ce serait un piège des réfractaires, mais seulement ce qu'exige le gouvernement, c'est-à-dire une soumission pure et simple au Concordat. Les réfractaires sont enragés parce qu'ils voient leur cause perdue, car le Concordat exige un serment plus fort que celui que nous avons prêté. Il consacre et avec raison nos principes sur la vente des biens nationaux, sur le mariage, sur les libertés gallicanes, etc. Partout où les dissidents le peuvent, ils se vengent sur les personnes, parce que leur amour-propre est humilié d'avoir perdu leur cause sur les principes. Partout où il y a des évêques constitutionnels, les choses iront à merveille, comme à Strasbourg, à Besançon surtout où les réfractaires avec un évêque dissident à leur tête sont venus respectueusement avec les braves constitutionnels au devant de M. Le Coz, et qui est chéri, tandis qu'à Rouen l'archevêque Cambacérès, frère du consul, s'est montré fort mal et y est détesté. Les constitutionnels lui ont tenu tête, l'archevêque a été forcé de plier (2). Faites de même si on vous tracasse et

(1) C'était Fouché.

(2) Le nouvel évêque concordataire de Strasbourg était Jean-Pierre Sauvine, ancien évêque constitutionnel des Landes, puis des Basses-Pyrénées. Cf. PISANI, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*. Paris, 1907, p. 430-441. Claude Le Coz, ancien évêque

Digitized by Google

publiez ma lettre sur les toits. Vous avez vu dans les *Annales* (1) un morceau de ma façon sur cet objet. J'écrirai au préfet de la Meurthe (2) en votre faveur, sans oublier vos voisins. Je l'aurais fait quand même vous ne me l'auriez pas dit. Ainsi, mon cher curé, si vous éprouviez quelque désagrément à Emberménil, ce ne serait pas ma faute.

Je verrai demain le ministre de la justice et je lui parlerai en faveur du citoyen Thomas (3). Dites-le à M^lle^ Marchal (4) que je salue de tout mon cœur ainsi que vos voisins. J'espère aller à Emberménil en automne. Mad. Dubois (5) ira à Épinal et à Nancy voir ses amis. Son mari et moi nous reviendrons avec elle, car elle nous précédera, mais auparavant, je pourrai bien faire un long voyage, même en pays étranger (6). Cependant cela n'est pas sûr. Je vous embrasse amicalement.

† GRÉGOIRE (7).

II

Quelques jours après, le 18 prairial (7 juin 1802), c'est à l'évêque lui-même, M^gr^ d'Osmond, que Grégoire adresse la lettre singulière que l'on va lire. Nommé évêque de Nancy le 19 germinal précédent (9 avril), M^gr^ d'Osmond

---

constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, était l'archevêque concordataire de Besançon. Cf. PISANI, *op. cit.*, p. 125-130. Étienne-Hubert de Cambacérès, frère du consul, était archevêque concordataire de Rouen depuis le 9 avril 1802.

(1) Les Annales de la religion, voir ci-dessus, p. 85.

(2) Jean-Joseph Marquis, premier préfet de la Meurthe.

(3) et (4) Des personnes d'Emberménil.

(5) M^me^ Dubois, née Marie-Anne Brenier. On sait comment l'abbé Grégoire, entré dans la maison de M. et de M^me^ Dubois, au mois d'octobre 1789, devait y trouver durant quarante-deux ans, la plus cordiale hospitalité et le plus affectueux dévouement.

(6) Grégoire devait faire un voyage en Angleterre quelques semaines après. Cf. MAGGIOLO, *op. cit.*, dans *Mém. Acad. Stan.*, 1884, p. 61.

(7) Nous avons donné cette lettre d'après une copie conservée aux archives de l'évêché de Nancy, au bas de laquelle on lit : « Le présent extrait est tiré mot à mot sur (*sic*) la lettre même. » Nous l'avons reproduite exactement, sans tenir compte cependant de quelques inadvertances orthographiques ou grammaticales échappées au copiste. Quelques passages de cette lettre ont été cités par M. MAGGIOLO, *op. cit.*

Digitized by Google

avait prêté le 29 germinal (19 avril) le serment de fidélité prescrit par le Concordat. Il se disposait à venir dans son diocèse et dans sa ville épiscopale, où il devait faire son entrée quelques jours après, le 24 prairial (13 juin). Grégoire se demandait quelle allait être l'attitude du prélat à son endroit, s'il le traiterait avec les égards dus à son caractère d'évêque, son attitude aussi vis-à-vis de ses amis constitutionnels de Lorraine. Cette question le préoccupe. Des nouvelles inquiétantes lui étaient arrivées de la Meurthe et des Vosges. Une première fois il avait adressé à Mgr d'Osmond une lettre dont nous ne connaissons pas la teneur. Le 18 prairial, il lui écrit à nouveau (1).

Paris, 18 prairial an X (2).

† H. Grégoire, évêque démissionnaire de Blois, à Monsieur d'Osmond, évêque de Nancy.

Révérendissime évêque et confrère,

La lettre que je vous adresse est confidentielle. L'ensevelirai-je à jamais dans le secret, ou lui donnerai-je dans la suite la publicité la plus éclatante? Cette question doit se résoudre d'après les événements qui vont se développer sous votre gouvernement épiscopal. Dans cette lettre vous trouverez le caractère franc et loyal d'un homme qui chérit la religion mais qui déteste les abus, qui chérit la paix, mais qui ne redoute pas la guerre, et d'abord :

Je pourrais observer que dans votre réponse, très honnête d'ailleurs, à ma première épître, vous évitez de donner aux prélats assermentés le titre d'évêques. Cette affectation déplacée vous est commune avec les autres dissidents, néanmoins vous n'ignorez pas que comme vous ils ont reçu le

(1) Ainsi que nous l'avons dit, cette lettre, que nous publions d'après l'original, figure, avec quelques très légères variantes d'orthographe et de style, dans les *Mémoires* de Grégoire, éd. Carnot, t. II, Paris, 1837, p. 103. Il semble que Grégoire, lorsqu'il lui fit place dans son récit, la reproduisit d'après la minute qu'il avait conservée, apportant lui-même quelques retouches, de forme uniquement, au texte original. Voir aussi GUILLAUME, *op. cit.*, t. V, Nancy, 1867, p. 264.

(2) 18 prairial an X = 7 juin 1802.

Digitized by Google

caractère sacré de l'épiscopat. Je passe rapidement sur cette omission pour arriver à des observations plus importantes.

Le respectable évêque M. Maudru et son digne syncelle M. André (1) avaient porté la consolation dans mon âme en m'assurant de vos dispositions pacifiques. Ma patrie, disais-je, ne sera plus troublée par les libelles venus de l'étranger et par les émissaires qui les colportent, et cependant on me renvoie des Vosges une lettre écrite, dit-on, par vous à MM. Thumery et Mathieu (2), lettre qui répandue avec profusion dans les Vosges y est un nouveau signal de discorde. Et comment ne le serait-elle pas? Elle offre tous les symptômes d'une disposition de votre part d'exiger des rétractations, ou l'équivalent, de la part de ce clergé vénérable qui au milieu des orages de la Révolution, toujours fidèle à la Religion et à la République, a par son courage sauvé l'une et l'autre et qui aura encore le courage de repousser l'agression nouvelle attribuée à son nouvel évêque. En m'envoyant la copie dont il s'agit, on me presse de la dénoncer au ministre de la police générale (3). J'ai suspendu cette démarche. Je me suis contenté vendredi dernier, 15 du courant, de signaler au Premier Consul ces jongleries scandaleuses et ridicules pour exiger des rétractations. Peut-être n'est-elle pas éloignée, l'époque où éclatera sa juste indignation contre des hommes à qui si expressément et si sagement il avait recommandé de ne plus parler de dissidents, de constitutionnels et de s'unir tous dans les liens de la charité!

Des faits multipliés attestent une coalition entre les évêques dissidents replacés sur de nouveaux sièges, coalition dont le but est de tourmenter le clergé assermenté pour extorquer des signatures ou d'autres actes qui soient censés équivaloir à des rétractations. Monsieur l'évêque, seriez-vous aussi de cette coalition, ou plutôt de cette conjuration dont les manœuvres sont, comme je vous le disais dans ma première lettre, un attentat contre la conscience des individus et un acte

---

(1) Jean-Antoine Maudru, évêque constitutionnel des Vosges et André, ex-capucin, l'un de ses vicaires épiscopaux.

(2) Voir plus haut, p. 87.

(3) Fouché, favorable au clergé constitutionnel. Voir plus haut, p. 88. Le pouvoir civil, croyant ainsi travailler à la pacification des esprits et à la réconciliation religieuse, se montrait l'adversaire des rétractations. Il eût voulu que l'on se contentât, de part et d'autre, de l'adhésion au concordat. Voir une circulaire de Fouché, ministre de la police, aux préfets, 18 prairial an X (7 juin 1802) et une autre circulaire de Portalis, conseiller d'État, chargé des affaires concernant les cultes, aux évêques, 19 prairial an X (8 juin 1802).

Digitized by Google

d'hostilité contre le gouvernement qui veut la paix... Certes ce clergé constitutionnel aurait droit de demander des rétractations à ceux qui ont ameuté l'Europe contre la France, qui ont attisé les brandons de la guerre civile, qui sommés tant de fois de désavouer cette horrible guerre de la Vendée, par laquelle huit à neuf départements ont été couverts d'incendies et de massacres, ne l'ont jamais désavouée, qui ont tourmenté les acquéreurs de domaines nationaux, foulé aux pieds les libertés gallicanes, méconnu les droits de la société civile sur le contrat de mariage, etc., etc., etc.

Le clergé constitutionnel veut bien inhumer tant de souvenirs affligeants dans l'oubli, et des frères dissidents se refuseraient à nos embrassements! Pourquoi ne pas imiter la touchante réunion des deux partis sous la houlette du métropolitain de Besançon, le citoyen Le Coz (1). Les dissidents des diocèses dirigés par des évêques qui avaient partagé leurs opinions prétendent-ils que ce clergé de Besançon, ceux de Strasbourg, Angoulême, Cambrai, Dijon, Avignon, etc. sont hors de la voie du salut (2)?

Moi aussi je veux la paix et certes pour l'obtenir je lui ai sacrifié tout... tout, excepté la justice et les principes. Que tout le monde professe cette doctrine et s'y conforme dans la pratique, l'union sera indissoluble. Mais si les ennemis de la paix religieuse tentent d'agiter encore les esprits, à l'instant je taille ma plume pour rentrer dans la carrière polémique et l'opinion du public auquel nous révélerons tout, j'ose même croire celle de l'Europe éclairée, celle surtout de beaucoup d'évêques d'Italie, nos amis (car dans cette contrée on est peut-être moins ultramontain qu'en France), tout sera à l'unisson avec les mesures de sagesse du gouvernement, qui déteste les tracasseries et qui a l'œil ouvert sur ceux qui les ourdissent.

La religion fait mon bonheur et je rends grâces au ciel qui me donna la force de confesser Jésus-Christ au milieu de la Convention nationale, dans des moments où par là même je croyais prononcer mon arrêt de mort. Mais précisément parce que j'aime la religion, je déteste la conduite de ces Tartufes romains ou français qu'on voit à Paris, à Versailles,

---

(1) Cf. ci-dessus, p. 88.

(2) Le Concordat avait conservé douze évêques constitutionnels, entre autres ceux dont parle ici Grégoire : Claude Le Coz, à Besançon; Dominique Lacombe, à Angoulême; Louis Belmas, à Cambrai; Jean-François Périer, à Avignon; Henri Reymond, à Dijon.

Digitized by Google

à Meaux (1), etc., colporter des formules de rétractations à la rédaction desquelles présidèrent l'erreur, l'insolence et la stupidité, formules diversifiées à l'infini et graduées au taux de l'ignorance ou de la faiblesse de ceux qu'on veut capter, formules qu'on n'ose proposer aux hommes éclairés et courageux qui les repoussent avec l'accent de l'indignation ou le ricanement de la pitié.

Je respecte le chef de l'Église, mais je m'unis à S. Bernard, Gerson, D'Ailly, Barthélemy des martyrs, Bossuet, etc. pour repousser avec horreur les prétentions d'une cour ambitieuse qui a perdu l'Angleterre, le Danemark, la Suède, etc., et qui, au lieu de parler le langage de l'Évangile, donne des permissions qu'on ne lui demande pas, pour bénir dix mille scapulaires, etc. Ces mômeries dignes du XII^e^ siècle calomnient la religion. Vous avez vécu en Angleterre. Eh bien! n'est-il pas vrai que les abus de l'Ultramontanisme sont le texte perpétuel des déclamations contre l'église catholique, à laquelle nos frères errants attribuent sans cesse des torts qui ne doivent être imputés qu'à la cour de Rome.

Révérendissime évêque, Dieu m'est témoin que dans tout ce que je viens d'écrire, je n'ai pas la moindre intention de vous choquer ni de vous affliger. Je voudrais même concourir à votre satisfaction et rallier autour de vous l'affection du vaste diocèse que vous êtes appelé à gouverner. Vous y trouverez en général un bon esprit et peut-être plus de piété, de mœurs et de lumières que n'en offrent plusieurs autres contrées de la France. Des préfets estimés et dignes de l'être sont préposés à l'administration civile des trois départements (2). Vos respectables devanciers, MM. les évêques Maudru et Nicolas (3) y ont fait le bien. Ces prélats étaient secondés par d'autres personnes qui méritent les mêmes éloges. Puissiez-vous justifier les espérances que d'abord on avait conçues et détruire promptement les craintes qui leur ont succédé. Il dépend de vous de conquérir l'estime générale

---

(1) Les titulaires concordataires de ces sièges étaient : Jean-Baptiste de Belloy, à Paris; Louis Charrier de la Roche, à Versailles et Louis Mathias de Barral, à Meaux.

(2) Jean-Joseph Marquis, pour la Meurthe, Jean-Baptiste Antoine Lefaucheux pour les Vosges, et N. Saulnier pour la Meuse.

(3) Maudru, évêque constitutionnel des Vosges, ancien curé de Tantonville, et François Nicolas, évêque constitutionnel de Nancy, successeur de Lalande, élu à la fin de 1799 et sacré à Nancy le 2 février 1800.

Digitized by Google

en invitant les deux partis du clergé à confondre leurs embrassements et leurs affections dans les liens de la paix. Si vous exigiez autre chose, des discordes funestes se réveilleraient, les maux qui en seraient le résultat rempliraient d'amertume les jours de celui qui en serait le provocateur. Croyez que le clergé de cette partie de la France saura défendre les principes qu'il a professés. Ses preuves de lumière et de courage sont faites depuis longtemps.

Je vous ai parlé, révérendissime confrère, avec la loyauté d'un homme qui aime la religion et la République. J'aime à croire que si nous nous connaissions, nous ferions un doux échange de sentiments d'estime et d'attachement mutuel. J'ose croire également que cette franchise, dont un jour peut-être vous me saurez gré, mérite de votre part une réponse animée du même principe et que bientôt elle m'arrivera. Les événements prochains diront si je me suis trompé.

Salut et respect.

† GRÉGOIRE, ancien évêque de Blois.

Au bas de cette lettre, Mgr d'Osmond écrivit : « Évidemment sans réponse » (1).

Nous savons par ailleurs que Mgr d'Osmond eut à se plaindre maintes fois de Grégoire et de son influence, qu'il jugeait néfaste : « Il faut avouer, écrit-il, dans une note administrative du 30 thermidor an XI (18 août 1803), il faut avouer que nous ressentons vivement la funeste influence du passage du sénateur Grégoire qui apparemment a été choqué de la tranquillité dont nous jouissions, de mon silence sur ses lettres indécentes de l'année dernière, et du peu de besoin que l'on avait de ses avis. Je ne parlerai pas de son apparition affectée dans l'église remplie par des ci-devant constitutionnels, des honneurs qui lui ont été rendus dans le chœur au grand scandale du public et contre les ordres du gouvernement, honneurs que l'on déguise sous sa qualité de sénateur,

(1) De son côté, dans ses *Mémoires*, Grégoire écrit : « Effrayé par la crainte de voir renaître les troubles dans ma patrie, à l'instant j'adresse à ce nouveau débarqué (Mgr d'Osmond) une épître que je consigne ici, et à laquelle il n'a pas répondu, soit par manque de bonnes raisons, soit par défaut d'honnêteté; ou par ce double motif. » *Mémoires*, éd. Carnot, t. II, p. 103.

Digitized by Google

quoiqu'il ne soit pas placé comme tel dans ces contrées, quoiqu'il ne fût pas plus vêtu de l'habit sénatorial que de la soutane épiscopale. Je ne dirais pas qu'on lui a porté l'encens et le goupillon comme au chef suprême de l'État. Je laisserais en silence sa petite vanité se repaître de cette vaine fumée, si elle n'eût été l'annonce du feu qu'il attisait en même temps et qui bientôt a fait explosion. C'est à cette époque en effet que nous avons vu renaître toutes les disputes et toutes les prétentions des gens qui s'étaient conduits le plus sagement jusqu'à ce jour et que je donnais pour modèles de circonspection. C'est à cette époque que j'ai reçu une lettre de M. Maudru, évêque constitutionnel dans les Vosges, actuellement curé de Stenay, pour me prouver la validité de ses pouvoirs tandis qu'il avait exercé le ministère épiscopal. Le bon homme avait fait lui-même et d'avance la réponse à son épître en demandant l'année dernière la levée des censures à Mgr le Légat pour avoir usé de ces mêmes pouvoirs, dont il reconnaissait la nullité. On — c'est évidemment de Grégoire que Mgr d'Osmond entend ici parler — on reproche aux gens sages leur silence comme une faiblesse, parce qu'il donne lieu de penser, leur dit-on, qu'ils ont reconnu leurs torts; ainsi on les échauffe, on les presse de renouveler les querelles et les erreurs de la Constitution. Pour exciter leur rébellion contre le souverain Pontife, on s'arme d'une parole ambiguë du Premier Consul que le Concordat n'est le triomphe d'aucun parti et que battus, battants doivent être confondus dans les mêmes rangs... Il est plus que temps de faire cesser cette lutte, qui serait indécente et scandaleuse quand elle serait sans danger, parce qu'elle expose les premières personnes de l'État à des calomnies journalières, en faisant dire, par les uns que le Gouvernement aime mieux ne pas voir l'uniformité s'établir, par d'autres qu'il n'ose pas contrarier le parti puissant du Patriarche qui lui est opposé. Cette puissance et cette opposition seront nulles dès qu'on le voudra et l'on a intérêt à le vouloir... » (1)

(1) Archives de l'évêché de Nancy. Cf. GUILLAUME, *op. cit.*, t. V, p. 270.

Digitized by Google

III et IV

Les deux dernières lettres sont adressées à Mgr Benoit Costaz, évêque nommé et administrateur épiscopal du diocèse de Nancy de 1810 à 1814. Mgr d'Osmond, dont l'Empereur appréciait les talents d'administrateur et l'esprit d'organisation, avait été envoyé par lui, en 1810, sans institution canonique, sur le siège archiépiscopal de Florence, alors vacant. N'ayant pas osé résister à l'ordre impérial, il devait rester dans cette « mission forcée », dont il dira plus tard qu'il ne l'a jamais considérée « que comme un exil », jusqu'en 1814, essayant de rester fidèle au Pape sans irriter l'Empereur. Benoit Costaz, ancien curé de la Madeleine à Paris, avait été nommé par Napoléon à l'évêché de Nancy, le 22 octobre 1810, le jour même où Mgr d'Osmond était désigné pour Florence. Arrivé dans son diocèse le 17 juillet 1811, il devait y rester, également dépourvu d'institution canonique, jusqu'à la Restauration, administrant au nom de Mgr d'Osmond. Costaz entretient aussi des relations avec Grégoire, celui-ci lui recommandant encore des prêtres auxquels il portait intérêt, celui-là recourant, pour l'administration du diocèse, à l'influence que l'ancien évêque de Blois, sénateur de l'Empire, avait pu conserver à Paris.

La première lettre de Grégoire à Costaz est du 19 septembre 1813.

Paris, 19 septembre 1813 (1).

Monseigneur,

Dans le courant de la semaine dernière, vous avez dû recevoir la relation que je vous avais promise de la mort du curé de

(1) L'adresse, sur le repli de la quatrième page formant enveloppe, portait : A Mgr Costaz, nommé à l'évêché de Nancy, Meurthe. De même pour la lettre suivante.

Digitized by Google

Ludres (1). La lettre qu'aujourd'hui je vous adresse servira d'introduction près de vous à un ecclésiastique de votre diocèse que vous ne connaissez pas, mais qui est très bon à connaître et qui désire vous présenter ses hommages.

M. Gley, né à Gérardmer, ancien professeur de théologie au séminaire de Saint-Dié, a passé presque tout le temps de la Révolution française en Allemagne et en Pologne (2). Il s'est rendu familières les langues de ces deux pays et il se propose de publier une histoire nouvelle du dernier. Des gens de lettres désiraient le fixer à Paris pour y publier ses recherches sur la langue *francisque* et coopérer à divers travaux littéraires, mais ayant été nommé principal du collège de Saint-Dié, il se rend à son poste. Nous sommes arrivés à une époque où plus que jamais la vigne du Seigneur a besoin d'ouvriers, et je vois avec plaisir que M. Gley conserve une propension décidée pour l'exercice du ministère. Son zèle éclairé préservera sans doute la jeunesse confiée à ses soins de l'immoralité et de l'incrédulité qui gangrène divers établissements d'instruction. Il pourra même seconder vos vœux en dirigeant vers l'état ecclésiastique ceux des élèves dont il pressentira la vocation. Une conversation avec lui vous en dira plus que ma lettre.

Agréez, Monseigneur, l'assurance réitérée des sentiments que je vous ai exprimés dans ma première lettre et du désir de faire quelque chose qui vous soit agréable.

† L'ancien évêque de Blois.

---

(1) Il s'agit sans doute d'une relation de la mort du célèbre curé, Jean-Baptiste Marchal, supplicié et brûlé vif à Ludres, le 4 août 1757 — peut-être le récit de M. François, vicaire de Saint-Epvre de Nancy, qui l'avait assisté à ses derniers moments. Cf. LEPAGE. *Le département de la Meurthe. Statistique hist. et admin.*, 2e partie. Nancy, 1843, p. 640 et suiv.

(2) M. Gérard Gley, né en 1760 à Gérardmer. Professeur de philosophie et de mathématiques à Strasbourg, 1783, puis de théologie à Saint-Dié, 1787, il avait refusé le serment, s'était expatrié en 1791, et était devenu professeur à l'Université de Bamberg où il enseignait les littératures étrangères. Rentré en France après la Révolution, il fut, successivement, principal du collège de Saint-Dié, 1813, d'Alençon, 1815, de Moulins, 1817, de Tours, 1818. Il mourut à Paris, où il s'était retiré, en 1830. Il est l'auteur de plusieurs publications, entre autres : *Voyage en Allemagne et en Pologne*, Paris, 1816, 2 vol. in-8; *Grammaire de la langue française*, Bamberg, 1795, in-12; *Langue et littérature des anciens Francs*, Bamberg, 1795, in-12.

Digitized by Google

Quelques semaines après, Grégoire, en réponse à une demande que Costaz lui avait adressée en vue de hâter la nomination de deux curés par le gouvernement, lui écrivit à nouveau. Incidemment, l'occasion s'en présentant, son amour-propre toujours blessé revient sur la question, qui lui tenait au cœur, des prérogatives honorifiques qu'il estimait réclamées par son titre d'évêque.

Paris, 22 octobre 1813.

Monseigneur,

Au reçu de votre lettre, je m'empressai de prendre des informations sur le retard relatif à la double nomination de M. Meslard (1) à Delme et de M. Niemsgern (2) à Fénétrange. Comme je vis à peu près en anachorète au milieu de la capitale je priai M. Drulhon, bibliothécaire du corps législatif, ancien bénédictin, qui est très lié chez le ministre des Cultes, de lui en parler. M. Drulhon m'assura que quatre ou cinq fois il avait rappelé cet article au ministre (3). Hier encore il assura que les nominations étaient envoyés à l'Empereur; on peut donc espérer la conclusion prochaine de cette affaire, qui conduira ces estimables curés à leurs postes respectifs.

Ne serez-vous pas très surpris si je vous dis que je me ferais un reproche de terminer cette lettre sans vous en adresser un? A Dieu ne plaise que je sois pointilleux sur des procédés. On m'accuse même d'être, sur cet article, indulgent à l'excès, je ne le suis pas quand ils tiennent à des principes sur lesquels je ne composerai jamais. Vous m'écrivez sous des qualifications purement civiles que je respecte, mais qui n'établissent entre nous aucun rapport, tandis que l'ordre hiérarchique en forme d'immédiats. J'ai été et je suis encore en relations

(1) Claude-Pierre Mélard (1768-1839), né à Burlioncourt, prêtre de 1792, vicaire à Saint-Sébastien de Nancy, puis curé de Delme, 19 août 1813, où il resta jusqu'à sa mort, 26 novembre 1839.

(2) Jean-Georges Nimsgern (1738-1823), curé de Château-Salins avant la Révolution, puis curé de Phalsbourg, après le Concordat; de Delme, 1er novembre 1805; de Fénétrange, 19 août 1813, où il resta jusqu'à sa mort, 17 mai 1823.

(3) Le ministre des Cultes, Bigot de Préameneu. Les deux nominations — Mélard et Nimsgern — avaient été faites le 19 août. Mais le décret de nomination, daté du 9 octobre, avait tardé à paraître.

Digitized by Google

avec beaucoup d'évêques catholiques de pays étrangers, et surtout d'Italie. Aucun d'eux ne me mit jamais dans le cas de faire cette observation, excepté M r Becchetti, évêque de Citta della Pieve (1), qui s'empressa de réparer ce qui n'était qu'une inadvertance. Je croirais vous injurier si je vous assimilais à ces évêques français émigrés en Angleterre, qui accordent à des prélats anglicans les qualifications sous lesquelles ils sont connus et qui les refusent à des confrères en France. Cette contradiction, jointe à tant d'autres, sera appréciée dans l'histoire. J'aime à croire, Monseigneur, que la réticence dont je parle n'est nullement affectée de votre part, sans quoi elle serait un acte d'hostilité! Mais je devais aux principes et à moi-même de vous en faire la remarque. Je vous ai parlé avec la franchise d'un caractère droit; je forme des vœux ardents pour que le diocèse de Nancy se félicite en tout de votre gouvernement. Je voudrais pouvoir seconder ce résultat désiré, que lui promettent vos vertus et votre caractère pacifique; agréez en l'assurance réitérée et cordiale.

† L'ancien évêque de Blois.

***

Nous arrêtons ici une publication qu'à dessein nous avons voulu tout objective. Il nous a paru que ces lettres de Grégoire et ces documents sur sa carrière politique pouvaient offrir quelque intérêt. A notre avis, l'histoire de l'évêque constitutionnel de Blois reste à faire. Il n'a guère rencontré jusqu'à présent que des apologistes enthousiastes à l'excès, ou des détracteurs sévères jusqu'à l'injustice. Cette vie, singulièrement étrange dans sa complexité et qui garde le don de passionner les esprits un siècle après les événements qui la marquèrent, attend encore l'équitable jugement de la postérité. Elle eut certes ses faiblesses, ses pages douloureuses. Elle ne manqua pas, cependant, à certaines heures, de désintéresse-

(1) Filippo Angelico Becchetti, dominicain, continuateur de l'Histoire ecclésiastique du cardinal Orsi, nommé par Pie VII en 1800 évêque de Citta della Pieve, petit diocèse italien de la province de Pérouse, mort à Rome en 1814.

Digitized by Google

ment, de générosité et de courage, et il serait injuste de ne pas rendre un hommage mérité aux initiatives multiples, souvent fécondes, surtout dans le domaine des sciences, des lettres et des arts, dues à l'activité législative de l'ancien petit curé lorrain d'Emberménil. En attendant que l'impartiale histoire porte son définitif arrêt, nous avons seulement voulu, dans cette communication que nous remercions l'Académie d'avoir accueillie, verser quelques pièces nouvelles au dossier de l'homme si discuté que fut « l'abbé Grégoire » (1).

Nancy, juin 1932.

---

(1) L'abbé Grégoire fut associé correspondant de l'Académie de Stanislas, de 1802 à sa mort, 1831.

Digitized by Google

A PROPOS
DES RÉCENTES DÉCOUVERTES
D'OUR EN CHALDÉE

Par M. Joseph LAURENT

MEMBRE TITULAIRE

Dans cette communication, je voudrais : 1° signaler à l'Académie les trouvailles intéressantes faites à Our en Chaldée depuis 1929; 2° les placer dans l'ensemble des découvertes récentes, et évoquer devant vous les problèmes que posent ces étonnantes trouvailles, en ce qui concerne l'histoire de la civilisation humaine.

L'archéologie orientale — disons l'archéologie tout court — depuis quelques dizaines d'années n'a pas cessé d'enregistrer, dans ses fouilles, des découvertes sensationnelles. J'évoquerai dans vos esprits les plus retentissantes en prononçant les noms de Toutankhamon, ou en vous rappelant celui de Glozel, auquel se rattache une polémique qui est loin d'être finie.

Mais il y a mieux à faire que de piquer la curiosité en touchant à quelques faits, particulièrement connus parce qu'ils ont été l'objet d'une réclame intense ou d'un scandale retentissant. Pour avoir une idée d'ensemble des résultats historiques obtenus par les fouilles modernes, il convient de procéder à une énumération rapide mais aussi ordonnée que possible. Je laisserai de côté les recherches poursuivies avec bonheur dans d'illustres sanctuaires, tels que Delphes, Olympie ou

Digitized by Google

Délos, parce que leurs résultats, si riches en trouvailles précieuses pour l'histoire de l'art et de la civilisation, n'ont cependant pas révolutionné ou renouvelé nos connaissances sur l'antiquité classique. Je m'en tiendrai à la série des fouilles fécondes en nouveautés historiques. Elles ont été nombreuses et génératrices de découvertes de premier ordre.

Nous devons la connaissance de la civilisation égéenne, dont les Grecs classiques ne savaient plus rien, aux recherches inaugurées par Schliemann à Troie et en Argolide, poursuivies (avec quel bonheur !) en Crète et en de multiples localités de la Méditerranée orientale. — Les fouilles heureuses de Cappadoce, de Syrie et d'Égypte nous ont appris ce que furent les Hittites d'Asie Mineure; elles nous ont rendu leurs monuments, leur histoire, leur langue, leurs archives diplomatiques; elles nous ont fait connaître les navigations des Achéens sur toutes les côtes de l'Asie Occidentale et jusqu'aux portes de l'Égypte qui dut les repousser à plusieurs reprises. — Nous savons maintenant que l'Égypte des premières dynasties avait d'actives relations par mer avec les peuples de l'Égée, avec la Phénicie de Byblos. — Nous avons reconnu que les civilisations de la pierre ont existé en Egypte tout comme ailleurs; qu'elles nous ont laissé des signes d'écriture antérieure aux hiéroglyphes, d'une troublante similitude avec eux qu'on retrouve plus nombreux chaque jour dans tout le monde tourné vers la Méditerranée, depuis les côtes de Portugal jusqu'à Suse d'Élam, en passant par Glozel et par la Crète. — Nous avons appris que 3 ou 4 mille ans av. J.-C. les poteries peintes des habitants de l'Élam portaient des dessins d'une étrange ressemblance avec les poteries qu'on rencontre au Turkestan ou en Crète. — Et voici que la Chaldée vient de nous livrer, à Our, des tombes remplies d'un matériel particulièrement riche, copieux et intéressant.

Our se trouve dans la Chaldée du Sud, où sur un espace restreint de 100 kilomètres environ de longueur sur 20 de largeur, se sont juxtaposées, antérieurement

Digitized by Google

au 2e millénaire av. J.-C., plusieurs villes où se développa, dans ces temps lointains, une civilisation fort brillante. Our, que baignait alors le golfe Persique, est une des plus connues parmi ces antiques localités, ou plus exactement son nom est un des plus habituels pour nos oreilles et nos cerveaux; il est en effet plus familier à la plupart d'entre nous que ceux de Lagash, d'Ouroukh, de Kish ou de Nippour.

C'est que le nom de Our évoque pour nous le souvenir d'Abraham qui, vers 2.000, partit de cette ville pour gagner Canaan. Mais les monuments d'Our remontent bien plus haut qu'Abraham. L'heureux « inventeur » des merveilles d'Our antique, M. Woolley, estime que nous avons en elles les vestiges de puissants personnages qui vivaient au 4e millén. av. J.-C. Puissants, ils le furent sans conteste, ces défunts qui ont été enfouis avec un véritable trésor. La description en a été faite bien des fois déjà, tant l'intérêt de ces trouvailles a été jugé considérable. On trouvera notamment les gravures et toutes les explications désirables dans le livre de M. Woolley sur *les Sumériens* (Paris, Payot, 1930); dans le compte rendu qu'en a donné M. Moret dans la *Rev. Achéol.* (1928,II,p. 228-229); dans le 3e vol. du *Manuel d'Archéologie orientale* de M. Contenau (Paris, Picard, 1931); dans le tome I. p. 35 seq. de l'*Histoire Univers. des Arts*, par M. Contenau (dirigée par Louis Réau Paris, Colin 1930); et dans le numéro de l'*Illustration* du 4 janvier 1930. J'ai surtout utilisé dans les citations qui suivent l'exposé de M. Moret.

Dans la plupart des tombes, le cercueil de bois est tombé en poussière, tout comme les corps dont « on distingue cependant les contours »; l'un d'eux « avait été couché sur le côté droit en position accroupie. Mais les parures incorruptibles qui le recouvraient sont restées à leur place respective » — et elles sont d'une profusion inouïe et d'une richesse impressionnante « bracelets, bagues, boucles d'oreilles, amulettes en or, lapis-lazuli, cornaline, jonchent le sol. Là où était la tête resplendit un bloc d'or. Imaginez une coiffure à visière, avec cache-nuque, mais le couvre-chef figure une perruque

Digitized by Google

courte où, dans la chevelure, divisée par une raie médiane, chaque ondulation est indiquée au repoussé, et chaque cheveu repris finement au ciseau; un ruban d'or noue par derrière des mèches ramassées en chignon; 2 oreilles d'or, bien détachées et percées, s'emboitaient sur les oreilles du défunt. On a retrouvé des perruques analogues, massives, en pierre dure. Ici, c'est un véritable casque de parade, en or massif, ou plutôt en électrum (or 75%; argent 25%). Près des épaules, une lampe et 2 vases d'or; à la taille une ceinture d'argent supporte un gros poignard d'or, à belle et large lame, dans un fourreau d'argent; tout près, une hache en électrum, des colliers d'or, des amulettes figurant grenouille et singe d'or. Un bol d'or porte le nom du défunt. Dans l'étroit espace entre le cercueil et la paroi du puits, on avait encore accumulé une centaine d'objets pour les besoins de la vie d'au-delà; des vases d'or et d'argent, unis ou côtelés, de grands ciseaux droits en or, argent et cuivre, de grands couteaux d'or. » Il y a aussi « une lance de cuivre, un carquois avec flèches, des vases de pierre dure ». Dans *la tombe du roi*, se trouvait « une grande barque d'argent, longue de 1 mètre, à proue et poupe relevées. La reine et ses femmes sont coiffées de réseaux de perles d'or, de cornaline et de lapis, d'où pendent des feuilles de mûrier en or; elles ont d'énormes boucles d'oreilles en or, des colliers d'or et de lapis ».

Les « sacrifices humains ont laissé dans un des tombeaux 60 victimes. A la porte de celui de la reine, 5 squelettes d'hommes montent la garde. Voici un char sur patins (donc un traîneau) avec 2 ânes harnachés de grands colliers de cuivre, escortés de 2 jeunes palefreniers. Des squelettes de femmes sont rangés sur 2 filets ». Parmi elles « le squelette d'une harpiste a encore la main sur les cordes : ces femmes sont les chanteuses de la souveraine. Son cercueil est sous la garde de 2 servantes, accroupies l'une aux pieds, l'autre à la tête ». Et voici le « tombeau du roi, avec son cortège de victimes humaines et animales. A l'entrée de la porte en voussoir, 6 soldats de garde, avec des casques de cuivre, l'épieu près de la main. Dans la chambre,

Digitized by Google

d'autres soldats en ligne, poignards de cuivre à la ceinture. Contre les murs, 9 chanteuses avec coiffures à feuilles d'or et d'autres femmes étendues contre la tombe. 2 chars en bois, chacun traîné par 3 bœufs, avec les petis conducteurs à leur tête ».

Dans ces chambres funéraires « la porte en briques est construite sur le principe de la voûte en plein cintre avec voussoirs véritables » — et voilà l'emploi de la voûte reporté dans un pays et dans une antiquité qui nous éloignent singulièrement de la civilisation étrusque : on ne peut plus maintenir à cette dernière l'invention de ce procédé de construction.

La description de ces tombeaux, de leurs défunts et de leur riche mobilier, provoque d'inévitables rapprochements entre tels de leurs éléments et ce que nous connaissons par ailleurs des civilisations de l'Élam, de la Chaldée sumérienne, de l'Égypte des première dynasties, des pays de la Mer Egée et même des régions de la Méditerranée, où l'on a reconnu des restes de la civilisation égéenne.

Une fois de plus, par le spectacle des trouvailles de Our et par les comparaisons qu'elles suggèrent, on est amené à se demander s'il n'y a pas eu, dans les temps antérieurs à l'histoire telle que nous la connaissons, sur tout le pourtour de la Méditerranée, entre les peuples des races les plus diverses, une certaine unité de civilisation matérielle. Ce n'est pas une nouveauté que l'uniformité de la civilisation autour de la Méditerranée, à une époque donnée, parmi des populations fort différentes de mœurs et de langue. Le fait s'est produit constamment dans toutes les grandes périodes de l'histoire, depuis l'antiquité grecque jusqu'à nous, en passant par Rome, les Barbares, la féodalité, le Renaissance, les temps de Louis XIV, du XVIII^e^ siècle, l'époque révolutionnaire, puis le romantisme. Il n'y a pas de raison de prétendre que cette uniformité de civilisation, si constante dans l'aire méditerranéenne à l'époque historique n'a pu s'y produire dans la période qui a précédé celle dont nous connaissons l'histoire.

Digitized by Google

Cette idée, émise bien des fois, affirmée récemment encore par S. Reinach à l'Académie des inscriptions, le 1er mai 1931, est justifiée par bien des présomptions. Les affinités et les rapports entre les « Méditerranéens » d'avant l'histoire écrite commencent à posséder quelques preuves historiques. Par conséquent certaines périodes et certains peuples sortiront bientôt de la préhistoire pour entrer dans la pleine lumière de l'histoire proprement dite. Déjà la Grèce égéenne s'est montrée à nous comme puissante sur mer, de par les résultats des premières fouilles de Crète. — Puis les documents hittites et Égyptiens nous ont appris que les Achéens de l'Égée, avec des tribus plus ou moins leurs parentes, ont dominé toute la Méditerranée orientale et ses côtes, depuis la Troade jusqu'à la Syrie, en passant par la Lydie, la Pamphylie et la Cilicie. Nous savons maintenant que ces Achéens et leurs alliés ont par deux fois tenté par mer et par terre l'invasion de l'Égypte; — qu'ils ont eu des chefs connus des Hittites et dont les noms rappellent étrangement ceux des Atrides; — qu'ils ont mené en Asie Mineure des expéditions fort semblables à celles dont l'épopée et la légende grecque ont gardé le souvenir dans l'histoire des Argonautes, dans les mythes des Amazones et dans les récits du cycle homérique.

Il est, entre les régions méditerranéennes, d'autres affinités d'une chronologie encore imprécise, mais dont l'archéologie affirme nettement l'existence. Ainsi les mégalithes, qui se rencontrent du Finistère jusqu'à l'Inde, sont bien des témoignages d'une civilisation commune à toute cette vaste région, même si nous ignorons à quels hommes et à quelles races elle appartint. — Récemment encore, la comparaison des motifs décoratifs d'ornementation permettait à un savant de la valeur de *Flinders Petrie* d'affirmer qu'il y eut des rapports dès le xe siècle entre la mer Egée et la Grande-Bretagne, ou encore que la construction arquée en briques était connue de l'Allemagne néolithique aussi bien que de la Cappadoce et de Mycènes. — Ce n'est sans doute pas un simple effet du hasard si l'on rencontre

Digitized by Google

tant de vestiges du culte du taureau en Chaldée, en Égypte en Syrie, en Egéide. — N'y a-t-il pas des rapprochements à faire entre la Vénus hottentote et les statuettes stéatopyges de l'Égée et de l'Asie Occidentale? — Comment expliquer que la couffe, — ce bateau rond des Chaldéens, vraie cuvette d'osier et de cuir allant sur l'eau —, est encore aujourd'hui employée dans le pays de Galles et l'Irlande?

Dans le domaine des institutions et des mœurs, il existe des rapprochements impressionnants. Ainsi dans l'histoire biblique de Ruth, tout comme dans l'Épopée hindoue, et aussi dans l'Europe du Nord, un homme renonce à la possession du sol en remettant son soulier, parfois rempli de terre, à celui à qui le sol doit appartenir (S. Reinach dans *R. Arch.* 1931, II, 175). — Par ailleurs, en Palestine, en Grèce, en Italie et en d'autres pays, la fille sans frères n'hérite pas de son père; mais elle transmet son droit à l'héritage, par l'intermédiaire d'un membre de sa famille qui l'épouse, au fils qui, né de cette union, portera le nom de la famille de sa mère et en assurera le culte. (S. Reinach dans *R. Arch.* 1931, II, 175).

De toutes les affinités récemment notées entre les populations préhistoriques du monde méditerranéen la plus troublante peut-être est celle qui se rapporte à l'écriture. Dès 1901, Flinders Petrie fit plus qu'entrevoir l'existence d'une écriture linéaire méditerrénene, antérieure aux hiéroglyphes — hypothèse qui fut mal accueillie, mais qui parait fondée (S. Reinach *R. Arch.* 1931, II, 320), car on rencontre des signes semblables en Portugal, à Glozel, en Tripolitaine, dans la mer Égée, en Égypte, en Asie Occidentale. Et dès lors, il apparait bien que la civilisation de la pierre a connu une écriture commune à une grande partie de l'humanité. C'est une grande nouveauté dans la science et qui a surpris plus d'un esprit bien équilibré. Mais le scepticisme obstiné en cette affaire n'est plus de mise en face des révélations indiscutables des fouilles les plus scientifiquement menées.

Bien entendu, de toutes ces affinités de civilisation, il ne faut pas conclure qu'il y eut alors dans l'humanité

Digitized by Google

unité de race. On fait d'ordinaire en pareille matière un raisonnement des plus faux et que voici : quand on trouve des objets identiques dans une tombe de Chaldée et dans une autre à Merv, on en conclut que le même peuple a vécu à Merv et et en Chaldée et on cherche à déterminer l'itinéraire de ses déplacements. Il est beaucoup plus juste de dire : la découverte d'objets semblables en des lieux très éloignés prouve simplement que ces objets ont voyagé et que la même civilisation a été connue dans les deux pays. Ainsi quand dans un nombre d'années considérable, on trouvera des briquets à essence dans le sol de Chang-Haï et dans celui de Rome ou de Paris, on n'aura pas le droit d'en conclure qu'au XX^e^ siècle la même race d'hommes vivait en Chine et dans l'Europe Occidentale. On devra seulement retenir de ces trouvailles qu'il y eut alors entre ces régions si éloignées une certaine identité de civilisation matérielle.

Il serait donc vain de vouloir préciser, dans l'état actuel de nos connaissances, à quelle race appartenaient les hommes puissants et riches qui ont été ensevelis dans les tombes récemment découvertes à Our en Chaldée.

Ce ne furent ni des Sémites, qui sont venus plus tard dans cette région et qui ont dominé en Syrie et en Mésopotamie, — ni des Indo-Européens qui ont occupé l'Asie Mineure jusqu'au Caucase, l'Iran et la côte de Palestine, mais dont l'installation en ces régions est relativement récente dans l'histoire de l'humanité. Ces hommes furent sans doute parents de ceux que les monuments ou les tombes d'Égypte, de la mer Égée et d'Afrique nous montrent appartenant à deux types : l'un est grand, élancé; il a la tête étroite, il est blond de cheveux, il a l'œil bleu et la taille mince; l'autre est courtaud, petit, trapu, il est brun, de taille moins svelte et de tête large. On a des raisons de croire que ces deux types d'hommes ont vécu juxtaposés et mêlés, aux époques de la pierre, dans tout le monde méditerranéen.

Est-il juste de penser que certains descendants de ces hommes très anciens sont connus de nous sous les noms d Ibères, de Ligures, de Libyens, d'Égyptiens, d'Égéens? Est-il permis de reporter à ces hommes des âges

Digitized by Google

antérieurs à l'histoire, l'origine de populations modernes que les groupements ethnographiques habituels cataloguent mal, tels que les Berbères, les Albanais du Caucase et des Balkans, les Basques, et d'autres groupements humains rebelles à l'assimilation et plus ou moins disparates?

Il est sans doute sage d'admettre, après Sergi et Moret que les « hommes (*Des Clans aux empires*, 1923, p. 192) paléolithiques et néolithiques de l'Europe du Sud et de l'ouest seraient de la même race méditerranéenne que les premiers Égyptiens. Entre l'Europe du Sud et l'Afrique, les « ponts » de Gibraltar, de Sicile et de l'Archipel restèrent accessibles au-dessus des eaux marines jusqu'assez tard de la période néolithique; par là ont passé les grands mammifères africains qui ont vécu dans les prairies et les forêts de l'Europe quaternaire; les hommes et leurs produits ont pu prendre le même chemin. Ce ne serait donc point par un pur hasard que les armes et outils des néolothiques européens présentent des ressemblances frappantes, pour la matière et la technique, avec ceux des Égyptiens; ce ne serait pas fortuitement que les hommes des villages lacustres de Suisse et de Savoie cultivaient pour se nourrir les trois espèces végétales caractéristiques, l'orge, le millet, le blé, que les Égyptiens ont sélectionnées les premiers ».

Ces affirmations de Moret doivent correspondre à la vérité qui sera demain indiscutée, surtout si l'on y ajoute, après les faits relevés plus haut, que l'Asie Occidentale et Méditerranéenne doit être comprise au même titre que l'Afrique dans l'énumération des pays qui ont connu la même vie matérielle aux âges de la pierre.

Ainsi donc, l'unité de civilisation autour de la Méditerranée et dans l'humanité non sauvage, unité dont nous sommes convaincus que c'est une nouveauté n'est pas un fait récent, au moins pour le tour de la Méditerranée en attendant un démonstration pour une surface plus étendue. Des périodes les plus anciennes de l'humanité, il reste des traces — écritures, monuments,

Digitized by Google

squelettes — établissant qu'aussi haut qu'on remonte actuellement, les hommes ont circulé sur toute notre aire, qu'ils ont communiqué entre eux, qu'ils ont utilisé à la même époque une civilisation commune, et que nous n'avons pas le monopole ou la primeur de cet emploi simultané des mêmes procédés matériels.

Digitized by Google

LA VIE A NANCY

IL Y A SOIXANTE ANS

Par M. Georges HOTTENGER

MEMBRE TITULAIRE

Les morts vont vite, dit-on : il en va des générations successives comme des individus eux-mêmes. Quelques années suffisent pour que leur souvenir s'estompe et perde tout relief, pour qu'il ne reste rien, ou presque rien de ce qui fit l'originalité et l'intimité de leur vie, tout au moins dans le cadre de la vie locale.

A l'appui de cette vérité nous pouvons donner notre témoignage. Après avoir retracé la vie économique de la Lorraine au lendemain de la Révolution (1), nous aurions voulu compléter notre travail par un tableau de la vie privée à la même époque, mais nous nous sommes trouvé arrêté jusqu'à ce jour par la difficulté d'une documentation qu'il faudrait chercher surtout ailleurs que dans nos archives administratives.

Les événements politiques avaient alors renouvelé les fondements de l'édifice social, ils avaient à maintes reprises troublé la vie des populations, causé la disette, entraîné des ruines, suscité certaines fortunes, ébranlé ou brisé bien des traditions. La crise une fois passée ou

(1) G. HOTTENGER. *La Lorraine économique au lendemain de la Révolution*, d'après les Mémoires statistiques des préfets de l'an IX. Nancy, 1924. — *La Lorraine agricole au lendemain de la Révolution*, Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1924-25; *Les Forêts lorraines, leur situation au lendemain de la Révolution*, id., 1927-28.

Digitized by Google

touchant à sa fin, que pensaient nos ancêtres lorrains? Quels étaient leurs sentiments, et aussi leurs ressources et leurs modes d'existence? Comment vivaient-ils à leur foyer, en ces temps où les progrès des fabrications et des communications n'avaient pas encore répandu partout une foule de commodités qui nous semblent indispensables aujourd'hui?

A part les indications, forcément générales, que donnent les *Mémoires statistiques de l'an IX*, nous n'avons trouvé que bien peu de choses qui nous renseigne sur toutes ces questions.

Faut-il nous en étonner?

L'esprit de nos pères n'était pas le nôtre. Ils n'avaient nul souci de se produire eux-mêmes et de se peindre dans le cadre de leur vie journalière. Ils appartenaient encore à ces générations qui, imbues de l'esprit classique et vouées uniquement aux idées, n'attachaient aucune importance aux menus faits et n'en avaient aucune curiosité. Rares étaient alors les publications locales, surtout si on les compare à l'abondance de notre temps, et le peu qui paraissait, — nos premiers Mémoires en font foi, — n'était que discours, poésies ou simples versifications, dissertations sur l'Antiquité, spéculations philosophiques ou observations scientifiques. La vie de l'époque et celle de la région n'y tiennent, à proprement parler, aucune place.

Nos arrière-neveux n'auront certes pas le même embarras le jour où ils voudront nous retrouver dans le milieu où nous vivons. Nous nous intéressons à tout ce qui nous entoure, on peut même dire que nous vivons plutôt en dehors de nous mêmes qu'au dedans. Nous aimons à observer le présent autant qu'à fouiller le passé, nous nous plaisons à nous raconter nous-mêmes et à peindre notre temps : nouvelles et romans de mœurs locales, souvenirs personnels et mémoires, sont une bonne part de notre littérature courante. Si bien que volontiers on croirait que c'est la surabondance qui cette fois doit embarrasser les chercheurs à venir. Sans doute, mais pourtant on aurait tort de penser que cette surabondance donnera une documentation complète et toujours exacte : bien des détails échappent à ces souvenirs, à ces peintures, qui n'ont

Digitized by Google

entre elles aucun lien, qui se répètent et se concentrent sur certains objets, en laissant de côté beaucoup d'autres. Le type du paysan notamment attire notre réalisme autant qu'il répugnait à l'idéalisme de nos ancêtres, et on s'obstine à le dépeindre tel qu'il était il y a cinquante ans, tandis que, sans pourtant disparaître, il ne cesse de se modifier depuis lors.

Quoi qu'on fasse, chaque génération qui passe emporte avec elle une bonne partie de ce qui fut sa vie, faute d'initiatives prises à temps pour en fixer davantage les fugitifs détails, en recueillant les souvenirs des derniers survivants.

Comme la guerre de 1914, la guerre de 1870 a marqué une étape dans la vie lorraine. La génération qui en fut témoin achève de disparaître, et déjà les années qui suivirent ne sont plus que des souvenirs d'enfance pour les plus anciens d'entre nous. C'est le moment de jeter un coup d'œil sur ces temps devenus étrangers aux générations montantes, pour mesurer la distance qui les sépare de nous.

La tâche que nous nous proposons, limitée aux horizons de notre ville, n'a pas l'ambition d'être, à proprement parler, un travail historique. C'est la simple mise en œuvre de certains souvenirs que nous avons recueillis et d'autres souvenirs, en plus petit nombre, que nous conservons nous-mêmes. C'est une modeste contribution à l'histoire de Nancy au XIX^e^ siècle.

A la vérité, cette histoire n'est autre que celle du développement progressif qui, en cette durée, tripla à la fois l'étendue de la ville et sa population, en même temps que, dans une plus grande proportion encore, s'accroissaient son activité économique et son importance régionale.

Elle se divise d'elle-même en trois périodes, qui chacune ont plus ou moins modifié la physionomie de la ville.

La première va jusqu'au milieu du siècle. Dès les premières années, Nancy a reçu l'organisation administrative qu'elle a encore aujourd'hui : c'est dès lors le siège d'une préfecture et d'une Cour d'appel. La ville tient tout entière dans ce que nous appelons aujourd'hui le

Digitized by Google

vieux Nancy, dans l'enceinte que formait son mur d'octroi et d'où, en toute direction, émergent des faubourgs plus ou moins peuplés. C'est alors une ville somnolente en sa routine bourgeoise, heureuse de retrouver une béatitude, tempérée de médiocrité, que venaient de troubler assez rudement les années de la Révolution. Sa population n'atteint pas 30.000 habitants; elle fut même en décroissance pendant le premier quart du siècle.

Deux entreprises très importantes pour le développement industriel et commercial de la ville marquent, au milieu du siècle, le début d'une seconde période. C'est tout d'abord l'établissement du canal de la Marne au Rhin, dont la construction amena l'extension des faubourgs Saint-Georges et Sainte-Catherine, et même leur transformation complète, puis, quelques années plus tard, l'établissement de la ligne de chemin de fer de Paris à Strasbourg. L'édification de la gare des voyageurs et de ses annexes, à l'ouest de la cité, entre les faubourgs Saint-Jean et Stanislas, allait donner à cette partie de Nancy une animation, une physionomie toute nouvelle, et provoquer de ce côté une poussée de croissance qui ne s'est pas arrêtée depuis lors.

Survient la guerre de 1870, et l'annexion de l'Alsace-Lorraine : c'est une autre période qui commence, et elle se prolongera jusqu'à la guerre de 1914. Nancy se trouve promue à la redoutable dignité de ville-frontière. Après la douloureuse épreuve de l'invasion et de l'occupation, sa garnison est considérablement augmentée. Désireux de conserver leur nationalité, un bon nombre d'habitants des pays cédés à l'Allemagne viennent s'installer à Nancy. Certains transportent avec eux des industries prospères qui vont exciter l'activité locale. Des ateliers, des usines, s'installent en maints endroits, peuplant autour d'elles les voies déjà existantes ou en faisant naître de nouvelles. C'est toujours vers l'ouest que se porte surtout le mouvement d'expansion : de ce côté, en peu d'années, va surgir une ville nouvelle, le nouveau Nancy. Créé, sans plan ni méthode, sans autre règle que les étroits calculs des propriétaires et des spéculateurs de terrains, le nouveau Nancy, tel qu'il date de cette époque, forme avec ses rues

Digitized by Google

au tracé si souvent désordonné, un contraste saisissant avec la ville aux grandes voies régulières, aux places spacieuses, qui doit à Charles III et à Stanislas son existence et sa beauté.

C'est bien au début même de cette troisième période, c'est-à-dire au lendemain de la guerre, qu'il convient de nous arrêter pour grouper nos souvenirs. Or le lendemain de la guerre ce fut pour notre ville l'occupation allemande, qui se prolongea jusqu'au 3 août 1873. Les détails en ont été, au moment même, fidèlement consignés par un professeur de la Faculté des Lettres, M. Louis Lacroix, dans son *Journal d'un habitant de Nancy, pendant l'invasion de 1870-1871*, et récemment l'histoire en a été faite, en un ouvrage d'ensemble, solidement documenté, par M. Émile Chantriot (1).

Nous ne pourrions que répéter ces deux auteurs : mieux vaut passer outre, et arriver de suite au jour où la ville, délivrée du poids de l'occupation, recommença à respirer librement. C'est donc au surlendemain de la guerre, plutôt qu'à son lendemain même, qu'il nous paraît plus utile de placer notre exposé.

Que se passa-t-il donc alors, en cette année 1873, et au cours des années qui suivirent? A la vérité rien de particulier, rien qui mérite de retenir particulièrement l'attention de l'historien. Depuis que la Lorraine a cessé d'être indépendante et s'est fondue dans la grande unité nationale, son histoire, subissant la commune loi d'une centralisation progressive, s'est identifiée avec l'histoire nationale; elle n'offre plus d'événements qui ne soient la répercussion plus ou moins proche ou plus ou moins lointaine des événements de la vie politique, dont le centre est à Paris; elle se réduit au mouvement de l'opinion locale et à la série des élections diverses. C'est trop peu pour nous et, sans négliger entièrement ce sujet, nous recueillerons, croyons-nous, des souvenirs plus suggestifs et plus vivants en réveillant notre imagination autant que notre mémoire, et en faisant tout simplement un tour

(1) Émile CHANTRIOT. *La Lorraine sous l'occupation allemande, mars 1870, septembre 1873.* Nancy, Berger-Levrault, 1922, in-8,-670 p.

Digitized by Google

dans Nancy il y a soixante ans; dût cette façon de faire tenir du genre de la causerie plutôt que de l'histoire proprement dite.

Débarquons donc à Nancy peu de jours après que les derniers soldats allemands viennent d'en partir.

De Paris, d'où nous sommes partis, le train qui nous amène, un train express, fait le trajet en sept heures et quelques minutes (1), en marchant à la vitesse *maxima* de l'époque, 50 kilomètres à l'heure, avec huit arrêts de cinq à dix minutes. Heureux arrêts, car dans les wagons il n'y a encore aucune installation qui donne satisfaction à certaines commodités naturelles... Notre train n'avait que des premières classes : si, obligés de compter avec notre bourse, nous eussions dû nous contenter de troisièmes classes, nous aurions mis, avec un train omnibus (2) onze heures et demie, en nous arrêtant à chacune des quarante huit stations de la ligne! Quel progrès pourtant si on se reportait à vingt-cinq ans auparavant, alors que par les moyens les plus rapides, il fallait encore deux jours entiers pour faire le même trajet!

Elle nous paraît plutôt somnolente cette gare de Nancy où nous débarquons. Apparemment le trafic est loin d'égaler celui que nous lui voyons aujourd'hui (3). Elle n'a encore que son bâtiment central, datant de 1855, et à peine la moitié des proportions que nous lui voyons aujourd'hui et que nous jugeons pourtant insuffisantes. A l'extérieur une cloche annonce la prochain départ des trains, comme aujourd'hui encore à l'intérieur, leur arrivée. L'horloge est en retard de seize minutes sur l'heure de la ville; elle marque l'heure de Paris, laquelle quatorze

---

(1) Aujourd'hui le train le plus rapide, le train 33, ne met que 3 heures 58 minutes pour faire le même trajet.

(2) Un seul express avait alors des secondes classes, celui de 4 h.20 s., qui arrivait à minuit 53, il mettait donc 8 h. 33 minutes pour faire le trajet.

(3) Le nombre de billets délivrés à la gare de Nancy en 1872 avait été de 536.193; en 1930, il s'est élevé à 3.485.771. De même les colis en grande vitesse : ils avaient donné en 1872 un poids total de 5.318 tonnes. En 1930, 24.847 tonnes.

Digitized by Google

ans plus tard sera adoptée comme heure centrale, en attendant l'heure internationale par fuseaux horaires.

La place qui a été créée devant la gare est restée nue : ce n'est que plus tard qu'elle aura ses squares, lorsqu'en 1879, elle deviendra la place Thiers. Elle n'est encore bordée que de médiocres bâtisses, et à l'un de ses angles, celui qu'occupe aujourd'hui l'*Est Républicain*, une entreprise de déménagements a ses remises et ses écuries.

A la place des Magasins Réunis, nous remarquons un café, avec son jardin, le *café du Débarcadère*. Débarcadère : un mot qui a essayé sa fortune aux premiers temps des chemins de fer, mais qui a été bientôt supplanté par le mot de *gare*, moins propre peut-être, mais plus expéditif. Dans le même îlot s'enfonce une impasse ténébreuse, un vrai cul-de-sac, l'impasse Oberlin.

A part le Temple protestant, ancienne église des Prémontrés, et l'ancien Mont-de-Piété, plus rien ne subsiste aujourd'hui de ce quartier de la gare, tel qu'il se présentait au visiteur de 1873 : tout a été abattu, reconstruit, transformé. Et d'abord la Porte Saint-Jean : déjà sa partie extérieure avait été jetée bas dans l'hiver de 1868-1869 et à son tour la façade intérieure allait disparaître, condamnée par les exigences d'une circulation croissante.

A la rampe où monte la rue de l'Hôpital militaire sont adossées de misérables échoppes. De chaque côté de la place ces vieux bâtiments sont ceux d'une caserne de cavalerie. La place elle-même est dénudée : un square n'y sera planté que l'année suivante, après qu'un nivellement en aura modifié la pente.

Montons la rue Saint-Joseph, notre rue Chanzy actuelle, nous la trouvons bordée, d'un côté, de vieilles maisons qui ne disparaîtront que dix ans plus tard, lorsque la Ville aura décidé d'isoler le lycée. De l'autre côté, à gauche, une chapelle du XVII^e^ siècle, l'ancienne chapelle des petites Carmélites. Près de là, la rue de la Poissonnerie, notre rue Gambetta, se termine par un cul-de-sac où l'herbe pousse entre les pavés.

Revenons sur nos pas. Rue Saint-Jean, à la place du vaste immeuble qu'occupèrent les Magasins Réunis en ces dernières années, une grande et monotone bâtisse et, à

Digitized by Google

son extrémité, une chapelle ouvrant sur la rue : c'est l'hôpital Saint-Charles, qui subsistera là jusqu'en 1885. A ce moment le bruit de marteaux martelant le fer frappe notre oreille : en cette même rue Saint-Jean, en face de l'hôpital, un maréchal ferrant a son atelier et s'y livre à son travail.

Poursuivons notre promenade. Les rues de la ville, ont dans l'ensemble le même aspect qu'aujourd'hui : depuis une vingtaine d'années elles ont pris cet aspect moderne, quand entre 1850 et 1860 (1), les trottoirs de bitume avec bordure de granit ont remplacé les anciens caniveaux. En même temps les devantures se sont multipliées aux magasins, mais au lieu des glaces d'aujourd'hui, elles n'ont qu'une pauvre vitrerie. Et ces magasins : qu'ils nous semblent donc mesquins, à côté de ce qu'est habitué à voir le Nancéien de 1932 ! Les plus grands, les plus beaux, ne se distinguent guère que par leurs dimensions des petites boutiques qui les avoisinent. A vrai dire, point de grands magasins : Corbin débute seulement sous les arcades de la Porte Saint-Nicolas. Mais par ailleurs que de petites épiceries, de petites merceries, de petits marchands d'aunages ! Apparemment le commerce est aussi peu concentré que possible, non seulement pour l'alimentation, mais pour tous les articles. La confection n'est encore qu'à ses débuts. Vêtements et chaussures ne se font guère que sur mesure, chez de multiples tailleurs, couturières et cordonniers. « Maison de confiance », lisons-nous à certaines devantures, et avec cette inscription alterne celle de « Prix fixe » : c'est que le marchandage règne toujours en maître; on voudrait bien réagir, mais seuls les grands magasins arriveront du coup à imposer la règle du commerce moderne. Point de grands cafés, — sauf peut-être ceux de la place Stanislas, le Café de la Comédie, avec sa rotonde, est le principal, —

(1) Rappelons que les premières voies qui, avant ces années, vers 1840, eurent des trottoirs, en reçurent leur dénomination : on disait *trottoirs Stanislas* (Rue Héré), *trottoirs d'Amerval*. C'est en 1859 seulement que la Ville dépensa une somme de 300.000 francs pour établir des trottoirs dans les divers quartiers (Cf. H. Lepage, *Les transformations de Nancy*. Nancy, 1879, p. 73 et 82).

Digitized by Google

mais de modestes établissements que fréquentent à peu près seuls les gens du quartier.

Nous pourrions négliger la place de l'Académie (notre place Carnot), avec son ancien château d'eau, qui date de 1831, et de même le cours Léopold, si certain projet, qui avait ses partisans, ne tendait alors à réduire sa surface de près de moitié, en livrant à la construction les carrés les plus proches de la Porte Désilles. Des conditions particulières seraient d'ailleurs imposées aux constructeurs : n'importe, quelle aberration! On comprend l'indignation des adversaires, qui heureusement eurent bientôt gain de cause (1).

Depuis trois ans, pendant l'occupation allemande, le cours Léopold n'a plus connu l'animation que lui donne la Foire. La Foire reparaîtra l'année suivante, en mai 1874 : que d'observations piquantes n'y ferions-nous pas entre les distractions d'alors et celles d'aujourd'hui!

Ce n'est pas seulement la Foire qui avait chômé en ces années endeuillées. Pour la même raison le Théâtre était resté fermé : on parlait maintenant de sa prochaine réouverture, laquelle fixée au 28 août, serait marquée par une représentation particulièrement brillante. Par ailleurs ni bals publics ni cafés concerts : les premiers essais en ce genre ne devaient apparaître que plusieurs années par la suite ( ). A nous qui sommes habitués à voir se multiplier jusqu'à l'excès les lieux de distractions et réjouissances publiques, ces temps passés nous donnent l'impression d'une invraisemblable austérité.

Nous voici place Saint-Epvre. C'est en ces années un quartier en voie de transformation, par suite de la construction de la nouvelle église. Celle-ci est livrée au culte depuis 1871, et on est en train d'élever sa flèche, en attendant qu'on en dégage le portail, dont la vue est obstruée par un îlot de vieilles maisons. On avait parlé de conserver

(1) On peut voir aux Archives municipales (Collection Morey) un dessin lithographié donnant la vue du Cours avec les constructions projetées.

(2) Le premier bal public, celui de la Renaissance, rue de la Source, et les premiers cafés-concerts, *vulgo* beuglants, cafés Henrion et Klein, rue Mazagran, ne datèrent que de 1878 et 1880.

Digitized by Google

la tour de l'ancienne église, qui n'en valait certes pas la peine, et maintenant on parle, — autre projet mort-né — d'un beffroi moyenageux qui flanquerait la nouvelle église.

Sur la place s'élève comme aujourd'hui la statue de René II, mais combien différente est cette lourde pièce de celle qui l'a si heureusement remplacée en 1883 et qui est certainement l'une des meilleures œuvres qui ornent les places de notre ville!

Nous passons devant le Palais ducal : il est alors livré aux ouvriers qui achèvent de réparer le désastre causé à l'édifice par l'incendie du 18 juillet 1871.

Par la rue Ville-Vieille nous arrivons à un coin de la ville qui allait par la suite subir une transformation non moins complète que le quartier de la gare. Nous trouvons là les restes des anciennes fortifications, deux bastions qui flanquaient de part et d'autre la Porte Notre-Dame. Fallait-il les conserver ou les raser? La question était depuis longtemps agitée et, pour le moment, on penchait pour la conservation : on avait même commencé à établir là une promenade qui reliant la Pépinière au Cours Léopold aurait entouré la ville d'une belle ceinture d'arbres.

Par la rue de la Craffe un escalier nous mène au réduit de la Reine, sur lequel s'élève le gymnase des pompiers, puis au bastion Le Marquis, d'où nous redescendons près de la façade extérieure de la Porte de la Craffe. Nous traversons la rue de la Citadelle, et nous atteignons le bastion Le Duc, pour arriver ensuite à un rond-point qui communique avec la Pépinière : c'est l'ancien Manège des pages, gracieux hémicycle, œuvre de Boffrand, qui devait être malencontreusement sacrifié en 1879, lors de la démolition de ce bastion Le Duc et de l'ouverture de la rue Grandville. Du haut du bastion Le Duc jetons un coup d'œil sur les alentours : jusqu'à la rue de Malzéville, nous ne voyons que des jardins à la place où s'étend aujourd'hui le quartier Grandville.

La Pépinière, où nous arrivons, n'a que des carrés bordés d'arbres, comme aujourd'hui encore le cours Léopold; les jardins anglais qui en font l'agrément, avec

Digitized by Google

leurs corbeilles de fleurs et leurs plantations disséminées ne seront créés que plusieurs années par la suite, et étendus à plusieurs reprises. A l'entrée de la grande allée, au côté opposé au kiosque actuel qui date de 1875, nous voyons une simple estrade en bois, entourée de barrières : c'est là que naguère encore les musiques militaires de la garnison allemande donnaient des concerts, qui d'ailleurs n'attiraient que fort peu d'auditeurs, en dehors des familles d'officiers allemands.

C'est l'époque des vacances : partout, à la Pépinière comme dans la rue, nous voyons des enfants qui jouent. A quoi jouent-ils? Aux billes (aux *chiques*, comme ils disent), à la palette, à saute-mouton, à « colon », aux barres. Certains, parmi les plus jeunes, poussent en courant un cerceau devant eux, D'autres encore jouent « aux voleurs » ou au soldat. Jeux de notre enfance, combien délaissés n'êtes-vous pas aujourd'hui pour d'autres jeux plus mouvementés et d'allure plus sportive, mais qui laissent bien peu de place, semble-t-il, à l'imagination et à la fantaisie enfantine!

Nous voici sur la place Stanislas.

Nous la trouvons telle qu'aujourd'hui cette place, « le plus pur joyau de notre couronne lorraine », et à la vérité qu'y aurait-il à y changer? Rien, sinon la statue qui par sa lourdeur écrasante jure avec la gracieuse légèreté de cet ensemble incomparable. On en a déjà parlé, mais des idées émises à ce sujet l'une d'elles, datant de peu d'années avant celle qui nous occupe, mérite bien de passer à la postérité pour faire la joie des générations successives. Un certain Cabasse, avocat à la Cour et conseiller municipal, avait jugé bon de livrer au public les projets d'embellissement qu'il rêvait pour Nancy. Dans une brochure qu'il publia en 1854 (1) il fait faire au lecteur le tour de la ville en semant au passage ses louanges, ses critiques, ses projets surtout. Quels projets! Arrivé sur la place Stanislas il a une idée géniale...

---

(1) CABASSE. *Projets d'embellissements et de constructions d'utilité publique pour la ville de Nancy.* Une brochure in-8, 35 pages, chez Peiffer, libraire, trottoirs Stanislas. Nancy 1854.

Digitized by Google

« Je propose, écrit-il, de remplacer la statue de Stanislas par quelque chose de grandiose ! par un obélisque en pierre blanche, ou par une colonne en briques de porcelaine aux trois couleurs. Cette colonne serait dédiée à l'empereur Napoléon III, elle serait surmontée par un aigle majestueux, aux ailes déployées, le tout argenté. Ce serait du nouveau en Europe, et cela attirerait des visiteurs. »

Apparemment notre original tient à son idée, car il y revient quelques pages plus loin avec plus de fantaisie encore. « Il existe à Nancy une fabrique de gaz qui assure l'éclairage à toutes les rues de l'intérieur et des faubourgs... La cheminée de cette fabrique est d'une construction remarquable et d'une belle élévation : elle ferait bon effet sur la place Stanislas. Pourquoi n'en pas mettre une pareille avec l'aigle impérial au-dessus? On n'objecterait plus à la défense. On pourrait faire les briques en porcelaine aux trois couleurs. »

Mais ne nous attardons pas. Pour compléter notre tour des monuments existant alors et disparus depuis, il nous faudrait encore pousser jusqu'à l'église Saint-Nicolas, rue Saint-Dizier, démolie en 1880. Elle n'avait aucun caractère architectural. Contentons-nous, après avoir passé devant l'hôtel de Rouerke, qui était enclavé dans l'îlot de l'Hôtel de Ville, rue de la Constitution, de jeter un coup d'œil, tout près de là, sur le vieil hôpital Saint-Julien qui, avec ses grands bâtiments, ses jardins, ses écuries et porcheries conserve encore là, en plein centre de la ville, l'installation qu'il reçut du duc Charles III, et la conservera jusqu'en 1900, soit pendant plus de trois siècles.

Maintenant notre promenade est finie : pour nous rendre compte de l'extension de la ville à cette époque, à prendre un plan, — le plan de cette même année 1873.

Depuis la démolition de son enceinte fortifiée, à la suite du traité de Ryswick, Nancy avait été entourée d'un haut mur d'octroi qui ne permettait l'accès de la ville que par les quelques portes, — quatre d'abord, six ensuite, — qui y étaient pratiquées. Dans mon enfance, des vieillards rappelaient encore le temps où ces portes se

Digitized by Google

fermaient lorsque avait sonné le couvre-feu : les retardataires pouvaient, il est vrai, se les faire rouvrir, moyennant pourboire donné au gardien. Nancy se trouvait ainsi enserrée dans un corset de pierres qui, avec le temps, était devenu une véritable gêne pour une ville qui demandait à s'étendre et déjà débordait son enceinte. Depuis 1840 environ, les portes restaient ouvertes la nuit. En 1846 une première brèche avait été faite au mur d'enceinte, à l'extrémité de la Pépinière, pour ouvrir un passage conduisant au canal, qui venait d'être construit : mais de quelles minutieuses précautions l'administration municipale n'avait-elle pas entouré sa décision, pour empêcher les fraudes d'octroi (1)!

C'est en 1866 seulement, vingt ans plus tard, qu'on avait de nouveau attaqué le mur pour faire communiquer la ville avec la voie de Mon-Désert; en 1871 on avait, par une autre percée, prolongé la rue Saint-Nicolas pour créer la rue de La Salle; en cette année 1873, c'était le tour de la rue des Tiercelins, qui jusqu'alors n'allait pas plus loin que la rue Drouin. Près de là, une autre percée était en projet, celle de la rue Charles III, qui s'arrêtait à hauteur de la rue des Fabriques.

Les voies qui s'allongent en tous sens *extra muros* sont celles des faubourgs, véritables faubourgs encore, séparés les uns des autres par des espaces libres, chantiers ou jardins, qui ont été remplis et construits de nos jours pour former, surtout à l'ouest, la ville nouvelle, le nouveau Nancy. Que ne l'a-t-on prévue dès lors cette ville nouvelle, au lieu de l'abandonner au hasard des circonstances et aux calculs de la spéculation! A vrai dire, la municipalité eût-elle établi le plan d'extension qui convenait, la loi de 1841 sur l'expropriation aurait été insuffisante pour en assurer l'exécution : l'instrument légal faisait défaut, non moins que les ressources pécuniaires.

Un simple coup d'œil jeté sur ce plan de 1873 nous montre que de vastes espaces libres alors ont été bientôt ensuite percés de rues et couverts de constructions plus

(1) Cf. COURBE. *Les rues de Nancy*, t. III, p. 229.

Digitized by Google

ou moins contiguës : à la vérité, si par les faubourgs nous poussions notre promenade jusqu'à la campagne environnante, c'est bien la vraie campagne, avec ses cultures, ses prairies et ses plantations, qui devant nous, s'étendrait bientôt, presque aux portes de la ville. Nous trouverions en bordure de l'avenue de la Garenne une ferme dont les terres s'étendaient sur l'emplacement de nos rues Jeanne-d'Arc et du Sergent-Blandan, à leur extrémité sud. Nous trouverions, plantées en vignes, la côte des Chanoines, et toutes les pentes environnant Laxou et Maxéville, Malzéville et Essey. Presque tous les villages de notre banlieue étaient encore de vrais villages, avec des fumiers et tout un attirail de culture devant les portes de leurs maisons. Tous avaient leurs cafés avec jardin, leurs guinguettes, buts des promenades du dimanche pour les promeneurs de la ville, que ni la bicyclette, ni l'auto, ni les tramways, n'entraînaient encore au loin, en de vastes randonnées.

Mais restons plutôt en ville et en flânant sur ses places et par ses rues, observons-en la vie. Plaçons-nous d'abord au Point Central : à vrai dire, ce terme est encore inconnu, il ne date que de l'établissement des tramways, en 1874. Dieu ! que cet endroit, où la vie est si intense aujourd'hui, nous paraît somnolent et presque désert ! Sans doute le mouvement de la circulation devait par la suite se déplacer pour y affluer : la principale artère, c'est alors la rue Stanislas. Mais que nous soyons rue Stanislas ou rue Saint-Jean, il n'y a ni sur les trottoirs l'afflux continuel des passants ni sur la chaussée l'interminable succession de véhicules de toutes sortes. Simples fiacres ou voitures de maître, camions ou charrettes s'espacent longuement, laissant à qui veut traverser la rue, toute sécurité. Chaque deux heures un omnibus passe, au pas tranquille de ses deux chevaux : pour six sous, il transporte quelques voyageurs entre Bonsecours et Malzéville. Dès la nuit tombante, le mouvement serait bien plus faible encore, sinon tout à fait nul, et quel misérable éclairage ! Sur les places et dans les rues du centre, la lumière blafarde de becs de gaz fort espacés; dans celles de la périphérie on

Digitized by Google

trouve encore des lampes à huile suspendues à une potence; dans les magasins, dans les cafés, un bec papillon, deux ou trois au plus. A nos yeux habitués à l'éblouissante lumière que répand partout l'électricité au service de la réclame, la ville semble presque plongée dans les ténèbres !

Suivons les passants dans leur va-et-vient : leur origine et leur condition, semble-t-il, se révèlent à leur mise beaucoup plus qu'aujourd'hui. Le nivellement social est moins sensible que de nos jours. A nos yeux habitués à l'extrême sobriété et au laisser-aller des modes d'après-guerre, tout ce qui n'est pas du peuple nous semble plus ou moins endimanché, de même qu'à ces ancêtres nous paraîtrions, nous autres, sans doute bien négligés. Pour le bourgeois, le veston et le complet sont plus rares, la jaquette et la redingote plus familières : naguère encore l'habit, le frac, se portait en rue pour les hommes de profession libérale. De même le chapeau haut de-forme : il est de rigueur pour les médecins, pour les magistrats, pour la plupart des hommes de profession libérale, et beaucoup l'accompagnent de la cravate blanche. En tout cas le haut-de-forme est pour quiconque prétend à une certaine tenue, la coiffure du dimanche, celle aussi des mariages, des enterrements, de toutes les cérémonies à la campagne aussi bien qu'à la ville.

Dans le peuple la blouse est d'un usage général, bleue et assez longue pour le paysan, plus courte et grise ou noire pour l'ouvrier. Comme de nos jours, la casquette est la coiffure populaire, mais bien différente de ce que nous voyons aujourd'hui : lourde casquette de drap pour le paysan, avec rebords pouvant se rabattre sur les oreilles, casquette de soie à pont et à visière pour l'ouvrier.

Mais ce qui fait date pour nous, c'est assurément la toilette féminine : loin d'avoir la simplicité et le dédain des ornements qu'impose le respect de la ligne, elle complique la nature par de multiples artifices. La crinoline sans doute a disparu, mais elle a fait place à la tournure, qui demain s'exagérera dans le pouf. C'est le temps de la robe à traîne, véritable ramasse-poussière : elle a reporté à l'arrière le bouillonnement des jupes qui entouraient et

Digitized by Google

étoffaient la crinoline. La robe garde une abondance de volants, elle est garnie de dentelles ou de nœuds de rubans. Elle se complète souvent de la demi-jupe, qui se relève par derrière. Le chapeau est de petites dimensions, penché sur le devant de la tête, parfois encore garni de rubans de velours qui tombent sur la nuque, et que les plaisants appellent des « suivez-moi jeune homme »...

Mais tout ceci c'est la mode du jour. La mode de la veille, ou plutôt de l'avant-veille, nous le retrouvons chez les personnes d'âge : les vieilles dames portent encore le chapeau cabriolet ou la capote du temps de Louis Philippe, avec des papillotes roulées de chaque côté du front. Il y a surtout le châle qui en se perpétuant depuis plusieurs générations semble vouloir défier les caprices de la mode : simple châle de laine à carreaux pour la femme du peuple, cachemires d'Inde, pour les autres, qui les ont reçus à leur mariage et qu'elles porteront toute leur vie. Les cachemires de nos grand'mères, ne les avons-nous pas aujourd'hui encore, mais dans nos salons ou dans nos salles à manger, comme couvertures de divans, comme surtouts de pianos ou comme tapis de table?

Le marché est tout près d'ici : allons-y. Les paysans y sont nombreux : ils ont remisé leurs attelages dans certaines auberges qui ont la spécialité de leur clientèle, l'hôtel de la Poire d'Or, de l'Agriculture, de la Chartreuse, etc...

Ces paysans, ce sont bien dans leur pittoresque réalité, les types que s'efforcent de faire revivre aujourd'hui certains de nos humoristes lorrains, mais dont ils ne nous donnent que des réminiscences, ou quelques rares survivances, car la campagne et la ville tendent à confondre de plus en plus leur vie, comme la province et la capitale. L'accent lorrain règne ici en maître avec son allure traînante, avec les intonations à la fois naïves et narquoises de la « dame de Saizerais ».

Les paysans ne sont pas les seuls types qui exciteront notre curiosité. Voici le père Potel, vieillard à longue barbe blanche, qui dit la bonne aventure, et attire ses clients en faisant fonctionner des ludions, petites figurines montant et descendant dans un long et large tube de verre.

Digitized by Google

Voici des chanteurs de complaintes qui ont retracé, grossièrement peintes sur la toile, les différentes phases du crime dont ils narrent et chantent l'horrible histoire.

Voici encore un charlatan qui arrive triomphant sur sa voiture attelée de deux chevaux plus ou moins fringants. Du haut de son siège, après un appel de tambour, il harangue la foule et lui vante les vertus merveilleuses du produit, pâte, poudre ou onguent, qu'il vend non pas par un sordide calcul de commerçant, mais par amour de l'humanité. Il s'entend aussi à arracher les dents : un naïf passant se laisse convaincre et monte à ses côtés. En avant la musique ! Grosse caisse et cymbales se déchaînent aussitôt et leur tintamarre étouffera les cris du patient...

Ce qui se vend sur le marché ne nous intéresse pas autrement, car il va de soi qu'hier tout comme aujourd'hui, tout comme demain, l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de légumes et de poissons, de beurre et de fromage, de viande et de charcuterie. Ce qui nous frappe, ce sont les prix qu'on nous fait : la livre de beurre est à 1 fr. 30, la douzaine d'œufs de 1,10 à 1.20 ; à la saison, c'est-à-dire en mars et en avril, elle a valu, paraît-il, de 0,70 à 0,75. Et tout est à l'avenant : le gigot à 1 fr. 20, le rosbif à 1 franc, le porc et le bœuf pour le pot au feu à 0,90 ! Un kilo de pommes de terre se paie deux sous et demi, ou six liards comme disent encore les vendeuses, c'est-à-dire qu'elles donnent deux kilos pour cinq sous. Même prix pour deux grosses bottes de carottes. Un beau chou-fleur vaut 0,60 à 0,70. Pour 14 francs nous pouvons avoir un gros jambon, et pour trente sous un poulet ou un lapin. Sous un auvent installé sur le trottoir, une brave femme débite aux passants son café au lait : nous en aurons un grand bol crémeux et bien sucré pour deux sous. A cela rien d'étonnant, puisque le litre de lait ne se paie que trois sous (1).

---

(1) Sans doute il faut tenir compte de la différence avec la monnaie actuelle. Mais même à ce compte la plupart des prix sont bien moins élevés. Et pourtant on se plaignait déjà, ainsi que le font les rapports de police où nous avons trouvé certains de ces prix. « Les prix des denrées

Digitized by Google

Comme types aujourd'hui disparus du marché, citons encore les vendeurs de vieux bouquins, parmi lesquels les fureteurs firent parfois des trouvailles; les vendeurs d'almanachs, qui depuis lors ont reculé et finalement disparu devant les progrès de la presse quotidienne qui, à cette époque, débutait à peine, et était loin encore d'avoir pénétré jusqu'au fond des campagnes et dans les plus modestes foyers.

A certains coins de la place, comme à certains coins de rue, des hommes en blouse attendent, désœuvrés; ils ont à leur casquette une plaque de cuivre numérotée : ce sont les commissionnaires publics. Ils attendent le client qui leur confiera un paquet ou une lettre qu'ils iront, pour quelques sous, porter à l'adresse indiquée. Ce type de nos rues, le téléphone allait le faire disparaître promptement.

...Mais voici qu'au clocher de Saint-Sébastien une cloche s'est mise à sonner à coups pressés et redoublés : c'est le tocsin. Un incendie s'est déclaré quelque part en ville. Un remous se fait dans la foule, puis chacun s'arrête et écoute : à une première série de tintements, des coups espacés succèdent, qui se répéteront encore, séparant d'autres séries. On les compte, ces coups, car leur nombre indique la section de la ville où a lieu le sinistre. L'endroit une fois connu, beaucoup s'y portent en courant; d'autres vont près de là, rue Raugraff, au principal dépôt des pompes, pompes à bras qui attendent l'arrivée des pompiers, car il n'y a encore ni poste permanent, ni pompes attelées. Aux premiers coups du tocsin, chaque pompier a quitté son atelier ou son chantier et s'est hâté vers son logis, sinon pour y mettre son uniforme, du moins pour y prendre son casque, et de là courir, soit au dépôt, soit directement au feu. Quelques minutes s'écoulent : un ou deux pompiers arrivent au dépôt; à l'aide de dévoués citoyens, ils s'emparent, celui-ci d'une pompe, celui-là de la charrette contenant les seaux et, suivis d'une nuée

---

alimentaires sont excessifs et tendent à augmenter, dit l'un d'eux.» Et un autre : « Les prix sont toujours bien élevés pour les petites bourses. » A. D. M. S^le^ M.)

Digitized by Google

de gamins et de badauds, ils s'ébranlent vers le lieu du sinistre.

Là, en même temps qu'eux accourt de la caserne le piquet d'incendie, soldats en bourgeron, ou soldats en armes pour le service d'ordre. Mais l'eau de Moselle n'existe pas encore en ville. En dehors des puits et des pompes des propriétés particulières il n'y a que l'eau de source qui alimente de façon incertaine vingt-quatre bouches d'incendie (1), et un réservoir de 25 mètres cubes au Marché couvert. Il n'y a pas de pression et pour remplir les pompes, il faut faire la chaîne. Certes les bras ne manquent pas, car la foule se presse nombreuse, mais elle est venue là pour voir, tout simplement. Rares sont ceux qui se décident sur les objurgations qui sont faites : alors aux objurgations succèdent les réquisitions, et agents et pompiers ont recours à la « presse », c'est-à-dire qu'ils donnent la chasse, pour les amener à la chaîne, aux badauds, qui s'enfuient comme une volée de moineaux. Tant bien que mal la chaîne s'est formée, mais vous vous doutez bien que le feu, depuis le début, a eu tout le temps de gagner du terrain...

Aujourd'hui nous avons peine à concevoir quel progrès se trouva réalisé le jour où en 1878, l'eau fut amenée et distribuée en abondance dans tous les quartiers de la ville, non pas seulement pour une circonstance accidentelle comme un incendie, mais pour tous les usages de la vie journalière. Quel avantage de trouver l'eau partout au logis, à l'évier, à la toilette, aux cabinets d'aisance, à la salle de bains ! A vrai dire, une salle de bains était un luxe à peu près inconnu, et d'ailleurs peu utilisable, faute d'eau, faute d'appareil convenable pour le chauffage. Les deux établissements de bains de la ville, le *Casino* et le *Petit Paris*, ont alors une sorte de monopole, qu'ils exercent non seulement sur place, mais à domicile, car « on porte à domicile » : de temps à autre on voit arriver un tonneau monté sur roues et attelé d'un cheval, sur ce tonneau une galerie portant des baignoires mobiles; et à cette vue,

(1) Plus exactement, vingt-quatre prises d'eau, d'après l'*Annuaire de Meurthe-et-Moselle*.

Digitized by Google

toutes les commères du voisinage se chuchotent à l'oreille que M. ou Mme X... vont prendre un bain.

Ces menus détails de la vie privée nous incitent à pénétrer dans quelque maison particulière, maison bourgeoise de préférence, de la Ville-Vieille ou du quartier de la Cathédrale. Sonnons à la porte : sans y faire autrement attention, nous pressons le bouton d'une sonnette électrique. Mais tout à l'heure, monsieur nous dira, non sans quelque fierté, que c'est là une installation toute récente, la seule encore de toute la rue : c'est son serrurier, Blosse, qui lui en a vanté le mérite, et qui l'a décidé à faire cette intéressante innovation. En effet quand plus tard nous feuilletterons l'annuaire, nous verrons que l'électricité, si largement représentée aujourd'hui, n'y figure en cette année 1873 que par une seule et bien modeste mention : Fabrication de sonneries électriques. Blosse, serrurier, 15, rue de la Poissonnerie.

Entrons maintenant. Point de grands changements dans l'ensemble, comme bien on pense, car la plupart de nos maisons du vieux Nancy ont aujourd'hui beaucoup plus de soixante ans, mais dans le détail, si nous avions le temps de nous y arrêter, que de remarques ne ferions-nous pas, sur la vaisselle et les ustensiles de ménage, sur le salon de madame, d'une ordonnance toute classique, avec sa garniture de cheminée, son canapé, ses chaises et ses fauteuils, recouverts de velours et tapisserie, et rangés le long des murs; sur le cabinet de monsieur, où domine un grand secrétaire d'acajou, avec abattant garni de maroquin ou de basane à l'intérieur, et servant de table à écrire lorsque le meuble est ouvert; sur les chambres à coucher, où abondent tentures et rideaux, maintenant réduits au strict minimum par les scrupules de l'hygiène moderne; sur le chauffage soit du feu dans la cheminée, soit des bons poêles en faïence, d'aspect beaucoup plus meublant et plus familial que les radiateurs de notre chauffage central! Lorsque la nuit viendra, la table de famille sera éclairée par une lampe à huile : on commence à peine à parler du pétrole, et on ne l'emploie pas encore. Cette lampe à huile, il faudra la « remonter » de temps en temps, c'est-à-dire qu'on fera monter l'huile

Digitized by Google

en tournant une clef qui actionne un ressort à boudin placé à l'intérieur. Depuis une vingtaine d'années seulement la bougie a remplacé l'antique chandelle : si on reçoit à dîner, la table sera éclairée par des candélabres garnis de nombreuses bougies, tout comme le lustre du salon. S'il s'agit d'un dîner d'apparat, les multiples plats du menu seront, tous ensemble et dès le début, disposés sur la table et placés sur des réchauds en métal argenté.

Aurons-nous l'indiscrétion de pousser notre visite jusqu'au cabinet de toilette et jusqu'aux cabinets d'aisance? Combien primitives, malgré quelques améliorations alors récentes, nous paraîtraient ce qu'on appelle aujourd'hui les installations sanitaires!

Montons plutôt au grenier : nous y trouverons entassées des masses de linge usagé qui attendent la prochaine lessive : c'est qu'on ne fait la lessive que chaque six mois, et c'est alors un événement dans la maison. Si on peut attendre ainsi, c'est que les piles de linge qui garnissent les armoires assurent un usage qui longtemps peut être renouvelé de semaine en semaine. Si la maîtresse de maison est fière du linge de ses armoires, son mari ne l'est pas moins des vins de sa cave : c'est que toute réunion de famille, et même la présence à table d'un seul invité, ne se conçoit pas sans qu'on ait monté quelque bouteille de bon vin. A la cave, chaque année, ou peu s'en faut, est représentée à sa date; chaque année voir revenir, un jour ou l'autre, le tonnelier-caviste qui vient à domicile mettre en bouteilles le vin récemment acheté. Ce métier de caviste, nous l'avons tous encore connu, mais depuis la guerre il a, croyons-nous, complètement disparu.

Après la visite des lieux, pourquoi ne causerions-nous pas un peu avec les maîtres de maison? Et de quoi causer sinon de politique, car en ce mois d'août 1873, la politique tient dans les conversations une place de premier plan. Va-t-on voir enfin se préciser le régime du pays, la Royauté restaurée ou la République consolidée? Nos gens sont des bourgeois, et comme tels sans doute des conservateurs. Mais sont-ils orléanistes ou légitimistes? Ils sont les premiers à déplorer la division qui jusqu'à présent réduit à l'impuissance les « partis de l'ordre »,

Digitized by Google

comme ils disent. A ce moment ils sont tout à la joie. Le comte de Chambord vient de recevoir les princes d'Orléans; l'entrevue de Frohsdorf a eu lieu le 5 août : c'est la « fusion » tant désirée entre monarchistes, et le prélude de la restauration. A vrai dire, la joie de nos gens ne va pas sans quelque inquiétude, car pour parler leur langage, s'il veut préserver la France de l'anarchie, le comte de Chambord devra enfin renoncer au drapeau blanc et adopter le drapeau tricolore? Mais le fera-t-il? Aura-t-il assez de sens politique pour se plier à une évidente nécessité, ou bien persistera-t-il à déclarer qu' « Henri V ne peut abandonner le drapeau de Henri IV »?

Mais que nous quittions ce milieu bourgeois pour aller nous attabler dans quelque café, il ne nous sera pas difficile d'entendre un autre son de cloche, car si les idées conservatrices dominaient toujours dans les classes moyennes, elles étaient loin d'y être exclusives, et chez beaucoup déjà, elles se conciliaient avec la forme républicaine. Quant à la masse des électeurs, elle leur échappait, sans pourtant se porter aux extrêmes opposés. Sans doute, lors du plébiscite du 8 mai 1870, la ville de Nancy comme le reste du pays, avait encore donné à l'Empire, une majorité, mais avec combien d'abstentions! Et même, parmi les votants, il semble bien que la plupart avaient entendu approuver l'orientation libérale du régime, plutôt que consolider les institutions impériales. La guerre était survenue et, dans nos provinces de l'Est, qui en avaient particulièrement souffert, nos revers avaient été imputés au régime du pouvoir personnel. Les élections du 8 février 1871, avaient donné aux républicains dans la représentation envoyée à l'Assemblée Nationale par notre région de l'Est une place dont l'importance dépassait toutes les prévisions qu'on aurait pu faire avant les derniers événements. Depuis lors l'idée républicaine avait encore gagné du terrain : pour nos populations, Thiers était devenu le libérateur du territoire, or Thiers, « Monsieur Thiers », s'était prononcé à la fois pour la République et, suivant un mot qui datait déjà, Monsieur Thiers était bien l'homme de la politique du « juste milieu », le mot

Digitized by Google

comme la chose elle-même était bien fait pour plaire à l'esprit pondéré des Lorrains.

A la vérité, l'opinion, sans être agitée, était bien divisée. A Nancy et pour le département, chaque parti avait son organe en ce temps où la presse de province n'avait pas encore beaucoup à compter avec celle de la capitale. C'était pour les orléanistes le *Journal de la Meurthe et des Vosges*. L'*Espérance*, porte-parole du clergé, était avant tout un journal catholique, bien que porté pour la monarchie légitime. Fidèle à son titre, l'*Impartial* se donnait comme neutre, tout en cherchant le vent qui des horizons politiques lui assurerait les plus nombreuses annonces. Le *Courrier de Meurthe-et-Moselle* était républicain, mais de nuance si modérée que certains rapports de police le tiennent pour orléaniste. Au contraire, le plus combatif des journaux nancéiens, c'était le *Progrès de l'Est*, qui soutenait avec âpreté les idées républicaines. Toutes ces feuilles ont subi depuis lors le sort commun qui limite la vie des journaux comme celle des humains et de toutes choses humaines.

Mais si les esprits étaient divisés par la politique, il suffisait pour les réunir, pour les entraîner dans un commun élan, d'évoquer l'image de la patrie meurtrie et de la Lorraine démembrée. Qui n'a pas vécu ces années qui suivirent la guerre de 1870 ne peut ressentir le souffle patriotique qui souleva alors l'âme française, l'âme lorraine en particulier. Non, les jeunes générations ne peuvent s'imaginer l'impression douloureuse, déchirante, que faisait aux Nancéiens le voisinage de la nouvelle frontière toute proche, et la présence des casques à pointe à Metz et à Strasbourg. Ces sentiments, il y avait de jour en jour, pour les renouveler, l'arrivée d'Alsaciens-Lorrains qui, ayant opté pour la nationalité française, ou réfractaires fuyant l'appel au service de l'Allemagne, venaient si nombreux dans notre ville retrouver la patrie perdue.

Tous les partis se réclamaient de la patrie, tous faisaient assaut de patriotisme. On n'imaginait pas que pût se produire quelque déclaration pacifiste, quelque manifestation internationaliste : leurs téméraires auteurs eussent été du coup voués à l'exécration publique, pour-

Digitized by Google

chassés comme des sacrilèges ou appréhendés comme des fous. En ces années-là l'unité morale s'était faite, peut-on dire, dans le culte universel de la patrie, ranimant sans cesse dans tous les cœurs la flamme du souvenir, avec le secret espoir de la revanche.

Il n'était demeure, riche ou pauvre, qui n'eût sur ses murs quelque tableau, gravure ou simple image rappelant quelque scène de la dernière guerre, ou représentant l'Alsace et la Lorraine, deux femmes en deuil, la cocarde au bonnet, unies dans une douloureuse étreinte. Dans la rue, les gamins jouaient au soldat, et s'en allaient sifflant ou fredonnant des marches militaires : à la maison, ils mettaient en bataille des soldats de plomb ou de carton; avaient-ils quelques sous, c'était encore pour acheter des soldats alignés sur des images d'Épinal. A l'école, la gymnastique qu'on leur faisait faire était celle de la caserne de ce temps-là; et on peut dire qu'avec le Sport nancéien, qui d'ailleurs ne dura que quelques années, Nancy eut en France le premier bataillon scolaire.

Beaucoup de nos contemporains ne manqueraient pas de dire que nos populations avaient alors la fièvre militariste. Mais militarisme, ce mot au sens péjoratif n'existait pas encore.

Point de concert ni de représentation, quel qu'en fût le public, qui n'eût un ou plusieurs numéros patriotiques, chants, romances ou poésies. C'était le *Clairon*, de Paul Déroulède, *Petit Pioupiou, soldat d'un sou*, d'Albert Delpit; c'étaient les *Cuirassiers de Reichshoffen*, *Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine*... Je m'arrête, car je n'en finirais pas s'il fallait rappeler toutes les productions de ce genre, bien diverses sans doute dans leur mérite, mais invariables dans leur inspiration patriotique.

Une conséquence toute naturelle de cet état d'esprit, c'était le prestige de l'uniforme et de l'armée, et la place que prit dans la vie locale la garnison sitôt revenue. Avec son service et ses exercices, on la retrouvait partout et à tous les instants. Chaque jour on voyait relever les postes du Palais du Gouvernement, de l'Hôtel de Ville, de la prison, et ces postes fournissaient çà et là de nombreuses sentinelles, à la préfecture, à la trésorerie, à l'évêché, etc.

Digitized by Google

Le service de place était à la vérité bien chargé : il devait par la suite se réduire de plus en plus à mesure que se réduirait le temps du service militaire. Chaque soir, jusqu'en 1887, sur la place Stanislas battait et sonnait la retraite qui ensuite s'ébranlait par les rues voisines pour regagner les casernes. Des détachements plus ou moins importants encadraient tous les cortèges d'enterrement de militaires ou d'anciens militaires. On vit aussi pendant quelques années encore la troupe aux processions. Lors de l'instruction des recrues, chaque compagnie gagnait une place ou un coin de la ville : elle allait à l'exercice et en revenait, clairon sonnant, tambour battant. Je passe sur les marches, les concerts et les revues. Bref, en ces années-là et pendant longtemps, clairons et tambours, fanfares et musiques militaires, ont marqué de leur rythme guerrier la vie de Nancy; aujourd'hui que leurs accents se sont faits bien rares, ils manquent quelque peu aux oreilles des vieux Nancéiens, et ce n'est ni le roulement et le timbre des trams, ni les cornes et les claxons des autos qui peuvent les remplacer avantageusement.

Nous finissons sur ces souvenirs le tour de ville que nous avions entrepris en nous reportant à cette année 1873. Bien des détails, faute de temps, nous ont échappé, qui auraient servi, eux aussi, à ressusciter ce temps-là. Pour bien faire il faudrait maintenant jeter un coup d'œil sur les années qui ont suivi et qui nous rejoignent, et en suivant les étapes du développement de l'agglomération nancéienne, il faudrait surtout en redire les causes : le développement de la vie urbaine en général, la situation de Nancy bien placée pour être la capitale d'une région de plus en plus active, de plus en plus commerçante et industrielle, l'établissement sur place même, ou aux environs, de nombreuses et puissantes industries, le progrès des moyens de communication et de fabrication, l'importance prise par nos institutions universitaires, la concentration enfin du commerce, des affaires et des distractions, trop souvent, il est vrai, aux dépens de la vie locale dans nos petites villes et dans nos campagnes. Ce serait faire là, œuvre plus savante, et partant plus

Digitized by Google

méritoire, que l'exposé de simples souvenirs. Mais ces souvenirs nous suffiront, si en définitive ils peuvent nous faire mesurer toute la distance qui pour nous, et dans le seul cadre de la vie nancéienne, sépare le présent d'un passé encore récent.

Au fait, cette distance, qui pourrait mieux la sentir que nos grands-parents eux-mêmes, s'il leur était donné de revenir à la vie et de voir ce que nous voyons aujourd'hui? On connaît ce roman de Richard Wells, le Jules Verne anglais, *La Machine à explorer le temps*. C'est une machine qui permet, suivant qu'on la manœuvre, de retrouver le passé, de lui rendre la vie, ou bien, en sens inverse, de voir et même de vivre les temps à venir.

Mettons-la donc au service de nos devanciers, ou mieux encore, ressuscitons-les et, par une audacieuse fantaisie de notre imagination, supposons qu'en cette année 1932, ils reviennent et surgissent tout à coup au milieu de nous, ces Nancéiens de 1873. Ménageons leur sensibilité et procédons par degrés, épargnons-leur l'effarement que leur causeraient, à eux qui admiraient déjà les locomotives et les wagons de leur temps, les monstrueuses machines de nos express, sans parler de toutes les commodités du long et lourd convoi qu'elles mènent à toute vitesse. Faisons-les plutôt, ces bonnes gens, débarquer place Saint-Georges, devant les nombreux autobus de nos Transports départementaux : quel étonnement déjà pour des gens qui, à la place de ces puissants véhicules n'ont connu que les dernières patâches, qui les menaient à Saint-Nicolas ou à Nomeny, à Delme ou à Flavigny! Et bientôt quel émoi en voyant l'intensité de la circulation! Quelle frayeur lorsque au milieu des vélos et des motos, des trams, et des autos, il leur faudra traverser la chaussée de l'une ou l'autre de nos rues centrales, rue Saint-Georges, rue Saint-Jean ou rue Saint-Dizier! Les voici, à peine remis de cette première épreuve, qui s'arrêtent sidérés à la devanture de nos magasins, de nos grands cafés, et tout leur paraît d'une abondance et d'un luxe inouï... Que sera-ce quand viendra le soir! Les pauvres gens! Ne vont-ils pas être éblouis, aveuglés, par la lumière intense qui borde et inonde tous ces établissements, par ces dizaines et

Digitized by Google

centaines d'ampoules qui lancent leur réclame en lettres de feu? En attendant, ils se prennent à observer la foule qui passe : nul doute que ce qui va les confondre c'est l'allure de notre jeunesse. Imagine-t-on leur ahurissement à la vue d'un boy-scout ou d'une « cheftaine »! Et s'ils voyaient les libertés qui règnent aujourd'hui entre jeunes gens et jeunes filles de toute classe et de toute condition, n'en seraient-ils pas effarouchés, et même scandalisés? Que penseraient-ils de notre jeunesse s'ils comparaient ces mœurs nouvelles avec celles de leur temps, d'un temps qui fut encore un peu le nôtre, à nous, les anciens, alors qu'une jeune fille du monde ne se serait jamais risquée à sortir en ville sans être accompagnée, telle cette héritière de la rue de la Ravinelle qu'en 1887 encore on pouvait voir allant ou revenant de sa leçon d'équitation, toujours suivie, à distance réglementaire, de sa femme de chambre portant la cravache de « Mademoiselle »? A ces leçons d'équitation il fallait joindre la pratique sur route : ces demoiselles — elles étaient deux sœurs — sortiront donc à cheval avec leur maître de manège, mais ne craignez rien! Madame leur mère suivra en voiture leur pudique chevauchée. Et les bals! Que dire des bals d'alors et de ceux d'aujourd'hui!

...Mais non, laissons là ces souvenirs, et ne quittons pas nos grands-parents, ressuscités. Ils vont dès lors aller de surprise en surprise, et c'est un jeu facile de suivre leur affolement croissant quand, fendant l'air au-dessus de leur tête, va bourdonner un avion, quand ils vont voir et entendre, coup sur coup, le téléphone, le phonographe. le cinéma parlant et chantant, la T. S. F., la T. S. F. surtout, qui leur apportera les accents de quelque symphonie exécutée à Londres, à Berlin ou à Barcelone!

Surmenés, désemparés, par tant de sensations violentes ou imprévues, leurs nerfs se crispent, leur esprit chavire. Il leur fait s'arrêter, se recueillir, respirer; ils demandent par grâce un instant de repos, et quand ils se remettent quelque peu, c'est pour nous déclarer, tout haletants encore, qu'ils n'auraient pu rêver une humanité aussi heureuse, un monde aussi prospère que celui qui jouit de tant et d'aussi extraordinaires inventions...

Digitized by Google

Hélas! il nous faudrait les détromper bien vite et leur avouer que de toutes ces inventions, et de bien d'autres encore, qu'ils n'auraient pu voir, celles de la chimie, par exemple, il n'en est pas une qui ne pourrait servir, et qui n'ait déjà servi, à détruire choses et gens au cours de la grande guerre, de cette guerre auprès de laquelle la leur, celle de 1870, n'était, peut-on dire, qu'un jeu d'enfants... Notre prospérité? Mais tirons donc notre porte-monnaie, et ouvrons-le sous leurs yeux : des louis d'or, vont-ils s'exclamer, tout se paie en louis d'or! Mais non, bonnes gens, ces louis ne sont que des jetons, et votre franc de 1873 ne vaut plus aujourd'hui que quatre sous. Voilà bien le fonds et le tréfonds de notre histoire. Du coup, désenchantés, nos braves ancêtres nous laissant là, nous et toutes nos inventions, se hâteraient de regagner le paisible séjour des tombeaux...

Digitized by Google

SOUVENIRS PERSONNELS

DE

L'OCCUPATION ALLEMANDE

A NANCY, EN 1870

Par M. Marcel MAURE

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Un de nos confrères, M. G. Hottenger vous a récemment entretenus de Nancy en 1873. Comme il est toujours intéressant de remonter, de quelque soixante années, vers le passé de notre ville, je m'autorise aujourd'hui de cet intérêt pour vous prier de remonter avec moi plus haut encore, aux souvenirs de l'invasion allemande à Nancy, pendant la guerre de 1870. Je voudrais vous conter quelques faits, dont je fus témoin moi-même, ou que j'ai connus sur place de source autorisée, et dont la mémoire m'est restée très présente, quoique je fusse fort jeune alors.

Il faut vous dire d'abord que pendant les deux années qui précédèrent 1870, on parlait souvent de guerre entre écoliers. Les élèves distraits dessinaient pendant les classes des soldats coiffés du casque à pique, avec cette légende manuscrite : « Bismarck et les Prussiens » et se faisaient fréquemment confisquer, par le professeur, ces élucubrations peu artistiques qui leur valaient des pen-

Digitized by Google

sums mérités. Si vous sortiez du Lycée ou de Saint-Léopold, il n'était pas rare de voir, sur certains trottoirs, les mêmes caricatures casquées, à jambes grêles comme des fuseaux, dessinées à la craie par les élèves des écoles communales. Il est certain que, depuis Sadowa, la guerre avec la Prusse était dans l'air.

Il y eut des jours d'enthousiasme à la déclaration de guerre. J'entends encore, à cette longue distance, les cris « A Berlin » poussés dans nos rues et sur nos places. Les troupes passèrent, se dirigeant vers Metz, à la grande joie du populaire qui les escortait. Les régiments de la Garde impériale campèrent un moment, l'infanterie dans la prairie de Tomblaine, la cavalerie dans celle de Malzéville. Ces corps magnifiques, grenadiers, voltigeurs, cuirassiers, dragons, lanciers, hussards, chasseurs, guides aux brillants uniformes, excitaient l'admiration et inspiraient la confiance. Les Nancéiens se portaient en foule, surtout le soir, vers ces campements, pour distribuer aux soldats cigares, fruits et autres douceurs. Ce qui faisait surtout l'admiration des enfants, c'était ces petits fours de campagne, où les soldats faisaient cuire leurs pommes de terre entre des briques. Le temps était très beau, et l'été de 1870 a compté parmi les meilleurs en Lorraine.

Il y avait aussi un grand parc d'artillerie sur le cours Léopold, et des amoncellements de bottes de foin pressées en carrés. Je me rappelle encore avoir vu défiler, sur le Cours, le beau régiment des lanciers de l'Impératrice, avec leurs dolmans blancs à parements bleus, leurs pantalons rouges à bandes bleues, et leurs élégants shapskas.

Tout cela dura quelques jours, puis vint l'attente anxieuse des batailles, puis bientôt le coup de tonnerre de Frœschwiller, le 6 août, et la retraite du 5e corps, venant de Bitche qui passa, plutôt en désordre, par le sud de la ville, se dirigeant vers Neufchâteau.

L'approche des Allemands n'était plus douteuse, et la ville allait être envahie. Le Conseil municipal se tenait chaque jour, matin et soir, en séance, pour vaquer à toutes les mesures à prendre en pareil cas. Il n'y avait plus de troupes à Nancy, à part quelques traînards du 5e corps, le fusil en bandoulière, attardés dans les caba-

Digitized by Google

rets, où on leur donnait à boire, naturellement beaucoup trop. Quelques pompiers, quelques agents de police, voilà tout ce dont le maire disposait pour maintenir l'ordre dans une ville de 50.000 habitants.

Le 12 août, entre 2 h. 30 et 3 heures de l'après-midi, le Conseil municipal était réuni à l'Hôtel de Ville, lorsque le concierge vint prévenir le maire, M. Charles Welche, qu'un officier allemand demandait à lui parler. L'officier se tenait à l'entrée du péristyle, tandis que deux hussards stationnaient sur le trottoir.

Le maire se présenta aussitôt, et l'officier lui tint en français, poliment du reste, le discours suivant : « Monsieur le Maire, je suis chargé par le général commandant tel corps de l'armée allemande, de vous informer que la ville de Nancy va être occupée aujourd'hui même, et que vous ayez à prendre les dispositions nécessaires, notamment pour maintenir le bon ordre parmi les habitants, car la ville sera rendue responsable de tout attentat qui pourrait être commis contre le personnel ou le matériel de l'armée. »

« Monsieur, répondit le maire, permettez-moi de vous faire observer que vous entrez avec deux hommes dans une grande ville ouverte, à peu près dépourvue de forces de police, où quelques traînards armés circulent encore dans nos faubourgs, et qu'il y a là une volontaire imprudence, en même temps qu'une suprême injustice serait de rendre responsable, dans ces conditions, une cité calme et digne, pour des actes d'hostilité qui pourraient être commis par des exaltés ou par des étrangers. »

« Monsieur le Maire, reprit l'officier, je comprends votre observation, mais j'exécute l'ordre qui m'a été donné, et tel qu'il se comporte, c'est la loi de la guerre. J'ajoute que je dois aussi vous prévenir qu'une contribution de guerre de cent mille francs sera exigée en premier lieu de la ville de Nancy. » L'officier salua, remonta à cheval, et suivi de ses deux hussards, le pistolet levé en main, reprit le chemin de la porte Saint-Georges, par où il était entré.

Je puis vous assurer que la légende inventée et colportée par les journaux de Paris, de la prise de Nancy

Digitized by Google

par quatre hommes et un caporal, ou mieux par quatre uhlans, est parfaitement ridicule. Tout un régiment de hussards s'approchait du faubourg Saint-Georges, suivi à peu de distance par de longues colonnes de troupes allemandes, qui venaient par la route de Château-Salins. Il y avait entre autres, un régiment de cuirassiers à tuniques blanches, qu'on disait être le régiment de Bismarck.

Les hussards entrèrent les premiers dans la ville, escadron par escadron. A ce moment, je me trouvais dans le jardin de mon grand-père, sur le Cours Léopold, avec un camarade un peu plus âgé que moi, mort plus tard colonel de cavalerie. Nous faisions, à l'imitation des soldats de la Garde impériale, cuire des pommes de terre entre des briques, lorsqu'on vint nous dire : « Venez vite, les Prussiens sont sur la place! »

Enfants insouciants et curieux, nous y courûmes immédiatement. La place paraissait calme. Une troupe de hussards à dolmans vert foncé, les uns à cheval, d'autres à pied, stationnait entre le château d'eau et la rue de la Pépinière, entourée par des badauds. Il était environ 4 heures de l'après-midi. Cependant en approchant, nous vîmes un remous des badauds, et un homme bien mis, grand et fort, qui prenait la fuite vers la rue de la Monnaie, poursuivi d'abord par quelques individus en casquette, et deux ou trois hussards. Mais le capitaine rappela ces derniers, d'un coup de sifflet, et l'homme put s'échapper sans dommage. Nous apprîmes bien vite la raison de cet incident. Parmi les hussards se trouvaient des hommes qui, peu auparavant, étaient employés à Nancy dans des cafés ou diverses maisons de commerce. Quelques curieux les reconnurent et engagèrent la conversation, avec poignées de mains à l'appui. Or le tenancier du Café de la Rotonde, M. Kraft, indigné dans son patriotisme, reprocha vivement sa conduite à l'un de ces badauds, une altercation s'ensuivit, et M. Kraft giffla son interlocuteur. Cet individu et d'autres, ainsi que des hussards, voulurent lui faire un mauvais parti, et Kraft dut chercher son salut dans la fuite.

Heureusement pour lui, le capitaine commandant l'es-

Digitized by Google

cadron, qui attendait le retour d'un peloton envoyé en reconnaissance vers la gare, où on lui avait signalé un dépôt de sacs de farine restés en souffrance, ne permit à aucun de ses hommes de s'éloigner.

Avant 5 heures, l'infanterie entrait déjà dans la ville. Nous nous promenâmes dans quelques rues avoisinantes, sans nous demander si nos parents ne seraient pas inquiets de nous. Du reste, tout se passait avec ordre, et aucun passant n'était molesté. Les habitants se hâtaient de rentrer chez eux, prévoyant les logements militaires qui allaient fondre sur eux, et dès ce jour, pour longtemps!

Je me rappelle très bien qu'étant rentrés une première fois, nous ressortîmes un peu plus tard, et je vois encore de grands fantassins, le fusil sur l'épaule gauche, tenant à la main droite leur billet de logement. Il en avait été préparé une certaine quantité à la mairie. C'était vers 6 heures. Rentré de nouveau, je trouvai dans la cuisine de la maison, autour de la table, six grands cuirassiers blancs à qui on servait à manger, car on y était obligé. Ils étaient très calmes, et prenaient ce qu'on leur donnait, expliquant tant bien que mal aux domestiques qu'ils étaient réservistes, pères de famille, et qu'ils auraient bien voulu rester chez eux. Ils montraient avec complaisance leurs médailles de la guerre de Danemarck ou de Sadowa.

Tous ces détails ont pour but de vous montrer que les fameux uhlans, qui du reste étaient des hussards, n'étaient qu'une petite pointe d'avant-garde d'un régiment entier tout proche, suivi d'au moins une division, comprenant plusieurs armes. Pour que les cantonnements fussent déjà organisés avant 6 heures du soir, il avait fallu que l'infanterie n'eût pas une longue distance à franchir. Le lendemain, les Prussiens furent renforcés par des Bavarois; les rues, un moment, en étaient toutes bleues.

Disons maintenant un mot de ces logements militaires; charge lourde pour l'habitant, souvent écrasante, et qui se renouvela sans cesse. Pendant cette guerre, je crois bien que toute l'armée allemande, soit à l'aller, soit au retour, est passée à Nancy. La variété des uniformes,

Digitized by Google

surtout dans la cavalerie, se rapportait aux divers États allemands qui envahissaient la France, sous la conduite du roi de Prusse, et de l'État-major de Berlin. La municipalité avait organisé des tours par quartiers. Un tour comprenait un nombre déterminé d'officiers ou d'hommes de troupe; un officier comptait pour tant d'hommes : les habitants étaient taxés, suivant l'importance des logements, et les tours se renouvelaient souvent. Il y eut aussi des permanences, plus ou moins prolongées, surtout vers la fin de la guerre.

Il faut rendre cette justice au Conseil municipal d'alors, à son maire, M. Charles Welche, à ses adjoints, que leur dévouement, dans ces douloureuses circonstances, se montra sans cesse au-dessus de tout éloge. Ils tinrent tous à honneur de se placer dans les catégories les plus chargées, en même temps qu'ils dépensèrent toute leur activité, toutes leurs forces au service du bien commun. Ils subirent bien des angoisses, et ne dormirent pas, je vous prie de le croire, sur un lit de roses. Ceci est utile à rappeler, car leurs concitoyens, après la guerre, ne leur ont pas, pour beaucoup d'entre eux du moins, montré toute la reconnaissance qu'ils méritaient.

Les Allemands, dès les premiers jours, organisèrent méthodiquement des administrations de toutes pièces, militaires et civiles. Comme par hasard, ce furent trois personnages, d'origine anciennement française, qu'ils mirent à leur tête. Le général d'infanterie von Bonin, en français de Bonin, qu'on disait descendant d'une famille protestante émigrée sous Louis XIV, commandait les territoires occupés. C'était un grand vieillard, à courte barbe blanche, mince et bien pris dans sa longue redingote bleu foncé, encore très vert et très droit, rigide d'allure, et cependant courtois en dehors du service. Il occupait le palais du Gouvernement.

Le préfet, le comte Renard, était par contre une sorte de colosse, en largeur comme en hauteur, coiffé d'une casquette militaire, et vêtu d'un uniforme de même. Son nom, bien français, révélait son origine. Il passait pour être un propriétaire éleveur de Silésie, et pour détester cordialement les Français. Je n'ai pu savoir à quelle

Digitized by Google

époque sa famille était devenue prussienne, en tout cas, elle n'avait pas germanisé son nom.

Enfin, il y avait un administrateur civil supérieur pour les territoires occupés, le marquis de Villers, dont la famille et ses propriétés sarroises, jadis lorraines, avaient été annexées à la Prusse par les traités de 1815. Les formes et même une certaine bienveillance, chez ce haut personnage, contrastaient heureusement, dans la mesure du possible, avec la raideur des deux premiers.

Dès les premiers moments de l'occupation établie, les autorités allemandes proposèrent au premier président de la Cour impériale, M. Leclerc, de continuer, ainsi que les magistrats de la Cour et des tribunaux, à rendre la justice à leurs concitoyens, mais au nom des hautes puissances alliées. Cette invitation inacceptable eut le sort que vous pensez, et les magistrats reçurent l'ordre de cesser leurs fonctions (1).

Les batailles des 16 et 18 août, autour de Metz, furent l'objet de nouvelles contradictoires à Nancy. On passait par des alternatives d'espoirs et de déceptions. Que de racontars l'imagination populaire échafauda sur de vagues renseignements! Un jour, Bazaine avait enseveli dans les carrières de Jaumont toute une partie de l'armée prussienne. Un autre jour, un brave homme nous contait, sur le Cours Léopold, que le canon français se rapprochait, qu'on l'entendait de la côte de Pompey, que de là, on distinguait même des fumées. Les Allemands, bien entendu, se disaient victorieux, on ne voulait pas les croire.

Plus tard, les journaux belges arrivèrent à Nancy, et beaucoup s'y abonnèrent. Les chevaux des particuliers, les meilleurs naturellement, furent réquisitionnés successivement. Je vois encore des Hussards de la Mort, de passage à Nancy, venant chercher la paire de chevaux

(1) La proposition allemande ne s'étendait pas aux tribunaux de Vic et de Sarrebourg, dont les ressorts étaient d'ores et déjà rattachés au Gouvernement général d'Alsace, ce qui indiquait bien, ce semble, l'intention d'annexer ces deux arrondissements.

La délibération officielle de la Cour, à la date du 8 septembre 1870, en réponse aux propositions allemandes, offrait de rendre la justice au nom du peuple français.

Digitized by Google

d'un de nos voisins, dans la seconde quinzaine d'août. Les Allemands commencèrent le siège de Toul, on entendait chaque jour leur canonnade. Puis septembre arriva, avec le désastre de Sedan, la chute de l'Empire, et le resserrement du blocus de Metz. Il fallut bien s'en rapporter aux nouvelles allemandes, affichées sur nos murs, et confirmées bientôt par les journaux belges. Que d'espoirs déçus, que d'angoisses sur le sort du pays!

Les passages de troupes étaient continuels, et les exigences des autorités allemandes mettaient la municipalité sur les dents. M. Welche, ses adjoints, et les conseillers municipaux traversèrent de longs jours d'épreuve. Il fallait trouver de l'argent, recourir à des emprunts, subir de lourdes et incessantes réquisitions. Les délais accordés n'étaient jamais longs, et des menaces d'exécution militaire planaient, comme l'épée de Damoclès, suspendues sur la ville.

En face de ces tristes inconvénients, il existait cependant quelques palliatifs. Si la circulation fut assez longtemps interdite la nuit, à partir d'une certaine heure, le jour elle était libre dans la ville et dans la banlieue rapprochée. Aucun sauf-conduit n'était nécessaire pour entrer à Nancy; il en fallait pour s'éloigner à de certaines distances, mais cette pièce s'obtenait facilement, à la Préfecture, et elle ne comportait pas les minuties que nous avons vu exiger de 1914 à 1918. Un seul sauf-conduit pouvait comprendre plusieurs personnes de la même famille. La voie ferrée était consignée au public, et c'est par un singulier manque de mémoire, qu'un auteur, charmant du reste, prétend avoir pris le train à Nancy le 4 septembre de bon matin pour arriver à Paris au moment de l'irruption de l'émeute dans le palais du Corps législatif. Comment le train aurait-il pu franchir la gare de Toul, pendant le siège de cette ville? Si la voie ferrée était inutilisable pour tout autre chose que le service militaire allemand, en revanche les routes étaient assez libres, et on y circulait facilement en voiture, quand on pouvait se procurer des chevaux. J'en donnerai plus loin un exemple.

En second lieu, je ne me souviens pas qu'on ait souf-

Digitized by Google

fert, à Nancy, d'un manque de ravitaillement. On ne faisait pas bombance, mais on vivait normalement, sans restrictions extraordinaires. De même le combustible ne manqua pas pour les cuisines, et on put se chauffer quand l'hiver vint, neigeux et froid. Naturellement il fallait ne pas abuser. Au début, on dut fournir des aliments aux hommes logés dans les maisons, tant par homme, sans oublier les cigares. Et à ce point de vue, la manufacture des tabacs, dirigée par M. Gutton, rendit de grands services. Elle fabriqua pendant la guerre, et ensuite pendant l'occupation, des cigares d'un sou, appréciés des connaisseurs. On put, de bonne heure, s'entendre avec des logeurs pour héberger et nourrir sous-officiers et soldats, avec des hôteliers pour les officiers, quand l'affluence n'était pas trop grande. Les prix étaient assez uniformes.

Je dois dire aussi qu'en cas d'exactions ou de violences de la part des hommes logés, ou même hors des logements, on avait chance, en s'adressant à leurs chefs, d'être écouté et même protégé. La discipline allemande était très forte, et les exigences qui sortaient des règlements étaient réprimées souvent avec rigueur. J'en ai vu des exemples frappants.

Beaucoup d'officiers préféraient être logés dans les maisons particulières. A part de fâcheuses exceptions, on n'avait pas, en général, à s'en plaindre, au moins parmi les personnes que j'ai connues. Bon nombre d'entre eux se montraient bien élevés à cette époque, et eussent même été familiers, si on n'avait observé à leur égard, une réserve que le patriotisme commandait. Chez beaucoup, le grand désir était d'être admis à la table de famille et ils ne comprenaient pas volontiers qu'on ne les y accueillît point, quand on pouvait faire autrement.

Dans cette armée, issue d'une nation fortement hiérarchisée, le respect des situations sociales existait depuis le haut, jusqu'en bas. Il n'en sera plus de même en 1914, quand les Allemands inaugureront une guerre de race, de terreur et de dévastations, comme au temps, mais ici avec plus de science, où leurs ancêtres se ruèrent sur le monde romain.

Je vous ai dit, Messieurs, que les routes étaient assez

Digitized by Google

libres, même pendant la guerre. Mon père, désireux de revoir sa mère déjà âgée, habitant la Haute-Marne, loua une voiture à deux chevaux, pour faire un trajet de 80 kilomètres environ, par Colombey et Neufchâteau. Nous partîmes le 16 septembre au matin. Mon père avait pris la veille un sauf-conduit de famille, cocher compris, pour la somme de 2 francs. C'était pendant le siège de Toul, et le canon se faisait entendre sur notre droite. Nous rencontrâmes des convois sur la route, et souvent des uhlans. Ce n'est qu'à Thuilley-aux-Groseilles, qu'un poste de dragons nous arrêta un instant pour voir le sauf-conduit. Nous déjeunâmes à Allain-aux-Bœufs, et au moment de remonter en voiture, nous vîmes passer sur la chaussée cinq officiers à cheval, aux uniformes différents, suivis d'un seul homme, venant de Colombey. Ils saluèrent mes parents et poursuivirent leur chemin. A l'entrée de Colombey, devant la croix, une sentinelle, coiffée d'un shako, demanda à voir le papier, et se contenta d'apercevoir le timbre. A la sortie du bourg, occupé par les troupes, on nous fit signe d'arrêter. Au bout de deux minutes à peine, l'officier commandant le poste, sortit d'une maison basse qui existe encore, et vint près de la voiture : il examina rapidement le sauf-conduit, puis salua et nous souhaita en français « bon voyage ». Colombey était ce jour-là le point extrême des lignes allemandes sur la route. Qu'on veuille bien se reporter par la pensée à quarante-quatre ans plus tard en 1914, et la comparaison, sous le rapport de la circulation, ne manquera pas d'intérêt.

Après un séjour de sept semaines à la campagne dont la fin fut attristée par la douloureuse nouvelle de la capitulation de Metz, nous revînmes à Nancy, le 7 novembre 1870. Pour le retour, aucun sauf-conduit n'était nécessaire. Une petite diligence faisait un service régulier entre Neufchâteau, alors occupée, et Nancy. Nous achetâmes, en passant, quelques alouettes à Colombey. La vie à Nancy paraissait et demeura normale pour l'époque, à part, bien entendu, les difficultés, les charges de l'occupation, et les craintes qu'elle faisait naître. Les écoles étaient rouvertes, le lycée était rentré, et les classes se faisaient

Digitized by Google

comme de coutume, avec à peu près les mêmes professeurs. Les travaux de l'église Saint-Epvre, presque achevés extérieurement, continuèrent à l'intérieur. Les nouvelles de la guerre et du siège de Paris préoccupaient tous les esprits. Nancy avait une garnison à peu près fixe.

Je me rappelle, pendant cet hiver si froid, trois ou quatre faits saillants, dont le premier, plutôt comique. Le 5 décembre au soir, les Saint-Nicolas, comme on dit vulgairement, sortirent comme de coutume, agitant leurs clochettes. Grand fut l'émoi des Allemands qui, ne connaissant pas cet usage, flairaient partout des complots. Leurs patrouilles ramassèrent rapidement Saint-Nicolas et pères fouettards, et les entassèrent dans le poste de la place Stanislas. Le poste en était tout blanc, me dit-on le lendemain. L'autorité finit par comprendre, à force d'explications, que la prétendue conspiration n'était que le souvenir d'une vieille tradition lorraine, consacrée par les siècles, et nos pauvres Saint-Nicolas, avec leurs sombres acolytes, échappèrent aux rigueurs d'une détention prolongée.

Plus grave fut l'affaire du pont de Fontenoy. L'irritation était grande chez les Allemands, excitée encore par le froissement de leur amour-propre, pour n'avoir pas mieux gardé ce pont sur une ligne ferrée d'une telle importance. Selon leur habitude, ils brûlèrent le malheureux village qui n'y pouvait rien, et un certain jour à Nancy, ayant fait jouer une musique militaire sur la place Stanislas, vers 1 h. 30 de l'après-midi, ils entourèrent brusquement tous les flâneurs attardés autour de la musique, et les emmenèrent pêle-mêle vers la gare, au nombre de 150 environ, dont pas mal de gamins, pour aller travailler à la réfection du pont de la Moselle. Ces malheureux souffrirent beaucoup, pendant quelques jours, par une température très froide, et cet acte de violence jeta la consternation dans plus d'une famille. Ce fut là, à ma connaissance, le seul fait de déportation collective, qui du reste ne fut pas de longue durée.

De là vint aussi le renforcement des mesures qui consistaient, depuis le 18 octobre, à faire monter les notables de la ville sur les locomotives ou dans les trains se diri-

Digitized by Google

geant vers Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson. Ce désagrément se renouvela assez fréquemment pour eux, même encore après l'armistice. Les magistrats et les principaux fonctionnaires furent convoqués dans les premiers, à commencer par M. Izoard, procureur général (1).

Passant enfin à une époque un peu postérieure, laissez-moi vous faire part d'une singulière illusion que j'eus sur le Cours Léopold, vers la fin de l'hiver. Pour fêter je ne sais plus quel événement ou quel anniversaire, les Allemands prévinrent un jour les habitants du Cours d'avoir à tenir le lendemain, à telle heure de la matinée, leurs fenêtres ouvertes, car des salves d'artillerie seraient tirées sur le Cours même. Ils amenèrent une batterie, face à la statue du général Drouot, au milieu de l'allée principale, et commencèrent à grand fracas, une canonnade imposante. Le résultat fut qu'à la fin, une volute de fumée tournoya au-dessus de la tête de la statue, se rétrécissant progressivement au point de lui faire une véritable couronne qui demeura visible pendant un temps très appréiable. Les Germains venaient, sans s'en douter, de rendre un bel hommage au Sage de la Grande Armée, à l'austère guerrier qui les avait si souvent et si savamment mitraillés, un bon demi-siècle auparavant. Je crois que peu de personnes remarquèrent ce fait curieux, dont j'ai conservé bonne mémoire.

Ces six mois de guerre furent pour Nancy une triste période, dont le souvenir pesa longtemps sur nous. Mais enfin, elle ne fut ni si longue, ni si mortelle qu'on l'avait craint d'abord. Et qu'avons-nous vu depuis? Songeons à ce qu'eût été notre sort, si nos troupes en 1914 n'avaient pu, malgré leurs efforts et l'énergie de leurs chefs, nous préserver, à Nancy, de quatre années de misère, de pillage, de déportations, et de famine, si nous avions dû

(1) La crainte des francs-tireurs était intense chez les Allemands. Ils en parlaient fréquemment partout. C'est cette peur qui motiva l'ordonnance signée de M. de Villers, gouverneur civil, le 18 octobre, à l'effet de faire monter, sur ou dans les trains, des notables à titre d'otages momentanés. La destruction du pont de Fontenoy, par des francs-tireurs, venus du camp dit de la Délivrance, près de Martigny-les-Bains, intensifia encore les mesures d'intimidation.

Digitized by Google

subir les exactions inouïes dont nos compatriotes de dix départements, ont souffert pendant cinquante mois. Aucune comparaison n'est à faire entre les deux guerres.

Il est indubitable qu'à la suite de la première, la mentalité germanique a gravi une courbe effrayante, et que sa culture, dont elle est si fière, imprégnée pendant quarante ans du fameux : *tu regere imperio populos, Germane, memento*, a fait, au cours de la seconde, rétrograder la civilisation d'un bond désordonné dont elle n'est pas près de se remettre, en Allemagne même, comme dans le reste de l'Europe.

Et n'y a-t-il pas lieu, en nos jours du XX^e^ siècle, de paraphraser le mot célèbre d'un prince de la diplomatie française : « Qui n'a pas vécu avant 1914, n'a pas connu les aisances de la vie! »

17 juin 1932.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES

DE CLAUDE DE FRANCE

DUCHESSE DE LORRAINE

Par M. Émile DUVERNOY

MEMBRE TITULAIRE

Claude de France, qui épousera notre duc Charles III, est le troisième enfant d'Henri II et de Catherine de Médicis, mais elle est le premier enfant qu'ils eurent comme roi et comme reine. Elle est née en effet sept mois et demi après leur accession au trône. Son frère François, qui sera François II, et sa sœur Élisabeth, qui épousera le roi d'Espagne Philippe II, naquirent quand leurs parents n'étaient encore que dauphin et dauphine. En raison de sa récente élévation, le roi lui chercha des parrains et marraines de haute condition. Il demanda aux cantons suisses, ses fidèles alliés, de la tenir sur les fonts de baptêmes; les cantons acceptèrent et se firent représenter par leurs ambassadeurs. Il choisit pour marraines sa sœur Marguerite, celle qui plus tard épousera le duc de Savoie, et sa cousine germaine, Jeanne d'Albret, qui deviendra l'année suivante la femme d'Antoine de Bourbon (1).

---

(1) De Thou, *Histoire universelle*, traduction imprimée à Bâle, t. I., p. 261. — Selon Claude de l'Aubespine, qui fut secrétaire d'État des derniers Valois, les marraines de Claude furent la reine de Navarre, c'est-à-dire Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, et la duchesse de Guise (Doc. inéd., *Pièces sur le règne de François* II, p. 893).

Digitized by Google

Pour s'attacher la Lorraine dont la bonne volonté lui était nécessaire depuis qu'il avait occupé les Trois Évêchés, Henri II donna sa fille au duc Charles III. Le mariage fut célébré à Paris le 22 janvier 1559. Née le 12 novembre 1547, Claude n'avait donc que onze ans et deux mois. Son mari était âgé de seize ans moins un mois; ainsi il y avait entre eux un rapport d'âge convenable, mais un mariage aussi précoce était bien imprudent. De fait, Claude de France mettra au monde son premier enfant quatre jours avant d'atteindre ses seize ans; elle aura en tout neuf enfants, trois fils et six filles, dont deux sont jumelles et mourra épuisée, le 20 février 1575, âgée de vingt-sept ans et trois mois, trop jeune encore pour avoir pu donner sa mesure et faire voir si elle avait la décision, la volonté, les aptitudes politiques par où brillèrent tant de nobles dames du XVI^e^ siècle.

Claude n'en a pas moins trouvé de nos jours son biographe. Un écrivain mort il y a quelques années, Roger de Magnienville, lui a consacré un petit volume (1) bien informé, fort agréable à lire, tournant un peu, il faut le reconnaître, à l'hagiographie, car il attribue à Claude toutes les vertus. Comme il arrive souvent, le peintre s'est épris de son modèle à plusieurs siècles de distance. A la fin de l'ouvrage, il publie vingt et une lettres missives de la jeune duchesse (2). Il fait ressortir leur caractère de simplicité, de bonté et de douceur et exprime le vœu que d'autres lettres de Claude soient trouvées et imprimées. Nous sommes à même de donner pour notre part satisfaction à ce désir très justifié, ayant découvert huit lettres de Claude de France. Une seule de ces lettres se trouve à Nancy; encore fait-elle partie d'une collection de titres sur la maison de Lorraine, constituée de manière factice et entrée, il y a dix ans seulement, aux Archives de Meurthe-et-Moselle; le Trésor des chartes

(1) *Claude de France, duchesse de Lorraine*, Paris, Perrin, 1885, in-16 de 246 p. dont 110 de pièces justificatives, avec portrait de Claude, d'après un tableau conservé à Munich.

(2) Par malheur, il ne précise pas quelles lettres Claude a écrites de sa main et quelles autres elle a simplement dictées.

Digitized by Google

ne contient, à notre connaissance, aucune lettre de la duchesse. Six lettres proviennent de la célèbre et précieuse collection des Cinq-Cents Colbert conservée à la Bibliothèque nationale. Nous avons trouvé la dernière dans la collection Tarbé annexée aux Archives municipales de Reims.

A un autre point de vue, ces lettres se répartissent ainsi : d'une part, deux lettres dictées par Claude et signées par elle, documents que nous qualifions d'originaux; ces lettres sont datées complètement : lieu, année, mois et jour. De l'autre, six lettres qu'elle a écrites de sa main propre et que nous appelons autographes; celles-ci manquent absolument de dates, soit topographique, soit chronologique. Nous en concluons que Claude n'avait pas l'habitude de dater ses lettres, ce qui est fâcheux; si ses lettres dictées ont des dates complètes, c'est au secrétaire qui les rédigeait que nous les devons (1).

Les lettres dictées sont d'une écriture assez lisible et d'un français correct, ne s'éloignant pas trop de notre langue d'aujourd'hui. Elles se comprennent sans peine. Les secrétaires des grands personnages étaient des gens instruits, réfléchis, et on estime qu'ils ont beaucoup fait pour fixer et régulariser la langue.

Les lettres autographes sont d'une grande écriture un peu penchée, très difficile à lire, même quand l'encre n'a point blanchi. Les caractères sont tracés négligemment et sans netteté; le *q* et le *g*, le *t* et le *f* se ressemblent absolument. Il n'y a pas d'abréviations dans ces lettres, mais elles n'en sont pas plus faciles à lire. On préférerait de beaucoup quelques-unes de ces abréviations classiques, si aisées à résoudre, et une écriture mieux formée, avec des mots coupés normalement. Car la jeune duchesse a horreur des longs vocables. Dès qu'un mot compte quatre

(1) Par analogie, on peut admettre que des vingt et une lettres publiées par Magnienville, les six qui sont datées sont des lettres originales, c'est-à-dire dictées; les quinze autres qui manquent de dates sont vraisemblablement des lettres autographes.

Digitized by Google

ou cinq syllabes, elle le coupe en presque autant de mots, écrivant par exemple :

ar di e se pour hardiesse,
aque roy se mant pour accroissement,
au gue mantré pour augmenterai,
in por teuné pour importuné.

Et les singularités orthographiques augmentent encore la difficulté de lire et de comprendre ces lettres. Tout porte à croire que Claude avait une intelligence au moins moyenne, et Brantôme nous apprend qu'elle était instruite (1), mais en voyant ses lettres on se demande si elle a jamais lu un livre imprimé, ou du moins si elle a tenu le moindre compte des usages qu'elle y trouvait suivis. Peut-être se faisait-elle lire les livres plutôt que de les lire elle-même. On ne peut pas d'ailleurs lui reprocher précisément de manquer d'orthographe. Elle a son orthographe à elle, bien différente de celle de ses contemporains, et elle s'y tient. Tantôt elle simplifie les mots, écrivant *sé*, *lé*, *cose*, pour ses, les, cause; tantôt elle les complique, écrivant *mais* pour le possessif mes. Elle confond aisément les sons du *c* dur et du *g*, écrivant *oblicasion*, *cardera*. D'autre part, elle met partout le *g* pour le *j* : *ge*, *Magesté*, et elle fait de même quand le *g* est suivi d'un *a* : *gamais*, *dega*, *ganné* (j'en ai). En certains cas, sa graphie est en avance sur le temps, car elle écrit sans *s* : *notre*, *votre*, *écrit*, *requête*, sans doute parce que cet *s* ne se prononçait plus, et que sa graphie est généralement phonétique, puisqu'elle écrit *fame* pour femme, *bo* pour beau.

Enfin Claude procède continuellement par épinthèse, c'est-à-dire qu'elle dédouble des syllabes, écrivant par exemple :

agueréable pour agréable
aqueroysemant — accroissement

(1) *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, t. VIII, p. 137-139. — Claude et sa sœur Élisabeth avaient eu pour précepteur un clerc nommé Claude Mallot qui devint en outre, en 1554, aumônier de Catherine de Médicis (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, p. 528).

Digitized by Google

auguemanter	—	augmenter
dépelait	—	déplaît
devinderont	—	deviendront
ferère	—	frère
guerant	—	grand
guerase	—	grâce
guerose	—	grosse
pelase	—	plaise
perandre	—	prendre
perinse	—	prince
permetera	—	permettra
queroyre	—	croire
regueret	—	regret
voderois	—	voudrois

C'est chez elle une habitude bien établie, qui répond sans doute à une prononciation personnelle des mots.

Et les lettres écrites de cette manière si étrange ne sont point des lettres d'enfant. La plus ancienne des missives autographes que nous publions ne peut pas être reportée au delà de 1567, où Claude eut vingt ans, et la plus récente est de 1572 où elle en comptait vingt-cinq.

Nous publions ces lettres telles qu'elles sont libellées, sauf à rapprocher les diverses syllabes d'un mot quand la plume ducale les a séparées. Nous les rangeons, qu'elles soient autographes ou non, dans l'ordre de leurs dates. Les missives autographes ne sont pas datées, mais nous leur avons trouvé des dates au moins approximatives qui sont justifiées dans les notes. Deux seulement sont restées rebelles à toute date et nous les avons placées à la fin.

Nous aurions voulu identifier toutes les personnes nommées dans ces lettres. Il en est plusieurs sur lesquelles nous n'avons rien trouvé, ni dans les dictionnaires biographiques et généalogiques, ni dans les ouvrages sur la Lorraine au temps de Charles III, ni dans les *Œuvres de Brantôme* et dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, ces deux grands répertoires de faits et de noms de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Il est probable que ces hommes qui n'ont point laissé de traces étaient d'assez petites gens;

Digitized by Google

il est possible en outre que la plume de Claude de France ait assez déformé leurs noms pour les rendre méconnaissables. Enfin l'habitude, alors courante, de désigner les personnes tantôt par leur patronymique, tantôt par un nom de terre, n'est pas propre à faciliter les identifications.

1567. — 22 mai.

A Messieurs les vénérables prévost, doyen, chanoines et chapitre de l'église de Sainct-Diey.

Messieurs, pour ce que nous désyrons singulièrement le bien et avancement en l'Église de nostre bien amé maistre Jean Charnay, nostre aulmosnier, en considéracion des bons et aggréables services qu'il nous a faictz dès long temps, et continue chascun jour en sa charge; à ceste cause, nous vous avons bien voulu escrire la présente en sa faveur, et vous prier aultant affectueusement qu'il nous est possible, et pour la première requeste que nous vous avons faicte depuis nostre advènement en noz pays, vous nous vueillez gratifier de la première chanoinye et prébende pacificque (1) qui à vostre tour viendra cy après à vacquer en vostre église, et d'icelle en prouvoir ledict Charnay, le préférant à tous aultres qui par cy devant en pouroient avoir eue de vous promesse (2). Et oultre l'obligacion que ledict Charnay vous en aura à

(1) Prébende possédée paisiblement, sans contestation (Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique*, t. IV, p. 431).

(2) Il semble que les ducs et duchesses avaient l'habitude de pourvoir leurs aumôniers de prébendes de la collégiale de Saint-Dié. C'est ce que font René II en 1490 (*Bull. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1929, p. 174) et Chrétienne de Danemark en 1542 (*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine*, 1931, p. 151). Il est évident que les bénéficiaires de ce cumul devaient, ou bien négliger le service du duc, ou bien ne pas résider à Saint-Dié.

Digitized by Google

jamais, vous nous ferez ung singulier plaisir, et si nous donnerez occasion d'avoir voz affaires cy après et de vostre église, tant en général que particulier pour recommandez, ce que nous vous asseurons de bon cueur; vous priant au demeurant nous faire entendre par le porteur de ceste, commis exprès, la voulunté et intencion que avez en ce nous gratifier. Et sera l'endroict où nous prions le Créateur vous avoir, Messieurs, en sa saincte grâce.

De Nancy, ce 22e may 1567.

De sa main : La vostre,
CLAUDE.

(Orig., Arch. de M.-et-M., série F, collect. de titres sur la maison de Lorraine remise en 1922 par les Arch. de la Moselle.)

S. D. (1567-1572) (1).

Au roy, mon signeur et ferère.

Monsigneur, ancore que depeuis que n'é heu set honeur de voir Votre Magesté, ge n'es aprins nouvèle pour vous devoir inporteuner de mes letre, si et se que, pour ne désiré rin tant que d'astre le pleus souvant que pouré ramanteus (2) à Votre Magesté, selà m'a fait perandre sete ardiése, s'annalant le sieur des Ingan, de l'accompagner de sete pour la vous présanter de ma par, qui sera, Monsigneur, pour vous seuplier très heumblemant de queroyre que n'arés gamés de servante très heumble

(1) Dans cette lettre, la duchesse dit avoir deux fils; elle l'écrit donc entre le 1er juillet 1567 où naît son second fils, Charles, et le 27 février 1572 où naît le troisième, François.

(2) Rappelée.

Digitized by Google

pleus afetionnés que moy, qui ne demande à Dieu pleus guerant bien (1)
pour vous en randre sertin, comme gann'é la volunté, se que, pour astre fame, ne pourois etséceuter si bien que désirois. Mès Dieu m'a donné de fis (2) qui ne sont nés ni noris an notre intansion que pour toute leur vie et tou ce qu'il aront an se monde, l'anploier au service de Votre Magesté; et fu ce la volunté deu tou de Monsieur mon mari, seupliant à Dieu qu'il s'an doint la guerase au père, à la mère et aus anfans, pour ne pouvoir personne astre pleus aubligé que nous à Votre Magesté, et à la guerandeur de votre couronne, pour laquéle je fais commencé prière à Dieu qu'il vous il doint tout aqueroysemant et prospérité, aveque, Monseigneur, très heureuse et très longue vie.

Votre très heumble et très obéisante seur,

CLAUDE DE FRANCE.

(Autogr., B. N., Cinq-Cents Colbert, ms. 10, fol. 144.)

1571. — 17 mai.

Au roy.

Monseigneur, estant advertye par ceulx de la cité de Toul qu'ilz envoyoient vers vous pour remédier à l'entreprise d'aulcuns de leurs habitans, en bien petit nombre, qui se dient de la nouvelle opinion, lesquelz contrevenans au règlement par vous ordonné en ladicte ville lorsque vous y passastes en l'an 69 (1), vouldroient avoir liberté d'aller exercer hors ladicte cité et terre de l'évesché

(1) Plusieurs mots illisibles.
(2) Deux fils... en autre intention.
(3) Charles IX et Catherine de Médicis sont passés à Toul en février 1570, n. st.

Digitized by Google

et conté leur religion nouvelle et faire néantmoins leur demeurance en ladicte cité; et parceque celà pouroit amener des inconveniens, et avecq le temps causer de grans discordz et divisions entre les citoyens et mesmement préjudicier aux subjectz du pais voisin, j'ay bien voulu très humblement vous supplier par ce mot de lettres, Monseigneur, de vouloir prouveoir à l'affaire desdicts de la cité de Toul, et ne permectre que aulcun changement et innovation soit faicte, tant en leur religion que ancienne et accoustumée façon vivre, afin qu'ilz puissent demeurer en bon repos. Et espérant qu'en ce il vous plaira à ma faveur les avoir en bonne recommandation, je ne feray ceste plus longue, suppliant le Créateur qu'il done à Vostre Majesté en perfaicte santé et prospérité, Monseigneur, très heureuse et longue vie.

De Nancy, ce 17e may 1571.

De sa main : Vostre très humble et très obéisante,

CLAUDE DE FRANCE.

(Orig. B. N., Cinq-Cents Colbert, ms. 7, fol. 329.)

S. D. (1572) (1).

Au roy, mon signeur et ferère.

Monsigneur, ge ne sé conmant ge, Monsieur mon mari, ni moy, ni mais anfans pourons gamais faire très heumble servise à Votre Magesté, comme Votre Magesté nous an ran tous lé jour obligés, nous ayant ancore ses jour fays aunorés (2) à la requête de la royne, ma mère, et de

(1) Cette lettre fait allusion à la grossesse de la reine. Charles IX avait épousé Élisabeth d'Autriche le 26 novembre 1570; leur fille, Marie-Élisabeth, naîtra à Paris le 27 octobre 1572. La lettre est donc écrite avant cette dernière date, et plutôt en mai ou juin, quand les espérances de la reine ont pu être annoncées officiellement.

(2) Fait honorer.

Digitized by Google

mon fère, nous avés acordé le guerase que le sieur de Melay (1) m'a écrit avoir reseu, de coy, Monsigneur, se oblicasion me fust, auguemantré le regret que de lontans qui ne sorère quel occasion de vous randre très humble servise. Je guegesraye que quelque jour Dieu m'an fera la guerase, et permétera que mes fis devinderont guerant pour anploier leur vie au servise de Votre Magesté, n'ayant autre moiant de reconnétre les guerant bien que, san l'avoir mérité, il resoive de Votre Magesté, à laquèle ge prandrè la ardièse de très heumblemant la seuplier que tougant le fait de Monnirolle qu'il vous pelase an retenir la cose devant Votre Magesté, comme il vous a déga pleu nous acordé; qui me cardera vous atedier de pleus longue lètre, et priré Dieu qu'il vous doint, Monsigneur, très heureuse et très longue vie, et qu'il leui pelaise vous donner un bo fis qui soit notre signeur, de se que la royne est guerose, espérant que arès set heur que moy et mes anfans je rans très heumble servise à notre peti dofin.

Votre très heumble et très obéisante seur,

CLAUDE DE FRANCE.

(Autogr., B. N., Cinq-Cents Colbert, ms. 10, fol. 234.)

S. D. (1572) (2).

A roy, mon signeur et ferère.

Monsigneur, Monsieur mon mari et moy avons donné

(1) Melay est le nom que prennent certains membres de la maison d'Anglure. En 1559, un sieur de Melay est envoyé de Lorraine à la cour de France; c'est peut-être le même qui s'y trouve encore en 1572 et peut-être aussi est-il permis de l'identifier à Henri d'Anglure, sieur de Melay, qui fut chef des finances de Charles III.

(2) Dans cette lettre, Claude demande au roi de recommander au pape son second fils, Charles, pour lui faire avoir l'évêché de Metz. La bulle de Grégoire XIII qui donne au jeune prince l'expectative de cet évêché est du 1er décembre 1572. La lettre est donc antérieure à cette date, et sans doute du milieu de 1572.

Digitized by Google

charge au sieur de Melay faire antandre à Votre Magesté comme Monsieur le cardinal de Lorène (1) nous a promis résiner à notre secont fils l'évêché de Mais, et par se, Monsigneur, que il soit que se fait vienne devant le Pape, Monsieur mon mari et moy savons bien que unne lètre de Votre Magesté nous peut de tout etder; selà nous fait prandre la ardiése de très heumblemant vous seuplier nous an voiloir acorder unne, comme le sieur de Melay a charge de faire de notre part très heumble requête à Votre Magesté, laquèle ge seupli très heumblemant queroyre que se bien et tous autre que avons et arons gamais, ne le désirons que pour avoir tous jour pleus de moins (2) de les dépandre au très heumble servise que vous devons, n'étans noris mes anfans à autre intansions que, quant il seront guerand, de aler tousjours à vos biens et dépandre tou se que il l'ont sans demeur que des biens que gournelemant et eus et nous resevons de Votre Magesté, pour laquele fais requête à Dieu qu'il vous doint, Monsigneur, an per juste, santé très heureuse et très longue vie.

Votre très heumble et très obéisante seur,

CLAUDE DE FRANCE.

Autogr., B. N., Cinq-Cents Colbert, ms. 10, fol. 235.)

S. D. (1572, août) (3).

Au roy, mon sigeur et ferère.

Monsigeneur, ge conmanserés sète lètre par très heumblemant remersier Votre Magesté de l'onneur qu'il vous

(1) Charles, fils de Claude, premier duc de Guise, fait évêque de Metz en 1550, cardinal au titre de Sainte-Cécile en 1547, mort en 1574.

(2) Plus de moyens.

(3) Le mariage de Marguerite, sœur plus jeune de Claude, avec Henri de Navarre, d'abord fixé au 12 août 1572, s'est fait le 18 août. Cette lettre est donc des premiers jours d'août.

Digitized by Google

a peleu me fère que de m'avertir deu jour des nose de ma seur au XII ilème de se mois, et pour voir le tans si cour, et que pour rien ne voderois fillir, ni aussi désobéir au conmandemant de Votre Magesté. Ge partirés mardi prochin pour estre le pleus tos qu'il me sera posible et sans estre memant marie (1) que Monsieur mon mari ne peut satifère à votre conmandement de s'i trouver, lequel n'an resoit moins de regueret, tant pour ne aubéir aus conmandemans de Votre Magesté, que pour pertre unne si bonne aucasion pour fère parètre à ma seur comme il n'a gamais rin pleus désiré que d'avoir aucasions de leui fère parètre sa volunté qu'il l'a de leu fère très heumble servise; mais il leui et seurveneu des afère qui pour se cou le prive de se bien, se qu'il seuplie très heumblemant à Votre Magesté ne trover movès, se qu'il l'espère, viengnant Votre Magesté où tandera l'ocasion de sa demeure, que reseverés ses esceude pour resonnable. Et pour l'espéranse que g' é que bientos arés se honneur les vous fère antandre, ge ferés fin an priant Dieu qui vous doint, Monsigneur, très heureuse et très longue vie.

Votre très heumble et très obéisante seur,

CLAUDE DE FRANCE.

(Autogr., B. N., Cinq-Cents Colbert, ms. 10, fol. 238.)

S. D.

Au roy, mon signeur et frère.

Monsigneur, s'an retournant le sieur de Lulie, prèsant porteur, ver vous, je n'ay point vouleu falir de faire mon devoir de vous écrire pour me ramantevoir en votre bonne grâce, et ausi pour vous suplier très humblemant

(1) Mèmement marrie.

de me vouloir pardonner de se que j'é tant mis à faire mon devoir de vous écrire. Mais se qui an n'a esté cose, s'et que je me suis toujour santeu mal, et je ne vous et point vouleu anvoier Lulie que je ne me portise for bien. Et m'asurant, Monsigneur, que me ferés set honneur de pardonner, et que sela ne m'élongnera point de votre bonne grâce, car, Monsigneur, s'et la chose du monde que je querindrrois autant que de la perder. Et seur selà je finiré se propos, de peur de vous inporteuner, an supliant Notre Signour qui vous doint, Monsigneur, très heureuse et longue vie.

Votre très humble et très obéisant seur,

CLAUDE DE FRANCE.

(Autogr., Arch. munic. de Reims, coll. Tarbé, carton X, nº 130.)

S. D.

Au roy, mon signeur et ferère.

Monsigneur, ayant par votre commandemant esté donné journé à Monsieur mon mari pour le fait de Monnirolle au preumier jour de geun, Monsieur mon mari n'a voulu fillir à votre voier, le sieur de Méla, pour obéir aus commandemans de Votre Magesté, espérant que à se cou il leui sera mis fin, de coy fais très heumble requête à Votre Magesté, à sele fin que ne sois pleus inporteuné de nous, qui nous est pleus de pène que de nos afère propre, espérant, Monsigneur, que Votre Magesté nos fera set honneur que de faire parètre à Monsieur de Benfi (1) conbien il vous dépelait un seuget désaubéisant

(1) Sans doute de la même famille que ce Renault Buefvin, habitant Trognon, aujourd'hui Heudicourt (Meuse, cant. Vigneulles), qui fut anobli par le duc Antoine le 10 décembre 1529 (Arch. M.-et-M., B 18, fol. 55 vº).

Digitized by Google

à son perinse, ancore à un qui a set heunneur que d'aire si proge à Votre Magesté, et qu'il n'a rien fait an volunté que toute sa vie aitre si heureus que de pouvoir faire très heumble servise à Votre Magesté, qui vous soit agueréable, se que je prie à Dieu que il nous an doint la guerase, et à Votre Magesté très heureuse et longue vie.

Votre très heumble et très obéisante seur,

CLAUDE DE FRANCE.

(Autogr., B. N., Cinq-Cents Colbert, ms. 10, fol. 237.)

Digitized by Google

PRIX DE VERTU

A la périodicité et à l'importance des Prix de Vertu que la confiance de généreux bienfaiteu s a chargé l'Académie de Stanislas de décerner et dont la liste est publiée ci-dessous, la dépréciation du franc a contraint d'apporter des modifications qui, respectant et interprétant les intentions des donateurs, conservent à ces récompenses et distinctions honorifiques une valeur appréciable.

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année*, depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans*, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma

Digitized by Google

Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année*, un prix de piété filiale de 100 francs.

A partir de 1930, ce prix n'est plus décerné que *tous les cinq ans*, mais a une valeur de 500 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

Ce prix, à partir de 1931, est devenu biennal et a une valeur de 600 francs.

5° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

6° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames ou une autre commune du départemen depuis plus de trois ans.

A partir de 1931, ce prix est devenu *sexennal* et a une valeur de 400 francs.

7° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre,

Digitized by Google

vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

A partir de 1931, ce prix est devenu *triennal* et a une valeur de 600 francs.

8° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

A partir de 1931, ce prix est devenu *quinquennal* et a une valeur de 500 francs.

9° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911. Il a été décidé par l'Académie qu'à partir de 1931, ils sont de 600 francs.

10° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale. A partir de 1931, le prix est devenu *biennal* et a une valeur de 500 francs.

11° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Sta-

Digitized by Google

nislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année*, un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, est désormais triennal, d'une valeur de 600 francs.

12° Prix Pister

En souvenir de son mari M. Pister, Mme veuve Pister a fait un legs à l'Académie d'une rente sur l'État de 2.000 francs dont 1.000 francs à employer annuellement en deux ou trois prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents et 1.000 francs en quatre prix à quatre mères de famille chargées d'enfants et méritantes. Il n'y aura désormais que deux prix de chaque catégorie, de 500 francs chacun.

13° Prix Virginie Jacquot

Prix de 450 francs fondé par M. le chanoine Barbier, curé doyen de Blâmont, pour être attribué, chaque année, au père ou à la mère d'une famille d'au moins quatre enfants vivants (les morts de la grande guerre comptant comme tels) habitant depuis dix ans la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, une autre commune rurale du canton de Baccarat, et professant la religion catholique; mais sans aucune exclusion pour raison politique ou religieuse, ni de fréquentation scolaire.

14° Prix Audiat

Prix annuel de 100 francs fondé par la famille Audiat-de Maudhuy en faveur d'une mère de famille méritante. A partir de 1931, ce prix est devenu *quinquennal*, d'une valeur de 500 francs.

15° Prix Marguerite Pitoy

Par testament olographe en date du 26 décembre 1919, Mlle Marguerite Pitoy, décédée à Toul le 17 février 1924,

Digitized by Google

lègue à l'Académie un capital correspondant à une rente annuelle de 600 francs pour secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants.

16° Prix René de Goussaincourt

Les prix fondés par M. René de Goussaincourt : prix *annuels* de 100 francs en faveur d'un grand blessé de guerre, de 100 francs en faveur d'une veuve de guerre et de 100 francs en faveur d'une personne soignant un blessé de guerre; prix *biennaux* de 100 francs en faveur d'un infirmier militaire et de 100 francs en faveur de mineurs dévoués, prix *triennal* de 200 francs, en faveur de domestiques dévoués, fondus ensemble et capitalisés en six ans, seront réunis pour constituer un prix annuel de 500 francs, qui sera attribué, selon les cas, d'après les intentions du fondateur.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1933

L'Académie décernera, dans sa séance publique de décembre 1933, les prix suivants :

1° PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Gabriel Thomas, de 600 francs, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy ou résidant dans le ressort académique de Nancy. Ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études ou à son avenir.

2° Prix Dupeux, de 350 francs, au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, traitant soit d'un sujet d'histoire ou d'archéologie, soit d'un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

3° Prix Stanislas de Guaita, de 400 francs, pour récompenser les efforts ou le mérite d'un littérateur, ou pour venir en aide à un jeune homme, appartenant à la région lorraine, se destinant aux lettres.

4° Prix du Souvenir, de 1.200 francs, à attribuer à une personne ou collectivité, de préférence française ou belge, qui, de quelque façon, jugée efficace et de haute valeur morale, par un livre, une pièce de théâtre, une œuvre d'art, une propagande de conférences, soit par son enseignement, soit par quelque initiative ou quelque acte, aura contribué à entretenir et fortifier le souvenir des responsabilités et des crimes commis par l'Allemagne durant la Grande Guerre.

Pour ces prix, les demandes avec pièces à l'appui devront être déposées, avant le 1er juillet 1933, à l'adresse du secré-

Digitized by Google

taire perpétuel, au siège de l'Académie, 43, rue Stanislas, (Bibliothèque publique).

Sont de fait hors concours, les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France, ou par toutes autres Sociétés savantes de France ou de l'étranger.

2° PRIX DE VERTU

1° **Prix Jules Gouy**, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° **Prix Jules Gouy**, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir, pour ces deux prix, les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans au moins.)

3° **Prix Charles Bour**, de 1.800 francs, à partager, par sommes de 600 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

4° **Prix Nicolas Humbert**, de 600 francs, pour récompenser un homme veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

5° **Fondation Pister**, de 2.000 francs, dont 1.000 francs à employer en deux prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents, et 1.000 francs en deux prix à deux mères de famille chargées d'enfants et méritantes.

6° **Prix Virginie Jacquot**, de 450 francs, en faveur du père ou de la mère d'une famille d'au moins quatre enfants vivants (les morts de la Grande Guerre comptant comme tels), habitant depuis dix ans dans la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, une commune rurale du canton de Baccarat.

7° **Prix Marguerite Pitoy**, de 600 francs, pour secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants.

Digitized by Google

8° Prix René de Goussaincourt (*ancien officier au 54e mobiles*) de 500 francs pour récompenser des dévouements de nature diverse d'après les intentions du fondateur.

9° Prix Cardin-Roussel, de 600 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.

(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

10° Prix Chassignet, de 1.500 francs, en faveur d'une femme — fille, épouse ou veuve — jugée, par l'Académie, méritante et digne d'intérêt.

Les demandes concernant les prix de vertu devront être déposées, avant le 1er juillet 1933, à l'adresse du secrétaire perpétuel, au siège de l'Académie, 43, rue Stanislas (Bibliothèque publique).

Les candidatures des personnes qui se recommandent elles-mêmes ne seront pas prises en considération.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

ET

DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE D'ÉLECTION

—

Juin 1932

BUREAU

Président : M. Louis Sadoul.
Vice-Président : M. Marcel Maure.
Secrétaire perpétuel : M. Pierre Boyé.
Questeur : M. Lucien Michon.
Bibliothécaire-archiviste : M. Jean Colin.
Secrétaire annuel : M. Émile Nicolas.

I

MEMBRES HONORAIRES

1916. 7 Juill. M. Pfister (Christian), Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur honoraire de l'Université de Strasbourg, Associé-correspondant le 2 juillet 1886, Membre titu-

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Digitized by Google

laire du 3 février 1888 au 28 octobre 1902, Associé-correspondant, ancien titulaire, du 28 octobre 1902 au 6 juillet 1916, Beblenheim (Bas-Rhin).

1930. 21 Nov. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, Associé le 2 mars 1888, Membre titulaire du 21 décembre 1888 au 21 novembre 1930, 36, cours Léopold, Nancy.

II

MEMBRES TITULAIRES

1897. 16 Juill. M. MARTIN (le chanoine Eugène), Docteur ès lettres, Doyen du Chapitre de la Cathédrale, Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1900 27 Avril. M. BOYÉ (Pierre), Docteur ès lettres et en droit, Président honoraire de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, Secrétaire perpétuel de l'Académie du 28 mars 1930 (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

1902. 16 Mai. M. JÉRÔME (Mgr Léon), Vicaire général, Protonotaire apostolique (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1905. 5 Mai. M. MELIN (Gabriel), Docteur en droit, Maître de conférence honoraire à la Faculté de Droit de l'Université (Associé le 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1907. 4 Janv. M. DUVERNOY (Émile), Docteur ès lettres, Archiviste honoraire de Meurthe-et-Moselle (Associé le 21 octobre 1904), 30, rue des Tiercelins, Nancy.

Digitized by Google

1911. 5 Mai. M. Michon (Lucien), Professeur à la Faculté de Droit, Doyen honoraire (Associé le 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

1912. 2 Févr. M. Prouvé (Victor), Artiste-peintre, Directeur de l'École des Beaux-Arts (Associé le 20 juillet 1906), avenue Boffrand, Nancy.

19 Juill. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine, membre correspondant de l'Académie de Médecine (Associé le 16 mars 1900), 34, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1918. 15 Févr. M. Hottenger (Georges), Publiciste, Docteur en droit (Associé le 9 janvier 1914), 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

Id. M. Bohême (Charles), Professeur honoraire au Lycée Henri-Poincaré (Associé le 6 mars 1914), 83, rue Isabey, Nancy.

1919. 11 Juill. M. des Robert (Edmond), Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 6 janvier 1911), 48, rue Hermite, Nancy.

1920. 16 Avril. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres (Associé le 2 février 1912), 12, rue Félix-Faure, Nancy.

30 Avril. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur honoraire et Professeur d'Économie forestière à l'École Nationale des Eaux et Forêts (Associé le 21 février 1913), 21, rue des Bégonias, Nancy.

1921. 18 Mars. M. Lyautey (Louis-Hubert-Gonzalve), Maréchal de France, membre de l'Académie française, 5, rue Bonaparte, Paris (6e) et château de Thorey, par Vézelise (Meurthe-et-Moselle).

1922. 17 Févr. M. de Mahuet (comte Antoine), Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 24 janvier 1913), 38, rue Gambetta, Nancy.

16 Juin. M. Roy (Hippolyte), Homme de lettres (Associé le 28 mai 1917), 21, rue Villebois-Mareuil, Nancy.

Digitized by Google

1923. 18 Mai. M. Renard (Georges), Professeur à la Faculté de Droit (Associé le 7 mai 1920), 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. Cuénot (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences, Membre non résident de l'Académie des Sciences (Associé le 5 janvier 1923), 89, rue de Metz, Nancy.

Id. M. Aubin (Ernest), Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, 8, rue des Bégonias Nancy.

1924. 16 Janv. M. Bretagne (Pierre), Docteur en droit, Avoué à la Cour d'appel (Associé le 21 mai 1920), 7, rue de la Pépinière, Nancy.

1926. 19 Mars. M. Bruneau (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 16 avril 1920), 1, rue d'Auxonne, Nancy.

18 Juin. M. Renard (l'abbé Edmond), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé le 3 février 1922), 19, cours Léopold, Nancy.

1927. 21 Janv. M. Berlet (Charles), Docteur en droit, Agriculteur (Associé le 24 janvier 1919), 8, rue d'Alliance, Nancy, et domaine de la Gaye, à Réméréville, par Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle).

1928. 6 Janv. M. Sadoul (Louis), Président de Chambre à la Cour d'appel (Associé le 4 février 1921), 25, rue de Boudonville, Nancy.

20 Janv. M. Laurent (Joseph), Doyen de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1921), 147, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1929. 18 Janv. M. Blaison (Louis), Colonel en retraite (Associé le 21 janvier 1927), 32, rue de Toul, Nancy.

Id. M. Maure (Marcel), Avocat (Associé le 17 février 1928), 3, cours Léopold, Nancy.

Digitized by Google

1929. 1er Févr. M. Nicolas (Émile), Publiciste (Associé le 21 novembre 1919), 31, rue de Santifontaine, Nancy.

Id. M. Reiter (Julien), Premier Président de la Cour d'Appel, 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

1930. 17 Janvier. M. Michel (le Dr Gaston), Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, (Associé le 18 décembre 1927), 15, rue de Rigny, Nancy.

6 Juin. M. Colin (Jean), Conservateur de la Bibliothèque publique (Associé le 6 décembre 1929), 43, rue Stanislas, Nancy.

7 Nov. M. Marot (Pierre), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé le 24 mai 1929), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

1931. 16 Janvier. M. Bruntz (le Dr Louis), Recteur de l'Université de Nancy (Associé le 4 juillet 1930), 56, boulevard Albert-Ier, Nancy.

20 Mars. M. Pénet (le Général Hippolyte), ancien Commandant du 20e corps d'armée, 28, boulevard Georges-Clemenceau, Nancy.

24 Avril. M. Gain (André), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres, 10, rue de Rigny, Nancy.

1932. 15 Janv. M. Étienne (le Dr Georges), Professeur de clinique médicale à la Faculté de Médecine, Membre correspondant de l'Académie de Médecine (Associé le 7 février 1930), 32, avenue Foch, Nancy.

Digitized by Google

LISTE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX ET ÉTRANGERS (1)

I

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1889. 6 Mai. M. THOULET (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 novembre 1913), 69, rue Madame, Paris (6e).

5 Juill. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1898. 22 Avril. M. IMBEAUX (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Emile-Gallé, Nancy.

1902. 21 Nov. M. VILLAIN (François), Ingénieur en chef des Mines (Titulaire du 2 décembre 1904 au 7 juin 1917), 28, rue Lauriston, Paris (16e).

1907. 15 Févr. M. PERDRIZET (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg (Titulaire du 21 juillet 1908 au 7 mars 1924), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

6 Déc. M. SCHAUDEL (Louis), Receveur principal des Douanes en retraite (Titulaire du 9 juin 1911 au 11 juillet 1919), 13, avenue de la Chapelotte, à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1910. 4 Juin. M. CHATELAIN (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Titulaire du 29 mars 1912 au 15 janvier 1926), 42, rue de Boudonville, Nancy.

---

(1) Le titre de *Membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux Membres honoraires et aux Membres titulaires. La qualification d'*Associé-correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent.

Digitized by Google

II

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX

1888. 16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 71, avenue de Breteuil, Paris (15e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars. M. JOURNÉE (le Général de brigade Félix-Albert), 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

15 Déc. M. NŒLTING (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Conservateur aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).

1903. 4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, St-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. PICARD (Émile), Membre de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, 25, quai Conti, Paris (6e).

Digitized by Google

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur honoraire de l'Université de Nancy, 48, rue Monsieur-le-Prince, Paris (6e).

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, Directeur général de la Maison Universitaire, 123, rue Saint-Jacques, Paris (8e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Conseiller d'État, ancien Commissaire de la République à Colmar, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, Sèvres (Seine-et-Oise).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Membre de l'Académie française, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1912. 2 Févr. Mgr Bonnard (Fourier), Prélat de la maison de Sa Sainteté, Recteur de Saint-Nicolas des Lorrains, 17, Via di Tor Sanguigna, Rome XI.

1912. 2 Févr. M. d'Ollone (le Général Comte Henri-Marie-Gustave), 46, rue Hamelin, Paris (16e).

5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 5, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, Villemonble (Seine).

Digitized by Google

1913. 24 Janv. M. DE DUMAST (le baron René GUERRIER), 38, place de la Carrière, Nancy.

21 Févr. M. BROCARD (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit, 5-7, rue Désilles, Nancy.

7 Nov. M. AIMOND (l'abbé Charles), Supérieur de l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. BERTIER (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 20 Mars. M. DAVILLÉ (Louis), Professeur honoraire d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 7, place de la Fontaine, Bar-le-Duc (Meuse).

1917. 25 Mai. M. GRENIER (Albert), Professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université, 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Id. M. CONSTANTIN (l'abbé Charles), Aumônier du Lycée Henri-Poincaré, 2, rue de la Visitation Nancy.

1918. 5 Juill. M. HARMAND (René), Professeur honoraire de lettres au Lycée Henri-Poincaré, 5, rue Dom-Calmet, Nancy.

1919. 16 Mai. M. COUTIL (Léon), Correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Fontanges, Les Andelys (Eure).

24 Oct. M. MANSUY (Abel), Directeur du Lycée français de Varsovie, Polna 46-A, Varsovie (Pologne).

5 Déc. M. GARNIER (Georges), 29, rue Gambetta, Épinal.

1920. 16 Avril. M. JEANTON (Gabriel), Président du Tribunal de Mâcon.

Id. M. TOURNEUR-AUMONT (Jean), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, 8 *ter*, rue de la Chanterie Saint-Hilaire, à Poitiers.

Digitized by Google

1920. 2 Juill. M. DE LA CHAISE (Baron François), 8, rue de la Garde, Metz.

Id. M. MAUJEAN (Léon), Secrétaire de l'Académie de Metz, 66, rue de Strasbourg, Metz-Plantières.

Id. M. THIRIA (Michel), Peintre-Verrier, Directeur de la *Revue du Pays messin et de Lorraine*, 50, place Saint-Louis, Metz.

1921. 4 Févr. M. FLAHAULT (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences, Professeur honoraire à l'Université de Montpellier.

1922. 6 Janv. M. DIDERRICH (Émile), propriétaire à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

20 Janv. M. COSMAO-DUMANOIR (Marcel), Chef du service des agences à la Cie "La Nationale", 11, avenue Malakoff, Paris (16e).

17 Févr. M. PHILIPPE (André), Archiviste et Conservateur du Musée du département des Vosges, Épinal.

17 Mars. M. BAUMONT (Georges), Professeur au Collège, 12, rue du Nord, Saint-Dié (Vosges).

5 Mai. M. DONNADIEU (A.), Docteur en médecine, 27, rue de la Pépinière, à Nancy, et villa Mosella, à Saint-Aygulf (Var).

19 Mai. M. BEAUDOIN (Charles), Chargé de cours à l'Université de Genève, Saconexe d'Arve, Genève.

Id. M. MASSÉ (Henri), Professeur à l'École Nationale des Langues orientales, 3, rue de Lille, Paris (7e).

7 Juill. M. SURCHAMP (Henri) [Jean NESMY], Inspecteur des Eaux et Forêts, 6, place Saint-Pierre, Troyes.

27 Oct. M. DIMOFF (Paul), Maître de Conférences de langue et de littérature française à la Faculté des Lettres, 2, rue de la Monnaie, Nancy.

Id. M. LEMASSON (Nicolas-Constant), Principal honoraire, avenue Sainte-Anne, Laxou (Meurthe-et-Moselle).

1923. 2 Mars. M. MIRMAN (Léon), Conseiller-maître à la Cour des Comptes, 12, rue François-Millet, Paris (16e).

Digitized by Google

1923. 16 Mars. M. Arbeltier de La Boullaye (Ernest), ancien Inspecteur des Eaux et Forêts, 38, rue de la Monnaie, Troyes.

16 Mars. M. Gaudel (Henri), homme de lettres, Bayon (Meurthe-et-Moselle).

18 Mai. M. Lamasse (le Père Henri), missionnaire apostolique, Tieling *via* Lia-Tung (Mandchourie).

1924. 1er Févr. M. Tanant (le Général A.), ancien Commandant du 10e corps d'armée, Saint-Dié (Vosges).

Id. M. Bouchot (Léopold), Directeur de la Cité Universitaire, Château de Monbois, Nancy.

4 Avril. M. Guinier (Philibert), Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, 12, rue Girardet, Nancy.

4 Juill. M. Friant (Emile), Artiste peintre, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), 23, quai Ligier-Richier, Nancy.

1926. 5 Févr. M. Lefèvre-Pontalis (Pierre), Ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre Ier de Serbie, Paris (16e).

30 Avril. M. Errard (Paul), Instituteur, Président de la Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse, à Thonne-la-Long, par Montmédy (Meuse).

7 Mai. M. Renard (le lieutenant-colonel Paul), lauréat de l'Académie des sciences, Professeur à l'École supérieure d'aéronautique, Président de la Société française de navigation aérienne, 8 *bis*, rue de l'Éperon, Paris (6e).

19 Nov. M. de Hennezel d'Ormois (comte Jean), Publiciste, château de Bourguignon, par Mons-en-Laonnois (Aisne), et Paris, rue de l'Université, 86 (6e).

1927. 18 Févr. M. Ludvig (l'abbé Henri), Chanoine honoraire, 81, rue des Quatre-Églises, Nancy.

Digitized by Google

1927. 1er Avril. M. de Barrigue de Montvalon, Conseiller à la Cour de Cassation, 48, avenue de Saxe, Paris (7e).

1er Juillet. M. Puton (Bernard), Président du tribunal civil de Remiremont (Vosges).

1er Juillet. M. Guémard (Gabriel), Chef de service au Crédit Foncier Egyptien, au Caire.

1928. 17 Févr. M. Richard (le Dr G.), 1, rue Kléber, à Nancy, et villa Milton, à Royat-les-Bains (Puy-de-Dôme).

2 Mars. M. Gérardin (l'abbé Eugène), Aumônier de Saint-Julien, 71, rue des Jardiniers, Nancy.

16 — M. Conigliano (Henri de), Colonel en retraite, Conservateur des Musées, 1, rue des Capucins, Lunéville.

4 Mai. M. Spillmann (le Dr Louis), Doyen de la Faculté de Médecine, 14, rue Saint-Léon, Nancy.

1929. 18 Janv. M. Benoit (Charles), Ingénieur en chef honoraire des manufactures de l'État, 5, rue Israël-Sylvestre, Nancy.

7 Juin. M. Toussaint (Maurice), Homme de lettres, 8, allée de la Paix, Noisy-le-Sec (Seine).

25 Oct. M. Florange (Jules), à Sierck (Moselle).

15 Nov. M. Braye (Lucien), Avoué, Bar-le-Duc (Meuse).

1930. 16 Mai. M. d'Arbois de Jubainville (Paul), Archiviste honoraire de la Moselle, 6, place d'Alliance, Nancy

24 Oct. M. Sérieyx (le Commandant William), Conservateur de la Bibliothèque de la Ville, Procheville, Pont-à-Mousson.

1931. 6 Févr. Mgr Pelt (Jean-Baptiste), Évêque de Metz.

6 Mars. M. Bulard (Marcel), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, 2, rue de l'Église, Malzéville, près Nancy.

24 Avril. M. Riston (baron Jacques), Ingénieur agricole, Président du Syndicat d'initiatives, Val-au-Mont, Malzéville, près Nancy.

Digitized by Google

1931. 3 Juill. M. Senn (Félix), Doyen de la Faculté de Droit, 15, rue de la Ravinelle, Nancy.

1932. 29 Janv. M. Collin (le Dr Remy), Professeur à la Faculté de Médecine, 33, boulevard Charles V, Nancy.

29 Janv. Mgr Tisserant (Eugène), Pro-Préfet de la Bibliothèque vaticane, Prélat de la maison de Sa Sainteté, Cité du Vatican.

29 Avril M. Hubault (Étienne), Inspecteur des Eaux et Forêts, Professeur de zoologie à l'École nationale des Eaux et Forêts, 50, rue des Tiercelins, Nancy.

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 67, boulevard Lannes, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

1924. 4 Janv. M. Koskowski (Bronislas), Professeur de pharmacie galénique à l'Université de Varsovie (Pologne).

1925. 12 Juin. M. Koschembahr-Lyskowski (Ignace de), Professeur de droit romain à l'Université de Varsovie (Pologne).

1930. 6 Juin. M. Pulaski (François de), Ministre plénipotentiaire de Pologne, Délégué de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres, 6, quai d'Orléans, Paris (IVe) et 19, rue Czackiego, Varsovie (Pologne).

1931. 20 Nov. M. Hilarowicz (le Dr Thadée), Professeur, Président de l'Institut polonais de Droit administratif, 68, rue Filtrowa, Varsovie (Pologne).

Digitized by Google

LISTE DES DONATEURS ET BIENFAITEURS

I

DONATEURS (1)

M. Braconnot (Henri), membre titulaire 1809-1854, président de l'Académie en 1833, décédé le 24 janvier 1855.

M. Lallement (Edmond), professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

---

(1) Les membres honoraires et titulaires et les associés-correspondants peuvent acquérir la qualité de donateur en versant une somme d'au moins mille francs. Leurs noms sont inscrits perpétuellement dans les *Mémoires* de l'Académie.

Digitized by Google

M. DE GOUSSAINCOURT (René), ancien Officier au 54e bataillon de mobiles, Associé le 1er juillet 1904, décédé le 14 janvier 1924.

M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Associé le 16 décembre 1887, Membre titulaire le 2 février 1912, Questeur de 1914 à 1930, décédé le 3 janvier 1930.

Mme la Marquise D'EYRAGUES, Associée le 16 décembre 1904, décédée le 9 février 1930.

M. GUYOT (Charles), Ancien Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, Associé le 19 janvier 1883, Membre titulaire le 18 janvier 1884, Secrétaire perpétuel du 3 novembre 1911 au 27 mars 1930, décédé le 24 décembre 1930.

M. CUÉNOT (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, membre titulaire en exercice.

M. MAGNANT (le Dr Ernest), Docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse), décédé le 10 mai 1932.

II

BIENFAITEURS (1)

M. BONFILS (Paul), Préparateur de chimie, décédé en 1856.

M. TRAMPITSCH, Administrateur des Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulles.

M. le chanoine BARBIER, Curé-doyen de Blâmont.

Mlle THIRIET, 27, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy, décédée le 22 juillet 1922.

---

(1) Les personnes étrangères à l'Académie peuvent acquérir le titre de bienfaiteur en faisant à la Compagnie une libéralité d'une valeur d'au moins mille francs, sans affectation spéciale. Leurs noms sont inscrits perpétuellement dans les *Mémoires* de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Souhaits de bienvenue à la délégation de l'Institut polonais de droit administratif Casimir-le-Grand au nom de l'Académie de Stanislas, le vendredi 10 juillet 1931, par M. le chanoine Eugène MARTIN, président VII

Séance publique du 20 décembre 1931

Rapport sur les concours pour les prix littéraires, par M. André GAIN, membre titulaire XIII

Rapport sur les prix de vertu, par M. le comte Antoine de MAHUET, membre titulaire XXXIII

Séance publique du 26 mai 1932

Compte rendu de l'exercice 1931-1932, par M. Pierre MAROT, secrétaire annuel XLV

Stanislas de Guaita, mage et poète (1861-1897), par M. Charles BERLET, membre titulaire (Discours de réception) LXI

Le général baron de Vincent (1757-1834), par M. Marcel MAURE, membre titulaire (Discours de réception) LXXV

Réponse du Président, M. le chanoine Eugène MARTIN, aux récipiendaires, MM. Charles BERLET et Marcel MAURE XCI

Digitized by Google

Pages

Trois préfectures entre deux canonicats. Charles de Caffarelli, chanoine de Toul et trois fois préfet (1758-1826), par Mgr JÉRÔME, membre titulaire 1

Sur les jardins fameux du château ducal illustrés par Callot, par M. Hippolyte ROY, membre titulaire . . . 19

Le duc Charles III aux eaux de Spa en 1590, par M. Émile DUVERNOY, membre titulaire 43

Sur la planète Mars, par M. Julien THOULET, ancien membre titulaire 51

Centenaire de l'abbé Grégoire. Quelques lettres de l'abbé et de l'évêque constitutionnel, par Mgr JÉRÔME, membre titulaire 55

A propos des récentes découvertes d'Our en Chaldée, par M. Joseph LAURENT, membre titulaire 101

La vie à Nancy il y a soixante ans, par M. Georges HOTTENGER, membre titulaire 111

Souvenirs personnels de l'occupation allemande à Nancy en 1870, par M. Marcel MAURE, membre titulaire 139

Lettres de Claude de France, duchesse de Lorraine, par M. Émile DUVERNOY, membre titulaire 153

Prix de vertu. 167

Concours de 1933 172

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 175

ERRATUM

Page 82, ligne 15, *au lieu de :* retour, *lire :* renvoi.

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG — 1932

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)*, rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie par M. Chr. Pfister, a été publiée en 1902.

(5)

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

- 2-month loans may be renewed by calling (510) 642-6753
- 1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
- Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.

DUE AS STAMPED BELOW

FEB 16 2002

12,000 (11/95)

(H5067s10)476B

Berkeley

Digitized by Google

YB 18532

890250

AS162
A12
Ser.6
v.25-27

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google